This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

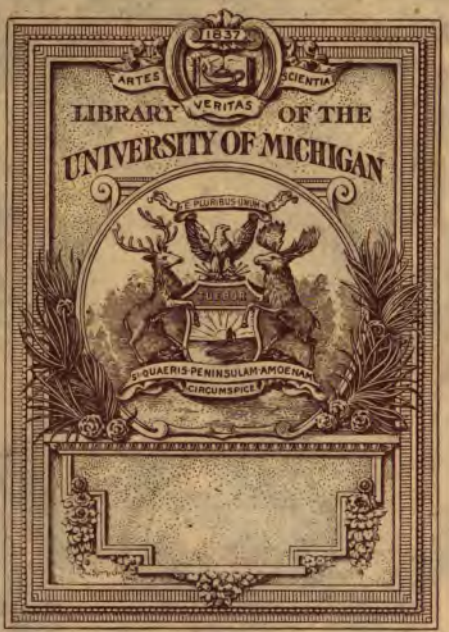
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

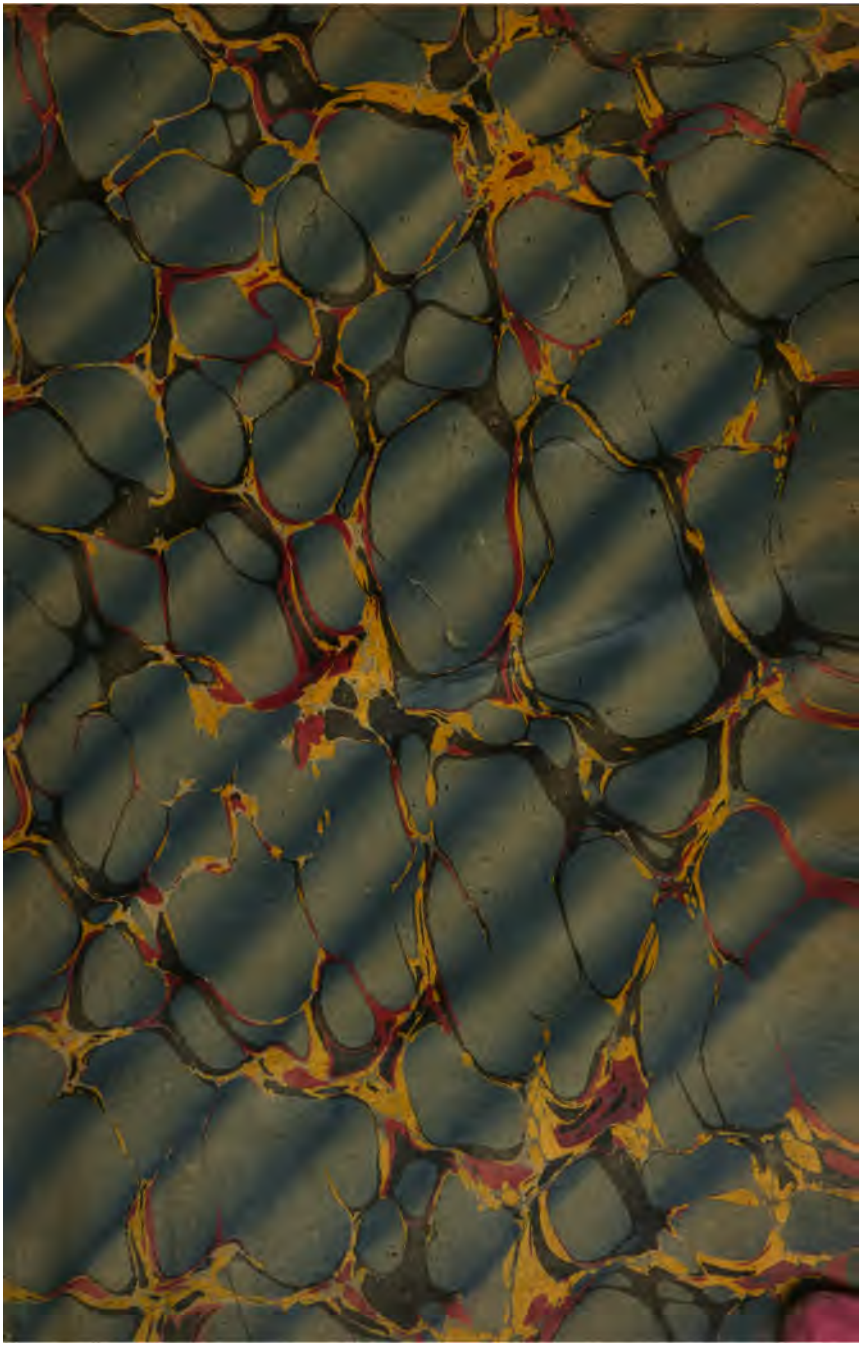

HG
221
.F783

ÉCONOMIE
SOCIALE

A. de Foville
Membre de l'Institut
Ancien Directeur de l'Administration
des Monnaies

La Monnaie

VICTOR LECOFFRE

A mes anciens Collaborateurs

de la Monnaie de Paris

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Transformation des moyens de transport et ses conséquences économiques et sociales. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. 1 vol. in-8°. Paris, 1880. GUILLAUMIN.

L'Administration de l'Agriculture au contrôle général des finances (1785-1787). Procès-verbaux et rapports. (En collaboration avec M. Pigeonneau). 1 vol. in-8°. Paris, 1882. GUILLAUMIN.

Études économiques et statistiques sur la propriété foncière. I. Le Morcellement. 1 vol. in-8°. Paris, 1885. GUILLAUMIN.

F. Bastiat. — Œuvres choisies, Introduction. 1 vol. in-18. Paris, 1889. GUILLAUMIN.

La France Économique, statistique raisonnée et comparative, 2e édition, 1 vol. in-12, 1889. ARMAND COLIN.

Enquête sur les conditions de l'habitation en France, les maisons-types. 2 vol. in-8°. Paris, 1894 et 1899. LEROUX.

La Richesse en France, brochure in-8°, Bruxelles, 1906.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

ÉCONOMIE
SOCIALE

A. de Foville
Membre de l'Institut
Ancien Directeur de l'Administration
des Monnaies

La Monnaie

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA & Cie
RUE BONAPARTE, 90

1907

INTRODUCTION

Parmi les institutions humaines, il en est peu qui remontent aussi loin dans le passé que la monnaie et aujourd'hui encore, au début du xxe siècle, malgré tant de curiosités nouvelles que la civilisation moderne a éveillées, le problème monétaire est et reste pour certains esprits le plus captivant des problèmes sociaux. L'importance pratique en est évidente, dans un temps où la puissance de l'or dégénère volontiers en tyrannie, et l'importance théorique en est telle que d'innombrables écrits et d'opiniâtres polémiques n'ont pas épuisé le sujet.

Il y a bien des manières de s'y intéresser.

La monnaie métallique, sous la forme concrète qu'elle présente aux yeux, naît de la coopération d'une industrie savante avec un art très spécial, et — l'histoire aidant — c'est de quoi justifier l'espèce de culte dont la numismatique a toujours été l'objet de la part des initiés.

Mais l'horizon s'élargit encore, considérable-

168405

ment, lorsque, après avoir observé l'organe, on analyse la fonction. Que de points de vue possibles! Parmi les phénomènes où la monnaie est en cause, il s'en trouve de si précis que le langage mathématique s'offre de lui-même pour les exprimer; et d'autres sont, au contraire, d'ordre si subjectif que toute la subtilité des psychologues n'est pas de trop pour les interpréter. La théorie des changes paraît rébarbative à qui l'a mal comprise : dès que l'on y voit clair, on reconnaît qu'elle a sa place marquée au premier rang des « harmonies économiques ». Il faut en dire autant de la théorie des prix, malgré ses complexités. Rien de tout cela n'est arbitraire. Et, certes, le législateur peut intervenir opportunément en matière monétaire; mais il aurait grand tort de s'y croire tout-puissant, car il existe là des lois immanentes contre lesquelles les Parlements légiféreraient en vain. Les textes les plus spécieux, les injonctions les plus impérieuses ne sauraient faire échec à la nature de l'homme et à la force des choses.

Par la solidité des principes dont elle vit comme par la variété des applications qu'elle comporte, la science monétaire m'avait de tout temps inspiré l'intérêt le plus vif. Cet intérêt s'accrut encore, tout naturellement, lorsque la confiance du gouvernement m'eut placé à la tête

de l'Administration des monnaies et médailles. De 1893 à 1900, j'ai dirigé ce beau service, alors en plein essor, et je pourrais dire que j'ai vécu là, pendant plus de six années, les questions que j'avais étudiées antérieurement dans les livres, dans les bureaux, dans les commissions, dans les sociétés, dans la presse scientifique et dans l'enseignement supérieur.

Aussi ai-je accepté avec plaisir l'offre qui m'a été faite de consacrer à la Monnaie un de ces livres de vulgarisation et de synthèse comme il en faut à la génération affairée et hâtive qu'est la nôtre. Mon intention n'est pas de rallumer cette guerre dite des deux étalons qui, provoquée par la brusque disgrâce du métal-argent, a mis aux prises, pendant un quart de siècle et plus, tant de calculs et tant de passions. Puisque enfin l'apaisement s'est fait et que la vérité triomphe, les attitudes militantes ne seraient plus de saison. L'heure semble, au contraire, propice pour décrire et pour définir, pour raisonner et pour conclure.

Passer de la notion de l'échange à celle de la valeur; dire ce qu'est *la monnaie,* d'une manière générale, et ce que sont, en fait, *les monnaies;* suivre leur évolution au travers des âges; rechercher les conditions qu'elles doivent remplir pour rendre aux hommes tous les services qu'ils peu-

vent en attendre; motiver ainsi la préférence universellement acquise aux métaux précieux comme symboles et comme véhicules de la richesse; exposer, comparer, juger les systèmes monétaires, telle sera la substance des premiers chapitres du volume : THÉORIE ET LÉGISLATION.

La seconde partie, TECHNIQUE MONÉTAIRE, sera plus courte. Elle fera pénétrer le lecteur dans les ateliers modèles où se fabriquent aujourd'hui les monnaies. Il verra comment elles prennent corps, de quelles sollicitudes et de quelles garanties l'émission en est entourée, à quels risques elles sont exposées, une fois mises en circulation, et comment on y pourvoit.

La troisième partie traitera de LA VIE ÉCONOMIQUE DES MONNAIES. Leur valeur dépendant de leur abondance, il importe d'être solidement documenté sur la production des métaux précieux, sur l'activité du monnayage dans les divers États, sur l'importance des stocks monétaires... J'aurai soin de réduire à ses proportions vraies la « théorie quantitative », dont on a souvent abusé. Je parlerai ensuite des prix : il faudra en montrer le mécanisme, en expliquer les variations. De la statistique collective des prix se déduisent — on verra comment — la mesure du pouvoir de la monnaie aux différentes époques de l'histoire et, par suite, l'interprétation compa-

rative des valeurs mentionnées dans les anciens textes. L'un des derniers chapitres sera consacré aux monnaies de papier, l'autre aux balances internationales et au change. Pour finir, je jetterai sur l'avenir un coup d'œil rapide...

Tel va être le programme de ce petit livre où se trouveront touchées tant de questions délicates. L'ambition de l'auteur serait d'être clair et instructif, de bien mettre en lumière les vérités essentielles, de réfuter une fois de plus des sophismes qui n'ont que trop duré, de mêler à des préceptes séculaires des précisions utiles et quelques idées neuves... Ses vœux seraient comblés si, après avoir feuilleté ces pages, le lecteur en retirait l'impression que l'économie politique et la statistique elle-même ne sont pas choses aussi arides, aussi maussades, aussi stériles que le prétendent leurs détracteurs.

Et, s'étant proposé ce but, si l'auteur a tenu à dédier son œuvre A SES ANCIENS COLLABORATEURS DE LA MONNAIE DE PARIS, ce n'est pas moins à titre d'encouragement pour lui-même qu'à titre d'hommage cordial et d'affectueux remerciement au personnel d'élite qui lui a donné, naguère, tant de preuves de son savoir, de sa droiture et de son dévouement.

A. DE F.

Novembre 1906.

PREMIÈRE PARTIE

THÉORIE ET LÉGISLATION

CHAPITRE PREMIER

NOTIONS GÉNÉRALES.
L'ÉCHANGE. — LA VALEUR. — LA MONNAIE.

L'échange. — La civilisation ne vit pas seulement des dons de la nature et du labeur de l'homme. Il lui faut aussi l'échange, sous toutes ses formes. Et qu'est-ce que l'échange? Les enfants même ne l'ignorent pas. Il y a échange entre deux personnes quand la première donne à la seconde une chose et en reçoit d'elle une autre, à titre de compensation. Donnant donnant, comme dit le proverbe. *Do ut des,* comme disaient les jurisconsultes de l'ancienne Rome. Au sens économique du mot, l'échange peut s'entendre non seulement de produits concrets et matériels, mais encore de services rendus : *do ut facias, facio ut des, facio ut facias...* Quand c'est un objet qu'on donne et un objet qu'on reçoit, l'échange s'appelle aussi le troc.

La pratique de l'échange nous est naturelle. Les animaux n'en ont guère l'idée. Les hommes, au contraire, y sont vite amenés, ayant l'intelligence qui leur révèle les avantages de l'opération, la sociabi-

leté qui leur en fournit l'occasion, la parole qui leur permet de faire des offres et de discuter les conditions de l'affaire.

Ce que les hommes comprennent aisément, là même où la science ne le leur enseigne pas, c'est que l'échange, l'échange intelligent et libre tout au moins, profite aux deux parties en cause : sans quoi elles s'abstiendraient.

Oui, l'échange nous enrichit, tout comme le travail, et l'on n'aurait que l'embarras du choix pour justifier cette affirmation par des exemples probants.

Si, dans une tombola, un petit garçon a gagné une poupée et une petite fille un fusil, tous deux seront déçus; mais une simple permutation suffira pour changer leur déconvenue en joie.

Si un Allemand qui ne sait pas l'anglais se trouve posséder un Shakespeare et si un Anglais qui ne sait pas l'allemand se trouve posséder un Gœthe, il y aura bénéfice évident, pour l'un et pour l'autre, à faire l'échange de ces ouvrages. Etc...

A vrai dire, il ne s'agit, en pareils cas, que de simples expédients, sans lendemain; et si l'échange ici-bas n'allait pas plus loin, le bienfait en serait intermittent et limité. Mais, dans les sociétés humaines, même dans les sociétés primitives, l'échange est devenu tout autre chose que cela. Transportons-nous, par la pensée, dans une de ces tribus arriérées qui, sur certains points de l'Afrique ou de l'Océanie, perpétuent encore, au xxe siècle, les rites de la vie sauvage. Là pas de troupeaux, pas de culture, pas d'industrie digne de ce nom. On n'y connaît guère, comme moyens d'existence, que la chasse et la pêche. Eh bien, c'est assez pour que la division du travail puisse s'instituer utilement. Voici une famille qui, campée au bord de l'eau, s'adonne à la pêche et prend plus de poisson qu'elle n'en pourrait manger; et

voilà, non loin d'elle, une autre famille qui, se livrant à la chasse, abat force gibier. Une entente est tout indiquée entre les deux groupes. Que le chasseur remette au pêcheur, chaque soir, la moitié de son butin, et réciproquement : tous y gagneront d'avoir une nourriture moins monotone. Et c'est déjà, sur une petite échelle, l'organisation de l'échange.

Mais que de progrès à faire dans cette voie! L'échange, qui fut d'abord l'exception, devient peu à peu la règle ici-bas, favorisant dans toutes les directions cette répartition méthodique du travail dont Adam Smith a le premier mis en pleine lumière les merveilleux effets. De génération en génération, le travail va se divisant, se spécialisant davantage et, par cela même, il devient de plus en plus efficace, de plus en plus fécond. Les métiers et les professions ne tardent pas à s'organiser. Chaque individu alors se perfectionne dans l'art qu'il a choisi, par cela seul que ses efforts, au lieu de se disperser, se concentrent sur une tâche unique. Seulement si l'un fait du blé et l'autre du vin, celui-ci des tissus et celui-là des armes, il faut, pour donner satisfaction à la multiplicité des besoins existants, que cette production spécialisée puisse passer de main en main. Il faut que les produits se divisent, comme s'est divisé le travail. Un partage incessant s'impose et c'est l'échange qui se chargera d'y pourvoir. Ainsi élevé à la hauteur d'une institution, l'échange s'appellera bientôt le commerce et son rayon va graduellement s'étendre : commerce local, d'abord; puis commerce interprovincial; plus tard commerce extérieur. D'une hémisphère à l'autre, maintenant, les produits circulent et voyagent. Il y a pour des milliards de marchandises en route, sur terre et sur mer, à toute heure. Et cela pour le commun avantage des producteurs qui ont ainsi vingt peuples pour clients et des consomma-

teurs qui voient venir à eux, de près et de loin, tout ce qui peut leur être nécessaire, utile ou agréable.

En fait, le monde entier est arrivé de nos jours à former un immense atelier et un immense marché où l'échange règne en maître. Grâce à l'échange, l'agriculteur, l'industriel, l'artiste... sait qu'il pourra écouler sa production personnelle et acquérir en retour, sur la production d'autrui, ce qu'il ne produit pas lui-même. Dès lors son ambition sera d'exceller dans sa partie, pour produire le mieux et le plus possible.

Cela est si vrai que, en tout pays, rien n'est maintenant si ordinaire que de voir des gens passer leur vie à fabriquer des produits dont ils ne font, par eux-mêmes, aucun usage. Les professeurs d'économie politique se plaisent à citer, comme tels, le pêcheur de perles de la mer des Indes ou le nègre des champs de diamants de Kimberley. Mais, sans aller si loin, nombreux sont les Français à qui s'appliquerait aussi le mot de Virgile : *sic vos non vobis*. Dans certaines de nos campagnes, le paysan éleveur de bétail ne mange pas de viande et, dans les villes, le bijoutier, l'armurier, l'encadreur, le carrossier... n'opèrent guère que pour autrui.

L'échange est ainsi devenu le grand ressort et le grand distributeur de la vie économique, le grand metteur en œuvre, le grand utilisateur des choses et des hommes. L'échange assure :

1° l'utilisation d'une foule de produits qui, sans lui, faute de débouché, resteraient inexploités ;

2° l'utilisation d'une foule de capacités ou de talents qui, sans lui, ne pouvant s'exercer d'une manière lucrative, resteraient inactifs et même ignorés.

En réalité, le monde moderne doit en grande partie ses progrès et sa prospérité à l'échange, manifestation quotidienne de cette solidarité humaine dont tant de gens parlent aujourd'hui comme d'une nouveauté.

Et le collectivisme même, qui serait la négation de la concurrence et de la propriété, ne supprimerait l'échange qu'en apparence, car plus que jamais s'imposeraient, dans cette hypothèse, la spécialisation du travail et la distribution des produits.

Nous voilà édifiés, d'une manière générale, sur la nécessité de l'échange et sur ses bienfaits. Mais il a aussi ses difficultés. Un exemple suffira pour les faire comprendre.

Si, après récolte faite, j'ai pour ma consommation trop de blé et pas assez de vin, tandis que mon voisin a trop de vin et pas assez de blé, le simple bon sens nous conviera à troquer du blé contre du vin. Mais, d'accord sur le principe, il restera à régler l'exécution. Combien de blé vais-je offrir? Combien de vin vais-je exiger? Il n'y a plus ici conformité d'intérêts, mais opposition. Je trouverais intérêt à donner peu de blé pour beaucoup de vin; mon voisin préférerait donner peu de vin pour beaucoup de blé. De ce petit procès, où nous sommes à la fois plaideurs et juges, quelle sera la vraie solution et comment faudra-t-il opérer pour que nous ne puissions nous croire et nous dire lésés ni l'un ni l'autre?

La valeur. — C'est ici qu'apparaît et s'impose, avec toutes ses conséquences, l'idée de valeur.

Que vaut, à l'hectolitre, le blé que je vais livrer? Que vaut, à l'hectolitre, le vin que je vais recevoir? Si nous le savions, l'équation s'établirait d'elle-même.

Mais, d'abord, qu'est-ce donc exactement que la valeur des choses et d'où vient que, selon les cas, elle est petite ou grande? Énigme troublante qui pèse sur toute l'économie politique. Et cela de l'aveu des adversaires comme des défenseurs de cette science. Pour Proud'hon lui-même, la valeur en était « la pierre angulaire » et il se rencontrait ainsi,

une fois par hasard, avec son terrible contradicteur, Frédéric Bastiat, pour qui « la science économique se résume dans le mot de valeur, dont elle n'est qu'une longue explication ». — « La théorie de la valeur, écrit encore Bastiat, est à l'économie politique ce que la numération est à l'arithmétique! »

Règle générale : quand un mot est difficile à définir, cela se reconnaît au nombre même des définitions proposées. Celles qu'on a données de la valeur ne se comptent plus. Nous n'entreprendrons pas de les passer en revue. Il y a la définition naïve, comme quand Littré dit : « La valeur d'une chose, c'est ce qu'elle vaut. » La Palisse eût parlé de même. Il y a la définition profonde et mystérieuse, comme quand M. Yves Guyot dit : « La valeur, c'est le rapport de l'utilité possédée par un individu au besoin d'un autre individu. » On en a suggéré vingt autres qui ne sont pas meilleures.

L'embarras des auteurs vient de ce que, dans la plupart des langues, vivantes ou mortes, le mot « valeur » cumule deux acceptions différentes, et que l'on ne peut confondre impunément « la valeur en usage » avec « la valeur en échange ».

Cette dualité, au fond, n'est pas une découverte récente : bien avant Smith et Turgot, elle avait été pressentie, comme tant d'autres vérités, par Aristote et aussi par saint Thomas d'Aquin. Mais les esprits superficiels s'y laissent encore prendre.

Voici la distinction à faire.

La *valeur en usage* d'une chose, c'est l'intérêt qu'un homme attache ou attacherait, personnellement, à la possession de cette chose.

Et sa *valeur en échange,* c'est, d'après l'opinion commune, la puissance acquisitive dont elle se trouverait douée, au cas où le possesseur serait disposé à s'en dessaisir.

Entre ces deux valeurs la connexité est manifeste, mais il n'y a point identité et il peut y avoir inégalité; car nous ne jugeons pas de la même façon ce qui est à notre service exclusif et ce qui n'est pour nous qu'un article de commerce éventuel. Il se peut que je tienne infiniment à une lettre, à une photographie, à une boucle de cheveux que vous jetteriez au feu. Et il est naturel que mon voisin, le grand marchand de bois, voie d'un tout autre œil les arbres qui, dans son jardin, lui prêtent, chaque été, leur ombre familière et les baliveaux qu'à vingt lieues de là, il se prépare à acheter ou à vendre. Il existe ainsi pour l'homme, en fait de valeurs, deux poids et deux mesures; et telle est précisément la cause déterminante de cette multitude d'échanges qui s'effectuent continuellement dans le monde. Ce qui me décide à céder certaines choses et à en acquérir d'autres, c'est que les premières me sont moins précieuses qu'à vous et que les secondes me le sont davantage. A ce point de vue, en tant que moteur intime de l'échange universel, la valeur en usage exerce ici-bas une considérable influence. Mais, en fait, elle intéresse plus la psychologie que l'économie politique. Toute valeur est subjective, puisqu'elle réside, non dans les choses elles-mêmes, mais dans l'esprit de l'homme. Seulement la valeur en usage est bien plus subjective encore que la valeur en échange. Les raisons que j'ai de beaucoup désirer ceci ou cela peuvent m'être tout à fait personnelles. Dès qu'il s'agit d'échange et surtout de commerce, les considérations purement individuelles passent au second plan et la valeur des choses tend à se mesurer à tout un ensemble de qualités dont la plupart de nos semblables ont coutume de faire à peu près la même estimation.

Voilà pourquoi, dans la vie extérieure, les choses semblent porter leur valeur avec elles. Et, à vrai dire,

neuf fois sur dix, le mot valeur est pris dans le sens de valeur en échange et non de valeur en usage. Les économistes eux-mêmes, une fois en règle avec la théorie, ne s'occupent guère que de la valeur commerciale, c'est-à-dire de la puissance acquisitive des choses. Et ainsi s'explique, malgré tout le talent de leurs initiateurs, la stérilité de ces fameuses théories autrichiennes qui dissertent si ingénieusement sur le mécanisme du désir humain et sur les causes de ses variations. Oui, sans doute, l'intensité du désir dépend, non seulement de la chose et de l'homme, mais aussi des circonstances. Le même pain me fera plus envie si je me trouve à jeun que si j'ai déjà mangé. Mais le boulanger du coin n'en a cure et, que j'aie très faim, ou peu, ou pas du tout, le petit pain d'un sou me coûtera toujours un sou.

Laissons donc dans l'ombre, où elle se complaît, la valeur en usage; ne séparons plus l'idée de valeur de l'idée d'échange et voyons comment la monnaie vient en aide à l'une et à l'autre.

La monnaie. — L'échange ne serait jamais arrivé à jouer dans le monde civilisé le rôle prépondérant qu'il y a conquis si le troc en était resté l'unique et nécéssaire modalité. Là même où l'idée de valeur s'est fait jour, l'échange direct d'un produit quelconque contre un autre produit présenterait souvent d'extrêmes difficultés et, si l'on nous ramenait d'office à ce régime, ainsi que le demandait Cambon en 1793 [1], nous le jugerions intolérable.

Quels sont donc les inconvénients pratiques du troc? Dans le commerce maritime, on a pu lui faire

1. Cambon demande, dans son rapport du 1er décembre 1793, que « la valeur monétaire de l'or et de l'argent étant détruite » ces métaux soient fondus en lingots et que « le commerce se fasse par échange pur et simple, ce qui bannirait à jamais l'agiotage ».

un mérite d'assurer le fret des navires, aller et retour. Mais, pour les transactions de la vie courante, il entraînerait des complications extraordinaires. M. Maspero a reconstitué, avec pièces à l'appui, le tableau d'une foire égyptienne au temps des Ramassides. On y voit, entre autres combinaisons du même genre, le citoyen Ahmosou troquer un taureau contre une natte, cinq mesures de miel, onze mesures d'huile et sept autres articles divers. Que de pourparlers il avait fallu pour en arriver là! Ahmasou n'avait peut-être pas besoin de tout cet assortiment; mais il fallait bien compléter un lot d'importance comparable à celle de l'animal, puisqu'on ne pouvait couper celui-ci en morceaux. En dehors de certaines denrées très usuelles et très divisibles, l'accord devait être si difficile entre les désirs des uns et des autres que la faillite du troc ne pouvait être qu'une question de temps.

Et c'est bien une ère nouvelle qui s'ouvrit quand, pour mieux résoudre le problème quotidien de l'échange, les hommes eurent imaginé et créé l'admirable mécanisme dont la monnaie forme le rouage essentiel. Invention merveilleuse dans sa simplicité et prodigieusement féconde! Il y a comme un abîme entre l'économie naturelle des premiers âges (la *Naturwirthschaft* des économistes allemands) et l'économie monétaire (*Geldwirthschaft*). J.-G. Hoffman estime que les pays les plus favorisés n'ont pu sortir de la misère que grâce à la monnaie. Lauderdale professe que, de tous nos outils et machines, aucun n'épargne à l'homme autant de travail que la monnaie. Et Kluber ne voit — la morale mise à part — que le langage, l'écriture et la poste qui aient pu, au même degré que la monnaie, servir la cause de la civilisation.

Quel est donc ce magique instrument? Qu'est-ce

exactement que la monnaie? Comment se met-elle au service de l'échange et quelles conditions faut-il qu'elle remplisse pour exercer efficacement la haute fonction économique et sociale qui lui est dévolue? Voilà ce qu'il faut expliquer.

Une monnaie, c'est tout produit particulier de la nature ou de l'industrie humaine dont une société a fait choix pour être la mesure commune des valeurs et, par suite, l'instrument ordinaire des échanges. Une fois cet intermédiaire, ce *tertium comparationis et permutationis* choisi et unanimement accepté, tout va bien. Au troc direct, dont on a vu les vices rédhibitoires, la monnaie substitue le jeu alternatif de la vente et de l'achat. L'opération se dédouble : je vends aujourd'hui, j'achèterai demain. Complication apparente, réelle simplification.

Ainsi l'éleveur que je mettais tout à l'heure en scène cédera son bœuf au boucher, quand il en sera temps, moyennant une certaine quantité de monnaie, correspondant à la valeur de l'animal, et pourra ensuite, avec de petites fractions de cette somme, se procurer ici ou là les menues denrées dont il aura besoin. De la sorte, toutes les transactions se ramènent à un type uniforme; et il s'ensuit une économie considérable d'efforts, de démarches, de soucis. Rien n'a tant contribué à l'assouplissement des relations sociales, comme au développement de l'universel bien-être, que l'invention et l'usage des monnaies.

Telle en est la vertu théorique et pratique que, là où la civilisation est encore à l'état naissant, c'est déjà un sensible progrès que d'avoir imaginé une monnaie, dût-elle ne jamais se montrer. Oui, l'adoption d'une unité fictive, d'une simple « monnaie de compte » sur laquelle on raisonne *in abstracto,* est déjà un grand avantage, parce que cette unité assure

aux diverses valeurs une commune expression, parce qu'elle les réduit, si l'on peut dire, au même dénominateur, parce qu'elle permet de les chiffrer, de les tarifer, de les combiner et de les comparer entre elles, numériquement.

Mais, si une monnaie purement nominale peut déjà être d'un vrai secours, le bienfait est tout autre quand la monnaie a une existence effective, quand elle revêt une forme concrète, surtout quand, au lieu de consister en un simple signe conventionnel, elle possède une réelle valeur intrinsèque, résultant du travail qu'elle représente et de la réunion de quelques-unes des qualités qui appellent sur les choses les convoitises de l'homme. La monnaie-marchandise, valant ce qu'elle promet, voilà la bonne, voilà la vraie monnaie. Et, sans doute, le fait même de l'investiture monétaire aura pour effet d'assurer au produit spécial qui s'en voit gratifié une faveur plus grande : on aura deux raisons pour une d'en faire cas; mais il importe que, par lui-même, ce produit soit désirable et désiré. Si la démonétisation devait en entraîner l'avilissement absolu, c'est que l'on aurait fait un mauvais choix. Déjà formulé par Aristote et unanimement professé aujourd'hui par les maîtres de la science, le principe de la monnaie-marchandise, de la monnaie-équivalent, est de ceux qui n'ont jamais été impunément violés.

Et là où ce principe est respecté, là où le législateur ne cherche pas à majorer artificiellement la puissance de l'unité monétaire, la monnaie devient vite ce qu'elle doit être : l'instrument et le régulateur des échanges commerciaux, la mesure générale et comme le mètre des valeurs.

Ajoutons qu'à ce double titre, elle tend bientôt, par la force des choses, à symboliser aux yeux de tous, la richesse elle-même, la richesse dont elle fa-

vorisera également la circulation et la thésaurisation; car c'est sous forme de numéraire que le capital peut le mieux se transporter d'un lieu à un autre et que l'épargne peut le mieux s'accumuler sur place.

La monnaie a donc pour triple office de mesurer les valeurs, de présider aux échanges, d'emmagasiner la valeur. Et, à ce triple titre, on voit partout s'ajouter à ses mérites propres un prestige singulier, presque surnaturel. L'or monnayé n'est plus seulement pour les foules cet instrument, ce mètre et ce véhicule que la théorie nous apprend à y discerner. Pouvant à tout moment s'échanger contre n'importe quoi, se transmuer à volonté, l'or donne par cela même à ceux qui le possèdent et surtout à ceux qui ne le possèdent pas l'impression d'un véritable talisman. Un million en or frappe bien autrement les imaginations qu'un million en maisons ou un million en titres. Et l'or est ainsi devenu dans le monde l'objet d'un culte *sui generis* où les économistes, comme les moralistes et les philosophes, dénoncent une dangereuse idolâtrie, mais qui, malgré leurs protestations, ne s'est peut-être jamais montré plus fervent que de nos jours.

CHAPITRE II

MONNAIES PRIMITIVES. — MONNAIES AFRICAINES.

Au principe fondamental qui veut que les monnaies avec lesquelles on vend et on achète soient elles-mêmes des marchandises et non de simples simulacres, les sociétés primitives se conformaient instinctivement; et, en fait, elles n'allaient pas chercher loin les termes de comparaison dont elles avaient besoin pour y ramener toutes les valeurs échangeables. « Chez les peuples pasteurs, dit Turgot, tout s'apprécia en bœufs et en moutons; chez les peuples pêcheurs les poissons et chez les peuples chasseurs les peaux de bêtes remplirent le même office; ce fut le blé, le maïs et l'orge chez les agriculteurs... » Ailleurs c'est l'outil quotidien, l'ustensile familier, qui devient monnaie; souvent aussi l'ornement dont l'homme ou la femme aime à se parer[1]. De ces divers produits on fit, soit de simples unités verbales pour le calcul des valeurs, soit un véritable numéraire destiné à être effectivement remis par l'acheteur au vendeur.

Pour voir fonctionner ces monnaies-là, point n'est

1. Comme le fait observer ingénieusement M. Luzzatti, il y avait économie à prendre pour numéraire ces objets usuels. La monnaie métallique suppose un excédent de richesse disponible. Le bœuf ou le mouton, entre deux paiements, faisait son office de bétail. Et cette monnaie-là, par le croît, était même productive d'intérêt.

besoin de remonter aux âges préhistoriques : il suffit de regarder vivre certaines populations. Il n'y a pas extrêmement longtemps que l'on comptait en clous dans certains villages écossais, en thé au Thibet, en morues sèches à Terre-Neuve, en fourrures au Canada et chez les Japons, en sucre dans le Maryland, en tabac dans la Virginie, en cacao dans le Mexique, en café à Sumatra...

Plus près de nous, l'Afrique défend encore contre l'invasion des espèces métalliques les vieilles monnaies un peu enfantines qui, de temps immémorial, y furent en usage. Avant qu'elles aient définitivement disparu, ce qui sans doute ne tardera guère, il m'avait semblé désirable d'en assurer au Musée monétaire du quai Conti une collection aussi complète que possible et, grâce au concours de l'Union coloniale française, ce désir a pu se réaliser. Il y a là, depuis 1898, toute une série d'authentiques et curieux spécimens des monnaies usitées dans les profondeurs du continent noir.

Celle que les voyageurs connaissent le mieux est le *cauri* ou la *corie :* l'un et l'autre se dit ou se disent. La nature seule en fait les frais, puisque c'est une coquille; une jolie petite coquille blanche et polie, *cypræa moneta*. Les cauris pullulent autour des îles Maldives, à Bornéo, aux Philippines...; et depuis des siècles, on s'en est fait un moyen de paiement dans l'Inde, dans le Siam, dans le Laos. Ce billon d'un genre particulier s'est aussi répandu en Afrique, les navigateurs s'en servant comme lest, et l'emploi en est encore général au Soudan. Les cauris valent là plus cher que sur l'Océan Indien; cependant il en faut posséder des monceaux pour être riche. Aux dernières nouvelles, une pièce d'or de 20 francs représentait 20.000 cauris (soit 10 cauris pour un centime). A Tombouctou, on se procurait

un poulet avec 200 cauris; mais il en fallait donner 40 ou 50.000 pour un bœuf, 60 ou 70.000 pour un âne, 160 ou 200.000 pour un esclave, 300 ou 400.000 pour un cheval...

Les nègres emploient également comme monnaie de véritables articles de consommation : les feuilles de tabac, les noix de kola, la gomme, les arachides, le sorgho, le mil blanc et le mil rouge. Le mil se met dans des calebasses de dimensions graduées : la plus petite contient dix poignées de grain et se nomme *ouoroutali;* le *niklife* est double et le *moudou* quadruple. Un esclave se paye communément 330 ou 350 moudous de mil.

Mentionnons aussi le sel, dont la valeur va croissant à mesure qu'on s'éloigne des lieux de production. Il y a lieu de distinguer le sel blanc du sel noir ou du sel rouge, et le sel en barre du sel en poudre. Dans le Haut-Niger, les caravanes apportent le sel blanc du nord de Tombouctou. On le taille en morceaux de deux coudées et une main de longueur sur deux mains de largeur et une main et demie d'épaisseur. Quatre de ces lourdes barres font la charge d'un âne; un chameau en porte sept ou huit. Le sel noir vient de l'Adrar. On en fait des barres moins lourdes que les précédentes. Le sel rouge, qu'on recueille à l'état pulvérulent dans le sable de certains déserts, s'échange contre un volume double de riz ou de mil.

Le sel faisait aussi naguère et fait peut-être encore fonction de monnaie divisionnaire chez les Éthiopiens. L'*amulet* ou *amolé*, sous-multiple du talari, consistait en un petit lingot de sel blanc, mesurant de 20 à 25 centimètres de longueur et pesant près de 700 grammes. Les amolés se tiraient de l'ancien lac Alalé-Badd, situé au sud de Massaouah. Le talari d'argent s'échangeait à Harrar contre sept ou huit

amolés et à Addis-Ababa contre cinq ou six seulement, car le transport d'une si pesante denrée en majore vite la valeur.

La verroterie, chose plus portative, se prête aux mêmes transactions; mais chaque sorte n'a cours que dans un rayon limité. Les Soussous veulent être payés en corail, les Foulahs en boules d'ambre. Les Malinkés du Sangavan recherchent les perles de verre à reflets d'or ou *sannoukonos;* à ceux du Kouranko et du Kissi, il faut l'œil de chat ou *gnarignaï,* grosse perle massive de couleur verte. A Fouta, ce qui fait prime, ce sont des grains noirs et jaunes dont les femmes aiment à s'orner le front; ils portent le nom de *youlatessikonkola,* ce qui signifie qu'avec ce bagage-là le voyageur n'a pas à craindre de mourir de faim en route. Les explorateurs et les missionnaires ont tout un apprentissage à faire pour s'assimiler de si capricieuses distinctions.

Le fer et le cuivre jouent aussi, de plus d'un côté, le rôle de monnaie, sans qu'on ait à prendre la peine d'y graver la moindre effigie. Le *mittako* congolais est une baguette de laiton. Au Soudan, le *gbibsin* ou *guinsin-ouré* est une tige de fer de 62 centimètres de longueur, large d'abord de 14 millimètres, puis de quatre seulement, qui se dédouble en forme de T, les deux branches horizontales se terminant en pointes. Cela représente à peu près 10 sous. On attribue la même valeur, dans le Konian, le Tomadougou, le Kouranko, aux *sommek-ouré,* minces rubans de fer, ondulés et flexibles, formant fourche aux deux bouts.

Comme la métallurgie, l'industrie textile a fourni son contingent à l'arsenal monétaire de l'Afrique. L'unité élémentaire est ici la *tagara,* longue bande de coton écru de 10 centimètres de large. Ces rubans, juxtaposés et cousus deux à deux, constituent

des *pagnes* pour les femmes ou des *boubous* pour les hommes : vêtements sommaires, dont la valeur dépend surtout de la coloration qu'ils ont reçue. L'article courant, dans toute la Gambie, est le *pagne* de 2 shillings (*bassa fanos*). C'est à Balanghar, d'ordinaire, qu'on teint ces ceintures de toile en bleu clair, avec des réserves blanches formant damier. Une application d'indigo plus soignée et moins pâle caractérise le pagne de 4 shillings (*n'dor*). Et il y a mieux encore. Le nom de *guinées,* que les Européens et les Maures du Sahara donnent aux tissus dont on vient de parler, n'avait rien d'illusoire quand ils étaient cotés vingt et quelques francs pièce. Aujourd'hui les cotonnades s'étant vulgarisées en Afrique comme partout, on a au moins cinq guinées de belle toile bleue pour un *sovreign* d'or (25 francs).

Le bétail, à son tour, sert de monnaie dans les régions où les indigènes pratiquent l'élevage, et le langage des affaires y rappelle celui des personnages homériques exprimant en bœufs la valeur des choses. Mais, hélas! le vrai *pecus* de l'Afrique barbare est moins l'animal que l'homme lui-même. Pour l'indigène soudanais, ce sont les esclaves qui personnifient surtout la richesse et tous ses efforts tendent, au moins théoriquement, à en peupler sa demeure. De là, comme dans Homère encore, cette conception d'une valeur fixe attribuée à l'esclave en général, sans préjudice de toutes les différences de prix auxquelles donnent lieu, en fait, les qualités variables du sujet. L'*esclave,* au Soudan, c'est une centaine de francs. Quand un cavalier dit que son cheval lui a coûté trois esclaves, ou quatre, ou cinq..., ce n'est le plus souvent qu'une manière de parler. L'esclave est devenu, là-bas, une vraie monnaie de compte.

Pour les autres produits précédemment énumérés

et même pour l'argent monnayé, dans les régions où il commence à se répandre, l'Africain qui les donne ou les reçoit a toujours le sentiment d'un troc, d'un échange de marchandises, plutôt que d'une vente ou d'un achat, tels qu'on les conçoit en Europe. La plupart du temps, il croit vendre quand il achète. Un noir qui s'adresse à un marchand ne lui dit pas : « Combien la mesure de riz? Combien le morceau de calicot? » Il montre la pièce d'argent qu'il a dans la main et propose de la céder pour tant de toile, tant de riz, tant de sucre... De même, quand il y a hausse ou baisse sur le marché, ce n'est pas le prix en argent de la denrée qui change, mais bien la quantité livrée. Ainsi, dans la rivière de Gambie, on continue à payer encore la mesure d'arachides 2 shillings, alors que la graine s'est dépréciée de moitié. Seulement, la mesure s'élargit peu à peu : sa capacité a doublé d'une génération à l'autre. Et chaque saison la modifie encore. En été, pendant que les ouvriers sont aux champs, ils demandent au « traitant » les vivres dont ils ont besoin et lui livrent en retour des pagnes. La récolte faite, on leur rend chacun de ces pagnes moyennant un boisseau d'arachides, invariablement : mais ce boisseau est grand ou petit, selon que l'année a été bonne ou mauvaise.

CHAPITRE III

L'ÉVOLUTION DES FORMES MONÉTAIRES DANS LE MONDE CIVILISÉ.

Nous venons de voir les nègres de l'Afrique s'attarder à des rites si imparfaits qu'on peut se demander, parfois, si pour eux c'est encore du troc qu'il s'agit ou déjà de la monnaie. Rien de semblable dans l'ancien monde où la civilisation a pris son essor de bonne heure.

On s'y était d'abord, comme partout, essayé à l'échange direct, au troc pur et simple. Mais bientôt se faisait sentir le besoin d'une unité monétaire quelconque et, pour les peuples pasteurs ou agriculteurs de souche aryenne, la plus naturellement indiquée était la tête de bétail. Il est à croire que ce fut surtout une monnaie de compte, car entre animaux de même espèce il existe de grandes inégalités. Cependant les textes classiques autoriseraient une interprétation différente. Les héros d'Homère ne se bornent pas à chiffrer les valeurs en bêtes à cornes. Le poète nous les montre livrant un bœuf pour un chaudron, quatre vaches pour une esclave habile aux travaux de son sexe, neuf bœufs ou vaches pour une armure de luxe, douze pour un beau trépied d'airain. Achille semble bien imposer à Lycaon une rançon effective de cent bœufs.

Dans les lois de Dracon (fin du VIIe siècle avant

Jésus-Christ), les amendes sont encore tarifées de la sorte. Pourtant, à cette époque, les progrès de l'art métallurgique offraient déjà au problème monétaire de meilleures solutions que celles qui avaient pu être empruntées au règne animal. Mais quelques-unes des monnaies nouvelles allaient conserver longtemps le souvenir de la vieille monnaie homérique. Dans certaines régions, de petites rondelles de cuir estampillées ont jadis fait fonction de numéraire et ces vieux sous noirs présentent pour la science le double intérêt que, faits de peau de bœuf, ils substituaient symboliquement la partie au tout et que, procédant à n'en pas douter de l'antique unité pastorale, ils semblaient frayer la voie aux espèces métalliques. Le métal lui-même se plut d'abord à rappeler, par sa forme ou par sa décoration, l'honnête quadrupède dont les ancêtres avaient fait l'arbitre de leurs transactions. N'est-ce pas une filiation curieuse et suggestive que celle qui nous montre ainsi, tour à tour affectés au même usage, le bœuf vivant, la peau de bœuf, le lingot en forme de tête de bœuf, et l'*æs* de cuivre portant une tête de bœuf dessinée sur la face ou sur le revers? Ce n'est pas tout. Plus tard, alors même que sur le métal, tout vestige de l'origine bovine des monnaies aura disparu, les langues sauront encore témoigner de cette origine. La roupie indienne tire son nom du mot sanscrit *roupa,* qui veut dire troupeau. En latin, *pecunia* vient de *pecus* (bétail). Le mot anglais *fee* (salaire) vient de l'allemand *vieh* (bétail). *Capital,* en français, vient de *caput* (tête), etc. [1].

1. Le mot *monnaie,* en latin *moneta,* a une tout autre étymologie et vient de ce que les Romains avaient installé leurs ateliers monétaires dans le temple de *Juno Moneta,* Junon qui avertit. C'était, dit-on, pour avoir annoncé en temps utile un tremblement de terre que l'épouse de Jupiter avait mérité ce surnom.

C'est, d'ordinaire, sous forme de lingots moulés que le métal débuta dans la carrière monétaire. Ce qu'on appréciait le plus au début, dans l'argent et dans l'or, c'était d'être, à valeur égale, les plus transportables des marchandises[1]. La forme importait peu : barres, plaques, cubes, boules, cylindres... Souvent on commença par imiter, tant bien que mal, l'objet usuel qui avait servi d'unité antérieurement : sabot, bêche, hache, couteau, marmite, bouteille, hameçon, poisson, coquillage, bracelet...

L'antique Égypte, d'après Lepsius, utilisa tous les métaux qu'elle connaissait : le cuivre, le plomb, le fer, l'argent, l'électrum (alliage naturel d'or et d'argent), l'or pur... Le cuivre, qu'on tirait du Sinaï, paraît avoir eu la priorité. Plusieurs milliers d'années avant l'ère chrétienne, on nous apprend qu'une paire d'oies se payait 24 grammes de cuivre, un bœuf 11 kilogrammes 1/2. Les ouvriers à la solde des temples recevaient, comme solde mensuelle, outre le grain nécessaire à leur nourriture, 476 grammes de cuivre.

Les monnaies métalliques, à l'état naissant, prirent volontiers des noms de poids, parce que c'était leur poids qui les définissait. Tels les *tabnous,* les *sicles,* les *mines,* les *talents;* plus tard les *onces,* les *marcs,* les *livres...*; tels encore, en Chine, les *taëls.* Et, théoriquement parlant, on peut dire que rien ne personnifie mieux la monnaie-marchandise qu'une quantité déterminée d'un métal homogène. Seulement, pour reconnaître la valeur des lingots, il fallait avoir constamment la balance à la main. Abraham, ayant à payer à Ephron 400 sicles d'argent, les faisait peser avec soin (*Genèse,* XXIII, 16), et des millions d'Orientaux font encore comme lui.

1. Le professeur allemand Roscher, qui aime la précision, même là où elle ne se justifie pas, enseigne que l'argent est 15.534 fois plus transportable que le blé, et l'or 447.772 fois.

A ce point de vue, ce fut déjà un sensible progrès que d'assigner d'avance au métal monétaire des poids certains, des poids gradués d'après une progression plus ou moins régulière. Dans le même esprit, on façonnait des tiges, des anneaux, des spirales que des lignes ou des points partageaient en sections égales. Le nombre des divisions indiquait, aussi bien qu'un chiffre, le poids de l'objet et, pour former l'appoint d'un paiement, il suffisait de couper un morceau[1]. Mais la monnaie-lingot, même sériée de la sorte, laissait encore à désirer. Elle aspira bientôt à mieux préciser sa valeur, à devenir plus portative et, en Grèce surtout, à revêtir une forme plus esthétique : d'où la substitution graduelle aux lingots monétaires des monnaies plates et rondes, frappées jadis au marteau, plus tard au balancier et maintenant à la presse. Toute monnaie, aujourd'hui, veut être ronde et plate. Double symbole. « La monnaie est plate, dit l'avare, c'est pour qu'on l'entasse. » « La monnaie est ronde, répond le prodigue, c'est pour qu'on la fasse rouler. » La forme universellement admise présente encore d'autres avantages que ceux-là.

Sur l'invention même des espèces métalliques, ainsi constituées, la lumière a été longue à se faire. Le lexicographe Pollux, qui florissait il y a quelque deux mille ans, avoue (*Onomasticon*, IX, 93) qu'il ne sait pas bien si c'est Phidon, roi d'Argos, qui fut le premier à « battre monnaie » ou si c'est Gygès, roi des Lydiens. Gygès vécut, croit-on, au VIIe siècle avant Jésus-Christ. Son initiative paraît s'être bornée à

1. A Madagascar, avant la conquête française, les indigènes, pour se fabriquer des monnaies divisionnaires, découpaient en étroits rubans les écus de 5 francs à l'effigie de Louis-Philippe ou de Napoléon III. Les rubans étaient de longueurs inégales; mais tous devaient montrer à leur extrémité une des lettres de l'inscription gravée sur la tranche de l'écu.

faire apposer le sceau royal sur des lingots d'électrum, de forme encore ovoïde. A Phidon, les uns attribuent la paternité des *statères* d'argent d'Égine, au type de la tortue de mer; d'autres, avec plus de vraisemblance, celle des lourdes monnaies de fer auxquelles Lacédémone resta longtemps fidèle. Au même prince serait dû — et les deux créations s'appelaient en effet l'une l'autre — le premier système régulier de poids et mesures dont la Grèce se soit vue dotée. Mais quand vivait ce grand novateur? Après bien des controverses, la question semble tranchée par les palmarès des jeux olympiques qui montrent Phidon présidant en personne la fête de la huitième Olympiade, en l'an 748 avant l'ère chrétienne.

Autre question, très controversée aussi. Par qui les espèces métalliques, au début, étaient-elles fabriquées et émises? Nos ancêtres se sont laissé persuader par les légistes que le droit de battre monnaie est inséparable de la souveraineté : *monetandi jus principum ossibus inhæret.* De combien d'abus ce « droit régalien » fut la source, on ne le sait que trop (voir chap. VI et XVII)[1]. Nos rois trouvaient bon de s'enrichir en appauvrissant la circulation; et, si l'on en croyait Fr. Lenormant, le *basileus* et l'*imperator* des anciens temps n'auraient pas été moins jaloux qu'eux d'un si fructueux privilège. Mais M. Babelon, mieux informé, nous assure que les monnaies antiques émanaient le plus souvent du commerce lui-même. Il semble bien qu'à certaines époques, battait monnaie qui voulait, ou qui pouvait.

1. M. P. Leroy-Beaulieu estime que la majeure partie de ces abus uraient été épargnés aux peuples si les gouvernements, au lieu 'avoir la prétention de faire eux-mêmes la monnaie, à leur gré, étaient bornés à contrôler la qualité et la sincérité des monnaies nises par certaines grandes corporations.

Encore fallait-il, pour ne pas laisser le champ libre à la fraude, que l'éditeur responsable, quel qu'il fût, apposât sur le métal monnayé une attestation matérielle de son authenticité; et telle est la principale raison d'être des empreintes ou effigies monétaires.

Ce ne sont quelquefois que des marques, des poinçons, appliqués après coup. En Chine, sous la dynastie Tchou, antérieurement au IVe siècle de notre ère, les lingots étalonnés qui avaient cours dans l'Extrême-Orient se revêtaient ainsi d'inscriptions ou d'estampilles multiples. Les inscriptions consistent en monogrammes, mots ou simples lettres, désignant des personnes ou des localités. Les estampilles représentent des soleils, des lunes, des étoiles, des roues, des palmiers, des poissons, des serpents, des vaches, des panthères, des éléphants... Et de même, encore aujourd'hui, sur les *chopped dollars* de la province de Canton, cent figurines juxtaposées disent au public que cent maisons de commerce connues ont accepté, après vérification, la pièce qui lui est offerte[1].

Le monde occidental, mieux inspiré, comprit que la garantie des monnaies peut en être, en même temps, la parure et, sur le cuivre, sur l'argent, sur l'électrum ou sur l'or, l'art grec apprit vite à mettre le beau au service de l'utile. Le métal moulé s'y serait mal prêté; mais avec l'enclume et le marteau, l'ouvrier pouvait devenir l'interprète fidèle de l'artiste. Monnaies, médailles, c'est tout un pour les Grecs.

1. « Les marchands chinois contresignent toute pièce d'argent qui passe par leurs mains et veulent retrouver leurs marques en cas de remboursement. Naturellement toutes ces insculpations successives s'oblitèrent l'une l'autre. Les dollars qui ont circulé dans Hong-Kong sont absolument défigurés... » (Chalmers, *Histoire des monnaies coloniales*). La Monnaie de Paris possède de curieux spécimens de « piastres choppées ».

Ils en ont créé au moins 60.000, et que de chefs-d'œuvre dans le nombre! Après eux, chaque peuple a fait ce qu'il a pu et cette flore métallique compte aujourd'hui plus d'espèces encore que la flore végétale. Il ne saurait être question de passer ici en revue, même sommairement, tant de richesses. C'est affaire aux numismates. Depuis Grotius jusqu'à Mommsen et depuis Eckel jusqu'à Babelon, des légions d'érudits se sont passionnés pour la science des monnaies : elle ne leur a pas encore livré intégralement ses secrets.

Bornons-nous à signaler ici, en passant, quelques-uns des types qui se recommandent à l'attention de tous soit par leur mérite esthétique, soit par leur intérêt historique, soit par leur extrême diffusion.

Voici, pour commencer, le lourd décadrachme syracusain, signé par cet habile Evaïnetos qui fut comme le Phidias de la glyptique monétaire. Ses chevaux valent ceux du Parthénon; et quoi de plus simple, mais quoi de plus noble que cette tête de femme qu'encadrent de leur course circulaire les dauphins symboliques? Saluons-la, comme la saluait le poète des *Trophées,* un ciseleur aussi :

Le temps passe. Tout meurt. Le marbre même s'use.
Agrigente n'est plus qu'une ombre et Syracuse
Dort sous le bleu linceul de son ciel indulgent;
Et seul le dur métal, que l'amour fit docile,
Garde encore en sa fleur, aux médailles d'argent,
L'immortelle beauté des vierges de Sicile.

Voici, évoquant une autre phase de l'histoire du passé, ces fameuses *monnaies consulaires* de la République romaine dont la fabrication était réservée à un triumvirat spécial — *triumviri auro, argento, ære, flando feriundo,* — et que les légions victorieuses allèrent semer sur tant de terres lointaines.

Sautons mille ans; et regardons passer l'élégant *florin* d'or de Florence, frappé pour la première fois en 1252 et tant de fois réédité. D'un côté, il porte l'image en pied de saint Jean-Baptiste, patron de la Cité; sur l'autre s'épanouit la grande fleur de lis à pétales retombants : fleur, Florence, florin...

Mentionnons aussi la *piastre mexicaine,* dont l'innombrable clientèle se partage entre trois continents et qui tirée, depuis Fernand Cortez, à plus de trois milliards d'exemplaires, n'a peut-être pas encore épuisé sa force d'expansion. Elle fut longtemps monnaie royale. Depuis que le Mexique est indépendant, ce sont les emblèmes républicains qu'elle arbore; mais le Céleste Empire ne lui en est pas moins hospitalier pour cela.

Et voilà maintenant la simple *pièce de 20 francs,* la nôtre, celle que les Français appellent encore le *louis* et qui, pour les étrangers, est et reste le *napoléon,* quelle qu'en soit l'effigie réelle. C'est que, lorsqu'elle commença à se faire connaître hors frontières, on y voyait dessinés sur l'or pâle :

Le front lauré du capitaine
Et son fier visage romain.

Et hors de France, ni les profils royaux, ni le petit génie de Dupré, ni la République de Merley, ni celle d'Oudiné, ni celle de Chaplain, n'ont encore effacé le souvenir du terrible vainqueur d'il y a cent ans.

L'exquise *Semeuse* de Roty s'étonnerait de ne pas être au moins nommée ici. Autant que faire se peut, la jolie déesse vient nous rappeler, à deux mille ans de distance, ces vierges idéales dont la beauté fait que telle médaille d'argent de la Grèce antique se paie aujourd'hui plus que son poids d'or.

CHAPITRE IV

LES SYSTÈMES MONÉTAIRES. DOUBLE ÉTALON OU ÉTALON UNIQUE.

Conditions caractéristiques d'une bonne monnaie. — En théorie, toute marchandise, tout produit de la nature ou de l'industrie pourrait servir à mesurer, à emmagasiner et à transmettre la valeur. Mais il s'en faut de beaucoup que le choix soit indifférent. Matériellement parlant, les qualités caractéristiques d'une bonne monnaie sont les suivantes :

Première condition. — La matière choisie pour jouer le rôle de monnaie doit être douée, autant que possible, d'incorruptibilité. Ce serait pour une monnaie un vice rédhibitoire que de se gâter comme se gâte un fruit ou un poisson. Même parmi les corps appartenant au règne minéral, la chimie relève de grandes différences au point de vue de l'inaltérabilité. Dans nos climats, l'hygrométricité du sel, l'oxydabilité du fer suffisaient pour en déconseiller l'emploi.

Deuxième condition. — La matière choisie doit être homogène, chacune de ses parties ressemblant absolument à l'autre. L'idée de mesure, en effet, exclut l'idée de diversité.

Troisième condition. — La matière choisie, étant homogène, doit être facilement et sûrement divisible,

attendu qu'il faut à l'unité monétaire, quelle qu'elle soit, des multiples et des sous-multiples. Le diamant, qui remplit si bien les conditions précédentes, se trouve en défaut à ce troisième point de vue.

Quatrième condition. — Il convient que la matière choisie soit, tout à la fois, assez malléable et assez résistante pour bien recevoir et pour garder longtemps cette empreinte officielle, cette effigie, qui sera le certificat d'origine et d'authenticité de la monnaie. Destinée à passer de main en main, à « circuler », comme on dit, il ne faut pas qu'elle s'use, s'efface et se détériore aisément.

Cinquième condition. — Il est bon que les propriétés physiques, extérieures et intérieures, de la matière choisie, sa couleur, son éclat, sa sonorité, sa densité, nous aident à en vérifier l'identité et rendent les contrefaçons difficiles.

A ces conditions d'ordre matériel s'en ajoute une autre d'ordre économique :

Sixième condition. — La matière choisie ne doit pas être par trop rare, car alors il y aurait disette absolue de numéraire; elle doit être assez rare cependant et, par elle-même, assez demandée, assez désirable et assez désirée, pour que, à poids et à volume égal, sa valeur intrinsèque reste supérieure à celle de la plupart des autres marchandises. Les monnaies encombrantes et lourdes sont de mauvaises monnaies, par cela même que le transport en est coûteux, la circulation laborieuse. Tels les vieux sous de fer de Lacédémone : au temps d'Alexandre, pour faire l'équivalent d'un de nos rouleaux de mille francs, il ne fallait pas moins que le contenu d'une charrette à deux chevaux (voir Plutarque, *Lycurgue*). Tels encore les lingots de sel des Africains. Les cauris de la mer des Indes et les sapèques chinoises, même enfilées en chapelets ou *ligatures,* forment

également un bagage bien gênant quand il faut le porter avec soi.

Ainsi : incorruptibilité, homogénéité, divisibilité, malléabilité et résistance à l'usure, qualités physiques distinctives, enfin rareté et valeur suffisantes, tel était le programme, j'allais dire le cahier des charges, de l'espèce de concours ouvert entre les divers matériaux dont l'homme dispose pour assurer au problème monétaire la meilleure solution possible.

A ce programme les métaux, d'une manière générale, satisfont mieux que tout le reste. Mais, même parmi les métaux, il en est de plus ou moins recommandables et, là aussi, une évolution s'est faite et continuée d'âge en âge, les monnaies de fer cédant, par exemple, la place aux monnaies d'airain, de cuivre ou de bronze; et celles-ci se laissant supplanter à leur tour par les monnaies d'argent, puis par les monnaies d'or [1].

« Chaque métal, dit avec raison M. Paul Leroy-Beaulieu, est approprié à un certain âge de la civilisation : quand, par le progrès de la richesse et des arts, un métal se trouve déchu de sa condition primitive d'objet de luxe, il ne peut plus conserver la pleine fonction monétaire. » C'est ce qui est arrivé de nos jours à l'argent. Ses vertus physiques et chimiques ne sont pas très inférieures à celles de l'or; mais, devenu trop commun, son prestige a baissé; et le vrai métal monétaire, aujourd'hui, c'est celui qu'on appelle le roi des métaux, c'est l'or.

Hypothèse d'un métal monétaire unique. — Si nous nous plaçons un instant dans le domaine de la pure doctrine, le système monétaire idéal

1. Les monnaies de platine n'ont été essayées qu'en Russie et ce pays même a eu de bonnes raisons pour y renoncer.

pourrait, semble-t-il, se concevoir comme suit :

L'unité fondamentale, pour la mesure et l'expression des valeurs, serait, avec l'empreinte et le nom qu'on voudrait, le gramme d'or fin, d'or à 1000/1000es. Puis on ferait de cette unité le point de départ commun d'une échelle décimale ascendante : décagramme d'or, hectogramme d'or, kilogramme d'or..., et d'une échelle décimale descendante : décigramme d'or, centigramme d'or...

Scientifiquement parlant, ce serait très simple et très satisfaisant; ce serait parfait si, par malheur, ce n'était impraticable.

Montrons, tout de suite, les fins de non-recevoir que rencontrerait un pareil projet et les complications multiples auxquelles, par suite, il faut se résigner.

La première difficulté est d'ordre technique.

L'or pur, l'or fin (et pour l'argent fin il en va de même) n'aurait pas le degré de résistance voulu. Il se raie et s'use trop aisément. Au moyen âge, les espèces d'or, royaux, couronnes, francs, florins, écus fleurdelisés et autres, titraient 24 carats, soit 1000/ 1000es; mais aussi rien de plus fragile que ces minces disques d'or, si finement ouvragés : leur faible circulation fut leur seule sauvegarde. De nos jours, la Hollande frappe, pour le commerce extérieur, des ducats d'or à 983 millièmes : c'est faire encore à l'alliage une trop petite part. L'Angleterre, où le système duodécimal n'a pas capitulé, ajoute à son or un douzième de cuivre. En France, comme en Allemagne, en Russie, aux États-Unis..., la proportion légale est du dixième et l'expérience prouve que cela vaut mieux.

Renonçons donc à l'or pur et remplaçons-le par l'or à 900, qui se défendra plus longtemps contre l'usure, contre le *frai*, pour employer l'expression consacrée.

Mais ce n'est pas là, à beaucoup près, l'unique amendement à introduire dans le beau et chimérique projet que nous esquissions tout à l'heure.

Un gramme d'or à 900 représenterait une valeur de 3 fr. 10 et ce ne serait pas une unité inacceptable, semble-t-il : en fait, aucun peuple n'a voulu de cette unité-là et, malgré l'extrême diversité des types monétaires ayant cours dans le monde, nous y chercherions vainement une pièce d'or d'un gramme.

Tout autre poids d'or, il est vrai, peut convenir, une fois fixé. L'objection capitale, c'est que, avec un seul et même métal, on ne saurait constituer toute la gamme des multiples et sous-multiples qu'exige le mètre monétaire. Cette impossibilité résulte avec évidence des dimensions qu'il faudrait donner à certaines pièces. Le gramme d'or serait déjà d'une exiguïté fort incommode. Avec le décigramme et surtout avec le centigramme d'or, on tomberait dans les infiniment petits : un microscope ne serait pas inutile à qui aurait un sou d'or à payer ou à recevoir.

Et ne concluons pas de là que l'argent convient mieux que l'or à la constitution de l'unité monétaire. Le sou d'argent serait lui-même bien trop menu pour nos doigts et, par contre, il faudrait au moins vingt-cinq hommes de peine pour charrier 100.000 francs en argent.

Nécessité d'affecter plusieurs métaux à l'usage monétaire. — La vérité est qu'il n'existe aucune substance pouvant servir à la fois de monnaie pour les très petits et pour les très gros paiements. D'où cette obligation, à laquelle aucune nation civilisée ne s'est soustraite, d'utiliser à la fois comme instruments d'échange plusieurs métaux d'inégale valeur. La France, au XIXe siècle, avait monnaie d'or, monnaie d'argent, monnaie de bronze.

Cela faisait trois métaux. Le nombre s'en trouve porté à quatre, maintenant que, à tort ou à raison, le nickel est venu s'intercaler entre notre bronze et notre argent.

Mais alors surgit une réelle et grave difficulté : comment vont pouvoir se mêler et se combiner, dans la circulation, ces trois ou quatre monnaies différentes?

Plusieurs solutions sont possibles, bien que, à nos yeux, il n'y en ait vraiment qu'une seule qui satisfasse également aux exigences de la pratique et à celles de la théorie.

Première solution. — Elle consisterait à laisser fonctionner chacune des monnaies adoptées d'une manière indépendante. Le sou de bronze, le franc d'argent, le louis d'or seraient trois unités distinctes qu'aucun lien ne solidariserait. Et le public opterait librement. Les toutes petites affaires se traiteraient en sous, les moyennes en francs, les grandes en louis... Et dans les tarifs, dans les marchés, dans les conventions, on spécifierait. Je n'oserais pas déclarer le procédé inapplicable, car le moyen âge a vu cela et les choses se passent à peu près de cette façon dans les États où circule un papier-monnaie déprécié. A New-York, aux heures critiques de la guerre de sécession, il fallait tantôt 150, tantôt 200 dollars en *greenbacks*[1] pour faire l'équivalent de 100 dollars en or. En Espagne, la *peseta* d'argent donne lieu de nos jours à un dualisme analogue. Et l'exemple de la Chine est peut-être plus topique encore. Pour leurs petites dépenses quotidiennes, les familles chinoises se contentent de l'humble *sapèque* de cuivre, de bronze ou de fer. Dans les villes,

1. Billets d'État, ainsi qualifiés à cause de leur couleur; *greenback* signifie : dos vert.

surtout dans les ports, les négociants comptent en *taëls* d'argent, et entre les deux monnaies il n'y a pas de rapport fixe : le taël, selon les époques, vaut moins de mille ou plus de mille sapèques. Enfin la valeur en or du taël, quand la Chine traite avec l'étranger, est également sujette à de fréquentes oscillations. La simplicité de la vie orientale, de la vie plébéienne tout au moins, atténue les inconvénients de ce flottement perpétuel. Mais M. Joseph Dubois doit être seul en Europe à envier aux Chinois un système monétaire si peu cohérent[1].

Deuxième solution. — C'est la solution dite bimétalliste. On devrait dire biétaloniste, car monnayer deux et même plusieurs métaux, c'est, nous l'avons dit, ce qu'on fait partout; mais ici on en choisit deux, l'argent et l'or d'ordinaire, pour faire fonction d'*étalons monétaires,* et on les solidarise en décrétant l'invariabilité de leurs valeurs relatives.

Le lecteur se demande peut-être ce que c'est exactement qu'un étalon monétaire? Voici, pour la science contemporaine, les deux conditions moyennant lesquelles un métal a droit à cette qualification :

1° Force libératoire illimitée, ce qui signifie que la monnaie-étalon est bonne, légalement, pour payer toute dette, quel qu'en soit le chiffre. Le créancier ne peut pas ne pas l'accepter.

2° Libre frappe, ce qui veut dire que les particuliers peuvent requérir la conversion en espèces ayant cours des lingots qu'ils présentent, dans ce but, à l'Hôtel des monnaies; et cela sans avoir à subir d'autre perception que celle qui correspond au coût de l'opération.

1. Voir *l'Empire de l'argent, étude sur la Chine financière*, par J. Dubois, 1906.

Frappe libre et force libératoire illimitée, tel est donc le double attribut des vrais étalons monétaires. Encore convient-il que le métal-étalon circule librement à l'intérieur du pays, qu'il y règle effectivement les prix et qu'il préside aux contrats. Sous cette réserve, c'est la loi qui décide que tel métal sera étalon et que tel autre sera seulement monnaie auxiliaire.

Mais si le législateur a constitué deux étalons, argent et or, comment peut-il leur imposer, dans l'échelle mouvante des valeurs, toujours à la merci des caprices de l'offre et de la demande, cette immobilité relative qu'implique le code bimétalliste? Suffira-t-il, pour obtenir et maintenir cet équilibre anormal, que le vote d'un Parlement l'ait édicté et que les poids respectifs de la pièce d'or et de la pièce d'argent aient été réglés en conséquence?

A cette question, les partisans du double étalon solidarisé répondent *oui*, parce qu'ils sont encore imbus des mêmes préjugés que les légistes du moyen âge, lesquels professaient qu'en matière monétaire le roi peut tout et que la valeur des monnaies est l'œuvre directe de la loi.

A la même question, les partisans de l'étalon unique répondent *non*, estimant que la valeur nominale des vraies monnaies ne peut se désintéresser de leur valeur intrinsèque et que les cours de l'argent et de l'or ne sauraient, plus que ceux du blé et de l'orge, désobéir aux lois économiques par respect pour les lois écrites.

Ce sont là, de part et d'autre, des vues bien absolues.

Certes la loi écrite n'est pas omnipotente en matière monétaire, et l'histoire le prouve surabondamment : mais à lui contester toute influence sur les valeurs on se tromperait aussi et l'histoire peut

également servir à le démontrer, puisque le rapport de 15 1/2 établi par la loi française entre la valeur de l'or et celle de l'argent a pu subsister, tant bien que mal, pendant trois quarts de siècle. Quand un pays riche s'engage à payer au même prix, à bureau ouvert, soit un kilogramme d'or, soit quinze kilogrammes et demi d'argent, il y a là de quoi impressionner, dans le sens du *statu quo,* le marché général des métaux précieux. Cela dure ce que cela peut durer[1]. Cela dure jusqu'à ce que les sollicitations extérieures soient devenues assez fortes, assez pressantes pour rompre l'espèce de soudure que le législateur avait mise entre les deux métaux. La solution biétaloniste, souvent expérimentée parce qu'elle est séduisante et qu'elle élargit la base de l'édifice monétaire, a pu tenir bon, à certaines époques, pendant un laps de temps plus ou moins étendu. Elle ne crée pourtant qu'un état de choses précaire et il suffit, pour s'en convaincre, de voir quelles ont été, à travers les âges, les variations de la valeur de l'or en argent ou de la valeur de l'argent en or. Ce sera l'objet du prochain chapitre.

Troisième solution. — C'est l'étalon unique. Les vrais économistes l'ont préconisé avec persévérance et sur ce point leurs idées, après bien des luttes, ont fini par triompher; car le bimétallisme est partout en déroute et, à quelques réserves près, on peut dire que l'étalon d'or a fait depuis trente ans la conquête du monde civilisé.

1. Sans même qu'il y ait intervention gouvernementale, on conçoit que si quelque milliardaire ou quelque trust américain annonçait demain qu'il s'engage à donner à tout venant trois tonnes de zinc pour une tonne de cuivre ou une tonne de cuivre pour trois tonnes de zinc, ce serait de quoi solidariser temporairement les cours des deux métaux. Seulement, tôt ou tard, les vicissitudes de la production et de la consommation seraient plus fortes que cette promesse et la rendraient illusoire.

L'Angleterre, dès 1816, avait donné aux autres peuples l'exemple et le modèle de ce régime simpliste et rationnel. L'or seul, chez nos voisins d'outre-Manche, exerce dans sa plénitude le pouvoir monétaire, la *livre sterling* d'or, *the pound*, ayant succédé, en tant qu'étalon, à l'ancienne livre d'argent. Le *sovreign* d'or, où s'incarne la livre actuelle, pèse 7.99 grammes et titre 11/12es, valant ainsi, au pair, 25 fr. 221; et tel est, pour l'Angleterre comme pour une partie de ses colonies et dépendances, le mètre unique des valeurs [1].

Mais le privilège exclusif dont jouit à cet égard leur monnaie d'or n'empêche pas les Anglais de colporter, eux aussi, dans leurs bourses toute une série de pièces d'argent et de bronze duement hiérarchisées (voir chap. VII). Seulement leurs monnaies de bronze et d'argent n'agissent qu'en sous-ordre et, pour ainsi dire, par délégation. Pas de frappe libre en ce qui les concerne. C'est l'État seul qui, au vu des besoins de la circulation, règle et assure l'émission des *subsidiary coins*. C'est l'État qui, s'il y a lieu, bénéficie de l'écart existant entre leur prix de revient et leur valeur nominale. C'est l'État, éditeur responsable de ces monnaies subalternes, qui en garantit le remboursement en or. Et pas de force libératoire illimitée non plus pour le bronze et l'argent : nul n'est tenu de recevoir à la fois pour plus de 40 shillings (50 francs) de monnaie d'argent et pour plus de 1 shilling (1 fr. 25) de monnaie de bronze. Ce ne sont là, comme on dit, que des « monnaies d'appoint ».

L'unité d'étalon se concilie de la sorte avec la

1. Particularité curieuse, la monnaie d'or anglaise ne porte sur elle ni son nom, ni sa valeur. A l'avers, on y voit l'effigie du souverain avec l'inscription latine usuelle; au revers le *Saint Georges terrassant le dragon*, et c'est tout.

multiplicité des moyens de paiement et l'Angleterre doit se féliciter de s'être donné de si bonne heure une constitution monétaire si solide. Il est permis d'y voir une des causes, et non la moindre assurément, de son extraordinaire prospérité financière et commerciale.

CHAPITRE V

LA VALEUR COMPARATIVE DE L'OR ET DE L'ARGENT AUX DIFFÉRENTES ÉPOQUES.

Il serait commode — et nous en avons dit le motif — que la valeur relative de l'or et de l'argent fût immuable, qu'il y eût constamment équivalence, par exemple, entre 1 kilogramme d'or et 15 kilogrammes 1/2 d'argent, ainsi que l'avaient souhaité les fondateurs de notre système monétaire. Mais les valeurs ne se laissent pas aisément réduire en servitude. Sans doute leur mobilité et leur indépendance naturelles peuvent se trouver paralysées, dans une certaine mesure, par l'ampleur des stocks en présence, par la volonté des gouvernements, par le poids même de la tradition. Mais les prix ont leurs lois propres qui, tôt ou tard, doivent prévaloir. Stabilité soit; immobilité non. Il suffit, pour s'en convaincre, de suivre à travers les âges les mouvements, tantôt lents, tantôt rapides de ce rapport entre l'or et l'argent, $\frac{O}{A}$, que tant d'interventions extérieures ont pourtant prétendu fixer.

Reconnaissons que ses oscillations furent plus discrètes dans l'antiquité que de nos jours. Les documents antérieurs à l'ère chrétienne donnent généralement, pour $\frac{O}{A}$, des chiffres compris entre un maximum de 14 et un minimum de 10. Les étalons métalliques découverts dans les fondations du palais

de Khorsabad, construit 700 ans avant Jésus-Christ, et les plus anciennes monnaies de la Perse et de l'Asie Mineure attribuent à l'or 13 fois ou 13 fois et demie la valeur de l'argent. En Grèce, c'est 12, c'est 11, c'est 10. C'est encore 12 à Rome, au temps de la République et même au commencement de l'Empire, à part quelques moments de crise.

On arriverait à 14.5 ou même à 18 en interprétant au pied de la lettre les ordonnances impériales des années 397 à 425 (*Cod. Théodos.*, XIII, 2, 1; et VIII, 4, 27) sur l'acquittement en sous d'or des obligations contractées en argent. Mais, outre que le titre des sous d'or différait peut-être de celui de l'argent en barres, on peut se demander s'il n'y avait pas là des mesures exceptionnelles prises dans l'intérêt des débiteurs obérés.

L'édit de Pistes, rendu en 864 et applicable au royaume franc, dit expressément : « La livre d'or ne doit pas être vendue plus de 12 livres d'argent. » C'est la même proportion qu'à Rome.

Au moyen âge, les textes sont nombreux; mais il est difficile d'en tirer des conclusions précises à cause de la diversité des droits de monnayage et aussi parce que le législateur qualifie souvent d'argent fin un argent qui contient cependant un peu d'alliage, tandis que pour l'or la pureté est de règle. Pour bien dégager, à telle ou telle date, le rapport des deux valeurs, il faut surtout voir le prix des métaux achetés soit par les offices monétaires, soit par les commerçants. D'une manière générale, l'argent tendait à se rapprocher un peu de l'or : on put souvent acquérir une livre d'or avec 10 ou même (vers 1460) avec 9 livres d'argent.

Après la découverte de l'Amérique et au commencement du XVIe siècle, l'or, en Castille, à Florence, en Allemagne, valait 10 fois et demie ou 11 fois

l'argent. Mais bientôt l'écart allait augmenter. Le tableau suivant, qui résume les patientes recherches du Dr Sœtbeer, donne la marche des faits au cours des XVIe et XVIIe siècles :

PÉRIODES.	RAPPORT $\frac{O}{A}$.	PÉRIODES.	RAPPORT $\frac{O}{A}$.
1501-1520	10.75	1601-1620	12.25
1521-1540	11.25	1621-1640	14
1541-1560	11.30	1641-1660	14.50
1561-1580	11.50	1661-1680	15
1581-1600	11.80	1681-1700	15

L'abondance et la concordance des données mises en œuvre permettent d'accepter ces moyennes avec assez de confiance, et l'on voit que déjà, au temps de Louis XIV, le rapport constaté s'éloignait peu du futur 15 1/2 des systèmes bimétallistes. Ce relèvement réel ou apparent de l'or frappait en 1683 l'italien Montanari. « Notre commerce avec le Levant, disait-il pour expliquer le fait, implique l'exportation d'une grande quantité de métaux précieux ; mais il y a cette différence que l'argent exporté reste en circulation, tandis que l'or est thésaurisé là-bas et ne revient plus. »

Pour Sœtbeer, la baisse de l'argent, au commencement du XVIIe siècle, serait déjà comme l'image réduite de la crise qui devait éclater 250 ans plus tard. Le savant spécialiste allemand attribue moins d'influence au développement des mines en Amérique qu'à l'état économique et politique de l'Europe. L'or, mieux connu, y était plus recherché qu'avant. La même somme tenant beaucoup moins de place en or qu'en argent, la guerre et la paix profitaient également à celui des deux métaux qui est le plus facile à cacher, à déplacer et même à exporter clandestinement, là où l'exportation est interdite.

Au XVIIIe siècle, un mouvement inverse s'annonce, mais dure peu. Le rapport évolue comme suit : 15.27, en moyenne, de 1701 à 1710; un peu plus ou un peu moins de 15.10 pendant les trois décades suivantes; puis 14.93 en 1741-1750; 14.56 en 1751-1760; 14.81 en 1761-1770; 14.64 en 1771-1780; 14.76 en 1781-1790; 15.42 en 1791-1800.

Dès 1782, l'or tend à reconquérir le terrain qu'il a perdu. En France, il y fut aidé par diverses interventions gouvernementales, à commencer par la déclaration royale de Fontainebleau, du 30 octobre 1785, « portant fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent ». Là se trouvait inscrit, pour la première fois, ce fameux 15 1/2 que la loi de l'an XI allait confirmer et consacrer.

Et, en fait, depuis la Révolution jusqu'à la guerre franco-allemande, les cours commerciaux s'y sont assez docilement conformés. Donnons les moyennes décimales jusqu'en 1850 et les moyennes quinquennales ensuite :

PÉRIODES.	RAPPORT $\frac{O}{A}$.	PÉRIODES.	RAPPORT $\frac{O}{A}$.
1791-1800	15.42	1841-1850	15.82
1801-1810	15.61	1851-1855	15.41
1811-1820	15.51	1856-1860	15.30
1821-1830	15.80	1861-1865	15.40
1831-1840	15.67	1866-1870	15.55

Pendant cette période, le rapport n'est presque jamais descendu au-dessous de 15, ni monté au-dessus de 16[1].

Mais voici venir, après cette longue accalmie, la crise décisive qui aboutira à un véritable divorce

1. La valeur de l'or par rapport à l'argent est descendue à 15 et même un peu plus bas, sur le marché de Londres, en 1859, 1864 et 1870. En 1848, au lendemain de la révolution de février, l'or a valu, pendant quelques semaines, 16 à 17 fois l'argent.

entre les deux métaux et il faut maintenant regarder les choses de plus près.

Cote de l'or et de l'argent. — A Londres, marché principal des métaux précieux, la cote de l'or exprime en shillings et en pence (20es et 240es de livre sterling) le prix de l'*once standard,* c'est-à-dire de l'once troy (31.1 grammes) d'or à 916.66 millièmes. La valeur monétaire de l'or ressort ainsi à 77 sh. 10 pence ½ (ou 3 liv. st. 17 sh. 10 d. ½).

La Monnaie royale ne perçoit pas de frais de fabrication. La Banque d'Angleterre est tenue d'acheter l'or 77 sh. 9 pence. Elle bénéficie de la différence de 1 ½ penny (soit 1.6 p. 1000).

A Paris, la valeur monétaire de l'or fin est 3.444 fr. 44 et la Monnaie le paie 3.437 francs. La *prime* ou la *déprime* de l'or (relativement au billet de banque) s'exprimerait, le cas échéant, en millièmes.

Pour l'argent (relativement à l'or), on chiffrait également la déprime en millièmes. Mais, depuis 1901, la cote représente simplement le prix, en francs et centimes, du kilogramme de fin[1].

A New-York, on exprime en *cents* ou centièmes de dollar le coût de l'once troy (31.1 grammes) d'argent fin.

La cote anglaise de l'argent, dont la nôtre est presque toujours le fidèle reflet, exprime en pence

1. J'avais réclamé cette petite réforme au Congrès des valeurs mobilières de 1900, et la Chambre syndicale des agents de change voulut bien reconnaître, aussitôt, qu'elle était justifiée. Antérieurement, la prime ou la déprime de l'argent, telle qu'elle figurait à la cote, partait d'un soi-disant pair commercial de 218 fr. 89, lequel, depuis 1835, ne répondait à rien; car, les frais de fabrication ayant été alors réduits de 3 fr. à 1 fr. 50 par kilogramme d'écus fabriqués, la Monnaie payait le kilogramme d'argent fin, non plus 218 fr. 89, mais 220 fr. 56. Il résultait de ce faux point de départ que, lorsque l'argent était coté *au pair*, il subissait en réalité 7.63 millièmes de perte.

le prix de l'once standard (31.1 grammes d'argent à 925 millièmes). Dans ces conditions, l'argent, pour être à l'or comme 1 est à 15 1/2, taux légal français, devrait coter à Londres tout près de 61 pence (exactement 60 $\frac{13.4}{16}$).

Crise de l'argent au XIXe siècle. — Les cours de 60 $\frac{1}{2}$ à 61 pence se sont encore pratiqués, à Londres, en 1872 et nul ne songeait alors à prédire la prochaine disgrâce de nos écus. Mais l'heure était proche où l'équilibre traditionnel allait se rompre. En décembre 1872, la cote est déjà inférieure à 60 pence. Et, successivement, l'argent perd : en décembre 1873 le cours de 59; en décembre 1874 le cours de 58; en décembre 1875 le cours de 57...

En juillet 1876, l'argent tombe momentanément à 46 $\frac{3}{4}$ et, vingt ans plus tard, en septembre 1897, cette cote déjà invraisemblable se trouvera un jour réduite de moitié (23 $\frac{3}{4}$) !

De cet avilissement, sans égal dans l'histoire, le diagramme ci-après (page 45) donne mieux l'idée que n'importe quels chiffres.

Quant à la valeur réciproque de l'or et de l'argent aux diverses phases de cette sorte de cataclysme monétaire, en voici les mouvements annuels :

ANNÉES.	RAPPORT $\frac{O}{A}$.	ANNÉES.	RAPPORT $\frac{O}{A}$.	ANNÉES.	RAPPORT $\frac{O}{A}$.
1870	15.6	1882	18.3	1894	32.6
1871	15.6	1883	18.6	1895	31.6
1872	15.6	1884	18.6	1896	30.7
1873	15.9	1885	19.4	1897	34.2
1874	16.2	1886	20.8	1898	35.0
1875	16.6	1887	21.1	1899	34.4
1876	17.9	1888	22	1900	34.4
1877	17.2	1889	22.1	1901	34.7
1878	17.9	1890	19.8	1902	39.1
1879	18.4	1891	20.9	1903	38.1
1880	18.0	1892	23.7	1904	35.2
1881	18.2	1893	26.5	1905	34.0

Après avoir ainsi donné l'exacte mesure du phénomène, il convient de l'expliquer. C'est une question qui, pendant vingt ans, a fait l'objet des plus vives polémiques et des assertions les plus contradictoires. Le camp bimétalliste ne voulait voir dans la baisse de l'argent que l'effet direct des mesures qui en avaient, de plusieurs côtés, interrompu ou limité la frappe. On accusait l'Allemagne, que les deux lois du 4 décembre 1871 et du 9 juillet 1873 vouaient à l'étalon d'or. On accusait les États scandinaves, les Pays-Bas, la Finlande... qui prenaient parti dans le même sens. On accusait surtout l'Union latine, oubliant que le ralentissement, puis la suppression des frappes d'écus à Paris, à Bruxelles, à Berne et à Rome (1873-1878) avaient été précisément motivés par cette dépréciation du métal blanc dont on cherchait induement à nous rendre responsables. Et beaucoup se leurraient de l'illusion que nos Monnaies n'auraient qu'à rouvrir leurs guichets, aux conditions antérieures, pour rétablir du coup le *statu quo ante*. Naturellement les *silvermen* américains ne négligeaient rien pour faire prévaloir une thèse qui leur promettait de si copieux bénéfices. Aujourd'hui que beaucoup de mines, dans les deux mondes, produisent le kilogramme d'argent à des prix variant entre 60 et 80 francs, on ne relit pas sans surprise les plaidoyers de ceux qui prétendaient que quelques articles de lois ou quelques accords diplomatiques suffiraient pour restaurer à jamais le cours légal de 222 fr. 22.

Que l'argent ait souffert, commercialement parlant, des conquêtes successives de l'étalon d'or, il n'y a pas à le nier. M. Goschen disait en 1878 : « Nous sommes dans un cercle vicieux. Les États ne veulent plus monnayer l'argent parce que l'argent a baissé et la baisse de l'argent continue parce que les États

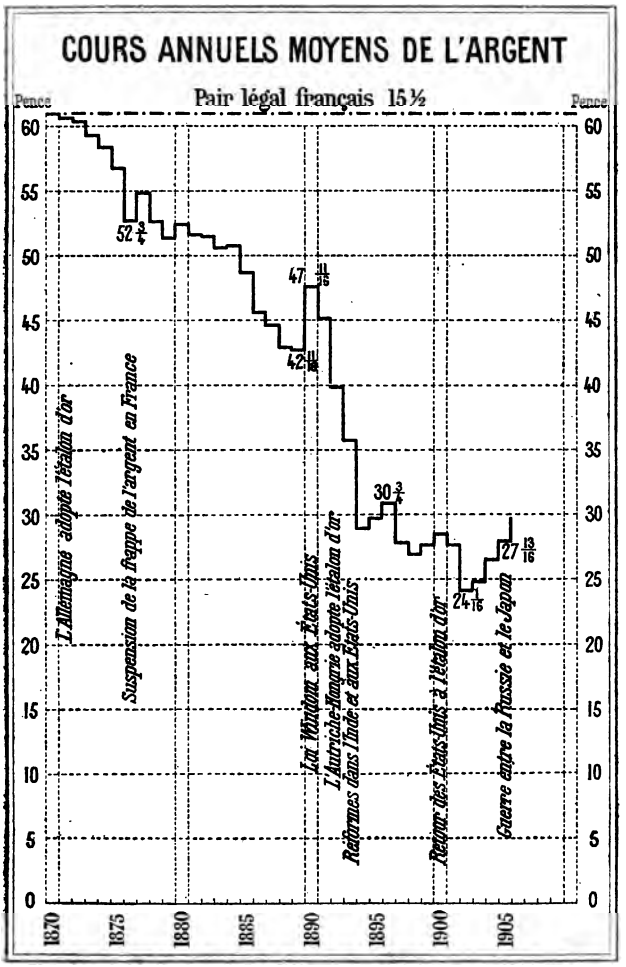
COURS ANNUELS MOYENS DE L'ARGENT
Pair légal français 15½
Pence
Pence
60
55
50
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
52¾
47 11/16
42 11/16
30¾
24 1/16
27 13/16
L'Allemagne adopte l'étalon d'or
Suspension de la frappe de l'argent en France
L'Inde Britanique aux États-Unis
L'Autriche-Hongrie adopte l'étalon d'or
Réformes dans l'Inde et aux États-Unis
Retour des États-Unis à l'étalon d'or
Guerre entre la Russie et le Japon
1870
1875
1880
1885
1890
1895
1900
1905

ont cessé de le monnayer. » Cependant n'exagérons rien. On s'exprime incorrectement quand on parle de la *démonétisation* de l'argent, car, en dehors de l'Allemagne, il y a eu peu de refontes effectives [1]; et le lecteur verra plus loin (chap. XII) que, sous forme de monnaies divisionnaires ou auxiliaires, le monnayage du métal blanc n'a jamais été plus actif que de nos jours. Le débouché monétaire ne s'est donc ni fermé, ni même réduit, comme quantités de métal employées. Mais les lingots destinés à cet usage sont maintenant payés ce qu'ils valent, au lieu d'être tarifés par la loi. C'est un grand changement.

En dehors des réformes monétaires qui l'ont pour ainsi dire dégradé, il y a eu à la baisse de l'argent des causes profondes et durables, alternativement aggravées ou tempérées par les circonstances.

Les causes profondes ont été, au lendemain de la guerre franco-allemande, le brusque accroissement de la production de l'argent, surtout dans l'Amérique du Nord (voir chap. XI); le perfectionnement des procédés d'extraction, qui devenaient de plus en plus économiques; et, d'autre part, l'espèce de défaveur qui commençait à s'attacher à une monnaie trop lourde pour les pays riches. L'écu, considéré isolément, ne déplaît à personne; et, dans certaines provinces, notamment en Bretagne, il est encore très demandé. Mais le monde des affaires n'en veut plus, et cela se conçoit, puisque 1.000 francs, sous cette forme, pèsent 5 kilogrammes [2]. Les petites

1. L'Allemagne, à la suite de sa réforme monétaire (1871-73), a vendu environ 1 million de kilogrammes d'argent. Les ventes des États Scandinaves n'ont pas dépassé 225.000 kilogrammes.

2. A Paris, un ministre inexpérimenté s'était fait fort de débarrasser la Banque de France d'une partie de son encaisse-argent en payant avec des écus, bon gré mal gré, les créanciers de l'État, rentiers et autres. Il leur fallait acheter des sacs, prendre des voitures, et tous protestaient. L'auteur de cette malencontreuse innovation

bourses elles-mêmes s'ouvrent maintenant plus volontiers à une pièce de 20 francs qu'à quatre gros écus.

Dans ces conditions, il était hors de doute pour les esprits clairvoyants qu'une nouvelle évolution s'imposerait bientôt et que l'étalon d'or avait pour lui l'avenir.

On voyait, pour l'argent, l'offre se développer, la demande se ralentir. Elle se ralentissait même du côté de l'Orient, où l'argent a toujours été l'objet d'un culte fort exclusif. Léon Say opposait plaisamment le goût de la race jaune pour le métal blanc au goût de la race blanche pour le métal jaune. En tout temps, il y a des lingots en route pour Calcutta ou Hong-Kong; mais l'intensité de ce courant est fort inégale selon les époques et précisément elle tendait à son minimum vers 1870. Pendant la guerre de Sécession (1860-1865), l'Inde anglaise avait fourni à l'Europe beaucoup de coton et, en échange, elle recevait beaucoup d'argent. L'Angleterre lui en prêtait aussi beaucoup pour hâter l'achèvement des grandes voies ferrées de la péninsule. Mais, ensuite, il fallut que l'Inde servît à la Métropole l'intérêt des capitaux mis à son service et ses importations métalliques se réduisirent d'autant (importation nette d'argent dans l'Inde : 135 millions de roupies, en moyenne, pendant la guerre de Sécession; 23 millions seulement après 1872). Tout alors conspirait contre l'argent et la crise ne pouvait pas ne pas éclater.

De nos jours, suivant les circonstances, l'Asie attire encore à elle, avec plus ou moins de force, la production argentifère. La guerre qui récemment ensanglantait la Mandchourie a créé là-bas de grands

renonça à son idée lorsque la statistique lui eut démontré qu'au bout de huit jours le Trésor voyait revenir par d'autres guichets tous les écus dont il avait chargé ses clients.

besoins de monnaie blanche et les cours en ont été favorablement impressionnés (plus de 32 pence en octobre 1906).

Mais, d'une manière générale, les mines livrent maintenant tant d'argent et l'obtiennent à si bon compte qu'on ne saurait s'étonner de le voir vendre moitié moins cher qu'il y a quarante ans.

On pourrait, il est vrai, objecter que l'or aussi, que l'or surtout sort plus abondamment et plus facilement que jamais de la croûte terrestre. Cela est vrai. Mais l'or... c'est l'or; c'est le métal mobile, c'est le métal riche, c'est le métal monétaire par excellence, et vingt États se le disputent. De là la fortune contraire des deux métaux. L'heure de la surabondance a presque sonné pour l'un et elle ne s'annonce pas encore pour l'autre. Qui vivra verra. Ce qu'on peut dire avec vraisemblance, c'est que si, tôt ou tard, le rapport entre l'or et l'argent venait à se rapprocher de l'ancien taux, du taux légal, cette apparente résurrection du passé ne résulterait pas de la réhabilitation de l'argent : il faudrait que l'or, trop vulgarisé à son tour, ait eu à subir, lui aussi, une énorme dépréciation.

CHAPITRE VI

LE SYSTÈME MONÉTAIRE FRANÇAIS. L'UNION LATINE.

L'histoire monétaire de l'ancienne France ne saurait trouver place dans ce petit livre. Dix volumes suffiraient à peine pour en débrouiller les écheveaux. Au moyen âge, tout complique les choses : l'imperfection des procédés techniques, la multiplicité des lieux de fabrication et des types émis [1], l'admission ou l'exclusion, suivant les cas, des pièces étrangères, l'incertitude du droit, les fraudes d'en-bas, les fraudes d'en-haut ou, tout au moins, les interventions abusives du pouvoir royal qui, à titre d'expédients financiers, n'hésite qu'entre l'altération matérielle des monnaies et leur arbitraire tarification.

L'unité qui présidait et qui a survécu à cette confusion était la *livre*. La livre se divisait en *sols* et le sol en *deniers*. Mais ces mots changent de sens selon les époques. La livre d'argent carolingienne correspondait au moins, comme consistance métallique, à 15 de nos écus de 5 francs, peut-être davantage; et c'est assez dire qu'il y faut surtout voir une monnaie de compte. Plus tard, de règne en règne

1. De 1258 à la fin du xve siècle, Natalis de Wailly trouve à énumérer plus de 400 types monétaires distincts pour l'or, plus de 1000 pour l'argent et le billon.

(sauf sous saint Louis, dont la droiture innée répugnait à de tels agissements), cette lourde livre des ancêtres allait perdre graduellement de son poids. On l'a vue fondre, pour ainsi dire, comme la neige au soleil.

Il y avait aussi des discordances de province à province. On distingua longtemps de la livre tournois la livre parisis, qui était supérieure d'un quart (25 sols au lieu de 20). La livre tournois prit le dessus et, en 1667, elle devint l'unité monétaire officielle du royaume. Mais, à cette date, elle en était déjà arrivée, de mutilation en mutilation, à représenter moins d'argent que la pièce actuelle de 2 francs. Et ce n'était pas encore le terme extrême de sa décadence, puisque la Révolution devait la trouver à peine égale à ce petit franc d'argent qu'elle allait lui substituer.

Notons que la livre tournois n'a jamais été, par elle-même, monnaie courante. On frappait, selon les époques, telles ou telles pièces d'or ou d'argent, de poids et de titre variables, et le Prince se chargeait de faire savoir à ses sujets pour combien de livres chacune serait prise. Il se faisait ainsi juge et de la valeur de l'or, et de la valeur de l'argent et, par suite, du rapport entre ces deux valeurs. Notons encore que, la puissance des monnaies étant réputée due aux empreintes qu'elles portaient plus qu'à la matière dont elles étaient faites, le Roi se croyait autorisé à prélever, au moment de la frappe, en sus du droit de brassage (frais de fabrication), un *seigneuriage* plus ou moins élevé.

Tout cela formait un ensemble assez défectueux et très confus.

En dernier lieu, sous Louis XVI, les pièces émises, abstraction faite du billon, étaient : en argent, les demi-écus de 3 livres et les écus de 6 livres; en or, les demi-louis de 12 livres, les louis de 24 livres et

les doubles-louis de 48 livres : échelle peu scientifique et peu commode aussi.

De toutes ces imperfections, l'opinion commençait à se rendre compte.

Dès 1790, Mirabeau réclame une réforme radicale et en trace le plan. La Révolution était pour cela, tout à la fois, une occasion et une difficulté. Les lois ou décrets des 11-28 juillet 1791, 1er août 1793, 16 vendémiaire an II, 18 germinal et 28 thermidor an III ne font guère qu'amorcer la réforme et en laissent tout l'honneur à la grande loi des 7-17 germinal an XI (28 mars-6 avril 1803) qui a été, en matière monétaire, le point de départ d'une ère nouvelle.

La loi de l'an XI instituait expressément l'étalon d'argent, personnifié par le *franc*, que définit ainsi le préambule : « cinq grammes d'argent au titre de 9/10es de fin ». Mais on n'entendait pas conférer à l'argent un privilège exclusif. La loi annonçait des pièces d'or de 20 et 40 francs (art. 6); elle en fixait le poids, le titre, et de cette fixation résultait, pour l'or et l'argent, la consécration du rapport de 15 1/2, à peu près conforme aux cours respectivement cotés, à cette époque, par les lingots jaunes et blancs.

Toutefois les auteurs de la loi n'avaient pas oublié que, sur le marché, la valeur relative des deux métaux pouvait changer et, s'inspirant en cela des traditions de l'ancien régime, Gaudin admettait l'éventualité d'une refonte, pour ramener, le cas échéant, la valeur légale de l'or monnayé à sa valeur réelle. En fait, c'est une autre solution qui a prévalu.

La frappe libre était accordée aux deux métaux et l'article 11 ne permet plus de demander « à ceux qui porteront les matières d'or et d'argent à la Monnaie » que les seuls frais de fabrication [1].

1. Les frais de fabrication des monnaies d'or ont été successive-

L'édifice monétaire construit par le Consulat n'a ni intégralement péri, ni subsisté intégralement. La façade est restée la même; les fondations et l'aménagement intérieur ont été profondément remaniés.

Pour bien saisir l'enchaînement des diverses innovations qui se sont produites au cours du XIXe siècle, il y a avantage à le diviser en plusieurs périodes.

Première période : 1803-1863. — *La loi de Gresham.*

Ces soixante années n'ont vu que des réformes d'ordre secondaire. Citons, en dehors des simples changements de modules, d'effigies, de légendes..., les dispositions suivantes :

Loi du 14 juin 1829, tendant au retrait des anciennes espèces d'or et d'argent.

Loi du 18 juillet 1845, décret du 3 mai 1848 et loi du 6 mai 1852, concernant les monnaies de billon. La loi de 1852 en ordonne la refonte générale et remplace le cuivre par le bronze.

Les rectifications introduites dans la série des coupures monétaires y faisaient triompher le principe décimal, ainsi que l'on en peut juger par le tableau suivant[1] :

1 cent. (bronze).	2 cent. (bronze).	5 cent. (bronze).
10 cent. (id.).	20 cent. (argent).	50 cent. (argent).
1 fr. (argent).	2 fr. (argent).	5 fr. (argent).
10 fr. (or).	20 fr. (or).	50 fr. (or et papier).
100 fr. (or et papier).		
1.000 fr. (papier).		

ment fixés à 9 francs (an XI), à 6 francs (1835) et à 6 fr. 70 (1854) par kilogramme de pièces fabriquées, soit 7 fr. 44 par kilogramme d'or pur. C'est ainsi que la valeur monétaire de l'or français étant de 3.444 fr. 44, la Monnaie de Paris reçoit les lingots d'or au prix net de 3.437 francs par kilogramme de fin.

1. La pièce de nickel de 25 centimes, créée par la loi de finance du

Économiquement parlant, la réforme de l'an XI a été longtemps favorisée par les circonstances. De Napoléon Ier à Napoléon III, les deux étalons ont toujours gardé, à peu de chose près, leurs distances. Dans le commerce, on l'a vu plus haut (chap. v), l'or n'a presque jamais valu, avant 1870, plus de seize fois l'argent, ni moins de quinze fois. Toutefois le fameux 15 1/2 consacré par la loi de germinal n'avait jamais été réalisé que d'une manière approximative, et l'on voyait tantôt l'or, tantôt l'argent *faire prime*, c'est-à-dire valoir commercialement un peu plus que monétairement.

Il n'en fallait pas davantage pour mettre en action une des lois les moins discutables de la science monétaire, celle que Mac-Leod, en 1857, a baptisée du nom devenu classique de « loi de Gresham ». Sir Thomas Gresham, riche financier de Londres au XVIe siècle, avait posé en principe que : *money of less value drives out money of more value.* Traduction libre, mais lapidaire : « La mauvaise monnaie chasse la bonne[1] ». Cette proposition n'a rien de darwinien, car la loi de la concurrence vitale veut que les faibles, ici-bas, soient éliminés par les forts. Mais, dans le monde des monnaies, il en va au-

31 mars 1903 (art. 50), est venue assez inutilement troubler cette parfaite symétrie. Pour tant faire que de renoncer à la formule 1-2-5, n'aurait-il pas mieux valu instituer le demi-sou, que la désuétude des centimes rendait désirable?

La pièce de 40 francs n'a pas été démonétisée; mais on ne la frappe plus depuis qu'existent la pièce de 50 francs et celle de 100 francs (décret du 12 décembre 1854).

1. La loi de Gresham pourrait légitimement s'appeler « loi de Nicolas Oresme » ou « loi de Copernic », car ces deux savants, consultés l'un par Charles V de France, l'autre par Sigismond Ier de Pologne, avaient formulé la même observation. Aristophane lui-même, dans *les Grenouilles*, compare spirituellement les hommes politiques aux monnaies : « Les pièces de bon aloi, les bonnes et belles pièces neuves, se cachent ou s'exportent, tandis que les mauvaises pièces, les pièces avariées, courent les rues. »

trement. Pour préciser et moderniser la loi de Gresham, disons : « Lorsque, dans un pays, deux monnaies différentes peuvent, légalement, servir à payer ce qu'on doit, s'il en est une qui par elle-même mérite d'être préférée à l'autre, on la verra tôt ou tard disparaître, soit qu'on l'exporte, soit qu'on la cache, soit qu'on la refonde; et l'autre circulera seule. » Rien de plus logique, en somme, et l'expérience prouve que c'est bien comme cela que les choses se passent.

Ainsi, au temps du double étalon, lorsque l'un des deux métaux faisait prime, la spéculation s'en emparait avidement, tandis que l'autre métal affluait seul aux guichets de la Monnaie. Avant 1850, c'était l'or qui dépassait le pair et l'or émigrait. Ensuite, ce fut le contraire. La découverte presque simultanée des mines californiennes et australiennes, au milieu du siècle, abaissa quelque peu le prix de l'or par rapport à celui de l'argent : quatre pièces de 5 francs valurent un peu plus qu'une pièce de 20 francs et il y avait conséquemment profit à introduire de l'or en France pour en extraire de l'argent. La chasse aux écus commença et devint d'autant plus active que, pour les pièces antérieures à 1830, quand elles avaient conservé leur poids normal, la refonte et l'affinage procuraient un triple bénéfice. Il y avait d'abord la plus-value du métal blanc. Mais, en outre, on s'était aperçu que les écus du premier Empire et de la Restauration contenaient un petit excédent d'argent fin (903 ou 904 millièmes d'argent au lieu de 900) et des traces d'or (1 millième environ). On pouvait de la sorte se faire 5 fr. 10, par exemple, avec une pièce de 5 francs, et de vraies fortunes sortirent de cette facile spéculation[1]. Ainsi disparurent en

1. Les anciens édits de 1711, 1718, 1726 punissaient la fonte des monnaies royales des galères à perpétuité. Les jurisconsultes du XIXe siècle se sont trouvés divisés sur la question de savoir si cette

peu de temps les neuf dixièmes des écus frappés entre la Révolution et le règne de Charles X.

Il n'est même pas besoin du double étalon pour que la loi de Gresham fonctionne. Quand un pays a des remises d'or à faire à l'étranger, comme les pièces usées ne seraient prises qu'au poids, le trébuchage s'organise dans les banques ou chez les changeurs. L'or neuf, l'or lourd prend le chemin de la frontière et l'or usé reste. Si la mauvaise monnaie n'a pas positivement chassé la bonne, elle l'a, du moins, laissée partir.

Deuxième période : 1863-1873. — *L'Union latine.*

En 1864, la prime de l'argent dépassait 3 p. 100, et les spéculateurs en arrivaient à refondre même les écus neufs, où il n'y avait pourtant ni or, ni excès d'argent, et jusqu'aux pièces divisionnaires, anciennes ou récentes. Les petites transactions souffraient de ce drainage systématique, et le gouvernement impérial dut chercher le moyen de l'enrayer. Dans ce but, une loi du 25 mai 1864 décida que nos pièces de 50 et 20 centimes seraient désormais réduites à 835 millièmes de fin (au lieu de 900). La Belgique, la Suisse, l'Italie, dont les monnaies correspondaient aux nôtres, s'étaient trouvées aux prises avec les mêmes difficultés et entraient également dans la voie des réductions de titre (loi suisse du 31 janvier 1860, loi italienne du 24 août 1862). Mais les mesures prises ne concordaient pas et la spéculation tirait déjà parti de ces divergences. La Belgique, avant de légiférer à son tour, proposa une entente et ses ouvertures

opération était encore punissable. Mais, en fait, la répression semble impossible. Le gouvernement, après quelques essais malheureux, dut y renoncer.

furent bien accueillies. Telle fut la raison d'être de la conférence internationale de 1865; et tel a été le point de départ de l'espèce de quadruple alliance qu'elle a organisée en matière monétaire et qu'on appelle l'Union latine [1].

En ce qui concerne l'or et l'argent, la convention du 23 décembre 1865 identifiait le régime monétaire des États contractants, sur les bases de la loi française de l'an XI : les effigies seules devaient différer.

Les pièces d'argent de 2 francs et au-dessous étaient uniformément ramenées au titre de 835 millièmes. Leur valeur intrinsèque se trouvant ainsi amoindrie, l'émission en était réservée à l'État et limitée, comme quantité, à 6 francs par tête d'habitant. Elles n'avaient plus cours obligatoire que jusqu'à concurrence de 50 francs.

Quant aux écus et à l'or, chacune des puissances contractantes était tenue de recevoir dans ses caisses publiques les monnaies des trois autres pays, et cela sans limitation. Les particuliers, en France, ne sont pas forcés d'accepter l'or et l'argent belge, suisse, italien ou grec; mais ils n'ont aucun intérêt à les refuser, du moment que l'écoulement leur en est assuré [2].

En fait, à l'exception du billon, il y a toujours eu circulation commune pour l'ensemble de l'Union et notre circulation est ainsi devenue extraordinairement hétérogène.

Le traité de 1865 était déclaré valable jusqu'à 1880, avec tacite reconduction de quinze en quinze ans.

1. L'accession de la Grèce à l'Union latine date de 1868. Plus tard l'Espagne a demandé la même faveur et ne l'a pas obtenue.

2. Nous disons « en France »; car le cours légal, entraînant l'acceptation forcée, a été donné aux pièces françaises (or et argent) par l'Italie en 1862 et par la Suisse en 1850 et 1860. Des décisions spéciales ont ouvert nos caisses publiques à l'or austro-hongrois (1874), à l'or monégasque (1878), à l'or russe (1887), à l'or espagnol (1891).

Malgré la dénaturation du franc, unité fondamentale du système de l'an XI, le double étalon se trouvait maintenu puisqu'il y avait toujours, pour l'écu d'argent comme pour l'or, libre frappe et plein pouvoir libératoire.

Mais déjà d'autres aspirations commençaient à se manifester. L'étalon unique d'or recrutait de nombreux partisans en Suisse, en Belgique, en Italie. En 1867, une commission spéciale chargée par le gouvernement impérial d'étudier la question (M. de Parieu, président) n'avait conclu au *statu quo* que par 5 voix contre 3. La même année, à la faveur de l'Exposition universelle de Paris, une conférence internationale, où 21 États étaient représentés, parut appeler de ses vœux l'unification générale des systèmes monétaires dans le monde, sur la base de l'or; et, en France, de nouvelles enquêtes (1869-1870) semblaient faire pressentir à bref délai l'abandon de l'étalon d'argent... La guerre vint couper court, brutalement, à tous ces projets.

Troisième période : 1873-1906. — *La disgrâce de l'argent.*

Lorsque l'Europe fut à peu près remise de la terrible secousse de 1870-71, de nouveaux éléments commençaient à venir compliquer la situation monétaire. L'Allemagne victorieuse s'était aidée de nos milliards pour passer à l'étalon d'or, avec le *mark* de 1 fr. 235 pour unité. Après quoi, en Amérique d'abord, puis en Europe, on vit le métal blanc, moins demandé qu'avant et de plus en plus offert, rompre enfin le lien qui l'avait longtemps solidarisé avec l'or et se laisser aller à une dépréciation qui devait prendre peu à peu les proportions d'un véritable

avilissement. Le chapitre v a dit quelles en furent les étapes successives.

Si l'Union latine, à cette heure critique, ne s'était pas mise sur la défensive, sa ruine, au point de vue monétaire, n'eût pu être qu'une question de temps. Docile à la loi de Gresham, son or eût émigré en masse et elle se serait vu envahir de tous côtés par l'argent, la rapidité de cette invasion se mesurant à la baisse même du métal. Qui n'eût voulu, en effet, se procurer des écus de 5 francs à 4 fr. 50 d'abord, puis à 4 francs, puis à 3 fr. 50, puis à 50 sous?...

Dès 1873, les importations d'argent et les frappes d'écus avaient pris, en Belgique et en France, des proportions anormales. D'urgence, il fallut aviser. Dans les premiers jours de septembre, la délivrance des bons d'écus fut restreinte à 150.000 francs par jour à la Monnaie de Bruxelles, à 200.000 francs à la Monnaie de Paris, à 50.000 francs à la Monnaie de Bordeaux. Le 31 janvier 1874, les quatre États signataires de la convention de 1865 en concluaient une autre, qui chiffrait limitativement les contingents d'écus que chacun d'eux pourrait laisser frapper pendant l'année en cours. Des accords analogues se succédèrent les années suivantes (5 février 1875, 3 février 1876, 5 novembre 1878) et aboutirent à l'interruption absolue des frappes d'écus. En France, la loi du 5 août 1876 et le décret du lendemain avaient déjà coupé court, pour l'argent, à la délivrance des bons de monnaie. Aussi bien, l'échéance de plus en plus tardive de ces bons avait suffi pour décourager la spéculation, la perte d'intérêt qu'avaient à subir les possesseurs de lingots arrivant à compenser le bénéfice qui pouvait résulter pour eux de l'écart existant entre les cours commerciaux et le tarif légal[1].

1. Les échéances des bons délivrés en 1876 aux porteurs de lingots s'échelonnaient, comme échéances, jusqu'au 13 décembre 1878, im-

La convention du 5 novembre 1878 réglait la suspension des frappes, rééditait pour le surplus les stipulations de 1865 et prorogeait l'Union latine jusqu'au 1er janvier 1886. Une autre convention du 6 novembre 1885 en a reporté le terme au 1er janvier 1890, ajoutant : « Si, un an avant ce terme, elle n'a pas été dénoncée, elle sera prorogée de plein droit, d'année en année, par voie de tacite reconduction. » C'est à ce titre que l'Union existe encore.

Mais l'acte de 1885 modifiait sur plus d'un point la lettre et même l'esprit des conventions antérieures. Il faut y remarquer surtout les dispositions qui, pour la première fois, précisaient les conditions éventuelles de la dissolution et de la liquidation de l'Union.

L'article 14 porte : « En cas de dénonciation de la présente convention, chacun des États contractants sera tenu de reprendre les pièces de 5 francs en argent qu'il aurait émises et qui se trouveraient dans la circulation ou dans les caisses publiques des autres États, à charge de payer à ces États une somme égale à la valeur nominale des espèces reprises, le tout dans les conditions déterminées par un arrangement spécial. » Cet arrangement, qui porte aussi la date du 6 novembre 1885, nous donnait toute satisfaction; mais, la Belgique ayant refusé d'y souscrire, il a été remanié (12 décembre 1885) et les concessions faites alors par la France à ses alliés ne laisseraient pas que de rendre assez hasardeuse ou assez laborieuse pour elle la liquidation de l'Union, étant donné qu'elle détient beaucoup plus d'écus étrangers qu'il n'y a d'écus français chez nos voisins et que,

posant aux dernières délivrances un délai de 2 ans et 5 mois. En fait, voici quelles ont été les dernières émissions d'écus français : 155 millions de francs en 1873, 60 millions en 1874, 75 millions en 1875, 53 millions en 1876, 16 millions en 1877, moins de 2 millions en 1878; et rien depuis lors.

jusqu'à concurrence de 200 millions de francs, les écus belges et italiens pourraient nous rester pour compte. La situation est cependant meilleure qu'avant, car les actes précédents ne stipulaient même pas le rachat partiel des écus exportés.

Il nous reste à mentionner quelques mesures d'ordre secondaire.

1° A deux reprises, en 1878 et 1893, l'Italie, d'où le papier-monnaie chassait l'or, les écus et la menue monnaie blanche elle-même, a obtenu, moyennant finance, le rapatriement de son argent divisionnaire. Il lui en est revenu pour 79 millions la première fois et la seconde fois pour plus de 100 millions. La monnaie divisionnaire italienne a, d'ailleurs, été, sur l'initiative de l'Italie même, exclue, comme le billon, de la circulation française, belge et suisse.

2° D'autre part, une convention du 29 octobre 1897 a porté de 6 à 7 francs par tête d'habitant la proportion des frappes divisionnaires, avec cette clause que — sauf pour 3 millions dans chaque pays — les frappes seraient alimentées par des refontes d'écus. La France, par suite de l'extension de son domaine colonial en Afrique, avait pour 130 millions de petites monnaies blanches à ajouter à son stock antérieur et c'est ainsi que, depuis 1898, elle a refondu pour une centaine de millions d'écus. Cette démonétisation partielle consacrait la disgrâce de l'ex-étalon d'argent et il est piquant de remarquer que cette exécution fut l'œuvre du plus bimétalliste de nos ministères.

Aujourd'hui, il n'y a plus que l'or, chez nous, qui réalise les deux conditions caractéristiques des étalons monétaires : force libératoire illimitée et frappe libre. De ces deux conditions, nos écus remplissent encore la première; mais voilà bientôt trente ans qu'il n'en a plus été frappé un seul. Je serais tenté de dire que l'Union latine a maintenant un étalon

monétaire et demi, puisqu'elle se meut à égale distance de l'étalon unique et du double étalon. L'expérience semble indiquer que ce régime mixte n'est pas moins viable qu'un autre.

Tout bien considéré, l'Union monétaire de 1865 n'a guère profité à la France. Ce groupement a pu avoir pour nous, après comme avant 1870, quelques avantages politiques et commerciaux : au point de vue purement monétaire, notre pays n'a point à se féliciter d'avoir si largement ouvert ses caisses à l'argent des nations voisines au moment même où se préparait la déchéance de ce métal.

Le tableau suivant résume les conditions actuelles de notre régime monétaire :

Système monétaire actuel de la France.

MÉTAUX.	DÉNOMINATION des pièces.	DIAMÈTRE des pièces.	TITRE DROIT.	POIDS DROIT.	POUVOIR LIBÉRATOIRE.
		millimètres.	millièmes.	grammes.	
OR.....	100 francs.	35	900	32.2580	Illimité.
	50 francs.	28	id.	16.1290	id.
	20 francs.	21	id.	6.4516	id.
	10 francs.	19	id.	3.2258	id.
	5 francs.	17	id.	1.6129	id.
ARGENT..	5 francs.	37	900	25	Illimité.
	2 francs.	27	835	10	Limité à 50 fr. entre particuliers.
	1 franc.	23	id.	5	
	50 cent.	18	id.	2.5	
	20 cent.	16	id.	1	
NICKEL...	25 cent.	24	métal pur.	7	Limité à l'appoint de la pièce de 5 francs.
BRONZE..	10 cent.	30	cuivre 95. étain 4. zinc 1.	10	
	5 cent.	25		5	
	2 cent.	20		2	
	1 cent.	15		1	

La pièce de 5 francs en or et celle de 20 centimes en argent ne se frappent plus; elles ont même disparu de la circulation.

La tolérance de titre, au-dessus ou au-dessous du titre droit, est de 1 millième pour l'or, de 2 millièmes pour les écus de 5 francs, de 3 millièmes pour l'argent divisionnaire. Pour le nickel, le minimum de pureté exigé est de 980 millièmes. Dans le bronze, les écarts tolérés sont de 10 millièmes pour le cuivre, et 5 millièmes pour l'étain et le zinc.

Les tolérances de poids ont été réglées comme suit: 1 millième du poids droit pour les pièces de 100 et 50 francs; 2 millièmes pour les pièces d'or de 20 et 10 francs; 3 millièmes pour les pièces d'or de 5 francs; 3 millièmes aussi pour les écus d'argent, 5 millièmes pour les pièces de 2 francs et 1 franc; 7 millièmes pour les pièces de 50 centimes; 10 millièmes pour les pièces de 25 centimes (nickel); 10 millièmes aussi pour les pièces de 10 et 5 centimes; enfin 15 millièmes pour les pièces de 2 et 1 centimes.

CHAPITRE VII

LES SYSTÈMES MONÉTAIRES DES PAYS ÉTRANGERS.

L'unification des poids et mesures a fait de tels progrès dans le monde, au cours du dernier siècle, et l'influence de la France a été pour cela si prépondérante qu'il ne semblait pas téméraire de considérer l'Union latine comme le prélude d'une vaste fédération où tous les peuples pourraient entrer, l'un après l'autre, et qui leur ferait accepter à tous le même régime monétaire. Si le franc d'or, plus apte à cette mission que le franc d'argent, avait su faire le tour du globe et s'imposer partout comme mesure des valeurs, quelle simplification ce serait! Il suffit d'avoir un peu voyagé pour s'en rendre compte.

L'avantage eût été considérable encore si, sans changer leurs habitudes, les peuples étrangers avaient fait de leurs unités monétaires des multiples exacts du franc. La livre sterling aurait pu être ramenée de 25 fr. 221 à 25 francs juste; le dollar de 5 fr. 18 à 5 francs; et ainsi des autres. Rien de tel ne s'annonce. Monnaie universelle, langue universelle : l'avenir dira si ce sont là d'irréalisables chimères; mais, en fait, il faut reconnaître que, depuis quelque quarante ans, l'humanité, loin de tendre à l'assimilation monétaire, s'éloigne de plus plus de cet idéal. Une dizaine de nations ont, de nos jours, inauguré des systèmes nouveaux et il n'y en a

pas cinq qui aient consenti à prendre modèle sur autrui. Le *mark* allemand, la *couronne* autrichienne, le nouveau *rouble* russe, le nouveau *yen* japonais, le nouveau *peso* mexicain, la *roupie* indienne réorganisée n'ont voulu ni copier ce qui existait ailleurs, ni se copier l'un l'autre. *Fara da se!* Est-ce là une simple manifestation de l'amour-propre national? Certains gouvernements ont pu aussi se demander si ce ne serait pas favoriser l'émigration de leurs espèces métalliques que de les faire toutes pareilles à celles d'un État voisin[1]. Rien n'est donc plus incohérent, aujourd'hui encore, que l'organisation monétaire des sociétés civilisées et le lecteur se perdrait vite dans cette tour de Babel où chacun parle un langage différent. Nous nous bornerons à de brefs aperçus, renvoyant le lecteur, si de plus amples détails lui semblaient nécessaires, aux recueils spéciaux et notamment aux rapports annuellement publiés, depuis 1896, par la Direction des monnaies.

Les échelles monétaires. — Les monnaies à sériation décimale, comme la nôtre, facilitent tant les calculs que leur supériorité aurait dû être reconnue depuis longtemps. A l'échelle duodécimale ses partisans font un mérite de ce qu'elle comporte un plus grand nombre de sous-multiples : 10 n'est divisible que par 1, 2 et 5, tandis que 12 est divisible par 1, 2, 3, 4 et 6. Et ce n'est pas là, sans doute, une commodité négligeable puisque, dans bien des commerces, la douzaine et la grosse (12 douzaines) sont encore en honneur. Pour les monnaies, la décimalité est devenue presque partout la règle, et c'est justice.

1. C'est dans cet esprit que le gouvernement tunisien a demandé que les pièces tunisiennes de 10 et de 20 francs, qui sont fabriquées à Paris et ne diffèrent qu'extérieurement des pièces d'or françaises, se voient refuser l'accès de nos caisses publiques.

L'ancienne livre tournois, comme l'antique *libra* romaine, se divisait en 20 sols ou sous, le sou se subdivisant en 12 deniers. Au grand dam des comptables anglais, la traditionnelle Albion a conservé cette formule empirique et singulière : 1 livre sterling = 20 shillings; 1 shilling = 12 deniers ou pence[1]; et 1 penny = 4 farthings ou demi-sous.

Pour mettre le comble à l'irrégularité du système, l'Angleterre frappe les pièces suivantes :

Or : 5 livres, 2, 1 ot $\frac{1}{2}$ livre.

Argent : 5 shillings, 4, 2 $\frac{1}{2}$, 2, 1, $\frac{1}{2}$ ou 6^d, $\frac{1}{3}$ ou 4^d, $\frac{1}{6}$ ou 2^d, $\frac{1}{12}$ ou 1 penny[2].

Bronze, 1 penny, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$.

Tout cela forme un ensemble bien arbitraire.

L'Inde anglaise reste également insensible — mais cela étonne moins — aux bienfaits de la décimalité. La *roupie* se divise en 16 *annas* et l'*anna* en 12 *pice :* 15 roupies faisaient autrefois un mohur d'or et font maintenant une livre sterling.

Dans l'Empire ottoman, la livre turque (or) vaut 100 piastres théoriquement (105, 135, 180 même, dit-on, dans certaines provinces); mais la piastre se divise en 40 *paras.*

Telles sont aujourd'hui les principales anomalies à citer, en fait d'échelles monétaires.

Les unités monétaires. — On en a signalé tout à l'heure l'extrême diversité.

C'est le système français qui a trouvé le plus d'imitateurs. En dehors même de l'Union latine (voir chap. VI), la *peseta* espagnole, le *markha* fin-

1. La lettre *d* sert encore à désigner, abréviativement, le *penny* (au pluriel *pence*).

2. C'est pour les aumônes royales du jeudi saint (*maundy money*) que sont censées frappées les toutes petites pièces d'argent : elles ne circulent pas.

landais, le *leu* roumain, le *dinar* serbe, la *drachme* crétoise ne sont que d'autres noms du franc. Mais la peseta, par exemple, n'ayant pas cours en France, il ne faut pas oublier les pertes que lui font subir, intrinsèquement, son titre réduit (835 p. 1.000) et la baisse du métal blanc. Si l'on suppose l'argent à moitié de sa valeur légale, la peseta ne représente plus par elle-même que 0 fr. 46 ou 0 fr. 47. La peseta-papier n'est jamais tombée aussi bas. Sa cote minimum à la Bourse de Paris a été 0 fr. 69 en 1901 (0 fr. 92 à la fin d'octobre 1906).

Il y a aussi concordance, au moins apparente, entre nos monnaies et celles d'un certain nombre de républiques américaines : États de l'Amérique centrale (sauf Panama), Colombie, Venezuela, Bolivie, République argentine... Leurs *pesos* ou piastres d'argent copient notre écu de 5 francs et ont quelquefois abusé de cette ressemblance. Mais dans la plupart de ces pays sévit de longue date le papier-monnaie, plus ou moins déprécié, et l'étalon d'argent n'y a qu'une existence nominale.

Rares, d'ailleurs, sont aujourd'hui les pays où cet étalon disgracié règne encore. C'est la Chine, ou du moins les ports chinois, car à l'intérieur la vraie monnaie est encore la *sapèque* de fer ou de cuivre. C'est l'Indo-Chine française où, en attendant une réforme toujours annoncée, la France envoie des piastres qui, plus lourdes que nos écus, valent moitié moins. C'est la Perse et quelques principautés voisines. C'est, en Afrique, l'Éthiopie : la Monnaie de Paris fabrique pour le Négus, depuis 1894, de grands talaris à son effigie, portant au revers le lion de Juda et sur la tranche cette fière devise : « L'Éthiopie ne tend la main qu'à Dieu ».

Pour les pays qui, directement ou non, pratiquent l'étalon d'or, mais dont le régime n'a pas d'autre

lien avec le nôtre, voici, classées par quotités, les unités monétaires actuelles :

PAYS.	NOM DE L'UNITÉ MONÉTAIRE.	VALEUR DE L'UNITÉ. fr. c.
Égypte	Livre	25. 61
Angleterre, Canada, Afrique du Sud, Australie	Livre sterling	25. 221
Pérou	Livre	25. 221
Turquie	Livre	22. 767
Portugal	Milreis	5. 60
États-Unis d'Amérique	Dollar	5. 18
Panama	Balboa	5. 18
Brésil	Milreis	2. 832
Russie	Rouble	2. 66
Japon et Corée	Yen	2. 583
Mexique	Peso d'or	2. 583
Pays-Bas	Florin	2. 083
Chili	Peso	1. 8915
Inde anglaise	Roupie	1. 681
États Scandinaves	Couronne	1. 389
Allemagne	Mark	1. 235
Autriche-Hongrie	Couronne	1. 05

On voit qu'il y a du choix. Si la question était entière, je dirais, à titre d'opinion personnelle, que, comme unité fondamentale, la livre sterling me paraît bien grosse et le franc bien petit. Le système décimal déduit forcément du franc le *centime,* qui encombre notre langage monétaire sans jamais se montrer aux yeux. Que la plus petite et la plus usuelle de nos monnaies courantes ait nom « 5 centimes », c'est de quoi excuser ceux qui, malgré la loi, continuent à l'appeler le sou. Avec l'écu, comme unité principale, avec le sou et à la rigueur le demi-sou comme coupures inférieures, nous serions plus à l'aise. Je suis de ceux qui envient aux Américains le dollar et le cent.

Disons maintenant quelques mots des principales réformes monétaires que le monde a vues s'accomplir, en dehors de l'Union latine, depuis une quarantaine d'années.

Les réformes monétaires (1870-1905). — Comme elles ont toutes été orientées dans le même sens, le meilleur ordre à suivre sera ici l'ordre chronologique.

Allemagne. — Au temps du Zollverein (traité de 1857), la Confédération germanique et l'Autriche formaient trois grandes circonscriptions monétaires ayant pour centres Berlin, Munich et Vienne. Leurs unités respectives étaient le *thaler* d'argent (3 fr. 70), un florin de 2 fr. 115, et un florin de 2 fr. 469.

Le régime actuel de l'Empire allemand a été organisé par les deux lois des 5 décembre 1870 et 9 juillet 1873. Elles substituaient à l'étalon d'argent l'étalon d'or, et au *thaler* le *mark,* qui en est le tiers comme valeur (1 fr. 235) et qui se divise en 100 pfennigs. Sur les thalers démonétisés, il avait déjà été vendu plus de 3.500 kilogrammes d'argent fin (1873-1879), lorsque l'opération fut brusquement arrêtée. La loi du 13 juin 1900 a prescrit la conversion des thalers encore existants en monnaie divisionnaire.

États Scandinaves. — Les années 1873 et 1875 ont vu le Danemark, la Suède et la Norvège adopter l'étalon d'or et se constituer en union monétaire, avec un système commun de monnaies d'or, d'argent et de bronze. L'unité, pour les trois États, est la couronne (*krone*).

Pays-Bas. — La Hollande avait passé, en 1816, de l'étalon d'argent au double étalon, avec un rapport de 15 $\frac{7}{8}$ entre l'or et l'argent[1]. En 1847, elle était revenue à l'étalon d'argent. La libre frappe dut être retirée au métal blanc à la fin de 1874; et la loi du 6 juin 1875, complétée depuis par celle du 27 avril 1884, a établi un régime comparable au nôtre, l'unité de compte étant toujours le florin de 2 fr. 08.

1. Le même rapport apparaît dans la loi égyptienne de 1885.

Autriche-Hongrie. — Sortie du Zollverein en 1867, la monarchie austro-hongroise, sans répudier l'étalon d'argent, personnifié pour elle par le florin d'argent (à peu près 2 fr. 50), s'était mise à frapper des pièces d'or conformes à nos pièces de 20 et 10 francs. Mais, à l'intérieur, le pays ne connaissait depuis longtemps que le papier-monnaie, billets de banque et billets d'État. Sa réhabilitation monétaire a été le but et l'œuvre de la loi du 2 août 1892, à laquelle le gouvernement s'était préparé par la constitution d'une forte réserve d'or. La loi de 1892 a résolument inauguré l'étalon d'or et — la dépréciation du florin-papier aidant — elle a remplacé le florin par la couronne (1 fr. 05) à raison de 2 couronnes pour 1 florin. Le type des pièces d'or n'a pas changé.

Inde anglaise. — Au lendemain de la réforme austro-hongroise, le résultat négatif de la grande conférence internationale de Bruxelles (fin 1892) ruinait les dernières espérances du parti de l'argent. L'Inde anglaise fut la première à mettre à profit la leçon qu'impliquait cet échec[1]. La loi du 26 juin 1893, élaborée par une commission anglaise (président, lord Herschell), a doté l'Inde d'un régime très particulier, bien que non sans quelque analogie avec le nôtre, et dont les résultats ont été satisfaisants. Une loi plus récente (15 septembre 1899) l'a utilement complétée.

La loi de 1893 supprimait, pour les particuliers, le libre monnayage de la roupie d'argent. La frappe du mohur d'or était également suspendue : les Monnaies indiennes pouvaient encore accepter l'or qu'on leur présenterait; mais on devait le payer en roupies

1. Échec heureux, à tous égards, et auquel devaient tendre les vœux du gouvernement français, représenté à la Conférence par MM. Tirard, de Liron d'Airoles et de Foville.

d'argent, sur le pied de 1 roupie pour 1 sh. 4 d. ou 16 pence. Ce taux, auquel le législateur semblait convier la roupie, fait d'elle la quinzième partie de la livre sterling et assimile exactement l'*anna* (16e de roupie) au penny anglais. Quand l'argent était au pair, la roupie valait 2 fr. 38, presque exactement 2 shillings. En fait, on l'avait vue tomber aux environs de 1 shilling et, en 1894-95, elle cota encore 13 pence; après quoi l'interruption des frappes en fit remonter le cours assez rapidement. Comme mesure complémentaire, la loi de 1899 donne cours légal dans l'Inde au *sovreign* anglais, pour 15 roupies, sans retirer à la roupie sa force libératoire illimitée. Le gouvernement a d'ailleurs usé largement, depuis quelques années, de la faculté qu'il s'est réservée de frapper des roupies neuves quand il le juge nécessaire ou opportun. Les bénéfices réalisés de la sorte servent à grossir d'autant la réserve d'or constituée pour servir d'appui au change de la roupie.

États-Unis d'Amérique. — L'Amérique du Nord produit, à elle seule, beaucoup plus d'argent que tout le reste du monde, et les Etats-Unis ne se sont résignés qu'à la dernière extrémité à laisser ce métal suivre sa destinée. Pour le ramener à sa valeur initiale, tous les moyens avaient paru bons, même les pires. Et plus l'effort a été grand, plus la défaite finale est concluante.

Rappelons brièvement cette histoire, qui est déjà de l'histoire ancienne.

Le *dollar* dont, en 1786, la jeune République avait fait son unité monétaire, n'était qu'une imitation de la *piastre* espagnole. La loi du 2 avril 1792 institua le double étalon; mais les conditions édictées pour la fabrication du dollar d'argent et du dollar d'or faisaient ressortir à 15 seulement le rapport $\frac{o}{A}$. C'était traiter l'or moins favorablement que l'Europe et l'or émi-

gra. En 1834, le rapport ayant été porté, non à 15 1/2, comme chez nous, mais à 16, l'argent émigra à son tour. On avait dépassé le but : c'est assez l'usage là-bas.

Arrivons à la période critique.

Une loi du 12 février 1873 supprime le dollar d'argent, ce fameux dollar des ancêtres (*dollar of the daddies*) dont les *silvermen* ont tant célébré les vertus à la fin du XIXe siècle, et qui cependant n'était guère qu'un mythe, car il avait été frappé seulement 8 millions de ces pièces-là et elles avaient été exportées à mesure.

Mais voilà le prix de l'argent qui décline et les producteurs, inquiets, vont entrer en campagne. Le cours forcé des billets d'Etat avait été maintenu depuis la guerre de Sécession. La reprise des paiements en espèces ayant été fixée au 1er janvier 1879 (loi du 14 janvier 1875), le Congrès, sans se laisser arrêter par le veto présidentiel, ressuscita d'office le dollar d'argent (loi du 28 février 1878 ou loi Bland). La frappe n'en fut pas permise aux particuliers; mais le Trésor recevait l'ordre d'acheter mensuellement pour 2 millions de dollars au moins, pour 4 millions au plus, de métal blanc et de le monnayer sans retard. Le gouvernement dut s'exécuter; seulement le public ne voulait pas s'encombrer de ces lourdes pièces à valeur de plus en plus fictive; et l'administration était obligée de bâtir et de bâtir encore pour les emmagasiner. N'importe : l'argent baissant toujours, le Congrès, au lieu de reconnaître son impuissance, prétendit renchérir sur ce qu'il avait fait, et la loi du 14 juillet 1890 porta à 1.680.000 kilogrammes par an (au pair, près de 400 millions de francs) les achats obligatoires du Trésor. La hausse qui s'ensuivit fut passagère et les *inflationists* réclamaient déjà la frappe libre et illimitée de l'argent.

Cet aveuglement rendait une crise inévitable. Elle éclata en 1893. Près de 100 millions de dollars d'or avaient été exportés en un an. Il y avait urgence à aviser. La clause d'achat de la loi de 1890 fut abrogée le 1er novembre 1893. Mais la lutte n'en devint que plus vive et la politique plus incohérente, jusqu'aux élections de 1898. Les électeurs cette fois donnèrent, au Sénat comme à la Chambre des représentants, la majorité aux républicains, dont le programme promettait la monnaie saine (*sound money*), tandis que celui des démocrates sacrifiait follement la qualité à la quantité.

Le dénouement fut la loi du 14 mars 1900. Elle proclamait étalon le dollar d'or, imposant seulement à la Trésorerie fédérale l'obligation de maintenir au pair, relativement à l'or, toutes les autres monnaies émises ou frappées par les États-Unis. C'était la solution logique et l'apaisement s'est fait.

Russie. — La réforme russe a été, avec quelques complications de plus, comme une réédition de la réforme austro-hongroise de 1892. En Russie aussi, le papier-monnaie se perpétuait de génération en génération. Le rouble-argent, unité monétaire de l'Empire, n'avait qu'une existence théorique et le cours du rouble-papier, par rapport au rouble d'or, accusait depuis 1893 une perte d'un tiers environ. Quand le gouvernement impérial eut réussi à former une suffisante réserve d'or, il confirma (oukase du 8 août 1896) la parité : 1 rouble-or = 1 $\frac{1}{2}$ rouble-papier. De nouvelles pièces d'or furent créées, valant 15, 7$\frac{1}{2}$ et 5 roubles-crédit, soit 10, 5 et 3.33 roubles-or. Enfin l'oukase du 29 août 1897 formula les principes applicables à l'émission des nouveaux billets, déclarés remboursables en or, à égalité. La réforme était accomplie et elle a fait ses preuves. Il faut encore mentionner l'oukase du 29 mars 1898 qui li-

mite et la frappe des monnaies d'argent et leur pouvoir libératoire. Le rouble, désormais, vaut 2 fr. 666 (au lieu de 4 fr.) et est représenté soit par 86 centigrammes d'or à 900 millièmes, soit par 20 grammes d'argent au même titre.

Japon. — Presque simultanément, les deux Empires qu'une guerre terrible a depuis mis aux prises avaient réglé à nouveau leurs systèmes monétaires sur la base de l'étalon d'or. Le yen japonais (or), aux termes de la loi du 8 mars 1897, entrée en vigueur le 1er octobre de la même année, équivaut à un demi-dollar américain.

Pérou. — La frappe libre de l'argent avait été maintenue jusqu'en avril 1897. Depuis 1900, le pays est au régime de l'étalon d'or. La livre péruvienne n'est autre que la livre sterling des Anglais : même poids et même titre; seulement l'échelle des sous-multiples est décimale.

Siam. — Un décret royal du 26 novembre 1902 est censé avoir introduit dans le royaume de Siam l'étalon d'or. La réforme dont il s'agit, effectuée à l'instigation des Anglais, paraît s'être inspirée de celle dont l'Inde avait été le théâtre dix ans plus tôt.

Iles Philippines. — Les États-Unis, devenus maîtres de cet archipel, au lieu et place de l'Espagne, y ont substitué à la piastre mexicaine un *peso* d'or théorique, qui, de même que le yen japonais, correspond à un demi-dollar d'or américain. Le *peso* d'argent, frappé par l'État seul, mais investi d'une force libératoire absolue, suppose entre l'or et l'argent le rapport de 32 (aux États-Unis, 16).

Panama. — Le décret du 27 juin 1904 introduit dans ce nouvel État le dollar d'or, sous le nom de *balboa,* et stabilise la valeur de la piastre d'argent (2 piastres = 1 balboa).

Mexique. — La production argentifère a bien plus d'importance encore pour le Mexique que pour les États-Unis, et les Mexicains n'ont pas renoncé sans peine à leur étalon traditionnel; mais il a fallu, dans ces derniers temps, se rendre à l'évidence. La loi du 9 décembre 1904 et les décrets des 25 mars et 20 mai 1905 ont constitué un régime analogue à celui de l'Inde anglaise. La piastre mexicaine, ce *peso* d'argent qui a tant essaimé dans le monde, continuera à circuler dans le pays avec pleine force libératoire, comme la roupie dans l'Inde. Mais, comme la roupie aussi, la piastre ne peut plus être frappée pour le compte des particuliers, et la loi en fait, d'office, la moitié du dollar d'or (exactement 498 millièmes). Elle vaut donc, au pair, désormais, 2 fr. 58.

C'était, en 1904, surélever sa valeur et il y avait à se défendre contre le retour éventuel des innombrables piastres exportées depuis des siècles en Afrique et en Asie. Le gouvernement est autorisé soit à en taxer, soit à en prohiber la réimportation. Mais, en fait, le relèvement des cours du métal blanc donne aujourd'hui aux piastres neuves une valeur intrinsèque un peu supérieure à leur valeur légale. Cela étant, le commerce a intérêt à les échanger contre de l'or, et c'est ce qui a lieu. L'étalon d'or tend ainsi à devenir là-bas une réalité. L'or a, comme la piastre, et à plus forte raison, force libératoire illimitée. Lorsque la valeur métallique de la piastre d'argent excède, ce qui est aujourd'hui le cas, la valeur des 75 centigrammes d'or dont elle est devenue l'équivalent légal, la frappe libre de l'or peut être accordée par décret. Dans le cas contraire, l'or présenté par les particuliers leur est payé en monnaie d'argent, sur le pied de 1 piastre par 75 centigrammes d'or.

Monnaies coloniales et monnaies de commerce. — Les États qui ont des colonies y introduisent parfois leur propre système monétaire : c'est ce qu'ont fait la France dans les Antilles et en Afrique[1], l'Angleterre en Australie, dans l'Afrique du Sud et au Canada... Ils peuvent aussi laisser ou donner à leurs possessions d'outre-mer des monnaies spéciales : c'est ce qu'ont fait la France en Indo-Chine, l'Angleterre dans l'Inde, les Pays-Bas à Java, les États-Unis dans les Iles Philippines...

Les monnaies de commerce sont autre chose que les monnaies coloniales : ce sont des monnaies d'or ou d'argent qui ont su se créer des débouchés extérieurs, qui ont pour ainsi dire conquis droit de cité dans telle ou telle région lointaine.

Ce qui les caractérise, c'est que, ayant quitté leur pays d'origine, elles n'ont point à se réclamer de lui. Il faut qu'elles se suffisent à elles-mêmes. Pour les populations qui leur font accueil, sans que rien les y oblige, elles représentent, avec des garanties de bonne fabrication, des lingots d'un certain poids, d'un certain titre et, par suite, d'une certaine valeur; mais c'est tout. Les monnaies qui jouent ce rôle dans le monde forment plusieurs groupes distincts.

Première catégorie. — Certaines monnaies, essentiellement nationales, se sont néanmoins répandues au dehors et jouissent à l'étranger d'une faveur suffisante pour pouvoir figurer au nombre des monnaies de commerce. Tels le *sovreign* anglais, la pièce de 20 francs, et d'autres. Avant la baisse de l'argent, nos écus avaient également toute une clientèle étrangère.

1. La Monnaie de Paris a bien effectué des frappes spéciales pour la Réunion (1896), la Martinique (1897) et la Guadeloupe (1903); mais il s'agissait là de simples bons de caisse, de « billets métalliques », gagés par un dépôt d'espèces, et non de vraies monnaies.

Il en va de même pour certaines monnaies coloniales. Notre piastre indo-chinoise, que les indigènes appellent « la femme » à cause de l'image qu'elle porte (République assise), inspire là-bas une confiance générale et son domaine s'étend au delà des territoires soumis à notre domination ou à notre protectorat.

Un cas très particulier est celui de cette piastre mexicaine dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Au Mexique, l'exportation de l'argent n'a été longtemps permise que sous forme de piastres. Plus de 3 milliards de ces pièces ont été mises en circulation depuis la conquête espagnole et sans doute la plupart ont été refondues; mais l'Orient en détient encore beaucoup et elles ont même un marché régulier dans les pays européens qui sont en relations d'affaires avec l'Asie. On a vu tout à l'heure que le Mexique, passant à l'étalon d'or (1904), avait cru pouvoir annoncer à toutes ces fugitives que, malgré leur effigie, la frontière leur serait fermée au cas où la spéculation voudrait les ramener à leur point de départ.

Deuxième catégorie. — Arrivons aux monnaies exclusivement commerciales, c'est-à-dire à celles qui, faites pour l'exportation, n'ont pas cours dans le pays où elles ont pris naissance. On peut citer, comme telles, le *trade dollar* américain et surtout le *talari* levantin ou thaler de Marie-Thérèse.

Aux États-Unis, la même loi qui, en 1873, avait élevé au rang d'unique étalon le dollar d'or créait, pour l'usage externe, un gros dollar de commerce en argent à 900 millièmes (5 fr. 44 au pair).

L'exposé des motifs était optimiste : « Dès que la pièce nouvelle, disait-il, aura été admise comme instrument d'échange pour les affaires avec la Chine, elle détrônera la piastre mexicaine. Toute notre pro-

duction d'argent trouvera là un débouché et l'on aura ainsi résolu les difficultés qui peuvent résulter de la baisse du métal blanc et de sa surabondance. » Vain espoir! Pendant quelques années, les amateurs furent nombreux parce que la loi de 1873 avait accordé à la nouvelle pièce force libératoire, sur le territoire même de l'Union, jusqu'à concurrence de 5 dollars. L'argent ayant baissé, on avait tout profit à se faire ainsi fabriquer du numéraire à prix réduit. Mais, ce dangereux privilège ayant été retiré (loi du 22 juillet 1876), l'échec de la tentative devint évident. Le succès d'une monnaie de commerce ne se décrète pas. Le retrait définitif des *trade-dollars* a fait l'objet de la loi du 19 février 1887. Il avait été frappé 36 millions de ces grosses pièces (moins de 200 millions de francs) : on n'en retrouva que 8 millions.

Pourquoi, là où le *trade-dollar* américain a échoué, le talari levantin a-t-il fait fortune? Il s'est acclimaté jusque dans les Iles de la Sonde; mais c'est surtout l'Afrique qui l'attire et, par la mer Rouge ou l'Egypte, il se répand dans l'Abyssinie, le Soudan, etc... Le nombre des talaris sortis, depuis 1858, des ateliers monétaires de Vienne et de Kremnitz dépasse 80 millions. La pièce mesure 40 millimètres de diamètre, pèse un peu plus de 28 grammes; le titre est de 833 $\frac{1}{3}$ millièmes, et la valeur, au pair, serait de 5 fr. 20. Le talari vaut maintenant beaucoup moins. L'effigie en est immuable : d'un côté le profil, de l'autre le blason de l'impératrice Marie-Thérèse; et toujours le même millésime : 1780. C'est avec d'anciens coins impériaux, indéfiniment réédités, qu'on frappe, sur commande, ces belles médailles; et il faut même y reproduire artificiellement, à la hauteur du front de la princesse, une sorte d'éraflure qu'y avait tracée jadis un poinçon

fissuré. La confiance des riverains de la mer Rouge et de la mer des Indes est à ce prix. Et c'est un exemple — ce n'est pas le seul — de l'influence que peut exercer l'opinion ou même le caprice en matière monétaire.

DEUXIÈME PARTIE

TECHNIQUE MONÉTAIRE

CHAPITRE VIII

LA FABRICATION DES ESPÈCES MONÉTAIRES. LA MONNAIE DE PARIS.

Notre exposé serait visiblement incomplet si, après avoir fait, dans l'organisation monétaire des peuples, la part des doctrines économiques et celle des interventions législatives, nous n'introduisions pas le lecteur dans l'enceinte réservée où s'élabore la précieuse denrée qui sert à acheter toutes les autres. Pour préciser, c'est à l'Hôtel des Monnaies de Paris que nous l'allons conduire. Les portes s'en ouvrent aux curieux, deux fois par semaine; mais à ceux mêmes qui l'ont déjà visité ou qui le visiteront un jour, les explications qui vont suivre ne seront pas inutiles.

La Monnaie de Paris est, depuis 1880, la seule qu'il y ait en France. D'autres pays en conservent plusieurs : l'Allemagne (Berlin, Hanovre, Francfort, Munich, Dresde, Stuttgart, Carlsruhe, Darmstadt et Hambourg); l'Autriche-Hongrie (Vienne, Kremnitz); les États-Unis (Philadelphie, la Nouvelle-Orléans, Dahnolega, Charlotte, San Francisco, Carson-City); le Mexique (Mexico, Culiacan, Zacatecas, etc.).

En France, il existait autrefois beaucoup d'ateliers monétaires : 24 sous François Ier, 30 au XVIIIe siècle, 13 encore sous Napoléon Ier, sans compter ceux des pays conquis, Gênes, Genève, Rome, Turin, Utrecht. Le tableau suivant montre où étaient situées ces 13 Monnaies, donne les dates des suppressions qui ont eu lieu et indique, pour chaque établissement, la lettre, dite *lettre monétaire,* qui en caractérisait les produits :

SIÈGES DES MONNAIES.	DATES DES SUPPRESSIONS.	LETTRES MONÉTAIRES [1].
Paris	•	A
Rouen	1857	B
Strasbourg	1871	BB
Lyon	1858	D
La Rochelle	1837	H
Limoges	1837	I
Bordeaux	1879	K
Bayonne	1837	L
Toulouse	1837	M
Marseille	1857	MA
Perpignan	1837	Q
Nantes	1837	T
Lille	1837	W

Avant 1880, la fabrication des monnaies se faisait chez nous « à l'entreprise », sous l'étroite surveillance de l'État. Ce *modus vivendi* s'est continué jusqu'à nos jours à Bruxelles. Mais dans tous les grands pays maintenant, et dans beaucoup de petits, le gouvernement s'interdit de déléguer à qui que ce soit une prérogative essentiellement gouvernementale. Ce principe est devenu le nôtre aux termes de la loi du 31 juillet 1879, mise en vigueur le 1er janvier 1880. La perfection du travail moné-

1. Sous Napoléon Ier, la Monnaie impériale de Gênes marquait ses produits des lettres CL, celle de Genève d'un G, celle de Rome d'un R couronné, celle de Turin d'un U, celle d'Utrecht d'un mât avec une flamme.

taire n'en est que mieux assurée[1]. Chaque année, d'ailleurs, l'irréprochable qualité des espèces mises en circulation est minutieusement vérifiée et solennellement affirmée par une Commission de contrôle où se trouvent représentés le Sénat, la Chambre des députés, le Conseil d'État, la Cour des comptes, la Banque de France, l'Académie des sciences et la Chambre de commerce de Paris[2].

La fermeture de la dernière Monnaie provinciale — c'était celle de Bordeaux — ayant coïncidé avec l'inauguration du système de la Régie, la Monnaie de Paris, depuis 1880, est restée seule chargée de pourvoir à l'approvisionnement monétaire du pays, à l'entretien de son numéraire, etc... C'est elle aussi qui travaille pour celles de nos colonies dont le régime monétaire diffère du nôtre, en tout ou en partie : elle fabrique des monnaies pour l'Indo-Chine, la grande Comorre, la Tunisie, Monaco; des bons de caisse métalliques pour l'Ile de la Réunion, pour la Martinique et la Guadeloupe. Enfin la réputation acquise par la Monnaie de Paris lui vaut de nombreuses commandes de monnaies étrangères : monnaies russes, monnaies suisses, monnaies grecques, monnaies crétoises, monnaies bulgares, monnaies marocaines et éthiopiennes, monnaies chiliennes, boliviennes, vénézuéliennes, brésiliennes, haïtiennes, dominicaines, guatémaliennes... En 1897 — ce fut son maximum de production — il est sorti de la Monnaie de Paris pour 344 millions et demi d'espèces françaises, coloniales ou étrangères (111 millions de pièces, pesant 905.000 kilogrammes).

1. Jadis on reprochait aux entrepreneurs de spéculer sur les tolérances, de « chatouiller les remèdes », comme on disait alors.

2. La traditionnelle Angleterre confie encore la vérification annuelle de ses fabrications monétaires à la Corporation des orfèvres, laquelle procède, avec un cérémonial séculaire, à ce qu'on appelle *the trial of the pyx*.

La Monnaie de Paris n'occupe son emplacement actuel que depuis la fin du règne de Louis XV; mais nos rois avaient toujours tenu à l'avoir près d'eux. Au XIVe siècle, le siège principal des fabrications était sur la rive droite de la Seine, à proximité du Louvre : il y a encore là, aujourd'hui, une *rue de la Monnaie*. En 1550, une installation provisoire avait été faite, pour la frappe des *douzains* et des *six-blancs*, dans l'hôtel de Nesles, rive gauche, à l'endroit où s'élève maintenant la Bibliothèque Mazarine (palais de l'Institut). A ce moment, une révolution s'annonçait dans l'industrie monétaire... C'étaient, venant d'Allemagne, le balancier, le laminoir ou moulin, le banc-à-tirer, le découpoir... Henri II se rendit acquéreur de ces procédés nouveaux et la Monnaie de Nesles fut remplacée par la Monnaie des Étuves ou Monnaie du Moulin, située à la pointe Ouest de la Cité.

Au commencement du XVIIe siècle, la Monnaie du Moulin, transférée au Louvre même, n'était plus que « la Monnaie des médailles », et les frappes monétaires s'exécutaient de nouveau dans les ateliers de la rive droite. Cet état de choses persista longtemps. Sous Louis XV, l'exiguïté de ces ateliers et l'état de vétusté des bâtiments obligèrent le gouvernement à aviser. Divers projets furent tour à tour suggérés et reçurent même quelques commencements d'exécution. Enfin il fut décidé, en 1767, que la ville de Paris céderait au roi, à titre d'échange, les deux hôtels de Conti qu'elle venait d'acheter 1.600.000 livres. La démolition en fut commencée aussitôt et le futur monument fut mis au concours. Les plans qui ont été réalisés (1771-1775) étaient ceux de l'architecte J.-D. Antoine et ont fait sa réputation.

Extérieurement rien n'a été changé à l'édifice. Sa

majestueuse et paisible façade n'annonce pas la présence d'une usine où la vapeur et l'électricité prodiguent le mouvement. Il a fallu s'ingénier, à plusieurs reprises, pour concilier les exigences d'une grande industrie mécanique avec l'élégante harmonie d'un palais Louis XV.

Donnons un coup d'œil aux jolis détails de la triple porte qui s'ouvre sur le quai Conti, et entrons.

A droite, sous la voûte, un des beaux escaliers de Paris conduit soit à la Direction, soit au Musée. Puisque c'est ici la technique et non l'art monétaire que nous avons d'abord à interroger, restons au rez-de-chaussée et pénétrons dans le *Bureau du change.*

Là commence l'évolution qui, d'étape en étape, doit transformer le métal brut en brillante monnaie d'or ou d'argent, de bronze ou de nickel.

Le premier acte, c'est la réception des lingots. Tantôt la Monnaie les a achetés elle-même, sur l'ordre du Ministre des finances et par voie d'adjudication; tantôt, si c'est de l'or, l'apport en est fait, librement, par la Banque de France ou par tout autre client extérieur. En fait, le métal précieux arrive presque toujours de Londres. L'or australien, l'or américain, l'or africain se donnent ici rendez-vous : la forme des *barres* en révèle l'origine géographique, et les multiples insculpations dont elles sont revêtues disent le titre que leur ont attribué, chemin faisant, les essayeurs du commerce. Arrivées au bureau du change, on les numérote, on les pèse [1], et de chacune on détache un petit fragment, appelé peuille.

Changement de décor : suivons les peuilles au *Laboratoire,* où les essayeurs officiels les attendent.

1. Le poids ordinaire des lingots est de 6 ou 12 kilogrammes pour l'or, de 30 à 35 kilogrammes pour l'argent.

Les noms des savants chimistes qui ont dirigé ce service, d'Arcet, Pelouze, Péligot, Cahours, Alfred Riche, disent assez l'autorité de leurs expertises. Aussi bien il est presque sans exemple que le titre donné par le laboratoire de la Monnaie soit discuté par les vendeurs, même quand il reste un peu au-dessous du titre déclaré par eux[1]. Les méthodes applicables à l'essai des métaux monétaires ont singulièrement progressé depuis cent ans. Gay-Lussac y a beaucoup contribué; le laboratoire de la Monnaie y a beaucoup contribué aussi. A un dix-millième près, la chimie peut dire, maintenant, ce que contient d'or ou d'argent fin un lingot jaune ou blanc. Notons d'ailleurs que, la Monnaie de Paris ne pratiquant pas l'affinage, ses règlements lui permettent d'exiger un minimum de pureté. Elle n'accepte ordinairement que les barres titrant au moins 994 millièmes ou celles qui, provenant de monnaies refondues, sont très voisines du titre monétaire (900 millièmes).

La richesse des matières une fois établie, le bureau du change délivre à l'ayant droit un *bon de monnaie* dont la quotité correspond à la valeur monétaire du métal présenté, déduction faite des frais de fabrication. Pour l'or qui seul, maintenant, conserve le bénéfice de la libre frappe, le kilogramme de fin, dont la valeur monétaire est de 3.444 fr. 44, se paie, au bureau du change, 3.437 francs. Les bons, négociables par voie d'endossement, sont payables à dix jours. A l'échéance, ils seraient acquittés valablement en écus ou en billets de banque; et dix jours, en effet, ne sauraient suffire pour amener le métal brut à l'état d'espèces sonnantes et trébuchantes. Si cependant le désir du déposant est de recevoir, non du papier ou de l'argent, mais des pièces de

1. Au cas de contestation, il y aurait contre-essai.

20 francs, il peut toujours, moyennant une prolongation de délai, obtenir satisfaction.

Les lingots, définitivement titrés, sont remis par le bureau du change au *Service des travaux*, qui en prend charge et en restera responsable jusqu'au moment où les espèces monnayées reviendront à la Caisse. Il y a là toute une comptabilité d'entrées et de sorties que compliquent les minimes erreurs qui peuvent toujours se produire dans l'analyse initiale des barres et dans l'analyse finale des pièces.

Les opérations qu'il a fallu mener à bien dans l'intervalle sont nombreuses et toutes délicates. On en compte une vingtaine, un peu plus pour l'argent que pour l'or. Énumérons-les en suivant l'ordre des manipulations :

1° Pesée des matières livrées, après essai, par le bureau du change au service des travaux, et calcul de la quantité de cuivre qu'il faut ajouter, dans chaque cas, pour constituer l'alliage légal : tout cela veut une extrême précision.

2° Mise au creuset, pour la fonte, des mélanges ainsi formés.

3° Fusion. La température qu'elle exige est d'environ 1060° pour l'or, 960° pour l'argent, 1050° pour le cuivre...

3° Essai provisoire par le laboratoire, au cours même de la fusion de l'argent, de *gouttes* prélevées sur le contenu de chaque creuset. Si l'alliage n'était pas exactement au titre voulu, on effectuerait, séance tenante, les corrections nécessaires. Un second essai précède la coulée.

5° Quand le métal est bien liquéfié et bien homogène, ce qui s'obtient par un brassage méthodique, le moment est venu d'effectuer la coulée. L'opération se fait encore comme au temps où elle fut décrite par Maxime du Camp (1868). « Le creuset, écri-

vait-il, est enlevé du milieu des charbons qui l'entourent de toutes parts. On le place dans un cercle tenu par deux longues barres de fer; l'une et l'autre sont saisies par deux ouvriers qui, marchant rapidement pour éviter le refroidissement, versent le métal dans une *lingotière,* préalablement graissée. C'est du feu liquide qui coule, blanc comme du mercure, avec quelques fugitives nuances irisées. Parfois la fonte, rencontrant un peu d'humidité, rejaillit et semble l'éruption d'un volcan de Lilliput. Dans ce cas, les précieuses gouttelettes s'élancent, éblouissantes de blancheur, deviennent roses à mesure qu'elles s'élèvent, rougissent brusquement lorsqu'elles descendent, tombent à terre, s'y roulent en mouvements convulsifs, s'imprègnent du poussier noir qui couvre le sol et bientôt se confondent avec lui... » Il va sans dire qu'elles ne seront pas perdues.

5° Nouveau contrôle, car ici les vérifications doivent être incessantes : c'est l'essai chimique des lames extraites une à une des lingotières, essai qui doit confirmer rigoureusement les précédents, sans quoi tout serait à refondre. (Pour l'or, dont les alliages sont plus homogènes que les alliages d'argent, l'essai des lames rend inutile l'essai du métal en fusion. On essaie 3 lames sur 20).

6° Ébarbage des lames, c'est-à-dire enlèvement, au moyen d'une sorte de tondeuse rotative, des bavures qui hérissent les angles des lames. Vingt lingotières indépendantes sont portées par un chariot et pressées l'une contre l'autre par deux vis de serrage. Les « rébarbes » résultent de ce qu'il n'y a pas adhérence absolue des lingotières entre elles.

7° Pesée des lames ainsi régularisées et constatation d'un premier déchet. Il y en aura d'autres, forcément. Mais la perte de poids constatée devra se ré-

duire à sa plus simple expression lorsque, après coup, on aura recueilli, non seulement les fragments de métal détachés volontairement, mais aussi les molécules disséminées dans les pores des creusets, dans les cendres des fourneaux, dans les poussières de l'atelier, dans le bois des sabots des ouvriers, etc. Pour l'or plus encore que pour l'argent, cette chasse aux infiniment petits est singulièrement fructueuse.

8° et 9° Laminage des lames ou plutôt laminages, au pluriel; car le ruban de métal qu'il faut amincir graduellement passe pour cela par toute une série de laminoirs à intervalles décroissants; et comme la pression des cylindres finirait par *écrouir* le métal, on est obligé, périodiquement, de le *recuire* pendant des heures, sur la sole tournante d'un fourneau spécial. Pour finir, on a recours, s'il y a lieu, au *dragon :* c'est un banc à tirer d'où la lame sortira ayant, à un demi-millième près, l'exacte épaisseur que doivent présenter les *flans* ou disques destinés à recevoir l'empreinte monétaire.

10° La lame ainsi préparée passe au découpoir, dont l'emporte-pièce y taille le plus de flans possible. « On n'a jamais vu, disait Maxime du Camp, un instrument si pressé. Il se dépêche; il précipite ses coups; il fait plus de bruit, à lui seul, que tous les laminoirs réunis. Il peut tailler facilement 100.000 flans dans une journée. »

11° et 12° Triage à la trémie et pesée des flans. La pesée individuelle des flans d'or est confiée, comme le sera celle des espèces monnayées, à de merveilleuses petites balances automatiques, que la Monnaie construit elle-même et dont le jeu intelligent fait la joie des spectateurs. Logées dans des cages de verre, elles prennent une à une les pièces qu'une gouttière inclinée leur amène; elles les interrogent sans bruit et, tout de suite, selon la réponse, les

dirigent, sans erreur possible, vers tel ou tel récipient : ici les *bonnes,* là les *lourdes,* ailleurs les *légères.* Il s'agit, naturellement, de quelques milligrammes en plus ou en moins. Les flans trop légers, il faut les refondre. Ceux qui sont trop lourds, on peut les guérir de leur très relative obésité. Il existe pour cela plusieurs procédés. La Monnaie de Paris emploie avec succès une sorte de tonneau tournant, intérieurement tapissé d'acier strié. On y introduit en masse, avec de l'eau, les flans sujets à réduction. Le tonneau-limeur est mis en mouvement et tourne sur lui-même pendant 40, 60, 75 minutes... Il n'en faut pas davantage pour que le frottement détache de chaque jeton d'or de nombreuses molécules qu'on retrouvera, dans le bain, à l'état de poussière ou plutôt de boue métallique.

13° Cordonnage des flans. C'est l'opération qui consiste à renforcer, par une pression mécanique, la circonférence des flans, pour en faciliter la frappe. L'opération se complique singulièrement lorsque — comme c'est le cas pour les roubles russes — la tranche des flans doit porter et conserver une inscription en creux.

14° Recuit des flans, pour les préparer à bien recevoir la frappe.

15° et 16° Blanchiment et séchage. Les flans d'or n'ont plus à être *dérochés* ou nettoyés, depuis que le recuit de l'or, à Paris comme à Londres, s'opère à l'abri de l'air. Mais il y a toute une toilette à faire subir aux flans d'argent, pour leur rendre la blancheur qu'ils ont perdue sous l'action du feu. Après avoir été recuits à l'air libre, ils sont introduits dans un cylindre de cuivre percé de trous nombreux. Plongé dans une auge pleine d'eau chaude mélangée d'acide, cette boîte est mue circulairement... Après ce bain, les flans, redevenus propres et brillants,

sont essuyés, puis séchés dans une grande bassine de cuivre à double fond, chauffée à la vapeur.

17° et 18° Quand les flans d'or ou d'argent sont prêts à recevoir la frappe, on les pèse, on les trie encore une fois, et on les met en *plateaux*. C'est ici qu'apparaît, dans les écritures, l'unité connue de temps immémorial, par les monnayeurs, sous le nom de *brève*. Théoriquement, la brève représenterait l'ensemble des flans provenant d'une même fonte. En pratique, il n'en est point ainsi et une brève de pièces de 20 francs n'est caractérisée, avec son numéro d'ordre, que par l'envoi global au monnayage de 10 plateaux portant chacun 1.000 flans, soit 10.000. Les éliminations qui s'imposeront après coup pourront réduire la brève à 9.850 pièces, par exemple [1].

19°, 20° et 21° Pesée, monnayage ou frappe, et pesée encore. Le monnayage est l'opération essentielle, décisive, sacramentelle, celle qui d'un simple disque de métal va faire une monnaie, susceptible, après vérification, d'exercer les pouvoirs définis par la loi. Les flans, de quelque métal qu'ils soient composés, l'industrie privée peut les fabriquer et, en cas d'urgence, son concours a souvent été réclamé par la Monnaie elle-même. Mais, en France, nulle main profane n'est admise à faire fonctionner la presse monétaire et, même dans nos grandes Expositions universelles, elle n'a pu se montrer et travailler en public que gardée et conduite par le personnel de la Monnaie.

L'atelier du monnayage, au quai Conti, a conservé les belles formes architecturales qu'il doit à l'art

1. L'importance numérique de la brève varie selon la grosseur des pièces que l'on a à fabriquer. Pour les pièces de 100 francs, la brève est de 2.000 flans seulement. Pour les centimes, elle monte à 100.000.

d'Antoine. On se croirait presque dans un temple, n'était le bruit infernal que font les machines.

La Monnaie ne possédait sous Louis XVI, comme instruments de frappe, que 8 ou 10 *balanciers*, péniblement actionnés à bras d'hommes. Il en fut construit d'autres, sous le premier Empire, avec le bronze des canons capturés à Austerlitz[1].

C'est seulement en 1846 que la Monnaie de Paris a commencé à utiliser la vapeur comme force motrice. En même temps, les balanciers à vis faisaient place aux presses mécaniques à levier articulé, dont le jeu est plus sûr, plus facile et plus rapide. L'invention en était due à l'allemand Ulhorn (1827); mais elles ont été perfectionnées en France par Thonnelier, puis par la Monnaie elle-même.

Au début de la Régie, les presses mécaniques installées dans l'atelier du quai Conti étaient au nombre de 20. On en compte actuellement 33, savoir :

1 presse monumentale, construite par la Société de constructions mécaniques (anciens établissements Cail) pour l'Exposition de 1900;

10 grandes presses Thonnelier, pouvant donner en moyenne, 55 pièces par minute[1] ;

12 presses moyennes, du même type, donnant 62 pièces par minutes;

6 petites presses, du même type, donnant 77 pièces ;

4 autres presses de systèmes variés.

Avec ce puissant matériel, la frappe d'un million de pièces par jour ne serait pas chose irréalisable. Dans le premier semestre de 1897, le chiffre de

1. Le ministre des finances de l'époque, Gaudin, duc de Gaëte, raconte, dans ses *Mémoires et souvenirs* (*Supplément*), comment il décida l'Empereur, qui hésitait : « Mon projet est d'appeler mes nouveaux balanciers des Austerlitz et de les ceindre d'un collier sur lequel on lira : « Cuivre pris à Austerlitz sur l'ennemi ». — « Ah! me dit l'Empereur, vous me prenez par la vanité! Eh bien! vous aurez vos canons. »

600.000 pièces a été plus d'une fois atteint et dépassé.

Les presses monétaires sont des engins très perfectionnés. Le flan y est amené automatiquement entre les deux *coins* qui portent en creux les deux images que la pièce doit reproduire en relief, sur ses deux faces. Elle reçoit du même coup, tant la pression est forte, cette double empreinte et aussi, quand il y a lieu, l'empreinte circulaire qui en fait le tour. C'est au moyen d'une virole brisée, montée sur ressorts, que la *tranche* se trouve ainsi illustrée en même temps que l'*avers* et le *revers*.

Les presses monétaires sont mues par la vapeur, au moyen de transmissions souterraines, et l'ouvrier n'y met qu'exceptionnellement la main. Dans une cuvette de bois, posée par terre, la presse jette elle-même, de seconde en seconde, les pièces qu'elle vient de mettre au point. Devant cette pluie régulière d'argent ou d'or monnayés, j'ai vu s'allumer dans bien des yeux un regard de naïve convoitise auquel succédait, d'ordinaire, même chez les pauvres gens, un sourire résigné et parfois ironique.

22° Nous arrivons au dernier acte, *last but not least*, comme disent les Anglais. L'heure est venue de l'épreuve suprême et du jugement dernier. Le *Service du contrôle* engage là, tout particulièrement, sa responsabilité. Ses vérifications, déjà fort attentives quand c'est le bronze ou le nickel qui est en cause, se font bien plus minutieuses encore lorsqu'il s'agit de l'argent et surtout de l'or.

Que de conditions à remplir, en effet!

Il faut que la pièce ait le *poids droit* et n'use même que discrètement de la tolérance légale. C'est la balance automatique, le magique trébuchet, qui se chargera de condamner sans appel toute pièce lourde ou légère.

Il faut que la brève soit tout entière au *titre droit*,

et si les échantillons soumis au Laboratoire ne donnaient pas à cet égard toute sécurité, elle serait intégralement refondue[1].

Mais ce n'est pas tout que le poids et le titre. Il faut qu'aucun défaut, aucun accident superficiel ou autre ne dépare la pièce : d'où la nécessité d'un examen extérieur, portant sur les deux faces et sur la tranche. Il est confié à des yeux exercés et d'ingénieuses combinaisons le facilitent.

Enfin la pièce doit aussi contenter l'oreille et, si quelque défaut, si quelque « paille » en assourdissait le son, ce serait encore un motif d'exclusion[2]. Pour être édifié sur ce point, le vérificateur préposé à cette épreuve acoustique projette les louis d'or, un à un, sur un bloc ou tas d'acier, fixé au milieu d'une large sébile de bois. La même note, claire et vibrante, se fait entendre à chaque choc... Puis tout à coup survient une dissonance : c'est une pièce mal venue et condamnée, par cela même, à retourner au feu.

Pendant bien des années, l'office de *sonneur* a été occupé, à la Monnaie de Paris, par un homme de confiance qui, devenu octogénaire, puis même presque nonagénaire, avait encore bon œil et surtout bonne oreille. Quand il mourut, des milliards avaient passé par les honnêtes mains de ce robuste vieillard : il ne lui en était rien resté aux doigts.

Que de précautions, dira-t-on! Que de vérifications successives! Et encore, nous n'avons pas tout dit. Mieux vaut, en pareille matière, dix garanties

1. Sur chaque brève sont prélevées les pièces nécessaires pour l'essai préalable du Laboratoire et pour les investigations ultérieures de la Commission de contrôle.

2. Quelquefois une pièce d'or, qui sonnait bien au moment de sa mise en circulation, perd fortuitement sa sonorité. Le porteur n'a alors qu'à la présenter aux guichets de la Monnaie pour en obtenir l'échange.

qu'une. C'est à ce prix que le Directeur peut signer d'une main ferme le *jugement* qui autorise la *délivrance* des brèves. C'est à ce prix qu'il peut attendre sans inquiétude le verdict que rendra, après de nouveaux essais, la Commission supérieure de contrôle.

CHAPITRE IX

LES COINS MONÉTAIRES.

Au nombre des multiples organes qui coopèrent à la création des monnaies, on a mentionné dans le précédent chapitre, les *coins monétaires;* mais on ne s'y est pas arrêté parce qu'on se proposait d'y revenir. La nature et l'importance de ces instruments, leur rôle artistique aussi, méritent, même dans un traité élémentaire, une étude spéciale.

En somme, c'est le coin, plus que tout le reste, qui fait la monnaie, puisque du coin naissent les symboliques images qui constituent comme le sceau et le certificat de la puissance publique. Ces images, gravées en creux sur les coins, se reproduisent en relief sur le flan, au moment de la frappe. On obtiendrait un résultat analogue par le moulage; mais le moulage donnerait lentement et péniblement des produits toujours imparfaits, souvent dissemblables, tandis qu'en utilisant certaines propriétés physiques des métaux, on arrive à obtenir, à froid, par simple écrasement, d'innombrables exemplaires du même type, tous nets, tous identiques, comme il convient; et cela à peu de frais.

Les propriétés auxquelles je fais allusion ne sont pas seulement celles des métaux qu'on frappe, mais encore et surtout celles du métal qui sert à les

frapper. C'est déjà un remarquable phénomène que la docilité avec laquelle les parcelles solides d'un flan de bronze, d'argent ou d'or se déplacent au moment où les coins se rapprochent; mais le fer, soi-disant emblème de la rudesse ou de l'inflexibilité, se met avec plus de souplesse encore au service de l'homme. Quelques centièmes, quelques millièmes de carbone font de lui la fonte ou l'acier, avec leurs aptitudes essentiellement diverses. Et l'acier même est susceptible de bien des variantes. En l'alliant au nickel ou au chrome, on lui inculque des vertus singulières. Réduit à ses éléments propres, il éprouve encore de vraies métamorphoses sous l'influence alternative du feu et de l'eau. Longtemps chauffé au rouge, l'acier devient doux, c'est-à-dire tendre, et se laisse façonner, soit par le burin qui l'entame, soit par le marteau qui le comprime. Que si, après l'avoir fortement chauffé, on le plonge brusquement dans l'eau froide, cette *trempe* détermine un nouvel état d'équilibre moléculaire, caractérisé notamment par une extrême dureté. L'art du graveur de monnaies, comme l'art du graveur de médailles, est fondé sur cette surprenante et précieuse faculté.

Le problème, réduit à sa plus simple expression, peut se décomposer comme suit :

L'artiste, opérant sur l'acier doux, y sculpte en relief l'effigie demandée, et ce premier instrument, une fois trempé, constitue le *poinçon*.

Le poinçon, par enfoncement, fera d'un autre bloc d'acier doux la *matrice*, où les mêmes dessins se formeront en creux et qu'on trempera également.

Et, réciproquement, la matrice pourrait servir à reconstituer le poinçon, au cas d'accident. Il y a là une sorte de génération mutuelle qui, presque automatiquement, assure la perpétuité et l'invariabilité du type monétaire. De forts balanciers à vis, adroi-

tement maniés par les spécialistes, réalisent peu à peu ces pénétrations réciproques.

Mais, tant qu'il résiste aux fatigues de son dur métier, c'est le poinçon qui travaille, imprimant tour à tour son immuable décor sur dix, vingt, cent... petites masses d'acier doux, dont chacune, après la trempe, aura à faire fonction de coin monétaire. Et c'est par l'intermédiaire de ces coins, accouplés deux à deux (face et revers), que les effigies rituelles du poinçon vont passer sur les flans que leur livre un à un la presse monétaire et faire de ces flans des monnaies.

Toutes ces répercussions successives exigent, avec un outillage très perfectionné, des opérateurs très habiles. Et même quand ces conditions sont remplies, il y a toujours quelque aléa. Certains coins, sans qu'on sache pourquoi, se brisent ou se foulent dès les premiers chocs. Il en est qui, avant d'être mis hors de service, ont donné naissance à des dizaines de milliers de pièces.

La Monnaie de Paris possède et les connaisseurs peuvent se faire montrer, dans les galeries supérieures du Musée, d'admirables poinçons ciselés à la main, en plein métal, par les maîtres d'autrefois. Mais, ici comme partout, le machinisme a fait son apparition et, quels qu'en soient les avantages pratiques, il est permis de regretter le temps où l'œuvre d'art, sortie toute chaude des mains de l'artiste, donnait plus qu'aujourd'hui l'impression de la vie. Nos graveurs ne s'attardent plus à buriner directement l'acier. Quand ils ont modelé, à grande échelle, une maquette d'argile ou de cire, ils peuvent presque se croiser les bras. La galvanoplastie vient d'abord à leur aide; puis c'est le *tour à réduire,* merveilleuse invention des mécaniciens qui se charge de transporter sur l'acier, en la ramenant aux proportions

voulues, la figure que leurs doigts ont librement enfantée. Voilà, pour les talents médiocres, des facilités dangereuses. Par contre les talents supérieurs ont dû, de nos jours, à ces méthodes nouvelles plus de variété, plus de virtuosité, plus de fécondité aussi.

C'est pour moi un précieux souvenir que d'avoir assisté de près, que d'avoir même été associé à la genèse simultanée de ces trois *Républiques* auxquelles nos espèces d'or, d'argent et de bronze servent actuellement de cadre. Pourquoi tant de Républiques différentes? Il aurait suffi d'une; et monétairement, politiquement aussi, l'unité semblait préférable à la pluralité. Mais, ayant à sa disposition trois grands médailleurs, le ministre Doumer, qui fut l'initiateur du rajeunissement de nos monnaies, n'osa pas choisir et demanda, le même jour, la nouvelle monnaie d'or au maître Chaplain, la nouvelle monnaie d'argent au maître Roty, la nouvelle monnaie de bronze au maître Daniel Dupuis. Chacun était libre, trop libre peut-être, de suivre son inspiration personnelle. Et, comme ils n'avaient ni la même mentalité, ni la même esthétique, ni la même facture, c'était un enviable privilège que de pouvoir passer de l'atelier de l'un à l'atelier de l'autre et de comparer ces trois gestations parallèles, dont aucune ne fut exempte de difficultés, d'inquiétudes, de découragement parfois. La charmante *Semeuse* de Roty fut la première à voir le jour, et les Parisiens s'arrachaient, en janvier 1898, les jeunes pièces de 50 centimes, frappées en petit nombre entre Noël et le jour de l'an. Les sous de Daniel Dupuis commencèrent à circuler en 1898. Le revers en est trop compliqué; mais la tête de République est bien venue, pacifique sans mollesse, élégante sans afféterie. La pièce d'or, signée Chaplain, est superbe et nous lui pardonnons volontiers ce que certains critiques ont appelé ses

anachronismes : le profil martial de la République, les allures militaristes du coq gaulois, et sur la tranche, la vieille devise : DIEU PROTÈGE LA FRANCE, qu'il eût été bien sot de faire disparaître, mais dont le maintien valut à M. Peytral une interpellation en forme.

Cette légende latérale s'inscrit maintenant en relief, grâce à la virole articulée. Avant la révolution de Juillet, elle s'insculpait en creux, sur le flan ; et il en va encore de la sorte en Russie, en Allemagne, en Autriche-Hongrie. D'autres États, Angleterre, Italie, États-Unis, Pays-Bas, Portugal, États Scandinaves, principauté de Monaco... se contentent, même pour leurs pièces d'or, d'une vulgaire cannelure.

C'est aussi une tradition spéciale à la France que celle de ces petits signes, dits *déférents* ou *différents*, qui, à côté de la lettre monétaire, constituaient sur nos anciennes monnaies comme les signatures personnelles de leurs éditeurs responsables, savoir le graveur général qui présidait à la confection des coins et l'entrepreneur particulier, chargé de diriger la fabrication. Il n'y a eu, depuis la Révolution, que six graveurs généraux et voici, avec les noms et les dates, l'indication de leurs « différents » respectifs :

Augustin Dupré (an IV — an XI) : une petite figurine tirant de l'arc.

Tiolier père (an XI-1816) : sous Napoléon, un grand T avec un petit *r*, et, sous Louis XVIII, une tête de cheval.

Tiolier fils (1816-1842) : sous Louis XVIII, une tête de cheval ; sous Charles X, un T ; sous Louis-Philippe, une étoile.

Barre père (1843-1855) : une tête de levrette.

Barre fils (1855-1878) : une ancre.

Barre (Auguste), frère du précédent (1879) : une

ancre aussi, avec, en plus, une petite barre traversant l'anneau.

La réforme de 1879 ayant supprimé le graveur général des monnaies en tant qu'entrepreneur de la fabrication des coins, le graveur de la Monnaie de Paris est maintenant un fonctionnaire comme un autre; mais il a encore à faire choix d'un signe qui lui soit propre. Complétons donc la liste :

Lagrange (1880-1896) : un faisceau.

Patey, graveur actuel : une torche.

La Monnaie de Paris elle-même, lors de l'établissement de la Régie, a pris pour marque de fabrique une corne d'abondance. Au temps de l'entreprise, à Paris, les fabrications de Rœttiers (an IV et an V) étaient également caractérisées par une corne d'abondance; celles de L'Epine (an V-1820) par un coq; celles de Collot (1821-1842) par un C et une ancre entrelacés; celles de M. de Cambry (1843-1845) par une proue; celles de M. Diérickx (1845-1860) par une main et celle du baron de Bussière (1861-1879) par une abeille[1].

Lors de la création des types monétaires actuels, on avait cru pouvoir supprimer et la lettre monétaire (A) et même les différents, devenus également inutiles, puisque toutes nos monnaies sortent maintenant d'un seul et même atelier. Cette suppression ayant provoqué certains regrets, la torche et la corne d'abondance ont reparu. Les partisans des différents y voient une protection, en ce sens que ces minuscules images leur paraissent plus difficiles à contrefaire que les effigies elles-mêmes. Je ne me pardonnerais pas d'avoir fait, en les supprimant, le jeu des faux

1. Il serait trop long d'étendre cette nomenclature aux anciennes Monnaies de province. Voir, au besoin, le répertoire inséré dans le *Deuxième rapport annuel du Directeur des monnaies au ministre des Finances*, année 1897.

monnayeurs. Mais, à cet égard, l'exemple de l'étranger semble rassurant. L'usage dont, à la demande des graveurs, j'avais cru pouvoir proposer la suppression n'existe ni en Angleterre, ni en Belgique, ni en Allemagne, ni en Suisse, ni en Italie... et l'on ne remarque pas, hélas! que la fraude épargne plus notre monnaie, avec ou sans différents, que celle des États voisins.

CHAPITRE X

L'ENTRETIEN ET LA DÉFENSE DE LA CIRCULATION MONÉTAIRE. — MONNAIES FRAYÉES. — MONNAIES ÉTRANGÈRES. — FAUSSES MONNAIES.

Pour qu'un pays comme la France ait une bonne circulation monétaire, il ne suffit pas que son or et son argent monnayés soient fabriqués avec la perfection presque idéale dont témoignent chaque année les rapports de la Commission de contrôle. Il faut encore que les autorités compétentes sachent et puissent :

1° Assurer le retrait, la refonte et le remplacement des pièces trop usées ;

2° Empêcher l'invasion des monnaies étrangères autres que celles qui sont officiellement autorisées à pénétrer sur le territoire national ;

3° Combattre victorieusement l'industrie criminelle et toujours renaissante du faux monnayage.

De ces trois devoirs chacun appelle quelques commentaires.

Monnaies frayées. — Les mille chocs, les mille frottements auxquels sont exposées les monnaies arrivent peu à peu à en émousser l'empreinte et à en réduire le poids. Les alliages et les types monétaires ont beau avoir été choisis de manière à opposer à l'action du *frai* le plus de résistance possible : tôt

ou tard le métal s'use. De là, pour le législateur, une obligation double. Il convient d'abord qu'il fixe équitablement les limites au-dessous desquelles les monnaies trop fatiguées devront être admises à faire valoir leurs droits à la retraite. Il importe, en outre, que des mesures soient prises pour en rendre la restauration possible, dès qu'aura sonné pour elles l'heure de la déchéance.

Reconnaissons tout de suite que, sauf le cas de mutilation ou d'altération volontaire, la charge de cette restauration incombe à l'État. Certains gouvernements ont cherché à éluder une responsabilité qui ne laisse pas que d'être onéreuse. La loi anglaise prescrivait autrefois le cisaillement immédiat de toute pièce d'or légère donnée pour bonne : le dernier porteur ne s'en voyait rendre que les morceaux et payait ainsi pour tout le monde. Mais c'était une prétention trop abusive pour qu'elle fût aisément subie. En fait, le cisaillement réglementaire n'était pratiqué que par la Banque d'Angleterre, à Londres; d'où cette conséquence curieuse que l'or lourd se fixait dans la Métropole et que l'or léger se réfugiait dans les comtés éloignés du centre. Le gouvernement britannique a fini par reconnaître qu'une réforme s'imposait et le chancelier de l'Échiquier s'est fait inviter par le Parlement à retirer de la circulation, pour les remettre à neuf aux frais du Trésor, d'abord (1889) les pièces d'or « prévictoriennes », sans distinction, et ensuite (1891) celles qui, bien que postérieures à l'avènement de la reine Victoria, seraient tombées au-dessous du minimum légal[1].

La France, vers la même époque, est entrée dans

1. Les bénéfices considérables réalisés en Angleterre sur la fabrication des monnaies blanches, depuis qu'a commencé la dépréciation de l'argent, pourvoient largement aux frais de refection des monnaies d'or. Ils dépassent déjà 200 millions de francs.

la même voie, mais avec une regrettable timidité.

Pour les monnaies d'argent, on n'a plus guère à s'inquiéter du poids : l'usure, en ce qui les concerne, n'a qu'un intérêt bien relatif depuis la baisse du métal blanc. Rappelons toutefois qu'en 1898 la Monnaie de Paris constatait un frai moyen de : 21 millièmes sur les écus de la première République, 15.7 sur ceux à l'effigie de Bonaparte et Napoléon Ier, 13.2 sur ceux de Louis XVIII et 11.6 sur ceux de Louis-Philippe. Le frai annuel ressort ici à 2 dix-millièmes du poids droit.

Pour les pièces d'or de 20 et 10 francs, les seules qui aient une circulation effective, voici la situation. La loi de l'an XI en a fixé la tolérance de fabrication à 2 millièmes du poids droit. Comme tolérance de frai, les conventions internationales de 1865 admettent encore un déficit complémentaire égal à 5 millièmes du poids de fabrication minimum. La pièce pourra donc circuler valablement tant qu'il ne lui manquera, par rapport au poids droit, que 7 millièmes (plus exactement, 6.99). Reste à savoir ce qu'il faut de temps à une pièce d'or française [1] pour perdre les 7 millièmes de sa substance. On a été édifié à cet égard par les expériences entreprises à la Monnaie de Paris en 1884 et 1888. Chaque année, d'ailleurs, apporte son contingent d'observations nouvelles et l'on peut considérer comme acquis que, en moyenne, au cours du XIXe siècle, la pièce de 20 francs perdait à peu près 1 dix-millième et la pièce de 10 francs 3 dix-millièmes de son poids [2].

1. Les *sovreigns* et *demi-sovreigns* anglais, contenant un peu moins d'alliage que l'or français et circulant davantage, s'usent beaucoup plus vite.

2. Les petites pièces fraient plus que les grandes et cela peut tenir à ce qu'elles courent davantage; mais cela tient surtout à ce que relativement à leur poids, elles offrent plus de surface aux divers contacts, aux diverses pressions qui les usent. L'affirmation con-

Il suit de là que, si l'on considérait comme morte, civilement, la pièce de 20 ou 10 francs qui a perdu 7 millièmes de son or, la vie moyenne ressortirait à 70 ou 75 ans pour la pièce de 20 francs, à moins de 25 ans pour celle de 10 francs. Et, puisque ce sont des moyennes, il va sans dire que beaucoup de pièces ont mis moins de temps que cela à tomber au-dessous du minimum (6 gr. 4065 pour la pièce de 20 fr.). C'est ainsi que la circulation française contenait déjà, il y a vingt ans, nombre de pièces d'or légères sans qu'on fît rien pour y remédier. Les refections n'ont commencé qu'en 1889, et les ressources qui y sont affectées restent bien insuffisantes. J'ai pu démontrer, en 1895, qu'il manquait déjà pour une vingtaine de millions de métal à notre stock d'or monnayé et que ce déficit accumulé s'accroissait presque d'un demi-million par an. Que peut là contre, un sacrifice annuel de cent et quelques mille francs [1] ?

Les grosses émissions d'or du second Empire seront à refaire avant le milieu du siècle qui commence et il serait temps de s'en préoccuper. Cela fait, l'entretien de notre circulation deviendra relativement facile. En effet, les conditions de la vie monétaire se sont, de nos jours, visiblement modifiées : le papier, sous toutes ses formes, étant devenu le véhicule ordinaire des valeurs, d'énormes quantités d'or, et souvent d'or neuf, ont pu s'immobiliser dans les encaisses des banques et là elles ne s'endommagent guère. Il est vrai que l'entretien de la circulation fiduciaire est encore plus coûteux que celui de la circulation métallique (voir chap. XVIII).

traire, dans le compte rendu officiel des expériences de frai de 1884 et 1888, résultait d'une erreur de méthode et d'interprétation.

1. La refection d'une pièce de 20 francs légère coûte, en moyenne, près de 30 centimes, matière et façon.

Monnaies étrangères. — A certaines monnaies étrangères l'accès de nos caisses publiques a été régulièrement ouvert et la Banque de France s'est aussi engagée à les recevoir. Elles n'ont pas *cours légal,* en ce sens que les particuliers auraient le droit de les refuser; mais ils n'y ont aucun intérêt et, en fait, l'assimilation existe entre nos monnaies nationales et les suivantes :

Monnaies d'or, écus et argent divisionnaire de la Belgique, de la Suisse et de la Grèce;

Monnaies d'or et écus de l'Italie;

Or austro-hongrois, or monégasque, or russe et or espagnol (voir page 56, note 2).

Pour l'or, en dehors même des pièces qui viennent d'être énumérées, on peut sans imprudence se montrer hospitalier et l'or anglais, par exemple, trouve bon accueil sur les comptoirs du grand commerce parisien.

Mais l'argent ne mérite plus la même confiance. Lorsque s'est produite la grande baisse de ce métal, des spéculateurs sans scrupules ont abusé de la ressemblance existant entre nos écus de 5 francs et certaines piastres sud-américaines. Ces piastres, achetées 4 fr., 3 fr. 50, 3 fr. même, selon les époques, étaient introduites en France subrepticement, et les personnes qui se les laissaient donner pour 5 francs subissaient un dommage notable. L'importance même de cette perte a hâté l'éducation du public et ce genre de fraude ne s'exerce plus guère[1].

Une autre invasion, également regrettable, a été, il y a quelque douze ans, celle des sous étrangers. Ce genre d'importation est formellement prohibé, et c'est justice; mais pour les sous argentins, pour les

1. La piastre indo-chinoise se prête aux mêmes tromperies, d'autant qu'elle porte les mots : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Elle n'a jamais eu cours légal en France.

sous espagnols, italiens et grecs, le jeu des changes était arrivé à rendre la contrebande si lucrative qu'elle prenait, sur toutes nos frontières de terre et de mer, les proportions d'une véritable industrie. Et quand, trompant la vigilance de la douane, ce billon, authentique ou non[1], avait indûment pénétré sur notre territoire, le gouvernement ne se sentait pas suffisamment autorisé, par les textes en vigueur, à lui faire la chasse. Il fallut, par une loi nouvelle (loi du 30 novembre 1896), permettre expressément la confiscation du bronze étranger, même à l'intérieur du pays. Après quoi, la circulation s'épura, pour ainsi dire, d'elle-même. Seulement il y eut alors disette de sous dans beaucoup de départements : de nouvelles frappes furent ordonnées et, pour en hâter l'exécution, la Monnaie de Paris dut, pendant bien des semaines, tenir ses fourneaux allumés nuit et jour.

Fausses monnaies. — La présence, dans la circulation métallique d'un pays, de monnaies frayées ou de monnaies étrangères non admises à y figurer est un mal, mais un moindre mal que la présence de monnaies fausses, c'est-à-dire fabriquées par des ateliers clandestins à l'imitation des espèces nationales. Aussi le crime de faux monnayage a-t-il toujours été sévèrement puni. Jadis c'était la peine de mort. Aujourd'hui ce sont les travaux forcés : travaux forcés à perpétuité pour la contrefaçon ou l'altération des monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal en France; travaux forcés à temps pour la contrefaçon ou l'altération des monnaies de billon ayant cours légal en France; mêmes peines, respec-

1. Les autorités espagnoles s'opposaient à la rentrée des sous à l'effigie d'Alphonse XII, les déclarant pour la plupart de fausse fabrique.

tivement, pour qui a « participé à l'émission ou exposition des dites monnaies, ou à leur introduction sur le territoire français; travaux forcés à temps pour la contrefaçon, en France, des monnaies étrangères; etc.

Telles sont les justes menaces du Code Pénal (art. 132 et suivants). Toutes fausses monnaies offertes en paiement aux caisses publiques doivent, d'ailleurs, être, séance tenante, cisaillées et difformées « de manière qu'il n'en puisse être fait usage » et rendues en cet état au porteur (arrêté ministériel du 1er juin 1818, appuyé sur l'édit du 15 février 1726).

Inutile d'insister. Le faux monnayage a été et sera de tous les temps. C'est une manière de voler qui tentera toujours certaines catégories de malfaiteurs, à cause des profits qu'elle peut leur procurer et de l'impunité qu'ils espèrent. Il y a des degrés dans la pratique de cette redoutable industrie. Le faux monnayeur vulgaire, avec une pièce de 20 ou 40 sous, *Semeuse, République*, ou *Napoléon III*, construit un moule de plâtre, y coule du plomb et en tire quelques pièces molles, sourdes et malvenues qui ne feront pas longtemps illusion. Les bandes mieux organisées trouvent en Espagne le matériel nécessaire à de moins grossières productions. Outre l'argent, elles falsifient l'or, dorant de soi-disant pièces de 10 francs en cuivre ou même en cristal et de soi-disant pièces de 20 francs en platine, coupant des napoléons à égale distance de la face et du revers pour en dérober l'or intérieur, etc... Tout le monde peut s'y tromper, quand la chose a été adroitement faite, et il se glisse de ces fausses monnaies jusque dans les caisses des grandes banques. Mais il y a encore mieux, ou pire. Depuis que le métal blanc a perdu la moitié de sa valeur, les faussaires intelligents fa-

briquent de faux écus en vrai argent à 900 millièmes. Les complices chargés de les écouler les payent 3 francs, 3 fr. 50, suivant le cours du jour; et si l'on a su imiter fidèlement les coins authentiques, ce qui n'est pas sans exemple, les spécialistes seuls pourront, après mûr examen, certifier l'origine criminelle de ces belles pièces qui ont l'air honnête, qui sonnent comme les autres et où la pierre de touche du bijoutier reconnaîtrait le titre légal. Voilà pour notre circulation, comme pour celle des autres États, un grave danger. Nous ne le croirons conjuré — et encore! — que lorsqu'une plus directe et plus étroite alliance aura été organisée à cet effet entre l'administration des monnaies et les autorités chargées de veiller à la sécurité publique.

TROISIÈME PARTIE

LA VIE ÉCONOMIQUE DES MONNAIES

CHAPITRE XI

LA PRODUCTION DES MÉTAUX PRÉCIEUX [1].

Plus préoccupés jusqu'ici de la théorie monétaire et de la technique du monnayage que de ce qu'on peut appeler la vie économique des monnaies, nous avons surtout regardé, dans l'or et dans l'argent, leurs propriétés intimes et leurs attributions légales, laissant de côté, pour y revenir ultérieurement, les considérations d'ordre quantitatif et statistique.

J'ai pourtant mis au nombre des qualités d'une bonne monnaie la rareté, et j'ai dit pourquoi. Au point de vue spécial qui est le nôtre, c'est un des mérites de l'argent et de l'or surtout que la difficulté matérielle qu'il y a pour l'homme à les extraire du sol; mais il ne s'agit plus là d'un caractère absolu et permanent, comme la densité, l'éclat, l'incorruptibilité... La rareté est d'ailleurs chose relative et variable, étant donné qu'il s'agit, non pas de la quantité totale de métal que notre pla-

1. Pour la commodité du langage et conformément à la tradition, nous réservons la dénomination de *métaux précieux* à l'or et à l'argent. Il en est d'autres cependant — tel le radium — dont la valeur marchande est bien plus élevée.

nète peut recéler dans ses flancs, mais de la fraction de ce stock souterrain dont les peuples ont su se rendre maîtres et conserver la possession aux différentes époques de l'histoire. La monnaie ayant pour objet essentiel la mesure des valeurs, on voudrait qu'elle ne fût, par elle-même, susceptible ni de plus-value, ni de moins-value. La longueur du mètre ne change jamais, ni le poids du kilogramme : la valeur du franc idéal ne changerait pas davantage. Voilà malheureusement un desideratum auquel nulle substance ici-bas ne peut donner pleine satisfaction; et un tel problème doit forcément se contenter de solutions approximatives.

Nos prédécesseurs disaient : « Sans doute la valeur des métaux précieux ne saurait être tout à fait constante, eu égard aux caprices possibles de la production et de la consommation. Toutefois il n'y a pas à craindre pour cette valeur-là de mouvements brusques, étant données l'ampleur et la continuité de la demande et de l'offre. D'une part, l'exploitation d'une mine comporte de bien moindres oscillations que la culture du blé ou de la vigne; et, d'autre part, l'influence de ces fluctuations, déjà si réduites, se trouve encore très atténuée par ce fait qu'il s'agit d'un produit destiné à s'accumuler dans nos mains, au lieu de ne faire, comme tant d'autres, que paraître et disparaître. Pour le vin, pour le blé, les récoltes se consommant à mesure, la disette ou la surabondance peut suivre une très mauvaise ou une très bonne année. Pour l'or et pour l'argent, peu importerait au monde un écart accidentel de 25 p. 100 sur le rendement de la prochaine campagne, car, en présence de tant de milliards déjà existants dans nos caisses, un excédent ou un déficit de quelques centaines de millions ne saurait guère troubler l'équilibre général des choses. »

Il y a beaucoup de vrai dans ce raisonnement et l'on comprend ainsi que, pendant de longues périodes, les peuples aient pu oublier que le mètre des valeurs n'est pas un mètre immuable. Mais son élasticité se manifeste et s'affirme aux époques de crise, comme au XVIe siècle, par exemple, et à la fin du XIXe.

L'importance du phénomène nous fait un devoir de ne pas le perdre de vue et c'est dans cet esprit que nous allons préluder à l'étude des variations corrélatives de la puissance monétaire et des prix par un bref historique de la production des métaux précieux.

L'argent et l'or dans la nature. — L'or et l'argent sont, ici-bas, très disséminés. Il y a de l'argent dans les plantes et dans le sang des animaux. Il y a aussi de l'argent dans l'eau de mer et, bien que ce soit à dose infinitésimale, les océans renferment certainement plus d'argent, en dissolution, que les hommes n'en ont jamais tiré des mines qu'ils exploitent. L'or aussi arrive dans la mer, charrié par les eaux fluviales. Les chimistes découvrent également des traces d'or et d'argent dans beaucoup de pierres, de terres, de sables... Mais cette ubiquité n'implique pas l'abondance et souvent l'extraction du métal coûterait plus qu'elle ne rapporterait. L'or ne comporte une exploitation lucrative que là où il s'offre en proportions moins insaisissables. Les hommes l'ont d'abord recueilli soit dans le lit de certaines rivières, soit dans les sables des *placers*, terrains d'alluvions provenant de la désagrégation d'anciennes roches aurifères. Là où ces roches (quartz, conglomérats, etc.) ont conservé leur solidité primitive, l'extraction du métal nécessite tout un outillage industriel. L'argent se montre fréquemment associé à l'or, comme il peut l'être au plomb, au cuivre, au mercure... L'argent pur et cristallisé

existe dans certains granits, dans certains gneiss, dans certains schistes; mais on le trouve surtout à l'état de combinaisons : sulfures, chlorures, bromures, iodures d'argent...

La distribution territoriale des gisements aurifères et argentifères semble fort irrégulière; mais, chose digne de remarque, les deux métaux chargés de personnifier la richesse semblent fuir les parties du globe que la civilisation a le plus enrichies. Que le lecteur se suppose à Paris ou à Londres et qu'il cherche sur la sphère terrestre les foyers principaux de cette double production; il faudra les aller quérir bien loin vers l'Est, vers l'Ouest, vers le Sud ou vers le Nord : en Sibérie, en Australie, dans les profondeurs des deux Amériques, à l'extrémité de l'Afrique, dans le bassin glacé du Yukon...

A vrai dire, ce paradoxe géographique n'en serait plus un s'il acceptait comme explication totale l'épuisement des diverses mines qu'avaient pu connaître et mettre à profit les antiques civilisations circumméditerranéennes. Mais à raisonner de la sorte, nous croyons qu'on ferait erreur.

Antiquité. — L'argent et l'or ont été connus, recherchés et collectionnés de temps presque immémorial. Il suffit d'avoir lu Homère, Hérodote, Diodore de Sicile, Thucydide, Plutarque, Tite-Live, Pline, etc... pour être édifié à cet égard. Les palais et les temples de l'antiquité n'étaient pas moins célèbres pour leurs trésors que pour leurs beautés architecturales. Seulement il est prudent de ne pas prendre à la lettre des descriptions où les imaginations méridionales ont pu se donner librement carrière; et, différant sur ce point d'auteurs éminents, je ne saurais admettre que l'antiquité gréco-romaine ait été aussi abondamment pourvue de métal précieux

que le monde moderne. Loin de là. Si impressionnantes que soient certaines citations, surtout quand on les rapproche les unes des autres, il ne faut pas se laisser éblouir par des témoignages plus littéraires que scientifiques [1]. *A fortiori* devons-nous rester incrédules lorsque nous lisons, dans un essai déjà vieux d'un demi-siècle [2], que l'Asie, avant l'ère chrétienne, détenait pour 6 milliards 2/3 d'or et pour 13 milliards 1/3 d'argent, total 20 milliards. Veut-on savoir comment M. Otreschkoff motivait cette affirmation? Estimant qu'Alexandre le Grand avait pris aux nations vaincues par les armes pour 1.950.608.000 fr. d'argent et d'or — ni plus ni moins — il se disait que l'Asie entière devait bien en posséder dix fois autant. Et voilà! La statistique, ainsi comprise, n'exige vraiment pas grand effort. Est-il bien utile d'ajouter que, à la même époque, d'après le même auteur, l'Afrique aurait eu pour 560 millions d'or et pour 280 millions d'argent, total 840 millions; l'Europe pour 266 millions d'or et pour 534 millions d'argent, total 800 millions? Ce sont là de vaines hypothèses et ce que nous savons de l'industrie minière dans l'antiquité leur ôte toute vraisemblance.

L'argent, dans les temps anciens, venait en partie de l'Inde et des bords du golfe Persique. Mithridate le tirait du mont Paryadès, sur le Pont. Les Phéniciens en avaient trouvé à Siphnos et à Thasos. Il y en avait en Épire et surtout au Laurium, près Athènes (l'exploitation y a été reprise de nos jours). Il y en avait en Thrace, en Illyrie, en Transylvanie... Dans le massif alpestre, on vantait les mines d'ar-

1. A lire les chroniques du temps, on serait aussi conduit à chiffrer par milliards le butin des *conquistadores* du XVIe siècle; or, M. de Humboldt a pu établir qu'il serait chimérique de l'évaluer à plus de 100 millions.

2. Voir Narcès Tarrassenko-Otreschkoff, *De l'or et de l'argent*, Paris, 1856.

gent des monts Ryphées. La Grande-Bretagne en possédait aussi. Mais c'était surtout la péninsule ibérique qui était riche en métal blanc. Enfin près de Carthage, en Afrique, s'étendait une vaste région argentifère où, d'après Polybe, on aurait vu travailler jusqu'à 40.000 hommes à la fois.

Pour l'or, les principaux centres de production mentionnés par les textes classiques s'échelonnent des bords de la mer Caspienne aux colonnes d'Hercule. On trouvait de l'or dans le Caucase et l'Asie Mineure, dans l'Archipel, la Thrace, la Macédoine, autour du Haut-Danube, en Hongrie, en Pannonie, en Dalmatie; puis, dans la région des Alpes (Aquilée, Verceil, Aoste...). Le Rhin, le Tessin, l'Orco, le Rhône, la Garonne, l'Adour ont donné de l'or, comme le Pactole lui-même, et peuvent encore en charrier un peu, surtout après les grandes pluies. Il venait aussi de l'or des deux Bretagnes, de l'Andalousie, de la Sardaigne et de la Numidie. Enfin les Romains, non contents d'exploiter les ressources de leur vaste Empire, attiraient à eux une partie de l'or recueilli dans des régions plus éloignées : Haute-Égypte, Éthiopie, Arabie, Caramanie, Inde, Asie Centrale, Oural peut-être...

Mais, là même, où les traces des anciens établissements ont pu être retrouvées et observées, tout tend à convaincre l'observateur attentif que le rendement n'en était nullement comparable à celui des mines lointaines qui approvisionnent aujourd'hui le monde.

Moyen âge. — Le moyen âge a été, en Europe, un véritable temps d'arrêt pour la production des métaux précieux. Un de leurs historiens, W. Jacob, dit que les chercheurs d'or et d'argent trouvaient alors plus simple de piller ou de rançonner les riches que d'aller fouiller péniblement la terre. Ces temps trou-

blés et violents n'ont pas anéanti l'art de l'orfèvrerie, mais ils avaient paralysé l'industrie minière. Du VIe au Xe siècle le monde occidental a perdu plus d'or et d'argent qu'il n'en a produit et les efforts des siècles suivants ont encore été bien stériles.

Au lieu de ces armées d'esclaves que les Romains condamnaient au dur labeur des mines, on ne voit plus que de rares escouades de serfs occupés à recueillir çà et là un peu d'argent ou un peu d'or. Les sables aurifères du Tage, du Guadalquivir, du Douro, au delà des Pyrénées, ceux du Rhin du côté de Strasbourg, n'ont probablement pas cessé d'être mis à contribution. Il y avait dans l'Europe centrale, en Hongrie, en Transylvanie et ailleurs, d'anciennes exploitations romaines qui furent reprises à un moment donné. Mais on en tirait peu de chose et de si précaires entreprises fournissaient moins d'or en cent ans que n'en faisaient disparaître quelques années de guerre. Il y a lieu de croire que, d'un bout à l'autre de l'Europe, les dix siècles qui ont précédé la découverte de l'Amérique n'ont pas mis au jour 10 mètres cubes d'or fin, moins d'un mètre cube par siècle. La production de l'argent, elle-même, ne fut jamais si lente qu'à cette époque.

De la fin du XVe siècle au milieu du XIXe. — Une nouvelle ère s'ouvre pour les métaux précieux avec le XVIe siècle. En 1492, Christophe Colomb a découvert le Nouveau Monde; en 1519, Cortez entre à Mexico; en 1527, Pizarre aborde au Pérou; et les galions espagnols, franchissant l'Atlantique, arrivent chargés d'opulentes cargaisons. Les envahisseurs s'étaient d'abord contentés de faire main basse sur les trésors des vaincus. Bientôt ils s'appliquèrent à mettre en coupe réglée les richesses souterraines de l'Amérique. L'Espagne aurait voulu s'en

réserver le monopole; mais, peu à peu, et surtout à partir de la paix de Cateau-Cambrésis (1559), la France et l'Europe commencèrent à en prendre leur part, et ce flot de métal, dont la disette antérieure accentuait l'importance, allait faire monter les prix avec une rapidité extraordinaire (voir chap. XVI).

D'après les autorités les plus dignes de foi, il restait à peine à l'Europe, en 1492, pour un milliard d'argent et d'or, chiffre quasi négligeable comparativement à ceux qui vont suivre.

Voici les moyennes annuelles auxquelles aboutissent les consciencieux calculs d'Alexandre de Humboldt, revisés et continués par Sœtbeer :

Productions totales, or et argent, de 1493 à 1850 (1).

Moyennes annuelles.

PÉRIODES.	OR.	ARGENT.	VALEUR TOTALE au pair [1].
1493-1520	5.800 kilogr.	47.000 kilogr.	30.4 millions de fr.
1521-1544	7.160 —	90.200 —	44.7 —
1545-1560	8.510 —	311.600 —	98.5 —
1561-1580	6.840 —	299.500 —	90 —
1581-1600	7.380 —	418.900 —	118.5 —
1601-1620	8.520 —	422.900 —	123.3 —
1621-1640	8.300 —	393.600 —	116 —
1641-1660	8.770 —	366.300 —	111.6 —
1661-1680	9.260 —	337.000 —	106.8 —
1681-1700	10.765 —	341.900 —	113.1 —
1701-1720	12.820 —	355.600 —	123.1 —
1721-1740	19.080 —	431.200 —	161.5 —
1741-1760	24.610 —	533.145 —	203.3 —
1761-1780	20.705 —	652.740 —	216.4 —
1781-1800	17.790 —	879.060 —	256.6 —
1801-1810	17.778 —	894.150 —	259.9 —
1811-1820	11.445 —	540.770 —	159.6 —
1821-1830	14.216 —	460.560 —	151.3 —
1831-1840	20.289 —	596.450 —	202.5 —
1841-1850	54.759 —	780.415 —	362 —

1. L'or et l'argent sont ici comptés à leur valeur *monétaire*, soit 3.444 fr. 44 pour le kilogramme d'or fin et 222 fr. 22 pour le kilogramme d'argent fin.

Pour les 358 années comprises dans ce tableau, la production totale ressort à 4.752.070 kilogrammes d'or, valant 16.368 millions, et à 149.826.750 kilogrammes d'argent, valant 33.249 millions; valeur totale : 49.617 millions, soit, à peu de chose près, 50 milliards.

Nous ne pourrions, sans sortir du cadre étroit qui nous est imposé, suivre pas à pas et commenter une à une les vives progressions que révèle le tableau ci-dessus. Rappelons seulement, sans y insister, quelques faits mémorables.

En 1535, Charles-Quint suspend l'exploitation des mines, dans son royaume, le but de ce *look out* gouvernemental étant d'obliger les ouvriers espagnols à s'expatrier et aller faire profiter de leur expérience les mines du Mexique et du Pérou.

En 1545, un pauvre indien, conducteur de lamas, découvre par hasard, dans les plus arides solitudes du Haut-Pérou, une mine d'argent d'une richesse sans précédent. C'est le Potose. On s'y porte en foule et dans ce désert une ville s'élève, comme par enchantement. Il est sorti de là 8 milliards d'argent.

En 1557, un mineur de Pachuca invente le procédé de l'amalgamation à froid et c'est toute une révolution. On ne savait jusqu'alors traiter les roches argentifères que par le feu. Or la plupart des mines du Pérou sont situées dans la région des neiges et le transport du bois sur ces hauteurs, à dos d'homme ou de mulet, était extrêmement onéreux. Medina reconnut qu'en mélangeant le minerai avec du sel, du mercure, des pyrites de cuivre, et en faisant fouler aux pieds cette pâte par des hommes ou des animaux, on obtenait un amalgame d'argent facile à réduire. C'était la suppression du combustible et les hautes mines devinrent, du coup, trois fois plus productives.

Comme l'amalgamation à froid faisait du mercure la seule matière première réellement coûteuse pour l'industrie minière, ce fut encore une importante conquête, à la fin du XVIe siècle, que la découverte de l'abondant gisement mercuriel de Huanca-Velica (Pérou). Plus tard, on en signala d'autres sur le territoire mexicain et le prix du mercure y baissa de moitié.

L'épuisement de certains filons se trouvait, d'ailleurs, compensé par de nouvelles trouvailles et la production totale, argent et or, après avoir oscillé pendant un siècle et demi entre 100 et 130 millions par an, doubla encore au cours du XVIIIe siècle, grâce surtout à l'essor que prenaient les mines mexicaines.

Une forte dépression s'accuse, au contraire, à partir de 1810. Elle correspond aux débuts de la guerre dite de l'Indépendance. L'invasion et l'éphémère conquête de l'Espagne par Napoléon Ier avait été le signal de la révolte pour les colonies espagnoles d'outre-mer. Il leur fallut quinze ans de lutte pour se libérer définitivement et, pendant cette longue crise, la production des métaux précieux se ralentit singulièrement au Pérou, au Mexique... Certaines mines avaient été noyées. Les autres manquaient de main-d'œuvre.

Vers 1830, le travail reprend partout; les perfectionnements techniques se multiplient; et le monde s'étonne d'avoir à enregistrer des récoltes annuelles de 100 millions d'or, de 150 millions d'argent. De bien autres surprises l'attendaient.

De 1850 à 1875. — C'est en 1848 que la Haute-Californie, ancienne province mexicaine, avait été cédée, après conquête, aux États-Unis. Contrée perdue, presque déserte, elle ne comptait pas 15.000 âmes en tout et San Francisco, où le tremblement

de terre de 1906 a trouvé tant de palais à détruire, n'était guère qu'un village. A 200 kilomètres de là, au bord du Sacramento, le suisse Sutter, remuant la terre pour installer une scierie hydraulique, voit le sable tout pailleté d'or. « Une pareille découverte ne pouvait rester secrète. On accourut en foule. La propriété fut envahie; le propriétaire dépossédé... La fièvre du gain, se répandant de proche en proche, s'empara des habitants de San Francisco et de Monterey qui partirent tous pour les mines. On ne pouvait plus garder ni ouvriers, ni domestiques. Les maîtres, abandonnés de leurs serviteurs, se décidaient bientôt à faire comme eux. Les employés quittaient leur poste. Les soldats désertaient. A peine un vaisseau abordait-il que matelots et mousses disparaissaient et ne revenaient plus [1]. »

C'est qu'en effet l'or pullulait. Avec un couteau, une pelle et un van, on se faisait au début des journées de 800, 1.000, 1.200 francs. De toutes les parties du Nouveau Monde, on se rua sur la Californie. L'Europe, alors en révolution, se mit, à son tour, en branle, et l'immigration devint cosmopolite. C'était un mélange confus d'aventuriers de toute espèce, attestant par la diversité même de leurs costumes, de leurs langages et de leurs mœurs la puissance de cet or qui les attirait des quatre coins du monde. Et combien étaient restés sur la route, morts de maladie, morts de faim, morts de froid dans les neiges des Montagnes Rocheuses!

Il y a dans l'histoire d'étranges coïncidences. Trois ans à peine séparent la découverte des placers californiens de celle des mines australiennes. Un émigrant de la Nouvelles-Galles, Hargreaves, parti comme tant d'autres pour les rives du Sacramento,

1. Levasseur, *la Question de l'or*, 1858.

avait été frappé de trouver là des montagnes toutes pareilles à celles de son pays natal. Il revint à Sydney, s'assura l'appui des autorités, fit commencer des fouilles sur trois points à la fois, et aux trois endroits on trouva de l'or. Là, comme en Californie, dormaient des milliards qui allaient sortir de leur long sommeil. Et c'est ainsi que les productions moyennes des années 1850-1875 laissent si loin derrière elles celles des époques antérieures :

Productions totales, or et argent, de 1851 à 1875.

Moyennes annuelles.

PÉRIODES.	OR.	ARGENT.	VALEUR TOTALE au pair.
1851-1855	199.400 kilogr.	886.100 kilogr.	881 millions de fr.
1856-1860	201.750 —	905.000 —	896 —
1861-1865	185.100 —	1.101.150 —	882 —
1866-1870	195.000 —	1.339.100 —	969 —
1871-1875	173.900 —	1.969.400 —	1.037 —

A ce qui lui restait des 50 milliards antérieurs, le monde, en vingt-cinq ans, venait presque d'en ajouter 25 : or, plus de 16 milliards; argent, près de 7; en tout 23.3.

De 1493 à 1875, la production totale représente donc 73 milliards : à cet ensemble, l'Amérique du Sud avait contribué pour plus de 26 milliards (16 milliards d'argent et 10 milliards d'or); le Mexique pour 18 milliards (dont 17 d'argent); les États-Unis pour 8 milliards (dont 7 d'or). Le contingent total du Nouveau Monde s'élevait à 53 milliards!

Depuis 1875. — Nous arrivons à la dernière phase de l'histoire des métaux précieux, période caractérisée par la baisse rapide du métal blanc. Cependant la production de l'or est arrivée à surpasser considérablement la production de l'argent, même

en continuant d'évaluer celle-ci au taux monétaire (222 fr. 22 le kilog.), alors qu'on a vu le prix marchand des lingots tomber au-dessous de 110 francs et que le relèvement dont il a bénéficié depuis peu le laisse encore aux environs de 120 francs.

Le tableau suivant et le diagramme ci-après, qui en est comme la traduction partielle, vont préciser les situations :

Productions totales, or et argent, depuis 1875.

Moyennes, puis productions annuelles.

PÉRIODES.	OR.	ARGENT.	VALEUR TOTALE au pair.
1876-1880	166.100 kil.	2.195.900 kil.	1.060 millions de fr.
1881-1885	153.700 —	2.661.600 —	1.121 —
1886-1890	170.000 —	3.387.500 —	1.338 —
1891-1896	245.200 —	4.902.100 —	1.934 —
1896-1900	387.100 —	5.154.500 —	2.479 —
1901	392.700 —	5.382.400 —	2.549 —
1902	446.500 —	5.063.600 —	2.667 —
1903	490.500 —	5.224.500 —	2.850 —
1904	522.000 —	5.238.600 —	2.962 —
1905	566.400 —	5.337.300 —	3.137 —

L'argent est compté, ici encore, au pair monétaire (222 fr. 22 le kilog.). En lui appliquant le cours de 100 francs, on verrait tomber la valeur de la production : en 1904, de 1.164 à 524 millions ; en 1905, de 1.186 à 524 millions.

Les résultats dont nous venons de prendre acte sont extraordinaires : qui les eût prédits, il y a trente ans, eût été traité de visionnaire. Et l'on ne sait aujourd'hui de quoi s'étonner davantage : que le sol terrestre, jadis si avare, en soit arrivé à sécréter annuellement pour 2 milliards d'or ; ou que la production de l'argent continue à s'accroître malgré l'avilissement des prix.

L'histoire de ces deux industries jumelles, depuis 1875, se confondrait presque avec celle de la civili-

sation contemporaine et c'est assez dire que l'on ne peut pas même songer à l'esquisser ici. Comme il s'agit de faits récents, il est permis de faire appel aux souvenirs personnels du lecteur et de s'en tenir à des considérations d'ordre très général.

Or. — Pour l'or, la production avait plus que décuplé du commencement au milieu du XIXe siècle. Mais, après ce grand effort, on l'avait vue reculer sensiblement et, à Vienne, le géologue Ed. Suess expliquait déjà par de savantes considérations l'imminente disette d'or dont le parti bimétalliste menaçait aussi le monde. Malencontreuses prophéties, puisque, en moins d'un quart de siècle, le rendement des mines d'or allait encore quadrupler : moins d'un demi-milliard en 1883; et maintenant deux milliards par an!

Si un tel développement a été possible, c'est que les progrès simultanés de la colonisation et de la science ont eu pour effet, d'une part, de révéler de nouvelles richesses souterraines et, d'autre part, de perfectionner partout ou même de transformer les méthodes applicables à l'extraction de l'or. La substitution de la grande à la petite industrie n'a été nulle part plus féconde que dans les mines. Là où l'or est emprisonné dans la roche dure, à des profondeurs qui dépassent quelquefois mille mètres, il a bien fallu mettre en œuvre toutes les ressources de la mécanique pour creuser les puits, atteindre les filons, abattre, transporter et broyer le minerai. Telle compagnie met en mouvement des centaines de pilons qui, pesant chacun une demi-tonne, se soulèvent et retombent jusqu'à cent fois par minute. Dans les mortiers d'abord, puis sur les tables d'amalgamation, le minerai cède son or au mercure. S'il est trop faiblement oxydé pour cela, la chimie intervient (chloruration ou cyanuration). D'année en année,

grâce à tant d'ingénieuses combinaisons, l'extraction devient et plus complète et moins coûteuse. Dans certaines régions, il suffit, maintenant, pour qu'une usine bien montée fasse ses frais, que l'or atteigne dans le sol la proportion d'*un millionième* (1 gramme d'or par tonne) !

Cependant ce sont surtout les mines nouvelles qui ont fait faire à la production de l'or ces pas de géant dont nous donnions tout à l'heure la mesure. Le coup de théâtre de la Californie s'est répété de plus d'un côté, notamment à l'Extrême-Nord de l'Amérique (Klondyke et Alaska) et à l'Extrême-Sud de l'Afrique (Transvaal). Nul n'a pu oublier encore les dramatiques épisodes qui ont ensanglanté le pays des Boers. Les tardives victoires de l'Angleterre lui ont coûté cher et cette guerre qui semblait devoir accélérer l'exploitation des mines sud-africaines l'a plutôt ralentie. Leurs *outputs*, comme on dit là-bas, s'étaient, en douze ans, élevés de quelques milliers de francs à 418 millions (1898). Ils redescendaient à 60 millions en 1900 et à 51 millions en 1901. En 1904, on est revenu au niveau de 1891 (446 millions). En 1905, de nouveaux progrès portent la production à 589 millions.

En somme, le Transvaal a déjà déversé sur le monde 4 milliards d'or.

Les statistiques américaines divisent comme suit, au point de vue des provenances, la production totale de l'or dans le monde en 1904 : États-Unis, 121.000 kilogrammes; Canada, 25.000; Mexique, 19.000; soit, en tout, pour l'Amérique du Nord, 165.000. Viennent ensuite l'Australie, 132.000 kilogrammes; l'Afrique, 129.000; l'Empire russe, 37.000; l'Inde anglaise, 17.000; la Chine, 7.000; le Japon, 5.000; etc...

Argent. — Pour l'argent, plus encore que pour

l'or, le coût de production a pu être successivement réduit, soit par l'ampleur même des entreprises, qui diminue les frais généraux, soit par l'introduction de moyens de traitement de plus en plus efficaces : c'est ainsi que l'effondrement des prix de vente n'a pas, comme on le supposait, découragé les capitaux. D'ailleurs, l'argent s'obtient souvent d'une manière accessoire, avec l'or, avec le plomb... Les mines nouvelles aidant, le chiffre de 5 millions de kilogrammes, par an, qui eût autrefois paru fantastique, est devenu un minimum.

Les statistiques américaines donnent la répartition suivante, pour les 5.239.000 kilogrammes d'argent récoltés en 1904 : Mexique, 1.892.000 kilogrammes; États-Unis, 1.795.000; Australie, 453.000; Bolivie, 189.000; Allemagne, 180.000; Espagne, 152.000; Canada, 116.000; Japon, 100.000; Pérou, 94.000; etc.

Il y a là quelques chiffres dont on ne peut garantir l'exactitude. Ce qui complique beaucoup ces classements géographiques, c'est que certains minerais vont se faire traiter en dehors des frontières de leur pays d'origine. L'Allemagne extrait tout au plus de son sol une centaine de kilogrammes d'or ; et, jusqu'en 1896, elle en enregistrait plusieurs milliers, parce que la statistique officielle qualifiait d'or indigène celui que les usines allemandes tiraient de minerais ou lingots aurifères importés sous la rubrique « argent ».

Maintenant totalisons les productions mondiales des 413 années écoulées depuis la découverte de l'Amérique (1493-1905). En chiffres ronds ce serait : pour l'or, 17 millions et demi de kilogrammes; pour l'argent, tout près de 300 millions de kilogrammes. Valeur totale (argent compté au pair) : 127 milliards, dont 66 milliards et demi d'argent et 60 milliards et demi d'or.

Au début de ce long chapitre, je parlais de la rareté des métaux monétaires, de la rareté de l'or tout au moins. Le mot pourrait sembler injustifié, puisque nous avons vu, dans les productions annuelles, les dizaines de millions faire place aux centaines, puis les centaines de millions faire place aux milliards. Il est certain que notre temps a infiniment grossi le stock d'or de l'humanité.

Et cependant quel volume représenteraient donc les 60 et quelques milliards d'or arrachés par les hommes à la terre depuis que la terre porte des hommes? Oh! pas grand'chose; pas même mille mètres cubes. Tout cela tiendrait dans une tour carrée qui mesurerait dix mètres de côté et dix mètres de hauteur. N'est-ce pas surprenant? Comprend-on que ce bloc de métal jaune qui, posé sur l'Arc de triomphe, en augmenterait à peine la masse, ait pu exercer sur les destinées de tant de générations une si formidable influence? Que de guerres, que d'invasions, que de tyrannies, que de lâchetés, de trahisons et de crimes dont l'*auri sacra fames* du poète a été le vrai mobile! Par contre, quel élan brusquement imprimé au progrès matériel et à la vie économique partout où s'est montré, en Amérique, en Australie, en Afrique, le métal envié entre tous!

On ne saura jamais si l'or a fait aux hommes plus de bien que de mal ou plus de mal que de bien.

CHAPITRE XII

OU VONT L'OR ET L'ARGENT.
LE MONNAYAGE. — LES STOCKS MONÉTAIRES.

Tout à l'heure, je faisais, par la pensée, de tout l'or que les hommes ont extrait du sol des continents une sorte de pavé cubique, de dix mètres de côté; et le contraste était saisissant entre l'exiguïté d'un lingot dont on aurait si vite fait le tour et l'incalculable influence que chacun de ses fragments a exercée sur les destinées d'un siècle ou d'une race. Quelle disproportion entre la cause et l'effet!

Et pour l'argent, qui est plus abondant et moins dense que l'or [1], la même hypothèse aboutirait au même étonnement, toutes proportions gardées, car les dimensions du bloc métallique se trouveraient seulement triplées.

Les peuples ont-ils, du moins, su conserver intégralement cet argent et cet or? Non : chaque jour, il s'en égare un peu. Les pertes accidentelles sont fréquentes et ce qui le prouve bien, c'est que, lorsqu'un gouvernement procède au retrait d'une monnaie déjà ancienne, il ne retrouve jamais le montant total des émissions [2]. Où sont donc passées les unités qui, en si grand nombre, manquent à l'appel?

1. Densité de l'argent, 10 1/2; densité de l'or, 19 1/2.
2. Les retraits de pièces divisionnaires qui ont été effectués à diverses époques par la France, par l'Italie, par la Suisse, per-

Un peu partout. Il en est tombé dans l'eau. Il en est tombé dans le feu. La terre souvent a repris ce qu'elle avait donné et elle ne le rendra peut-être jamais. Et puis il y a le frai, dont les sévices sont loin d'être négligeables, puisqu'en cent ans nos louis d'or perdent un centième de leur substance, nos écus d'argent deux centièmes, nos pièces de 10 francs trois centièmes... A cet invisible ennemi, l'argenterie de table, les bijoux personnels paient également tribut; et tous ces atomes qui disparaissent finissent par faire des dizaines, des centaines de millions... Les doreurs et les argenteurs, les chimistes, les photographes, les dentistes, les fabricants de miroirs... consomment aussi, au jour le jour, de notables quantités d'argent et d'or qui, par leur fait, se trouvent irrévocablement soustraites à toute autre destination.

Et puis, pour les civilisations occidentales, l'exportation a souvent le même résultat. Certaines populations, en Afrique, en Asie, sont plus avides encore que nous de tout ce qui est argent, de tout ce qui est or... C'est leur parure : bracelets, colliers, breloques; mais c'est aussi leur capital. Nul ne saurait dire ce qu'il y a d'or et d'argent cachés dans les palais, dans les temples, dans les maisons de la Chine et de l'Inde. Ce qui en sort aux époques de grandes disettes ou de grandes fêtes ne donne qu'une faible idée des trésors ainsi accumulés de siècle en siècle. La thésaurisation, le *hoarding*, est là-bas non pas seulement une coutume, mais une passion.

Pour toutes ces raisons, il y a beaucoup à rabattre

mettent de croire que, pour les coupures de 2 francs, de 1 franc et de 50 centimes, la mortalité moyenne, si l'on peut s'exprimer de la sorte, n'est guère inférieure à 1 p. 100 par an. Et pour les pièces de 20 centimes, c'est bien autre chose.

sur les 125 ou 130 milliards de métal précieux (valeur au pair) dont le compte a été fait au précédent chapitre et qui résument la production mondiale de quatre siècles. Dire 100 milliards serait encore trop dire, si l'on classe comme indisponibles les richesses que les peuples orientaux ont su attirer, retenir et cacher dans les profondeurs de l'Asie ou des archipels qui l'entourent.

Tout considéré, je ne pense pas que le vrai monde civilisé détienne, à l'heure qu'il est, plus de 40 milliards d'or, plus de 30 milliards d'argent (valeur au pair).

Et tout cela n'est pas à l'état de monnaie, il s'en faut de beaucoup. L'orfèvrerie, la bijouterie, l'art et l'industrie en ont toujours prélevé une bonne part. Quelle part? demandera-t-on. Avouons qu'ici la statistique se montre assez impuissante. Même en s'en tenant à l'époque contemporaine, elle a peine à suivre les produits des mines dans leurs lointains voyages et dans leurs successives métamorphoses. Naguère l'éminent professeur W. Lexis, de Tübingen, se plaignait qu'il lui manquât toujours quelques centaines de millions pour mettre les importations annuelles de métaux précieux au niveau des exportations. Il les réclamait impérieusement : il eût volontiers crié : « Au voleur! »

Il n'est pas facile non plus de mettre les consommations d'accord avec les productions. Les statisticiens officiels de Washington, qui remplissent le monde de leurs questionnaires, dressent, avec les réponses qui leur sont faites, de grands tableaux numériques d'où il résulterait que le monnayage absorbe habituellement, dans le monde, trois fois autant d'or et deux ou trois fois autant d'argent que l'industrie et l'art. La consommation artistique et industrielle ressort là, bon an mal an, à 400 millions

de francs pour l'or, à 300 ou 350 millions (valeur au pair) pour l'argent. Mais — outre que ces tableaux ne sont ni complets ni homogènes — on n'en peut tirer aucune conclusion nette parce qu'il n'y est pas fait de distinction entre le métal neuf et le produit des refontes. L'argenterie nouvelle se fabrique souvent avec de vieilles argenteries avariées ou démodées. On fabrique aussi — à tort ou à raison — des *eagles* américains avec des *sovreigns* anglais, de l'or allemand avec de l'or français[1], des *François-Joseph* avec des *Helvetia,* etc... Enfin, entre l'industrie monétaire et l'industrie artistique, les échanges de matière première sont fréquents. Aux heures sombres du règne de Louis XIV, on a vu affluer à la Monnaie la vaisselle plate du roi, des princes et des courtisans. Sous la Révolution, ce fut la confiscation qui y amena tout un riche butin provenant des églises ou des châteaux. Aujourd'hui encore, l'or, l'argent qui viennent se faire monnayer au quai Conti ont pu être, antérieurement, bagues ou chaînes, cuillers, fourchettes, timbales... Par contre, la dorure galvanoplastique s'alimente parfois, dans les petits ateliers, avec des pièces de 20 francs.

Il s'opère ainsi entre les deux principaux emplois dont les métaux précieux sont susceptibles de nombreux va-et-vient, et la statistique n'en peut mais. Ne lui demandons pas ce qu'elle ignore et bornons-nous — puisque aussi bien c'est là ce qui nous im-

1. Les publications officielles allemandes nous apprennent que, du 5 décembre 1871 au 15 avril 1873, le gouvernement impérial avait fondu pour 847 millions de pièces d'or françaises, savoir : 273 millions faisant partie de l'indemnité de guerre, 245 achetés à la pièce en Allemagne, 287 achetés au poids en Allemagne, et 42 achetés au poids en Angleterre. Le tout a été converti en monnaie allemande. On sait que, depuis cette époque, la tour de Spandau sert de coffre-fort à un trésor de guerre de 120 millions de marks (150 millions de francs).

porte le plus — à considérer l'or et l'argent à l'état monnayé.

Sur l'importance des émissions dans le monde, à plus forte raison en France, nous sommes nettement documentés.

Il est plus difficile de dire ce qu'il reste aujourd'hui de numéraire, or et argent, dans chaque pays, car ici les décès sont moins surveillés que les naissances. On peut toutefois se faire une idée approximative des *existences* monétaires et, au point de vue économique, c'est une donnée du plus haut intérêt.

Le monnayage et le stock monétaire en France. — Déjà, sous l'ancien régime, la France était le pays d'Occident qui possédait la circulation monétaire la plus copieuse. De 1726, date de la refonte générale des espèces d'or et d'argent, à 1780, il avait été émis pour 2.446 millions de livres de monnaies royales (or, 957 millions; argent, 1.489). Postérieurement à 1780, on frappait encore une cinquantaine de millions par an, sinon plus. Cependant Necker, en 1784 (*Administration des finances,* III, 59), n'évaluait le stock monétaire du royaume qu'à 2.200 millions, avec un accroissement moyen de 2 % par an.

Au XIXe siècle, les fabrications françaises se sont encore singulièrement accrues. On en trouve et le détail et l'ensemble, à partir de l'introduction du système décimal, dans les *Rapports annuels* de la Direction des Monnaies. Pour simplifier les états récapitulatifs qu'on va leur emprunter, on comptera par millions et non par francs et centimes.

Nos frappes d'or, depuis 1795, ont atteint et dépassé 10 milliards de francs. Les frappes d'argent, dans le même intervalle, ont largement dépassé 5 milliards. Et les deux tableaux ci-après donnent,

sinon le détail, du moins les principaux éléments de ces énormes fabrications[1].

Monnaies d'or fabriquées depuis 1795.

TYPES	100,50 et 40 fr.	20 fr.	10 fr.	5 fr.	TOTAUX
		millions	de francs		
Bonaparte et Napoléon Ier	132.7	395.3	»	»	528.0
Louis XVIII	21.6	367.8	»	»	389.4
Charles X	19.1	33.8	»	»	52.9
Louis-Philippe	31.0	184.9	»	»	215.9
1848-1849 (Génie)	»	56.9	»	»	56.9
1849-1851 (Déesse)	»	334.4	36.0	»	370.4
L. N. Bonaparte et Napoléon III	90.9	4.849.9	977.7	233.5	6152.0
1870-1899 (Déesse)	»	»	24.0	»	24.0
1870-1905 (Génie)	25.7	1.722.4	»	»	1.748.1
1899-1905 (Type Chaplain)	»	568.4	57.9	»	626.3
TOTAUX	321.0	8.513.8	1.095.6	233.5	10.163.9
A déduire (pièces démonétisées)	»	107.2	56.6	121.9	285.7
Reste	321.0	8.406.6	1.039.0	111.6	9.878.2

1. Pour les effigies impériales et royales, les tableaux que nous reproduisons ne font pas la distinction par noms d'auteurs. Nos monnaies d'or et d'argent ont été gravées :

Sous Napoléon Ier, par Tiolier et Droz;

Sous Louis XVIII, par Tiolier d'abord, puis par Michaut;

Sous Charles X, par Michaut;

Sous Louis-Philippe, par Tiolier fils et Domart;

Sous Napoléon III, par Barre.

Notre statistique ne comprend pas les louis d'or qui, pendant les Cent-Jours, furent frappés en Angleterre à l'effigie de Louis XVIII. Le retrait en avait été prescrit en 1815, mais il ne fut que partiel. On les reconnaît aux particularités suivantes : pas de signature sous le buste du Roi; un R comme lettre monétaire; et, comme « différent », le coq remplacé par deux fleurs de lys, placées à droite et à gauche du millésime 1815.

Monnaies d'argent fabriquées depuis 1795.

TYPES	5 fr.	2 fr.	1 fr.	0 fr. 50	0 fr. 25 et 0 fr. 20	TOTAUX
	millions de francs.					
République (Hercule)	106.2	»	»	»	»	106.2
Bonaparte et Napoléon Ier	818.0	24.5	31.4	13.7	0.2	887.8
Louis XVIII	601.1	7.4	4.4	1.9	0.2	615.0
Charles X	616.5	8.1	5.2	2.1	0.6	632.5
Louis-Philippe	1.692.8	24.9	19.5	13.0	6.7	1756.9
1848-1849 (Hercule)	259.6	»	»	»	»	259.6
1849-1851 (Déesse)	188.5	4.2	3.3	1.5	2.0	199.5
L. Napoléon Bonaparte (1852-1853)	80.8	»	1.0	0.5	»	82.3
Napoléon III (pièces à 900 millièmes)	321.2	3.8	25.7	12.5	3.8	367.0
Napoléon III (pièces à 835 millièmes)	»	51.8	82.8	40.0	2.5	177.1
Déesse (pièces à 900 millièmes)	12.1	»	»	»	»	12.1
Déesse (pièces à 835 millièmes)	»	36.1	33.5	17.2	»	86.8
Hercule (pièces à 900 millièmes)	363.8	»	»	»	»	363.8
Semeuse (1897-1905)	»	32.7	51.8	37.3	»	121.8
TOTAUX	5.060.6	193.5	258.6	139.7	16.0	5.668.4
A déduire (pièces démonétisées)	118.8	72.9	90.5	51.4	13.5	347.1
Reste	4.941.8	120.6	168.1	88.3	2.5	5.321.3

A ces frappes d'or et d'argent s'ajoutent 73.9 millions de monnaies de bronze émises depuis la refonte des anciens billons ordonnée par la loi du 6 mai 1852 et 10 millions en pièces de nickel frappées en 1903, 1904 et 1905.

Tout compris, or, argent, nickel et bronze, on

arrive à un chiffre brut de 15.916 millions et à un chiffre net (déduction faite des pièces démonétisées) de 15.283 millions.

Les démonétisations ont porté sur 632.9 millions, dont 285.7 millions d'or (pièces de 20 fr., 107.2; pièces de 10 fr., 56.6; pièces de 5 fr., 121.9) et 347.2 millions d'argent (pièces de 5 fr., 118.8 millions; le reste en monnaies divisionnaires).

De cette masse énorme de monnaies françaises, une partie a péri, une autre a émigré. Par contre, notre circulation s'est ouverte à de nombreuses monnaies étrangères. Cela étant, quel peut être le stock monétaire de la France actuelle?

M. Ottomar Haupt et d'autres avaient cru pouvoir répondre à cette question en combinant numériquement les frappes, les refontes, la consommation industrielle, les importations et les exportations. Il n'y a point à s'étonner qu'ils aient fait fausse route, car de ces cinq éléments quatre se dérobent à toute précision et la douane, en particulier, sait mal ce qui entre et surtout ce qui sort, en fait de métaux précieux.

J'ai cherché et trouvé la base d'un calcul moins aléatoire dans les « recensements monétaires » auxquels notre administration des finances a pris l'excellente habitude de procéder tous les six ou sept ans. Un premier essai avait été tenté en 1868. Cinq autres de ces enquêtes ont eu lieu en août 1878, mai 1885, avril 1891, septembre 1897 et octobre 1903. Il ne s'agit, bien entendu, que de recensements partiels; mais le contenu de nos 30.000 caisses publiques et des autres caisses qui veulent bien s'associer à l'opération donne une image suffisamment exacte de la circulation totale du pays[1]. Le programme est

1. On pourrait même, sans inconvénient, réduire l'ampleur des recensements, ce qui permettrait de les répéter plus souvent. Un

partout le même : compter les billets de banque et les classer par coupures ; compter les pièces d'or et les écus, les classer par quotités, par pays d'origine et aussi par millésimes ou dates d'émission ; etc... C'est ce classement chronologique qui, rapproché de la statistique des frappes annuelles, dit à qui sait l'interroger dans quelle mesure les pertes subies par les émissions successives en ont réduit l'effectif. Les plus récentes émissions ont chance d'être encore au complet ; des plus anciennes il ne reste pas grand'-chose, surtout quand la spéculation a trouvé, comme autrefois pour nos écus, intérêt à les refondre [1]. Tout cela peut se calculer, au moins approximativement.

Pour 1903, j'arrive par cette méthode aux évaluations suivantes : 4.800 millions d'or monnayé (dont 600 d'or étranger), 1.800 millions d'écus (dont 550 d'écus étrangers) et 330 millions d'argent divisionnaire ; plus une soixantaine de millions de monnaie de bronze. Total : 7 milliards de francs, en chiffre rond.

Depuis 1903, notre stock d'or a dû s'augmenter encore très sensiblement. C'est à peine cependant s'il arrive ainsi à moitié du chiffre total des émissions.

fonctionnaire de l'Inde anglaise, M. F. C. Harrisson, a mené à bien, à lui seul, il y a quelques années, une opération du même genre. Il s'était fait autoriser, chaque fois qu'arriverait des provinces un convoi d'argent, à prélever au hasard deux sacs de roupies pour les trier ; et il ne lui en a pas fallu davantage pour formuler des appréciations très pertinentes sur les taux de déperdition applicables aux émissions successives.

1. A Londres, le monnayage est gratuit, l'administration prenant à sa charge les frais qu'il implique : par suite les *sovreigns* neufs n'ont rien à perdre à changer de forme et c'est une raison de plus pour qu'il s'en refonde beaucoup.

Le monnayage et les stocks monétaires dans le monde. — Les statistiques américaines, pour les dix dernières années connues, totalisent comme suit le monnayage, or et argent, de toutes les nations européennes et autres :

ANNÉES	FRAPPES DE MONNAIES D'OR	FRAPPES DE MONNAIES D'ARGENT (Valeur au pair).	TOTAL
		millions de francs.	
1895.....	1.197	630	1.827
1896.....	1.015	795	1.810
1897.....	2.268	870	3.138
1898.....	2.050	774	2.824
1899.....	2.416	861	3.277
1900.....	1.839	960	2.799
1901.....	1.285	720	2.005
1902.....	1.142	1.004	2.146
1903.....	1.246	1.472	2.718
1904.....	2.359	893	3.252

La part des différentes nations, dans ces résultats d'ensemble, varie trop d'une année à l'autre pour que nous puissions ici les décomposer géographiquement.

Les stocks actuels, d'après la même source, s'élèveraient pour l'or à 31 milliards et à 16 milliards pour l'argent.

Ces totaux ne semblent pas invraisemblables, surtout si l'on assimile aux espèces monnayées les lingots d'argent ou d'or qui, dans certains pays, concourent à la formation des encaisses des banques. Cet appoint compenserait, au moins en partie, les exagérations résultant, pour l'évaluation de certains stocks nationaux — notamment pour celui des États-

Unis eux-mêmes — de ce qu'on y totalise les émissions sans tenir un compte suffisant des pertes.

Sous cette réserve, voici quels seraient, d'après les statisticiens de Washington, les peuples les plus abondamment pourvus de numéraire, or et argent : États-Unis d'Amérique, 10 milliards et demi de francs; France, 7 milliards; Allemagne, 5.700 millions; Russie, 4.600 millions; Angleterre, 3.350 millions...

On remarquera, dans ce tableau, la grande inégalité des stocks monétaires de l'Angleterre et de la France. Deux milliards 1/2 d'or et 1/2 milliard d'argent monnayé, voilà ce qu'à quelques nuances près, les spécialistes européens s'accordent à attribuer au Royaume-Uni. Cependant Londres est depuis longtemps le grand marché des métaux précieux et les frappes d'or anglais, y compris celles des Monnaies australiennes (Sydney, Melbourne, Perth), ont, depuis 1816, dépassé 15 milliards de francs. Mais, outre que la *Royal Mint* a déjà refondu pour près de 2 milliards d'or léger, les marchands de métaux (*bullion-dealers*), certains industriels et les Monnaies étrangères elles-mêmes traitent volontiers la circulation britannique comme une mine d'or où chacun, en payant, peut puiser à son gré.

Nos voisins d'outre-Manche professent, d'ailleurs, qu'il ne faut pas, pour bien faire, avoir trop de monnaie. Il est certain qu'avec moitié moins de numéraire que nous, ils font, le papier aidant, beaucoup plus d'affaires que nous et l'économie qu'ils y trouvent n'est pas niable. *Nummus non parit nummos,* les écus enfermés dans un coffre-fort ne font pas de petits ; et nos collègues d'Angleterre nous donnent à entendre, non sans quelque raison, que si nous échangions la moitié de notre stock monétaire, or et argent, contre de bonnes valeurs productives d'in-

térêt, notre revenu national se trouverait, du coup, accru de plus de 100 millions de francs [1].

Certes, 100 ou 150 millions de revenu ne sont pas chose à dédaigner et il serait regrettable de voir la France pousser à l'excès la politique de l'or pour l'or, renouvelée de l'ancien système mercantile. Mais il y a là, comme toujours, ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Certaines économies peuvent devenir ruineuses à un moment donné. L'Angleterre ne laisse pas que d'en avoir fait elle-même l'expérience. Faute de gages suffisants, le crédit y a éprouvé parfois de terribles syncopes : crise de 1832, crise de 1837, crise de 1847, crise de 1857, crise de 1866, crise de 1882, crise de 1890... Faut-il rappeler l'heure où, au lendemain de la grande faillite Bahring, 75 millions d'or, hâtivement expédiés de Paris à Londres, y furent reçus avec une si vive reconnaissance? L'abondance de nos réserves métalliques a épargné à la France plus d'un « krach ». Il en est d'elles comme du lest dont se chargent les navires. Quand le temps est beau et la mer calme, ils semblent toujours en prendre trop; mais vienne la tourmente, vienne l'ouragan, et plus d'un équipage devra la vie à ce prétendu poids mort.

1. C'est la thèse qu'Adam Smith défendait déjà, en l'illustrant d'une métaphore hardie, mais ingénieuse : « L'or et l'argent qui circulent dans un pays peuvent se comparer aux routes qui servent à conduire au marché les récoltes, mais qui par elles-mêmes ne produisent ni un grain de blé, ni un brin d'herbe. Une banque bien administrée ouvre, pour ainsi dire, un chemin aérien qui permet de convertir en bons pâturages ou en bons champs de blé une partie des routes de terre; et ainsi se trouve notablement augmenté le rendement annuel du sol et du travail national. »

CHAPITRE XIII

LA VALEUR DE LA MONNAIE ET LA THÉORIE QUANTITATIVE.

Les notions que nous venons de recueillir sur la production des métaux précieux et sur les existences monétaires sont un acheminement naturel vers l'étude des prix. Les prix sont les valeurs exprimées en monnaie : ils dépendent donc de la valeur même de la monnaie qui leur sert d'expression, or, argent, ou autre.

Et la valeur de la monnaie n'est pas invariable. Nous avons eu déjà (chap. v) l'occasion de constater l'impuissance des législateurs à assurer un rapport fixe entre la valeur de l'argent et la valeur de l'or. Mais ce ne sont pas seulement leurs valeurs relatives qui peuvent changer : ce sont aussi leurs valeurs absolues. Il en est d'eux comme de toutes autres marchandises ou denrées. Les circonstances accroissent ou diminuent l'importance que les hommes y attachent. Si, les besoins restant les mêmes, la production du métal précieux se développe abondamment, si surtout cette abondance résulte de la découverte de mines plus riches ou de moyens d'extraction plus économiques, la matière première des monnaies et, par suite, les monnaies elles-mêmes se déprécieront en se vulgarisant. Il en faudra donner et on en donnera davantage pour obtenir d'égales

satisfactions. Les gens ne seront pas plus riches avec deux kilogrammes d'or qu'on ne l'était autrefois avec un kilogramme, car, toutes choses égales, les prix auront probablement doublé. Les distances ont doublé aussi sur les cartes quand on s'est mis à compter en mètres au lieu de compter en toises; seulement, là, c'était un changement à vue et la mesure nouvelle, aussi arbitrairement choisie que l'ancienne, portait un autre nom. Pour les monnaies, l'évolution se fait d'une manière spontanée, d'une manière graduelle, d'une manière latente. Le franc ne cesse pas de s'appeler le franc lorsque sa valeur grandit ou décline et de sa plus-value ou de sa moins-value on ne peut se faire une idée que par l'examen attentif des effets extérieurs du phénomène. Encore le problème est-il un des plus délicats que la statistique ait à se poser.

Il en serait autrement si l'on pouvait accepter comme vérité scientifique une théorie simpliste qui doit à sa simplicité même d'avoir conquis plusieurs grands esprits et beaucoup d'autres. On s'est mis à l'appeler, non sans quelque pédantisme, la théorie quantitative. Ce nom n'étant pas une définition, voyons en quoi la théorie consiste. Voyons aussi ce qu'il en faut penser.

Il s'agit précisément de l'influence exercée par la rareté ou l'abondance des monnaies sur leur valeur propre et par suite sur le niveau général des prix. Cette influence n'est pas douteuse et l'histoire en témoigne. Lorsque, au XVIe siècle, par exemple, l'or et l'argent américains sont venus se répandre sur l'Europe, alors si pauvre en métaux précieux, les prix ont triplé [1]. Et c'était logique; car, comme le

1. Ils auraient même quintuplé, s'il fallait en croire l'histoire des métaux précieux de Jacob; mais Jacob basait presque exclusivement

dit fort bien M. P. Leroy-Beaulieu, « tout acheteur est vendeur de monnaie, tout vendeur est acheteur de monnaie »; et, si l'or s'échange contre du blé, pourquoi les conditions du contrat seraient-elles moins affectées par l'abondance ou la rareté de l'or que par la rareté ou l'abondance du blé? Poussons les choses à l'absurde : imaginons qu'une découverte plus extraordinaire encore que celle qu'annonçait naguère le Dr Emmens[1] rende demain l'or aussi commun que le sable ou la craie : n'est-il pas évident qu'à moins d'avoir perdu la raison, le propriétaire d'un champ, d'une maison, d'un tableau de maître, ne céderait plus son bien pour le même nombre de livres sterling ou de napoléons qu'hier? Les prix dépendent incontestablement de la quantité de matière monétaire que rencontrent sur leur chemin les produits mis en vente; et si la théorie quantitative se bornait à le constater, nous n'aurions aucune objection, aucune réserve à formuler.

Mais ceux qui ont imaginé la théorie quantitative ne s'en tiennent pas là. Ils formulent catégoriquement deux prétendues lois qui, malheureusement, ne sont pas plus vraies l'une que l'autre.

La première proposition consiste à dire qu'en tout lieu et à tout moment, il y a égalité entre la valeur de « la monnaie » et la valeur de « la marchandise », les mouvements des prix venant toujours assurer à temps le maintien de cette équivalence.

ses comparaisons sur les prix des substances alimentaires. La hausse était moindre sur d'autres produits (voir chap. XIII et XVI).

1. Ce chimiste américain, déjà connu par l'invention d'un puissant explosif, remplissait le monde, en 1897, du bruit d'une découverte plus merveilleuse encore : l'*argentorum*. Il prétendait transformer en or l'argent des piastres mexicaines et remettait, en effet, au bureau d'essai de New-York des lingots où l'or entrait pour une grande part. Depuis le jour où l'affaire fut mise en actions, l'Europe n'a plus entendu parler de cet alchimiste et il ne semble pas que les actionnaires aient fait une *affaire d'or*.

La seconde proposition se déduit de la première : elle consiste à dire que, la marchandise restant ce qu'elle est, par hypothèse, les prix doivent monter ou descendre de 10, de 20, de 50 p. 100, quand la quantité de monnaie ambiante augmente ou diminue de 10, de 20, de 50 p. 100.

La mécanique de l'échange, ainsi réglée, n'aurait rien à envier, comme rigueur, au principe d'Archimède ou à celui de Mariotte. Seulement, pour bien faire, il aurait fallu pouvoir démontrer au moins une fois ce que l'on affirme depuis si longtemps. Car ce ne sont point là des idées nouvelles. Elles se manifestaient déjà, moins de cent ans après la découverte de l'Amérique, dans les *Lezione sulle monete* de l'italien Davanzati (1588). Cet honnête rhéteur admet que, *per accordi delle genti,* tout l'or mis en œuvre, en y ajoutant si l'on veut l'argent et le cuivre, représente juste ce qu'il faut aux hommes pour acheter les diverses choses dont ils peuvent avoir envie ou besoin. Au XVIIe siècle, Locke professe que, le monde ayant dix fois plus d'argent qu'avant Christophe Colomb, la valeur de ce métal a nécessairement diminué de 90 p. 100. Mais c'est surtout de Montesquieu que se réclament les deux formules ci-dessus. Le XXIIe livre de l'*Esprit des lois* ne consacre pas moins de six petits chapitres à la question et elle y est traitée avec une témérité singulière. Le chapitre VII, où le style est indigeste, mais où la pensée n'a rien d'indécis, montre la valeur des marchandises se mesurant toujours avec une parfaite docilité à l'abondance des instruments monétaires. Le chapitre VIII est plus explicite encore : « Si, depuis la découverte l'Inde, l'or et l'argent ont augmenté en Europe à raison d'un à vingt, le prix des denrées et marchandises aurait dû monter en raison d'un à vingt; mais si, d'un autre côté, le nombre

des marchandises a augmenté comme un à deux, il faudra que le prix de ces marchandises et denrées ait haussé d'un côté en raison d'un à vingt et qu'il ait baissé en raison d'un à deux, et qu'il ne soit, par conséquent, qu'en raison d'un à dix. » Ce serait donc une véritable équation algébrique : *P* et *p* représentant, pour deux dates quelconques, le niveau général des prix, *M* et *m* la quantité de monnaie existante, *C* et *c* le nombre des choses dont il est fait commerce, Montesquieu affirme que :

$$\frac{P}{p} = \frac{M}{m} \times \frac{c}{C}.$$

David Hume se montre plus circonspect dans son *Essai sur la circulation*, paru quelques années après l'*Esprit des lois*. Il admet bien que l'affluence du numéraire oblige l'acheteur à donner un plus grand nombre de « petites pièces blanches ou jaunes » et, comme il a pris le contre-pied de la doctrine mercantile, il voit plus d'inconvénient que d'avantage à ce changement d'échelle : « C'est, dit-il, comme si un négociant, au lieu de se servir des chiffres arabes, qui exigent peu de caractères, employait les chiffres romains, qui en exigent beaucoup. » Seulement Hume reconnaît tout de suite la complexité du problème et, sans discerner d'une façon très nette les pourquoi et les parce que, il comprend qu'il y a en jeu bien d'autres facteurs que le stock monnaies et le stock marchandises. Oui, certes. Mais, aujourd'hui encore, des docteurs se rencontrent qui, invoquant Montesquieu, Hume, Ricardo, Adam Smith, Jean-Baptiste Say, Stuart Mill et autres, persistent à réduire aux proportions d'une règle de trois ce que M. Vilfredo Pareto, en vrai mathématicien qu'il est, appelle « la statique et la dynamique monétaires ».

Voici, par exemple, M. Charles Limousin, de la

Société d'Économie politique de Paris, qui réédite bravement, en la qualifiant « loi économique », l'étrange imagination du vieux Davanzati : « La marchandise existant dans un pays équivaut toujours à la monnaie existant dans le même pays, totalité contre totalité, fraction contre fraction, nonobstant les variations de quantité de la marchandise et de la monnaie. Un millionième de la monnaie vaut toujours autant qu'un millionième de la marchandise, quels que soient le nombre des francs d'un côté et celui des kilogrammes, des mètres ou des litres de l'autre. » C'est formel, n'est-il pas vrai? Mais aucune justification n'accompagne ces affirmations si positives : on dirait que nous sommes en face d'un dogme révélé ou d'un indiscutable axiome.

Au moins faudrait-il savoir comment interpréter ces mots trop abstraits : la monnaie, la marchandise. Admettons que, pour notre pays, « la monnaie » doive s'entendre de notre or, de notre argent, de notre nickel et de notre bronze monnayés. On a vu que tout cela réuni donne environ 7 milliards de francs. Quant à « la marchandise », rien de plus élastique que cette expression. S'agit-il de ce qui, dans nos villes ou dans nos campagnes, peut se trouver à vendre à un moment donné, ou de ce qui s'y vend en réalité, pendant un certain laps de temps, un mois, six mois, un an? Et, dans cette vague totalisation, doit-on comprendre avec le commerce proprement dit les négociations ayant pour objet les terres, les maisons, les fonds d'État et ces mille valeurs mobilières qui, de même que le charbon ou le vin, s'acquièrent moyennant finance? La main-d'œuvre aussi se paye et pourquoi l'argent reçu par un ouvrier, en échange de son travail, jouerait-il dans les équilibres économiques un rôle moindre que l'argent recouvré par un marchand? Ce vocable mystérieux « la mar-

chandise » comporte, on le voit, bien des traductions différentes : mais elles ont ceci de commun que, dans aucun cas, on ne retrouverait, même approximativement, ce chiffre de 7 milliards que nous avons mis dans l'autre plateau de la balance. Et faut-il s'en étonner? Nous sommes là en pleine fantaisie. M. Limousin et ceux qui l'ont précédé ou suivi dans cette voie raisonnent comme si, périodiquement, tout ce qui peut s'acheter en France venait s'échanger contre tout ce que les Français possèdent de numéraire. Et de même pour chaque partie du monde, grande ou petite. Cette miraculeuse coïncidence s'affirmerait partout, en Angleterre et au Transvaal, dans la République d'Andorre et dans le Céleste Empire, dans la ville de Paris et dans n'importe quel village de la Beauce ou du Languedoc. Chimères que tout cela! Comment se concilierait donc cette formation toute locale des prix avec le nivellement universel des cours commerciaux, qui est l'une des tendances essentielles de la vie économique à l'époque actuelle? Ne suffit-il pas, d'ailleurs, pour trancher le différend, de rappeler que le stock monétaire du Royaume-Uni est très inférieur à celui de la France et que les Anglais font néanmoins beaucoup plus d'affaires que nous?

Stuart Mill lui-même allait trop loin quand il affirmait que la hausse des prix est fatale là où la monnaie se multiplie, et la baisse dans le cas contraire. C'est bien ainsi que tendrait à s'exercer l'influence propre du numéraire si elle était seule en cause. Seulement mille circonstances extérieures, en agissant sur les marchandises elles-mêmes, peuvent pousser à la baisse ou à la hausse soit tel prix particulier, soit tout un ensemble de prix. Aux causes extérieures et collectives des mouvements des prix, sera consacrée tout à l'heure (chap. xv) une étude

spéciale. Mais, pour en finir avec cette inconnue qu'est la valeur monétaire et avec cette illusion qu'est la théorie quantitative, est-ce que la monnaie elle-même, à valeur égale, ne voit pas son efficacité commerciale modifiée par l'usage même que les hommes font d'elle?

Il y a d'abord la rapidité de la circulation monétaire, qui équivaut à une multiplication de la monnaie existante. Il est clair que, si nous voulions chiffrer ce qu'on boit dans une maison, il ne suffirait pas de compter les verres : il faudrait savoir, en outre, combien de fois on les remplit et on les vide. Eh bien! il en va de même pour la monnaie. Il ne suffit pas de compter nos pièces d'or et d'argent : il faut savoir combien chacune d'elles effectue de paiements dans un temps donné. Et si les *sovreigns* anglais travaillent trois fois autant que nos pièces de 20 fr., il y a plus à s'étonner que le commerce britannique, très supérieur au commerce français, puisse se contenter d'un moindre outillage monétaire. En fait, ce n'est pas seulement en passant d'un pays à un autre qu'on voit la circulation s'accélérer ou se ralentir : il suffit de comparer, au même lieu, deux époques différentes[1]. Voilà donc déjà une donnée de plus à mettre en cause et le moins qu'on puisse faire pour cela est de modifier ainsi l'équation de Montesquieu :

$$\frac{P}{p} = \frac{M}{m} \times \frac{c}{C} \times \frac{V}{v}$$

Mais ce n'est pas tout, et cette équation serait encore bien incomplète.

Contestera-t-on, par exemple, que l'or et l'argent monnayés existant dans un État aient, selon les con-

1. C'est ce qu'a bien prouvé M. Pierre des Essars. Voir sa communication à la Société de statistique de Paris, en 1895, sur *la Vitesse de la circulation de la monnaie.*

jonctures, plus d'empressement à se montrer qu'à se cacher ou plus d'empressement à se cacher qu'à se montrer? Les sacs de louis ou d'écus qui se dissimulent ne pèsent pas du même poids sur les transactions que ceux qui font ostensiblement leur métier. Cependant on ne saurait faire abstraction de ces mystérieuses réserves, car tôt ou tard elles sortiront de leurs retraites. L'orfèvrerie même, l'argenterie, les bijoux constituent, comme les lingots, une sorte de monnaie éventuelle qui, aux heures de crise, peut entrer en ligne.

Puis, sans nous attarder à de trop subtiles analyses, comment ne pas assimiler plus ou moins aux monnaies proprement dites, aux monnaies métalliques, tous ces engins nouveaux, billets de banque ou billets d'État, bons et mandats postaux, mandats et transferts télégraphiques, chèques, clearing-houses, virements, etc... qui sont venus s'ajouter, en si grand nombre, aux anciens instruments de crédit tels que lettres de change, billets à ordre, etc... (voir chap. XVIII)? C'est autant de façons d'économiser le numéraire, de nous en épargner la manutention et le déplacement. Le papier a maintenant cent manières de suppléer l'argent ou l'or et, quand les conditions du change international y convient les intéressés, des règlements de comptes considérables peuvent s'effectuer de place à place, de peuple à peuple, voire de continent à continent sans expéditions d'espèces métalliques (voir chap. XIX).

Dans ces conditions, non seulement la théorie quantitative perd toute solidité, mais la *valeur* même du signe monétaire devient chose à peu près insaisissable. Au lieu d'en faire l'histoire, il faudra nous contenter de faire celle du *pouvoir* monétaire. Les deux idées se ressemblent, mais ne se confondent pas.

CHAPITRE XIV

LE MÉCANISME DES PRIX.

Les prix n'étant autre chose que les valeurs exprimées en monnaie, la question des prix fait étroitement corps avec le problème monétaire. Aussi bien on a pu dire d'elle qu'elle traverse de part en part toute la science économique. Qu'il s'agisse de production, de circulation, de consommation, la question des prix se pose et s'impose. Tous les budgets publics et privés ne sont-ils pas à la merci des prix, soit comme recettes, soit comme dépenses? Et le bien-être général ne dépend-il pas, premièrement, du taux des salaires, qui eux aussi sont des prix, et, deuxièmement, de la cherté ou du bon marché des choses nécessaires à la vie?

Nous avons reconnu — le nier serait nier l'évidence — que la monnaie elle-même peut mettre en mouvement tous les prix à la fois, lorsque sa propre valeur vient à se ressentir de la raréfaction ou de l'affluence des métaux précieux. Mais aux téméraires équations de la théorie quantitative nous avons opposé la multiplicité et la complexité des sollicitations, les unes individuelles, les autres collectives, qui, du dehors, peuvent impressionner les prix. La hausse ou la baisse, pour chacun d'eux, comporte parfois des explications très particulières. Est-ce à dire qu'aucun principe directeur ne se dégage de

leurs évolutions? Non, certes. La théorie ou, si l'on veut, la mécanique des prix voit s'exercer deux influences principales, entre lesquelles il semble d'abord qu'il y ait antagonisme, mais qui, par de mutuelles réactions, arrivent à s'accorder assez harmonieusement. Il y a, d'un côté, le *coût de production;* de l'autre, *la loi de l'offre et de la demande.* Et l'on va voir comment, répondant à ce double appel, les prix se fixent ou se meuvent.

Influence du coût de production. — Entre le coût de production des marchandises et leur prix de vente, la connexité est évidente. Que le vendeur, fabricant ou intermédiaire, demande à l'acheteur : 1° le remboursement de ce qu'il a lui-même dépensé, argent ou travail, et 2° un appoint qui sera son bénéfice, rien de plus légitime. Si je suis constructeur de bicyclettes et que, tout compris, elles me reviennent à 150 francs l'une, je serais à plaindre s'il me les fallait céder à 100 francs; inversement, qui ne trouverait abusif que je voulusse les faire payer 300, 400, 500 francs? Le problème, à première vue, semble donc se réduire à l'exacte détermination du prix de revient, mais rien n'est plus épineux; et à l'équitable fixation des bénéfices, mais cela encore devient aisément matière à contestation.

« Eh bien! diront les gens qui croient à la toute-puissance et à la toute-sagesse de S. M. l'État, il n'y a qu'à faire du législateur l'arbitre de ces deux évaluations, coût et bénéfice. Qu'il détermine le *juste prix* des choses et qu'elles soient tarifées en conséquence. » Les gouvernements ont eu plus d'une fois cette ambition; mais leurs essais ont toujours échoué. Je n'évoquerai à ce propos ni Dioclétien, ni Charlemagne, ni Philippe-Auguste, ni Philippe le Bel, ni Louis XII... Le gouvernement royal se char-

geait lui-même, après chaque expérience, d'en proclamer l'insuccès. Au XVIIe siècle, c'est le pouvoir central qui, par maint arrêt du Conseil, protège le commerce local contre les réglementations arbitraires. Mais la leçon la plus décisive a été donnée, à cet égard, par la fameuse loi du maximum (décrets des 29 septembre et 1er novembre 1793). Cette loi avait été très demandée. Les bases numériques en paraissaient assez judicieuses. Elle eut néanmoins pour résultat immédiat de déchaîner sur la France une crise sans précédent. Le commerce tué du coup, les producteurs ruinés, les consommateurs affamés, tels furent, de l'aveu même de la Convention [1], les fruits de cette vaine entreprise. Et, si demain la France ou tout autre pays tentait de nouveau la même aventure, ce serait encore un désastre. La réglementation des prix par l'autorité gouvernementale ou municipale n'est possible, en dehors des monopoles, que pour certaines industries spéciales comme celle des chemins de fer, des tramways et omnibus, des voitures de place... Pour les marchandises courantes, toute intervention d'en haut soulève vite contre elle et le peuple des vendeurs et le peuple des acheteurs.

Mais, si on les laisse seuls en présence, comment les intérêts contraires arriveront-ils à se mettre d'accord? Pour le comprendre, il faut faire appel au second facteur, à la loi de l'offre et de la demande.

Loi de l'offre et de la demande. — Cette loi, si c'en est une, fait du prix des choses et de ses variations la résultante forcée de deux ensembles de faits et de volontés que résument ces deux mots : l'offre et la demande. Prenons comme exemple le blé. Il y a constamment, en France, des gens qui, pour

1. Lire la proclamation du 29 ventose an III.

vivre, ont besoin de vendre du blé, et des gens qui, pour vivre, ont besoin d'en acheter. Ces deux groupes vont naturellement à la recherche l'un de l'autre; mais les vendeurs désirent vendre cher, les acheteurs voudraient se pourvoir à bon compte, et là gît la difficulté. La question du prix les préoccupe à ce

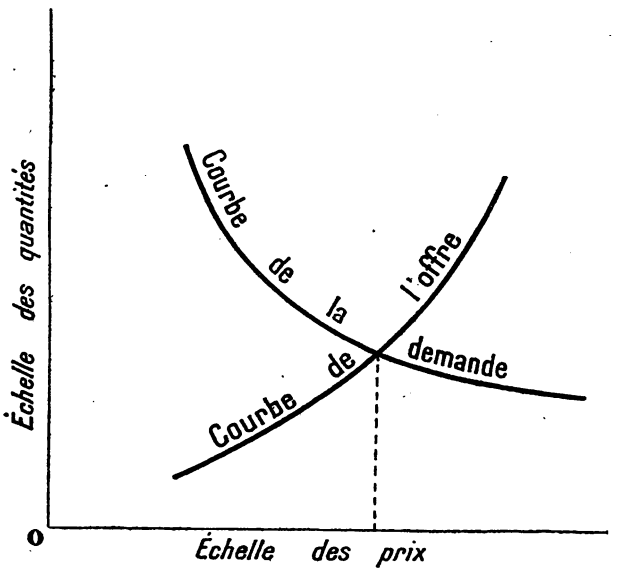

point, les uns et les autres, que, selon le cours du jour ou du moment, on verra varier, sur le marché, le nombre et l'empressement des vendeurs et des acheteurs. A 30 francs le quintal, qui ne voudrait vendre? A 15 francs, qui ne voudrait acheter? Pour que l'affaire se fasse, il faut qu'il y ait entente sur le prix, et l'on y arrive, d'ordinaire, par voie de marchandage. La figure ci-dessus montre bien, par

les deux courbes qui s'y croisent, comment à des prix de plus en plus élevés correspondraient des offres progressives et des demandes décroissantes. Le point où les deux courbes se rencontrent dit quel est le prix sur lequel s'effectue l'accord et quelle est la quantité de marchandise qui va être, à ce prix-là, achetée et vendue.

Cette image est bonne à retenir, toute symbolique qu'elle soit, parce qu'elle nous dit nettement que, sur un marché libre, la formation des prix n'a rien d'arbitraire. Ajoutons que, là où règne une suffisante publicité, on ne verra guère, à qualité égale, les transactions se conclure, au même moment, sur des bases différentes. Pourquoi Pierre céderait-il à 20 fr. ce que Paul vient de vendre 25? Il y a, pour les prix simultanés, tendance, sinon obligation, à se mettre de niveau.

Seulement, d'un jour à l'autre, ce niveau commun peut avoir à se déplacer. Il se relèvera s'il se présente de nouveaux acheteurs ou si les vendeurs se font plus rares; il fléchira dans l'hypothèse contraire; car la concurrence obligera alors tantôt un groupe et tantôt l'autre à faire des concessions. On dit quelquefois : « Les prix hausseront si deux acheteurs se disputent un vendeur; les prix baisseront si deux vendeurs se disputent un acheteur. » Soit. On pourrait dire aussi, et la phrase serait moins expressive, mais plus exacte : « Les prix hausseront quand les besoins du marché en surpasseront les disponibilités; et réciproquement ». En somme, c'est presque à cela que se réduit la loi de l'offre et de la demande.

Mais, par cela même que cette loi résume et domine tout le jeu des conventions humaines, elle n'éclaircit pas grand'chose. L'offre? La demande? Les besoins du marché et ses disponibilités? Ces

mots, si simples en apparence et si usuels, synthétisent tous quelque chose de fort complexe; et la définition n'en peut être qu'assez illusoire. Par exemple, l'offre, pour le blé, ne consiste pas seulement dans le plus ou moins grand nombre de sacs apportés ce matin sur telle ou telle halle par les cultivateurs des alentours. Même là, le nombre ne serait pas tout, attendu que les gens peuvent être, suivant les cas, plus ou moins pressés, plus ou moins impatients de traiter. Mais, abstraction faite de ces éléments pour ainsi dire psychologiques, et à ne considérer que l'offre matérielle, *the supply,* comme disent les Anglais, n'oublions pas que derrière les 100, les 1.000 ou les 10.000 mesures de grain présentées sur le marché, il en existe bien d'autres dont il faut aussi tenir un certain compte. Il y a le blé qui est resté dans les greniers voisins et que la hausse en ferait sortir. Il y a tout le blé du pays. Et la récolte nationale a même, maintenant, moins d'importance pour la détermination des cours que les récoltes de la Russie ou de l'Amérique du Nord. Conséquemment, l'offre, en matière de céréales, prend de nos jours un sens infiniment compréhensif. Et l'imprécision du mot n'en devient que plus grande; car, si toutes ces quantités, tous ces stocks qui attendent l'acheteur, les uns de près, les autres de loin, pèsent simultanément sur la balance des prix, il est certain qu'ils y pèsent de façon très inégale. Et ce qu'on vient de dire de l'offre, on peut le dire aussi de la demande, qui n'est pas moins difficile à saisir et à chiffrer. Où commence et où finit l'offre? Où commence et où finit la demande? Bien habile qui le saurait dire, et les mathématiciens qui ont prétendu résoudre algébriquement le problème des prix n'y sont à peu près parvenus qu'après l'avoir simplifié outre mesure.

La vérité, c'est que — sous les deux espèces de

l'offre et de la demande — le vrai moteur, le véritable arbitre des prix, c'est la concurrence humaine, la libre concurrence. Et la loi de l'offre et de la demande est moins une loi, en somme, qu'un mécanisme : le mécanisme automatique qui, finalement, traduit en hausse ou en baisse l'inégale poussée des courants contraires et complexes que tout commerce libre met aux prises.

Conciliation possible des deux principes. — Mais, dira-t-on, si la concurrence, à sa guise, fait les prix et les défait, que devient l'honnête et rassurante formule qui, tout à l'heure, nous conduisait au « juste prix » en greffant sur le coût de production un bénéfice raisonnable? Et quelle garantie reste-t-il aux uns et aux autres, car la concurrence, ici-bas, c'est presque une loterie?

Il semble en effet, à première vue, qu'entre les exigences du coût de production et la loi de l'offre et de la demande, il n'y ait rien de commun. Néanmoins, à y regarder de près, tout a chance de s'arranger.

Il est incontestable qu'à un moment donné, le jeu de l'offre et de la demande peut entraîner les prix fort au-dessus ou fort au-dessous de ce niveau normal qui correspond au coût de production, bénéfice en plus; mais ces hausses ou ces baisses excessives ne durent guère, parce qu'elles portent en elles-mêmes leur correctif.

Supposons une hausse violente, sensationnelle, comme celle qui, il y a vingt-cinq ans, enfiévrait dans le monde entier l'industrie métallurgique. Voilà les prix de revient singulièrement distancés. Les hauts fourneaux, avec leurs fers, font des affaires d'or... Eh bien! à raison même de ce brusque renchérissement, deux effets se produisent. La consom-

mation se ralentit, partout où elle le peut, et le bois, pour certains usages, va revenir prendre la place du fer. Puis, surtout, la production se développe, stimulée par des cours si rémunérateurs. Non seulement les usines existantes forcent leur rendement, mais on les agrandit, on en crée de nouvelles; on en voit même qui, n'étant plus à la hauteur, avaient fermé leurs portes et qui se remettent à travailler. Tout cela est logique. Tout cela est fatal. Et alors la situation va forcément se modifier. Le ralentissement de la consommation, c'est une moindre demande; le développement hâtif de la production, c'est l'offre considérablement accrue. L'équilibre va donc, tôt ou tard, se rétablir : la loi de l'offre et de la demande, qui avait provoqué la cherté, va opérer en sens inverse et ramener les prix à un taux modéré.

Que si, au lieu d'une crise de cherté, il s'agissait, comme aujourd'hui pour les vins, de l'avilissement des prix, par suite de surproduction, ce serait le contraire et ce serait pourtant la même chose. La viticulture, travaillant à perte, se découragerait. Le bon marché exciterait la consommation. En d'autres termes, l'offre tendrait à se réduire, la demande s'animerait, et les prix auraient deux raisons pour une de se raffermir.

C'est ainsi que nos deux principes arrivent à se concilier et viennent même, pour ainsi dire, au secours l'un de l'autre.

Que l'on nous permette une comparaison.

Tout le monde a vu fonctionner, sur les machines à vapeur, ce *régulateur centrifuge* qui ressemble à un grand compas dont les pointes seraient remplacées par des globes de fer. Chaque coup de piston fait faire à ce compas vertical un tour sur lui-même et la force centrifuge, agissant sur les deux boules,

en proportionne l'écartement à la vitesse de rotation. Voilà déjà, pour le mécanicien, une indication précieuse; mais l'appareil ne se borne pas à avertir : il agit. Relié au tube qui amène la vapeur, il en modifie le débit. Si la machine va trop vite ou trop lentement, le compas s'ouvre ou se referme; et l'accès de la vapeur se trouvant par cela seul réduit ou élargi, la marche des pistons va, d'elle-même, se ralentir ou s'accélérer... Eh bien! pour les prix, il n'en va pas autrement. L'écart du prix de revient et du prix de vente joue, dans le mouvement des prix, un rôle analogue à celui que joue, dans les machines, l'écartement des deux boules symétriques. Par l'effet produit sur la production et la consommation, la hausse prépare la baisse, la baisse prépare la hausse. Et plus la poussée ascendante ou descendante aura été forte, plus la réaction s'imposera. C'est ainsi que, malgré la concurrence et ses caprices, les prix de vente et les coûts de production tendent à aller de conserve et cherchent spontanément à reprendre leurs positions respectives quand les circonstances les leur ont fait perdre.

On peut même trouver à ces anomalies temporaires quelque avantage, puisqu'il en résulte aussitôt pour les intéressés de salutaires avertissements. Au contraire, l'inertie, la rigidité des tarifs imposés laisse les crises s'exagérer et, par là, suscite souvent de plus graves abus que ceux auxquels l'autorité avait la prétention de porter remède. « Il ne faut pas croire, dit M. Yves Guyot, qu'on empêche le mauvais temps en cassant le baromètre. »

Cas où l'influence du coût de production se trouve annulée. — L'influence du coût de production n'est pas une influence très durable. Pour les marchandises d'occasion, pour les vieux livres,

pour les meubles anciens..., il n'y a presque plus de lien entre le prix de revient primitif et le prix de vente actuel. Voici deux volumes du temps de François Ier ou de Henri IV : ils ont jadis été vendus « 40 sols » l'un et l'autre. Maintenant le premier moisit sur le parapet du quai Voltaire, dans la boîte à 25 centimes; et de l'autre un bibliophile donnerait 100 francs.

A la Bourse même, la question du coût initial est comme non avenue, et la même cote s'applique à des rentes qui ont pu, jadis, être émises à des taux très différents.

Il faut, d'ailleurs, pour que le coût de production exerce une action efficace, que le marché sur lequel on opère n'ait pas trop à compter avec les concurrences lointaines. Quand il s'agit de commerces internationaux, presque universels, comme le commerce des grains, des laines, des cafés..., le prix de revient local n'en peut mais. Le cours du blé à Bruxelles ou à Londres dépend moins des conditions dans lesquelles le fermier du Brabant ou du Yorkshire a réalisé sa récolte que de la situation générale de ce grand marché cosmopolite qui maintenant, pour le blé, s'étend du Pacifique à la mer des Indes et au delà.

L'œuvre d'art, digne de ce nom, échappe aussi à la règle du coût de production... Quand les tableaux d'un grand peintre se vendent 50.000 ou 100.000 francs, c'est de quoi inspirer à ses collègues une vive émulation; mais ce n'est pas de quoi vulgariser le génie, don toujours exceptionnel. Il n'en est pas des chefs-d'œuvre du Louvre ou du Luxembourg comme des rails ou des briques, dont la fabrication est susceptible de doubler en peu de temps. La cherté ne peut être le point de départ de la baisse que là où l'imitation est facile. On connaît le mot de cette danseuse à

qui le roi de Prusse reprochait de se faire payer plus cher que les maréchaux de son armée : « Eh bien, sire, répliquait l'étoile, faites danser vos maréchaux ! »

Voilà des cas — et l'on en citerait bien d'autres — où la loi de l'offre et de la demande est souveraine. Nous allons voir qu'il y a des cas où c'est cette loi même qui se trouve paralysée.

Cas où la loi de l'offre et de la demande n'agit pas. — Lorsque le législateur a voulu, comme en 1793, procéder par voie de tarification dictatoriale et universelle, il a échoué. Mais, à toute époque, certains commerces se sont vu soumettre à des tarifs fixes; et, sans y être astreints par une autorité supérieure, d'autres se dérobent eux-mêmes à tout marchandage par la vente « à prix fixe ». Il est vrai que rien n'empêche le marchand de changer ses prix fixes, quand il le veut : mais le client n'a d'autre alternative que de les accepter ou de s'abstenir. Dans une ville comme Paris ou Londres, c'est là un régime très usuel. Un voyageur peut, sans voir une seule fois sa dépense affectée par les vicissitudes journalières de la demande et de l'offre, venir de New-York à Paris, descendre à l'hôtel, parcourir la capitale en voiture de place ou en omnibus, fréquenter nos églises, nos théâtres, nos expositions, déjeuner au café, dîner au restaurant, téléphoner, prendre des bains, acheter des cigares, des journaux, des livres, des gants, des souliers, des chapeaux, des habits... Tout cela est tarifé « en chiffres connus »; tarifé par l'Etat quand il s'agit de monopoles fiscaux (tabacs, allumettes, poudres, postes et télégraphes...); tarifé administrativement quand il s'agit des moyens de transport; tarifé librement par les vendeurs eux-mêmes quand il s'agit des hôtels, des restaurants,

des boutiques et magasins, etc... Les restaurants à prix fixe, pour attirer les consommateurs économes, prennent leur parti des fluctuations quotidiennes de la clientèle, de l'inégal appétit des consommateurs, et aussi de la variation des cours à la Hallé. C'est sur une sorte de moyenne ou d'abonnement que leurs opérations s'appuient. Cependant, la loi naturelle des prix s'y trouve moins méconnue que dans le cas des monopoles fiscaux. Les tarifs adoptés se mesurent forcément à l'ensemble des prix de revient. Et puis, si le déjeuner coûte toujours 3 francs, le patron a la ressource de modifier le menu et de rogner un peu les parts quand les denrées viennent à renchérir. La loi de l'offre et de la demande prend ainsi sa revanche, sans le dire.

CHAPITRE XV

CAUSES EXTÉRIEURES DES VARIATIONS DES PRIX.

Nombreuses sont, on l'a dit, les causes extérieures, les causes non monétaires, qui peuvent venir, à tout moment, actionner le mécanisme général de l'offre et de la demande.

De ces causes extérieures, les unes sont particulières à tel ou tel commerce, à tel ou tel produit; les autres affectent beaucoup de prix à la fois.

Causes particulières. — Elles défient toute tentative d'énumération. Il s'agit là de répercussions très directes où la cause et l'effet se montrent nettement, face à face. Qui peut s'étonner que le prix d'une denrée végétale, blé, vin, sucre, coton, fruits, s'élève ou s'abaisse quand la récolte, en ce qui la concerne, s'annonce ou comme très réduite ou comme très généreuse? Mais ce ne sont pas seulement les complaisances ou les rigueurs de la nature qui peuvent déterminer ces mouvements isolés. Chaque produit est à la merci de faits imprévus. La guerre de Sécession, aux États-Unis, tripla le prix des cotons. La guerre russo-japonaise a doublé le prix des conserves de porc et du camphre. Il y a quelques années, le bruit s'étant répandu à Paris qu'on risquait la fièvre typhoïde en mangeant des huîtres, une baisse accentuée s'ensuivit. En temps

de choléra, les fruits ne trouvent plus d'acheteurs. La mode, par contre, donne quelquefois lieu à des renchérissements extraordinaires, à raison de l'esprit d'imitation qui est si développé chez l'homme et surtout chez la femme. On a vu le coût de certaines fourrures, de certaines plumes, de certaines pierres, perles, émeraudes, saphirs, etc... augmenter ainsi, d'une année à l'autre, dans des proportions invraisemblables. Sous le second Empire, quand les dames se mirent à porter force nattes et chignons d'emprunt, les cheveux, importés à l'état brut, montèrent graduellement de moins de 10 francs le kilogramme à plus de 80. Hier encore, la mode des bras nus et des gants longs pour les femmes s'étant propagée dans les deux mondes, les peaux de chevreaux ont fait prime, et la hausse s'en est suivie, même pour les gants d'hommes.

Chaque spécialité commerciale se trouve ainsi exposée à des vicissitudes qui lui sont propres; et l'observation attentive ou même, si possible, la prévision des incidents de ce genre se recommande aux gens d'affaires qui peuvent y trouver des occasions de gain ou de perte.

Quant aux hommes de science, ils ont plutôt intérêt à suivre, dans leurs effets, les causes collectives, celles qui impressionnent à la fois tout un groupe de prix.

Causes collectives. — Pour énumérer les principales d'entre elles, point n'est besoin de s'attarder à de minutieuses explorations. Retournons le problème et disons-nous que toute modification profonde qui se fait dans les conditions d'existence et de travail de l'espèce humaine doit influencer les prix, en agissant soit sur la production même, soit sur l'offre, soit sur la demande. A plus forte raison

doivent-ils se ressentir de toute révolution commerciale, industrielle, financière, sociale... Et il suit de là que pour découvrir les motifs ordinaires de leurs variations, il suffit presque de voir quels ont été les grandes évolutions économiques de notre temps. Prenons-les dans l'ordre où elles se présentent.

Transformation des moyens de production. — Les prix de vente, ayant pour base les prix de revient, se trouvent nécessairement conviés à la baisse par toute innovation technique ou autre qui permet de produire avec moins de matières premières, ou avec moins de main-d'œuvre, ou avec moins de frais généraux. Or tel est le but et tel est le résultat de la plupart des inventions; et les applications pratiques de la science sont devenues, depuis cent ans, si nombreuses et si fécondes que cette forme du progrès mérite de figurer ici au premier rang. Dans toutes les branches de l'activité humaine, une connaissance plus complète des ressources de la mécanique, de la physique, de la chimie,... a permis au producteur de s'assurer, sous toutes les formes, la collaboration des forces naturelles. La vapeur, l'électricité, la chaleur, la lumière,... se sont mises à son service. Mille engins, plus ingénieusement combinés les uns que les autres, se partagent les tâches où s'épuisait le labeur de nos ancêtres. Et, comme conséquence de toutes ces découvertes, de tous ces perfectionnements qui semblent s'appeler l'un l'autre, la *productivité* individuelle de l'homme se trouve prodigieusement accrue.

Ainsi que Michel Chevalier se plaisait à le démontrer, l'*Odyssée* à la main, la mouture du blé, qui prépare notre pain quotidien, occupe proportionnellement cent fois moins de bras qu'au temps

d'Homère et coûte vingt fois moins cher. Toutes les fabrications courantes ont bénéficié de miracles analogues, et de nos jours, après tant d'expositions universelles ou autres, c'est un lieu commun que de célébrer les merveilles du machinisme ou les victoires de la science industrielle. Pour rajeunir un sujet si banal, il faut pouvoir y introduire des précisions comme celles de cette curieuse enquête américaine de 1895, que M. Levasseur a si bien su résumer et développer tout à la fois. Qu'on lise son mémoire; qu'on feuillette le vaste répertoire que M. Alfred Picard intitule *le Bilan d'un siècle* (*1801-1900*); qu'on interroge, pour chaque spécialité, le savoir des professeurs et l'expérience des praticiens. Et, devant tant de conquêtes accumulées, on s'étonnera d'apprendre que, lorsque, vers 1880, les prix de gros dont la guerre avait exhaussé le niveau se mirent à décliner visiblement les uns après les autres, les économistes anglais crurent devoir expliquer le fait que par une soi-disant plus-value de l'or (*appreciation of gold*).

Pour citer des exemples des étonnantes économies dont notre temps peut faire honneur au seul progrès technique, nous n'aurions que l'embarras du choix, car les arts purement mécaniques, les arts chimiques, les arts métallurgiques, les arts textiles et d'autres encore pourraient, à ce point de vue, se disputer nos préférences. Si l'aiguille fut jadis une inestimable trouvaille, que dire de la machine à coudre? Et, comme rendement, elle est encore bien loin de certains métiers mécaniques. Pour les tricots, les résultats obtenus confondent l'imagination. Un seul ouvrier, aujourd'hui, fait trois mille fois la besogne d'une tricoteuse du bon vieux temps. De même pour tous les tissus réticulaires.

Mais nous devons nous borner ici aux considéra-

tions d'ordre général. En voici deux qui ont leur éloquence.

1° On a calculé qu'à la fin de l'ancien régime (1788), abstraction faite des frais généraux, la main-d'œuvre entrait pour environ 60 p. 100 dans le coût des produits manufacturés et la matière première pour 40 p. 100. Vers la fin du XIXe siècle, malgré le relèvement des salaires, c'est le contraire qui est vrai : 40 p. 100 de main-d'œuvre, 60 p. 100 de matières premières. D'où sur chaque milliard de produits, une économie de plus de moitié.

2° Les machines à vapeur, en France, machines fixes et machines mobiles, représentent, en chiffre rond, 10 millions de chevaux-vapeur. Et comme le cheval-vapeur fournit une somme de travail équivalente à celle de 21 ouvriers adultes, on voit que cette seule source de force motrice constitue pour l'activité nationale le même renfort qu'une armée de 200 et quelques millions d'hommes. Notre capacité productive se trouve ainsi plus que décuplée. Et ce cheval-vapeur, dont le savoir-faire va toujours grandissant, se montre de moins en moins exigeant comme nourriture. Primitivement, il lui fallait, par heure, de 4 à 5 kilogrammes de charbon : or, dans beaucoup de machines, la consommation est tombée fort au-dessous d'un kilogramme! Ce sont là des succès que les pères de nos pères n'avaient ni pressentis ni même rêvés. Le bon marché universel s'en serait suivi si les prix n'avaient eu à compter avec des courants contraires; et la théorie quantitative, qui ne tient pas compte d'une telle révolution, est par cela même jugée.

Transformation des moyens de transport. — Autant et plus que les autres, l'industrie des transports s'est transformée. Les voies de terre,

de fer et d'eau se sont multipliées; de nouveaux véhicules et de nouveaux moteurs ont fait leur apparition : bateaux à vapeur, chemins de fer, tramways, bicyclettes, automobiles, ballons... Partout les distances se sont réduites, les communications devenant tout à la fois plus abondantes, plus rapides et plus économiques. Or l'abaissement du coût des transports tend, suivant les lieux, à diminuer ou à augmenter la valeur des marchandises.

Le premier de ces deux effets est celui qui paraît le plus logique. Il est bien peu de prix où n'entrent, comme éléments constitutifs, des frais de déplacement : il faut, pour nous servir, que les choses voyagent et les hommes aussi, bien souvent. Lors donc qu'hommes et choses voyagent à moindre compte, les prix de revient s'allègent d'autant. Quand il s'agit de matières lourdes et volumineuses, quand il s'agit de denrées exotiques et lointaines, le boni ainsi réalisé peut devenir considérable.

Mais le phénomène est complexe, et la même cause qui ici modère les prix peut avoir commencé par les relever ailleurs.

L'effet inévitable des économies obtenues en matière de transports, c'est de rapprocher l'un de l'autre les deux prix successifs qu'un même article comporte à son point de départ et à son point d'arrivée. L'écart des termes extrêmes se resserre, naturellement. Seulement ce resserrement peut être obtenu par la hausse du prix initial aussi bien que par la baisse du prix final. Et dans la majorité des cas, on voit les deux mouvements se produire à la fois. Les choses se passent à peu près comme dans l'expérience classique des vases communiquants, où le niveau monte d'un côté et descend de l'autre. Là où les prix étaient surélevés, ils s'abaissent, et là où ils étaient déprimés, ils se raffermissent.

De ce *nivellement des prix* ou, du moins, de cette *tendance au nivellement,* qui restera une des manifestations caractéristiques de la civilisation contemporaine, les preuves abondent. Le blé, le sel, le coton, la laine, le bois, la houille, la glace... en fourniraient de concluantes. Rien n'est plus frappant que l'exemple de ces marbres qui nous viennent de la Belgique, des Vosges, des Pyrénées... Après l'établissement des réseaux ferrés, ils n'ont plus coûté à Paris que la moitié ou le tiers de ce qu'ils y coûtaient antérieurement. Mais, dans la carrière, loin de décroître, la valeur des blocs a souvent décuplé. Le rapprochement des prix profite ainsi aux régions qui produisent en même temps qu'aux marchés qui consomment. Il n'y a guère de lésés que ceux des producteurs qui se trouvaient à proximité des centres de consommation et, réciproquement, ceux des consommateurs qui se trouvaient à proximité des centres de production. C'est ainsi que la vie, aujourd'hui, ne coûte pas beaucoup moins cher — sauf les loyers et l'impôt — dans nos campagnes que dans nos villes.

Transformation des procédés commerciaux : prix de gros et prix de détail. — En même temps que les moyens de production et les moyens de transport, les procédés commerciaux se sont modifiés, et c'est encore pour beaucoup de prix une cause de variation.

Dans le commerce de gros se sont introduites des pratiques nouvelles, favorisées par la croissante solidarité des diverses parties du grand marché international. Les transactions tendent à devenir de plus en plus directes. Le télégraphe, le téléphone facilitent l'élimination des intermédiaires et beaucoup de grands industriels, maintenant, appellent directe-

ment des lieux de production les matières premières dont ils ont besoin. La rapidité actuelle des communications permet encore aux producteurs d'autres économies. Il fallait jadis plus de temps aux marchandises ou au numéraire pour franchir une seule fois l'Atlantique qu'il ne leur en faut maintenant pour faire deux fois la traversée. On verra d'ailleurs (chap. XIX) que, de plus en plus, les achats et les ventes se règlent, de peuple à peuple, par de simples écritures. La facilité avec laquelle le capital va et vient d'un bout du monde à l'autre permet de réduire à peu de chose les fonds de roulement d'une maison et ses frais généraux en sont atténués.

C'est, d'ailleurs, un grand avantage pour le commerçant, quel qu'il soit, que de pouvoir se mettre en rapport avec un nombre indéfini de producteurs et de consommateurs. La *publicité* l'y aide. A cet égard, le marchand du bon vieux temps s'en tenait presque à l'*enseigne,* et il n'avait pas tort, puisque la force des choses limitait sa clientèle à un étroit rayon. Désormais, moyennant finance, une liqueur, un pneu, un médicament, un théâtre, un bain de mer, un livre... peut se faire une renommée presque universelle, et l'expérience prouve que la réclame constitue, quand la campagne est bien menée, un placement des plus fructueux. En fin de compte, c'est l'acheteur qui la paie, avec le reste; mais, lorsque l'usage incessant et intelligent de la publicité, sous toutes ses formes, a eu pour résultat la formation d'une puissance commerciale de premier ordre, le public peut lui-même avoir à s'en féliciter.

Il y a malheureusement des cas où l'affiche et le journal ne servent qu'à faire accepter aux naïfs des prix usuraires.

Le commerce de détail a d'autres méthodes que le commerce de gros, et les prix y ont d'autres allures.

L'exagération des prix de détail a été si souvent dénoncée, tant d'écrivains, depuis Fourier jusqu'à Alphonse Karr, s'en sont préoccupés et s'en sont irrités que nous n'avons guère ici qu'à rappeler leurs critiques, inégalement fondées. On voit, suivant les cas, l'écart entre les prix de gros et les prix de détail ressortir à 10, 20, 40, 60, 100 p. 100... parfois 500 p. 100... L'abus est d'autant plus fâcheux qu'il lèse surtout les petites bourses. Le bourgeois est moins que l'ouvrier à la merci du détaillant, et c'est ce qui faisait dire à l'auteur des *Guêpes :* « Il n'y a pas beaucoup de riches qui auraient le moyen d'être pauvres. »

Mais, objectera-t-on, s'il y a réellement exaction, comment la foule en prend-elle son parti et comment la concurrence n'y remédie-t-elle pas? Il faut reconnaître que la concurrence, lorsqu'elle ne s'exerce qu'entre unités commerciales du même ordre, est loin d'avoir toute l'efficacité que lui attribuent les purs théoriciens. L'inutile multiplication des petits patentés, dans les grandes villes, suffirait à le prouver. Nous avons plus de boulangers, plus de bouchers et de charcutiers, plus d'épiciers, plus de pharmaciens... qu'il ne serait nécessaire, et chacun devant tirer d'un petit nombre d'acheteurs le remboursement de ses frais, les prix s'élèvent sur toute la ligne. La concurrence, en pareil cas, loin d'enrayer l'essor des prix de vente, les fait tous monter bien au delà de leur niveau normal, comme elle fait, dans certaines futaies, monter à des hauteurs démesurées les arbres qui, trop serrés les uns contre les autres, se disputent vainement la lumière et l'air [1].

1. Voir mon *Enquête sur les prix de détail* (Comité des travaux historiques et scientifiques, 1887).

La fixité de certains prix de détail ne fait qu'en dissimuler l'exagération. Cela est surtout vrai pour les menues denrées, et leur résistance à la hausse comme à la baisse s'explique par des raisons diverses. Quand il y a 100 ou 200 p. 100 d'écart entre le prix de gros et le prix de détail, on comprend que le premier de ces prix puisse longtemps s'agiter sans que le second s'en émeuve. Puis, lorsqu'il s'agit d'objets de très faible valeur, leur tarification se trouve obligée de compter avec le despotisme des petites unités monétaires. Le centime est maintenant comme inexistant, même dans nos villages; la création du demi-sou a été vainement demandée; et là où l'on paye quatre sous la livre de pain ou le litre de lait, ce prix qui, pratiquement, ne peut se réduire de moins d'un quart à la fois, résistera à des pressions dont chacune, sans cela, aurait pu être suivie d'effet. En fait, il ne baissera qu'à la dernière extrémité. Du côté de la hausse, il se montrera moins inerte; et là où un relèvement de 10 p. 100 suffirait, le prix augmentera de 20 p. 100.

Plus-value ou moins-value de la propriété foncière. — Du prix des immeubles dépend, dans une certaine mesure, le prix de la plupart des meubles, le mot meuble prenant ici son sens le plus large. Il existe d'abord entre le prix de la terre et le prix des denrées agricoles une étroite corrélation; car le loyer des superficies exploitées constitue, avec la main-d'œuvre, la plus lourde charge du cultivateur. L'industriel lui-même est forcé de tenir grand compte des valeurs locatives qui grèvent son budget.

Or, en France, la terre a beaucoup baissé (au moins d'un quart) depuis 1875; mais auparavant sa valeur avait progressé extraordinairement : le prix

moyen de l'hectare s'était trouvé quadruplé en moins de cent ans (500 francs avant la Révolution, près de 2.000 francs vers la fin du second Empire). Et, sans doute, une portion notable de cette plus-value n'était que la restitution de tout ce que, au jour le jour, le sol national avait absorbé de travail et d'argent; mais la concurrence avait fait le reste.

La propriété bâtie a eu, elle aussi, ses vicissitudes et ses crises. On l'évaluait à 20 milliards au milieu du siècle dernier; on l'évalue à 55 milliards au commencement du xxe siècle. Et, là encore, l'augmentation vient surtout des maisons nouvelles qu'on a bâties. Cependant certaines villes ou certains quartiers ont changé de valeur sans changer d'aspect. Et ces fluctuations, générales ou locales, réagissent sur le coût de beaucoup de produits.

Hausse des salaires. — On trouverait difficilement un prix de revient ou un prix de vente qui, au nombre de ses facteurs, n'ait pas à faire figurer des frais de main-d'œuvre. Et, comme le xixe siècle a vu les salaires doubler, sinon plus (voir chap. xvi), il est clair qu'il y a eu là de quoi influencer tous les autres prix. Seulement cette cause de hausse s'exerce d'une manière fort inégale, parce que rien n'est plus variable que l'importance proportionnelle de l'élément salaires dans les diverses productions tant agricoles qu'industrielles.

L'enquête de 1861-1865 arbitrait la part des frais de main-d'œuvre dans le coût des objets manufacturés à moins de 3 p. 100 pour les fabrications alimentaires et à plus de 40 p. 100 pour les industries extractives. Pour l'ensemble des seize groupes considérés, la proportion moyenne était de 14 p. 100. A ce compte, si la quantité de labeur humain nécessaire pour obtenir les divers produits industriels n'avait jamais

varié, on pourrait admettre *grosso modo* qu'une valeur de 100 francs en marchandise impliquait 8 ou 9 francs de salaires sous le premier Empire, 14 francs environ sous le second, et quelque 25 francs aujourd'hui. On peut se faire ainsi une idée de ce que doit être pour le prix de revient l'augmentation provenant de la hausse des salaires.

Mais, on l'a montré tout à l'heure, la somme de travail nécessitée par la production industrielle a considérablement diminué, toutes choses égales, en raison de la transformation des procédés de fabrication, de sorte que, dans bien des cas, le doublement des salaires n'empêche pas qu'il y ait aujourd'hui dans 100 francs de marchandise moins de frais de main-d'œuvre qu'autrefois. Ce paradoxe, si c'en est un, défie toute contradiction. Et, assurément, la hausse du salaire n'en est pas moins, pour les prix de revient, une cause d'augmentation : la cause se fait toujours sentir; seulement elle se trouve compensée et au delà, dans bien des ateliers, par une influence contraire. L'artisan d'aujourd'hui faisant faire en une heure aux machines qu'il dirige ce que l'ouvrier d'autrefois mettait 10, 20 ou 100 heures à faire lui-même, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on ait pu doubler les salaires tout en réduisant de 25, 50 ou 75 p. 100 parfois le prix de certains produits de nos usines.

L'impôt. — Rien de plus évident et rien de plus immédiat que l'influence exercée sur les prix par les lois fiscales. Il est rare que la création de taxes nouvelles n'affecte pas, directement ou indirectement, certains commerces et, lorsque les exigence budgétaires se trouvent tout à coup accrues dans un pays par les fautes qu'on y a commises ou par les malheurs qu'on y a subis, le coût de la vie

s'en ressent vite. Il serait superflu d'insister sur une vérité dont les Français ont déjà fait et se préparent à faire une fois de plus la dure expérience. Il y a près de nous des peuples qui, de l'aveu de tous, vivent à moins de frais qu'il y a trente ans. Il en serait de même pour nous si nos finances avaient été sagement conduites. Mais, malgré trente ans de paix, nos impôts vont s'alourdissant d'année en année, et le renchérissement s'ensuit. Ce ne sont pas seulement les perceptions effectives du fisc qu'il faut voir ici, mais aussi les répercussions d'un régime douanier de plus en plus restrictif. Les droits exorbitants qui guettent à la frontière les blés, les viandes, les fers, les charbons... d'origine étrangère, font indirectement peser sur les consommateurs une surcharge annuelle d'un bon milliard de francs. Ainsi du reste.

La spéculation. — Autre chose est le commerce, autre chose est la spéculation. Mais la spéculation tend à envahir de plus en plus le monde des affaires, et certains prix n'en subissent que trop l'influence. Il y a deux espèces de spéculateurs : ceux qui cherchent seulement à deviner la hausse ou la baisse; et ceux qui cherchent à provoquer artificiellement la baisse ou la hausse en faussant le jeu naturel de l'offre et de la demande. Ces derniers font beaucoup de mal et malheureusement les lois, en ce qui les concerne, sont difficiles à bien faire et plus difficiles encore à bien appliquer. On n'arrive qu'exceptionnellement à punir les auteurs de ces nouvelles sensationnelles et mensongères qui, apportées ou télégraphiées à la Bourse au moment opportun, font brusquement monter ou descendre telle ou telle valeur. Et l'on a plus de peine encore à défendre l'intérêt public contre les agissements de

ceux qui s'appliquent à surfaire ce qu'ils ont à vendre, soit par la voie de ces prospectus illusoires auxquels la complicité de la presse assure tant de puissance, soit par la voie non moins efficace de l'accaparement. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer l'organisation et les faits et gestes de ces *syndicats*, de ces *trusts*, de ces *rings*, de ces *pools*, de ces *corners*, de ces *cartells* dont l'Amérique n'a pas gardé longtemps le monopole. Leur influence sur les prix n'a jamais été jusqu'ici aussi forte ni aussi durable qu'ils l'espéraient : mais la nier serait puéril.

Fluctuations alternatives de la prospérité publique. — L'observation révèle que la vie des peuples civilisés et riches comporte une sorte de flux et de reflux quasi périodique. On y voit alterner, plusieurs fois par génération, les périodes d'*inflation*, comme disent les Anglais, et les périodes de dépression. Pendant la période prospère, l'activité des affaires va croissant; il y a du crédit pour tout le monde et tout le monde en use; une sorte d'optimisme universel accélère le mouvement commercial sous toutes ses formes : production, consommation, circulation, spéculation surtout. Au début, c'était la santé; bientôt c'est la fièvre, accompagnée parfois d'un peu de délire. La crise alors est proche : elle éclate, aussitôt suivie de grands écroulements. Et il va falloir des années pour la liquider : années stériles, période ingrate, où la défiance et le découragement paralysent ceux même que le *krach* n'a pas personnellement meurtris. Puis, à un moment donné, le décor change encore une fois. La voie est libre. Hommes et choses commençaient à s'ennuyer de leur inaction. On va se remettre à marcher, en attendant qu'on se reprenne à courir.

De cette évolution, que Clément Juglar a si bien

mise en lumière, le mouvement des prix a toujours été un des facteurs essentiels. Ils y jouent à la fois un rôle actif et un rôle passif. La période prospère a pour caractéristique la hausse, qui résulte naturellement de la concurrence que se font tous ces capitaux qui cherchent fortune. Le crédit aidant et la spéculation aussi, les prix montent plus haut même que ne les y convierait la situation réelle du marché. Celui qui a revendu 120 ce qu'il avait payé 100 est encouragé à recommencer. Comme son gain a stimulé sa hardiesse tout en élargissant ses disponibilités, il rachètera volontiers à 125, comptant revendre à 150; et ainsi de suite. La hausse appelle donc la hausse et contribue elle-même à l'accélération des échanges, jusqu'au moment où l'exagération du mouvement provoque enfin des résistances et où, faute de nouveaux preneurs, ceux qui ont payé le plus cher vont se trouver aux abois... Le crédit se resserre alors, subitement; et la crise commerciale devient vite crise monétaire. Les réserves métalliques des banques sont mises en réquisition. Le taux de l'escompte s'élève. Tel qui naguère achetait sans compter va se voir contraint de vendre à tout prix. L'heure de la baisse est venue et il y a des chances pour qu'elle persiste; car, de même que tout à l'heure la hausse engendrait la hausse, la baisse va maintenant engendrer la baisse.

L'intervalle d'une crise à l'autre — c'est généralement une dizaine d'années — tend donc à se partager en deux phases, caractérisées l'une par la baisse, l'autre par la hausse des prix; et cette remarquable alternance peut presque toujours être discernée au milieu des autres fluctuations, à périodicité plus courte ou plus longue, qu'impriment aux prix les diverses causes de variation dont il a déjà été parlé.

Et l'on conçoit de mieux en mieux que, dans cette mêlée, la plus-value ou la moins-value de l'unité monétaire ne puisse avoir qu'exceptionnellement les effets presque mathématiques que suppose la théorie quantitative.

CHAPITRE XVI

LA MESURE DU POUVOIR MONÉTAIRE ET DU COÛT DE LA VIE PAR LA STATISTIQUE COLLECTIVE DES PRIX. LES *INDEX-NUMBERS*.

La valeur de la monnaie, par cela seul qu'elle sert de mesure à toutes les autres, est elle-même immesurable. Il nous manque, pour la bien saisir, le point d'appui dont tout compas a besoin; et le plus sage est de renoncer à une poursuite qui serait illusoire.

Notre conclusion sera moins négative si, déplaçant un peu notre objectif, nous cherchons à suivre, dans ses mouvements successifs, non plus la *valeur* proprement dite, mais le *pouvoir* de la monnaie, et par suite le *coût de la vie*. Lorsque l'on sait que, d'une époque à une autre, les prix ont doublé, on doit en conclure que la force acquisitive du franc a diminué de moitié, sans qu'il soit bien nécessaire de se demander dans quelle mesure ce résultat est imputable à la monnaie elle-même ou aux autres facteurs de la formation des prix.

Le coût de la vie! C'est là, pour l'immense majorité de nos semblables, un souci quotidien et, pratiquement parlant, le pouvoir de l'argent intéresse plus les hommes que sa valeur. Or il est clair que le pouvoir de l'argent est, exactement, en raison inverse du niveau général des prix. Essayons-nous donc à la

statistique collective des prix : si nous pouvons lui donner une assiette scientifique, ce sera une très utile contribution à l'histoire économique des peuples.

Il est vrai qu'ici encore, nous sommes sur un terrain quelque peu inconsistant. La tâche à remplir serait relativement aisée si tous les prix marchaient parallèlement, montant ensemble et descendant ensemble. Ce n'est point là, à beaucoup près, ce que l'observation révèle. Les prix ont des causes communes de baisse ou de hausse et nous avons dit lesquelles (chap. xv), mais il existe aussi, pour chacun d'eux, des sollicitations spéciales; et, en fait, loin de voir tous les prix marcher d'accord, dans le même sens et du même pas, comme des soldats qui font l'exercice, nous les voyons évoluer aussi confusément, parfois, que la foule dans la rue, les uns montant pendant que les autres descendent et ceux-ci se mettant à courir, tandis que ceux-là s'arrêtent et se reposent. Certains produits coûtent aujourd'hui plus cher qu'il y a cinquante ou soixante-quinze ans; d'autres, en grand nombre, coûtent moins cher. On pourrait citer quelques prix qui, dans cet intervalle, ont baissé de 80 p. 100 et d'autres qui ont quintuplé.

Comment, dès lors, faire de tout cela une moyenne?

Rien, en tout cas, n'interdit de le tenter. Mieux que les maîtres de la science peut-être, le grand public a toujours eu l'instinct de ces moyennes-là. Quand tout augmente, comme c'est actuellement le cas, nul ne l'ignore. Sous Henri IV comme sous Napoléon III, les vieillards accusaient la croissante cherté de la vie. Ils ne disaient pas : « Le numéraire a perdu la moitié de son pouvoir d'achat »; mais ils disaient, ce qui revient au même : « Tout a doublé depuis cent ans. » A la fin du XVIIe siècle, au contraire, la vie semblait devenir moins coûteuse en France et Bussy-Rabutin pouvait écrire, en 1683, à

Mme de Sévigné : « Deux cent mille francs ont été de tout temps un bon mariage; mais en ce temps-ci la somme est plus considérable qu'il y a vingt ans. » Les générations ont eu ainsi, depuis que le monde est monde, l'intuition d'une sorte de courant, tantôt progressif, tantôt rétrograde, auquel les prix obéissent implicitement, sans que chacun cesse pour cela de subir les influences qui lui sont propres. C'est ce qui nous permet de parler *des prix,* au pluriel, et de les solidariser.

A nos prédécesseurs toutefois, faute d'une documentation suffisante, une telle synthèse devait paraître irréalisable; et ainsi s'explique la faveur imméritée dont ont joui autrefois d'assez étranges hypothèses.

La plus usuelle consistait à prendre comme criterium, comme prix-type, celui d'une marchandise unique, ce qui simplifiait beaucoup le problème, mais ce qui le simplifiait vraiment trop. Il va sans dire qu'on ne prenait pas un article quelconque : c'est le prix du blé qui joue d'ordinaire le rôle de prix-type dans les ouvrages du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe : « On a lieu de croire, écrit J.-B. Say, que la valeur du blé, année commune, a moins varié que celle d'aucune autre marchandise et bien sûrement moins que celle des métaux précieux. » Aussi recommande-t-il aux historiens qui ont à mentionner des sommes d'or ou d'argent dans les temps anciens de faire connaître la quantité de froment que représentaient les sommes et de rechercher ensuite le prix actuel d'une égale quantité du même grain. Ce mode de calcul, commode mais trompeur, fut également préconisé ou pratiqué par Dupré de Saint-Maur, par Quesnay, par Adam Smith, par Cibrario, par Esmenard du Mazet, par Stirling...

D'autres écrivains ont cru mieux faire en interrogeant, au lieu du prix du blé, celui de la main-

d'œuvre. Les salaires des ouvriers et en particulier les salaires ruraux passent pour avoir longtemps représenté le coût minimum de la vie. On pouvait donc être tenté d'y voir comme la totalisation spontanée des prix d'un certain nombre d'objets de première nécessité. C'est comme cela qu'ont opéré, entre autres, Huguenin et de Saulcy.

L'idée est spécieuse; mais elle néglige un élément de moins en moins négligeable, à savoir l'amélioration graduelle du sort des salariés.

Il faut préférer aux solutions précédentes celles qui, multipliant les termes de comparaison, tiennent compte, non seulement du cours des grains ou du taux des salaires, mais de bien d'autres éléments encore. Les érudits qui ont collectionné de nombreuses données sur les conditions de la vie de nos ancêtres arrivent, en les combinant, même d'une manière empirique, à mettre en lumière les principaux mouvements de hausse ou de baisse dont le passé a été témoin. Parmi les auteurs qui ont appliqué avec plus ou moins de succès ce système éclectique, on peut, sans remonter jusqu'à l'évêque Fleetwood et à sir George Shuckburgh-Evelyn, citer Scipion de Grammont, Coignard, Dupré de Saint-Maur, Arthur Young, Duchatellier, Pierre Clément, W. Jacob, Charles Leber... Il faut mettre hors de pair, parmi leurs successeurs : en Angleterre, le savant professeur d'Oxford, Thorold Rogers et, en France, le vicomte d'Avenel. Les recherches de l'un et de l'autre embrassent toute une suite de siècles. Il en est de même de celles de l'abbé Hanauer, concernant l'Alsace, et de celles de M. Ch. Guyot, relatives à la Lorraine.

Plus on remonte le cours des âges, plus les généralisations deviennent dangereuses. Il existe cependant d'assez frappantes concordances entre les con-

clusions des divers écrivains que nous venons de citer.

Le livre de Leber (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*) date de 1847 et les données ne doivent en être retenues qu'à titre de première approximation. Représentant par 1 le pouvoir de l'argent au commencement du XIXe siècle (1820-1841), il l'évalue à 2 pendant les 215 dernières années de l'ancien régime, à 3 pendant le troisième quart du XVIe siècle, à 4 pendant le deuxième quart, à 6 depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe, à 8 au commencement du IXe siècle, à 11 à la fin du VIIIe.

C'est aussi la première moitié du XIXe siècle qui sert de base aux comparaisons de M. l'abbé Hanauer. Pour lui, le pouvoir de l'argent aurait atteint son point culminant (5) au début du XVIe siècle; après quoi la chute est rapide : 3 $\frac{1}{2}$ de 1525 à 1550; 2 $\frac{1}{2}$ de 1550 à 1575 ; 2 de 1575 à 1625; 1 $\frac{1}{4}$ de 1625 à 1650; 2 de 1650 à 1675; 1 $\frac{1}{2}$ de 1675 à 1700; 2 encore pendant les trois premiers quarts du XVIIIe siècle et 1 $\frac{1}{2}$ ensuite. Rappelons qu'il s'agit de l'Alsace.

Quant à M. d'Avenel, il représente par 1 le pouvoir du numéraire à l'époque de ses recherches (1880-1890) et voici comment il en chiffre les variations antérieures :

	1er QUART.	2e QUART.	3e QUART.	4e QUART.
XIIIe siècle.....	4 $\frac{1}{2}$	4	4	4
XIVe siècle.....	3 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	3	4
XVe siècle.....	4 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	6	6
XVIe siècle.....	5	4	3	2 $\frac{1}{2}$
XVIIe siècle.....	3	2 $\frac{1}{2}$	3	2 $\frac{1}{3}$
XVIIIe siècle.....	2 $\frac{3}{4}$	3	2 $\frac{1}{3}$	2

Qu'il y ait encore là, malgré l'extrême abondance

des matériaux mis en œuvre, d'expresses réserves à formuler, c'est ce dont l'auteur lui-même serait le premier à convenir.

Plus de précision devient exigible quand on arrive aux temps actuels. Les prix de gros, dans les divers pays, sont devenus faciles à suivre, car les mercuriales et les cotes, officielles ou non, s'étalent maintenant jusque dans les colonnes des journaux politiques. Il reste, il est vrai, à les grouper, à les combiner, à les synthétiser méthodiquement : mais c'est à quoi se sont appliqués, depuis un demi-siècle, nombre de statisticiens [1]. Les tables chronologiques par lesquelles la plupart arrivent à représenter les variations du niveau général des prix sont qualifiées, en Angleterre et même en France, *index-numbers* (nombres indicateurs) et l'usage en est maintenant très répandu. Toutefois la construction de ces tables ne laisse pas que de soulever des questions délicates et il convient d'entrer à cet égard dans quelques développements.

Index-numbers. — Pour pouvoir enregistrer sous cette forme les variations des prix, dans un pays, on choisit comme point de repère, comme terme général de comparaison, une époque déterminée. Les prix de cette époque-là sont ramenés à

1. Il serait long de les nommer tous et plus long encore de détailler leurs ouvrages. Les principales sources à mentionner, en ce qui concerne l'histoire des prix depuis cent ans, nous semblent être les suivantes : en Angleterre, Tooke et Newmarch, Stanley Jevons, Bourne, Inglis Palgrave, Robert Giffen, Edgeworth, Mulhall, Sauerbeck... ; en Allemagne, Laspeyres, Paasche, R. van der Borght, le Dr Conrad et ses disciples ; Franz Kral, Soetbeer, Heinz, les Bureaux de statistique de Berlin (bureau impérial et bureau royal) ; en Autriche, le ministère des finances ; en France, Husson, E. Levasseur, Juglar, A. de Foville, G. Bienaymé, Bourguin, Daniel Zolla... ; en Italie, Bodio et Nitti ; en Suisse, Walras ; en Amérique, Burchard, Padan, Walsch, Aldrich et Falkner, Mac Lean Hardy, Laughlin...

100 et leur moyenne, par suite, sera également représentée par 100.

Relativement à ce point de départ, fixé une fois pour toutes, les prix d'une année quelconque, 1906 par exemple, se trouveront représentés, selon qu'il y aura eu hausse ou baisse, par 110, par 112, par 98, par 90, etc... Que si la moyenne de ces chiffres ressort à 105, l'année 1906 aura 105 pour *index-number* et cela reviendra à dire que, dans l'intervalle considéré, les prix, dans leur ensemble, ont monté de 5 p. 100.

Mais, pour établir ces moyennes successives, quels sont les prix dont on se servira? En prendra-t-on 50, ou 100, ou 1.000? Et comment les choisira-t-on?

Deux méthodes différentes peuvent être recommandées selon qu'on se place au point de vue commercial ou au point de vue historique.

Index commerciaux. — Le procédé qui tend à prévaloir en Angleterre est médiocrement scientifique. L'*Economist* de Londres, dont les tables remontent au delà de 1850, se contente, pour les construire, de 22 prix de gros. Stanley Jevons en prenait 39. M. Sauerbeck en prend 45 et, en France, le Bureau de la statistique générale opère comme lui, au moyen de 43 prix dont l'*Annuaire statistique de France* enregistre les variations[1].

De telles sélections sont forcément entachées d'arbitraire. Elles pèchent par omission. Elles pèchent aussi par l'assimilation qu'elles établissent entre des éléments d'importance fort inégale. Jevons ne tenait pas plus de compte des cours du fer ou du charbon que de ceux de l'indigo, du bois de campêche

1. A Hambourg, le Dr Soetbeer combinait 114 prix. Aux États-Unis, le sénateur Aldrich a été jusqu'à 223.

ou du poivre. M. Sauerbeck a des principes non moins égalitaires. D'autres, sentant bien le vice de cette sorte de suffrage universel, ont substitué aux simples moyennes arithmétiques des moyennes graduées (*weighted average*) : les divers prix mis en œuvre ne sont alors totalisés qu'après avoir été multipliés, respectivement, par des coefficients qui correspondent à l'ampleur de chaque commerce. Si les coefficients sont bons, on ne peut qu'approuver cette judicieuse correction. D'autres encore, oubliant qu'à un moment donné le mieux devient l'ennemi du bien, ont préconisé les moyennes géométriques, les moyennes harmoniques, les médianes et que sais-je? Défions-nous de ces complications inutiles. Lorsque la question fut, il y a déjà vingt ans, discutée entre spécialistes, au sein de la *British Association for the advancement of science* et de l'Institut international de statistique, sir R. Giffen, chargé de conclure, donna, comme nous, la préférence aux moyennes graduées; mais, constatant la concordance au moins relative des courbes obtenues par les diverses méthodes, il semblait assez disposé à donner raison à tout le monde. Cet éclectisme s'expliquait de la part de l'éminent statisticien du *Board of trade* qui, comme la plupart de ses compatriotes, voyait surtout dans les *index-numbers* des sortes de baromètres commerciaux. Étant donné ces fluctuations alternatives dont il a été parlé précédemment, les hommes d'affaires ont intérêt à voir venir tantôt la hausse, tantôt la baisse et à apprécier l'intensité de ces revirements. Pour cela, on a raison de faire parler les prix de gros, qui sont les plus sensibles aux influences ambiantes, et la façon dont on les interroge importe assez peu.

Nous avons dit comment s'y prend M. Sauerbeck, dont les tables, remises à jour de mois en mois, reçoi-

vent par les soins de l'auteur une grande publicité.

En France, j'ai montré, il y a déjà longtemps (1879), que l'on peut construire à peu de frais un bon baromètre commercial au moyen des publications annuelles de la Direction générale des douanes. Rappelons que, pour convertir en argent et totaliser ainsi les quantités de marchandises (nombres, poids, volumes...) dont ses agents ont constaté l'entrée ou la sortie, la Douane applique d'abord les derniers prix connus, c'est-à-dire ceux de la précédente année et que plus tard, aussitôt après la session de la Commission permanente des valeurs, elle substitue les prix vrais aux prix antérieurs. Exemple : nos importations et exportations de 1905 (commerce spécial) ont d'abord été évaluées à 4.674 et 4.762 millions de francs, au moyen des prix de 1904; puis à 4.779 et 4.867 millions avec les prix de 1905; soit en plus 105 millions à l'importation et 105 aussi à l'exportation. Cela revient à dire que les prix de toutes les marchandises, pris collectivement et en tenant compte du rôle inégal qui leur échoit dans nos échanges internationaux, avaient, de 1904 à 1905, augmenté de 2.25 p. 100 d'un côté et 2.2 p. 100 de l'autre.

L'échelle des prix se construit ainsi d'elle-même, échelon par échelon. La large base et la formation quasi automatique de notre double index, ainsi organisé, expliquent le regret qu'ont plus d'une fois exprimé les statisticiens allemands et anglais de ne pouvoir nous emprunter une si complaisante formule.

Un mode de comparaison non moins rapide, mais moins sûr, consisterait à calculer, chaque année, au moyen des statistiques douanières, la valeur moyenne de la tonne de marchandise, soit importée, soit exportée. J'ai autrefois (1879) appliqué ce procédé à la France. Plus récemment (1890), sir Rawson Rawson en a fait l'application au Royaume-Uni.

Le lecteur va trouver réunis, ci-après, sous forme numérique et sous forme graphique : 1° l'index français de M. Lucien March, chef du bureau de la statistique générale au ministère du Commerce et de l'Industrie (43 marchandises); 2° et 3° mes deux index, importation et exportation; 4° l'index anglais de M. Sauerbeck (45 marchandises).

	FRANCE STATISTIQUE GÉNÉRALE.	FRANCE A. DE FOVILLE.		ANGLETERRE SAUERBECK.
ANNÉES		IMPORTATION.	EXPORTATION.	
1881.....	100	100	100	100
1882.....	98	96	99	99
1883.....	95	97	97	96.5
1884.....	87	89	94	89.5
1885.....	86	86.5	91	85
1886.....	83	86	90	81
1887.....	81 (min.)	81 (min.)	88 (min.)	80 (min.)
1888.....	84	82	89	82
1889.....	87	85	91	85
1890.....	88 (max.)	85 (max.)	92 (max.)	85 (max.)
1891.....	87	83	90	85
1892.....	84	78.5	88	80
1893.....	83	77	88	80
1894.....	77.5	72	83	74
1895.....	76	67.5	83	73
1896.....	74 (min.)	67	83	72 (min.)
1897.....	75	66 (min.)	81	73
1898.....	78.5	67.5	81 (min.)	75
1899.....	85	72.5	86	80
1900.....	89 (max.)	77 (max.)	87 (max.)	88 (max.)
1901.....	86	71.5	83.5	83
1902.....	84	71	84	82
1903.....	85	73.5	85.5	82
1904.....	84	73	85	83
1905.....	»	74.5	87	86

C'est encore la hausse qui prévaut à la fin de 1906.

Les quatre courbes du diagramme ci-contre frappent moins par leurs écarts que par leurs ressemblances. Dans les quatre cas, la baisse est rapide et continue de 1881 à 1887. Puis un certain relèvement se produit (1888-1890). Mais ensuite on voit

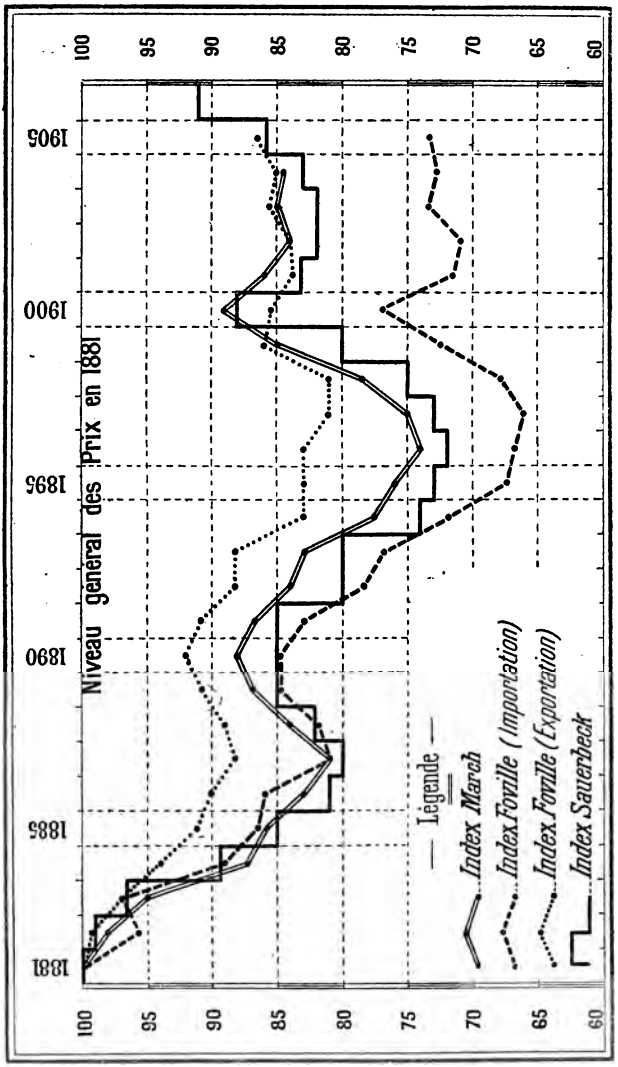
Niveau général des Prix en 1881
1881
1885
1890
1895
1900
1905
100
95
90
85
80
75
70
65
60
— Légende —
Index March
Index Foville (Importation)
Index Foville (Exportation)
Index Sauerbeck

les prix fléchir de nouveau et, de 1894 à 1898, ils restent exceptionnellement bas. Après quoi, c'est le renchérissement qui s'affirme, sur toute la ligne, et qui reprendra encore après deux ou trois années d'hésitation.

Ces mouvements parallèles révèlent bien l'existence du courant commun qui sollicite tous les prix à la fois, sans ôter à chacun sa liberté d'allures, et l'usage des *index-numbers* à l'anglaise trouve là une suffisante justification. Ces « prétiomètres de poche », comme on les a appelés, ne sont certes pas des instruments de précision. Prompts à répondre aux questions qu'on leur pose, ils n'y répondent pas trop mal au début; mais peu à peu ils se dérangent; ils se mettent à avancer ou à retarder, comme les montres à bon marché, et finiraient par devenir tout à fait décevants, si de plus scientifiques enquêtes ne venaient, au moment voulu, remettre les choses au point.

Index historiques. — Les curiosités de l'économiste ne se limitent pas, comme celles des spéculateurs, aux faits d'aujourd'hui, d'hier et de demain; et, s'il veut savoir comment a varié d'âge en âge le pouvoir de l'argent ou le coût de la vie, il ne suffit pas qu'il suive pour cela les prix de gros de 30 ou 40 matières premières ou articles manufacturés. Car, dans la vie réelle, ce ne sont pas seulement des grains et des tissus, des huiles et des sucres, de la viande et de la houille que les hommes paient avec la monnaie; ils s'en servent aussi, journellement, pour acheter ou louer de la terre et des maisons, pour rémunérer des transports, pour rétribuer le travail et le talent d'autrui... Et la baisse de certains produits agricoles ou industriels peut se trouver contrebalancée dans nos budgets par le rehaussement

des salaires, par la cherté des loyers.... Si l'on écarte ces éléments compensateurs, on fera tôt ou tard fausse route.

Une autre omission d'où peut naître l'erreur est celle des prix de détail. Ils ne font pas double emploi avec les autres, car ils se montrent toujours moins sensibles aux pressions ambiantes; et, par cela même, l'observateur qui ne voit que les prix de gros s'exagère souvent la portée pratique des mouvements dont il a pris note.

Lorsqu'on a pour objectif le coût de la vie, la vraie méthode à appliquer est « la méthode budgétaire ». Elle consiste à classer, par nature et par quotité, les consommations, dans le sens le plus large du mot, d'une famille moyenne, d'une famille type, et à rechercher dans quelle mesure la dépense totale correspondant à ce train de vie, à ce *standard of life,* se trouve accrue ou réduite par la substitution des prix d'une époque à ceux d'une autre époque, antérieure ou postérieure. Que ce soit là une entreprise à la fois délicate et laborieuse, j'ai de bonnes raisons pour ne pas l'ignorer; mais je sais aussi qu'un tel programme n'est point irréalisable puisque, pour toute une moitié du XIXe siècle, j'ai pu moi-même le remplir[1]. C'était bien après avoir consulté méthodiquement tous les prix que j'en fixais la hausse moyenne, de 1820-25 à 1870-75, à *un tiers* (33 p. 100), soit, sur le pouvoir du numéraire, une réduction d'*un quart* (25 p. 100).

La méthode budgétaire a fait aussi ses preuves dans d'autres pays. Elle a été pratiquée en grand, aux États-Unis, lors de la grande enquête sur les prix de gros et de détail que le Sénat avait ordonnée en 1893 et qui fut menée à bien par les soins du

1. *Mémoire sur les variations des prix au XIXe siècle,* couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

sénateur Aldrich et du professeur Falkner. Au moyen de 2.561 budgets de familles, analysés à cet effet par les soins du Commissaire général du travail, M. Falkner avait chiffré la part revenant à chaque denrée dans les dépenses du peuple américain et ses coefficients furent réglés en conséquence. C'est sur un procédé de calcul analogue qu'est basé le *Dun's index*, que reproduisent périodiquement les statistiques officielles du département du Trésor. Le point de départ est janvier 1888. En dix ans, on voit la cote annuelle tomber de 100 à 75; mais le relèvement est plus rapide encore, puisque, dès 1902, on est remonté à 101.

Pour la France, les calculs de l'Office du travail tendaient surtout à comparer les variations du coût de la vie à celles du salaire. Cette comparaison a figuré, en 1900, à l'Exposition d'économie sociale de Paris et, en 1905, à celle de Liège.

Voici, d'après cette source autorisée, quelle aurait été la progression des salaires depuis cent ans, ceux de l'année 1806 étant représentés par 100 :

ANNÉES.	INDEX.	ANNÉES.	INDEX.
1806	100	1860	139
1810	101	1870	163
1820	104	1880	199
1830	107.5	1890	211
1840	112	1900	215
1850	121.5	fin 1906	220 (?)

Représentant également par 100 le coût de la vie au début du XIXe siècle, on aurait les cotes suivantes :

ANNÉES.	INDEX.	ANNÉES.	INDEX.
1806	100	1860	126.5
1810	102	1870	136
1820	108	1880	139 (max.)
1830	110	1890	136
1840	110	1900	130
1850	112	fin 1906	133 (?)

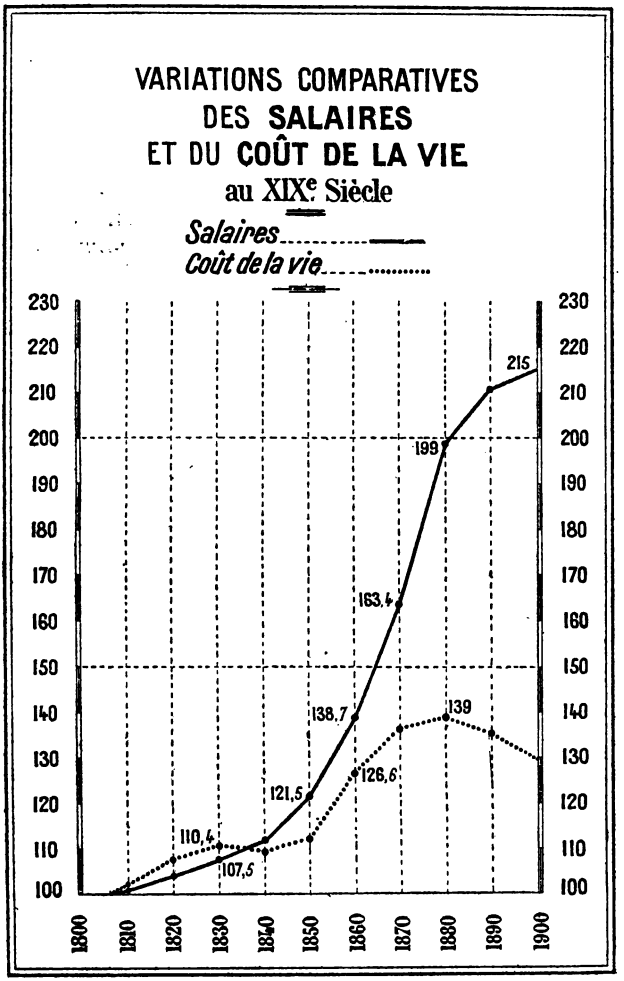
VARIATIONS COMPARATIVES
DES SALAIRES
ET DU COÛT DE LA VIE
au XIXe Siècle
Salaires
Coût de la vie
230
220
210
200
190
180
170
160
150
140
130
120
110
100
215
199
163,4
138,7
139
126,6
121,5
110,4
107,5
1800
1810
1820
1830
1840
1850
1860
1870
1880
1890
1900

Il serait sans doute plus facile de discuter ces évaluations que de les défendre. Elles sont cependant basées sur de consciencieuses analyses. Sans en prendre la responsabilité, on a juxtaposé ici (p. 189), la courbe du salaire et celle du coût de la vie.

Cette image suppose que, il y a cent ans, le salaire des travailleurs, d'une manière générale, correspondait, tout juste, aux nécessités de la vie. Cette hypothèse, que M. Ch. Gide a faite sienne (*Rapport général sur l'Exposition d'Économie Sociale de 1900*), n'est rien moins qu'optimiste. Mais, même en l'acceptant, il suffit d'un regard jeté sur ce diagramme pour voir qu'au point de vue du bien-être des masses, le XIXe siècle a bien mérité de l'humanité. Il a plus que doublé le prix de la main-d'œuvre sous toutes ses formes et il n'a pas augmenté de 50 p. 100 le coût de la vie. Les chefs du socialisme contemporain font preuve d'une grande ignorance ou d'une grande audace quand ils accusent notre civilisation de rendre fatalement les riches de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres.

CHAPITRE XVII

L'INTERPRÉTATION DES VALEURS HISTORIQUES.

Voici un problème dont la solution ne peut être utilement demandée qu'à cette statistique collective des prix dont le chapitre précédent a tracé les règles et indiqué les résultats.

Lorsque, dans n'importe quel document ancien, d'ordre public ou privé, une somme, une valeur, un prix, se trouve énoncé en monnaie du temps, le lecteur réfléchi s'arrête et se demande ce que représente réellement ce prix, cette valeur, cette somme, et comment pourrait en être formulé l'équivalent dans le langage d'aujourd'hui. Il serait trop naïf — pourtant le fait n'est pas sans exemple — de se borner à lire *francs* là où il y a soit *livres tournois,* soit *livres* tout court. Avec un revenu de 25.000 livres au XIIIe, au XVe, au XVIIe siècle, tout le monde sait qu'on était plus riche qu'avec un revenu de 25.000 francs sous la troisième République. Mais de combien? Il serait regrettable de ne pouvoir s'en faire une idée. L'intérêt des questions de ce genre est quelquefois purement intellectuel. Il y a des cas où elles ont leur intérêt pratique et ce n'est qu'en y répondant, en y répondant bien, que l'on peut juger équitablement certains litiges, d'origine lointaine.

A vrai dire, le problème est double ou, du moins, il faut, pour le résoudre, le décomposer en deux parties. La première chose à faire est de convertir les anciennes monnaies en monnaies actuelles d'a-

près leur seule consistance métallique, abstraction faite de toute autre considération. Après cela, il reste à tenir compte des variations du pouvoir de l'argent ou de l'or et à doubler, par exemple, le chiffre précédemment obtenu si l'on a acquis la preuve que les prix, à l'époque dont il s'agit, étaient inférieurs de moitié à ce qu'ils sont de nos jours; que, par conséquent, on avait deux fois autant de ressources avec la même quantité de métal monétaire.

De ces deux opérations consécutives, la seconde ne peut être qu'une approximation; et même pour la première, qui semblerait comporter un tout autre degré de certitude, on va voir qu'il faut encore prendre son parti d'un large flottement. Quelques historiens — tel M. d'Avenel dans ses curieuses études sur *les Riches depuis sept cents ans* (1905-1906) — se plaisent à donner à leurs conversions l'apparence d'une rigueur mathématique : c'est un expédient littéraire qui facilite le discours; mais rien assurément n'est moins scientifique que cette précision-là.

Première question : équivalent métallique de l'ancienne unité monétaire. — La livre tournois, monnaie de compte officielle de la France d'autrefois, n'était représentée dans la circulation que par des multiples ou des sous-multiples. On ne peut donc en suivre qu'indirectement la valeur. D'autre part, certains rois ne se lassaient pas de modifier soit les conditions mêmes de fabrication, soit le cours légal des monnaies. Les changements de ce genre enregistrés par Natalis de Wailly, depuis saint Louis jusqu'à la Révolution, sont au nombre de 369! Rien qu'en 1720, on en trouve 26. Voilà déjà de sérieuses complications; et l'on va voir qu'il en est de plus graves.

Si j'ai en main un écu d'or du règne de François Ier, un *écu au soleil,* je puis en déterminer le poids avec une balance, le titre avec une pierre de touche ou mieux par voie d'essai chimique; et si je trouve ainsi que la pièce contient 3 grammes $\frac{1}{4}$ d'or fin, je serai tenté d'en conclure, par comparaison avec notre pièce de 20 francs, que l'écu d'or valait 11 fr. 20 (à une fraction de centime près). Et, comme l'écu faisait 2 livres, la livre tournois ressortirait ainsi à 5 fr. 60. Ce ne serait là, à vrai dire, qu'une indication empirique, viciée peut-être par l'usure ou l'imperfection de la pièce expertisée. On pourrait alors, pour mieux faire, prendre le texte même de l'ordonnance royale du 21 juillet 1519; et selon qu'on raisonnerait sur le titre droit ou sur le titre de tolérance, on trouverait pour l'écu au soleil qu'instituait cette ordonnance une parité de 11 fr. 35 ou 11 fr. 29, soit pour la livre 5 fr. 67 ou 5 fr. 65.

Mais, au commencement du XVIe siècle, l'or valait non pas quinze fois et demie, mais dix fois l'argent, un peu plus ou un peu moins (voir chap. V), de sorte que si, au lieu de faire parler l'écu d'or, nous faisons parler le *teston* d'argent (dix sols tournois) ou le *blanc douzain à la couronne* (un sol tournois), nous arrivons à de bien moindres chiffres : 3 fr. 83 ou 4 fr. 01. M. Levasseur, dans son savant mémoire de 1902 sur *Les monnaies du règne de François Ier*, collectionne ainsi une douzaine d'évaluations différentes de la *valeur intrinsèque* de la livre tournois en l'an 1530 (minimum, 3 fr. 82; maximum, 5 fr. 67). Que serait-ce s'il fallait faire intervenir les valeurs imposées, les valeurs légales?

Parmi tant d'interprétations possibles, il fallait bien faire un choix; mais ceux qu'ont faits les spécialistes, même les plus autorisés, sont discutables. M. d'Avenel oublie volontairement l'existence de la

monnaie d'or. Natalis de Wailly, après avoir opéré séparément sur *le pied de l'or* et sur *le pied de l'argent,* combine le tout par voie de moyennes[1].

Le tableau suivant présente, côte à côte, les chiffres de M. d'Avenel et, pour les époques où la livre a le moins varié, ceux de N. de Wailly :

Équivalent métallique, en francs, de la livre tournois.

NATALIS DE WAILLY.		VICOMTE D'AVENEL.	
PÉRIODES.	VALEURS.	PÉRIODES.	VALEURS.
1258-1278.....	fr. 20.26	1200-1225.....	fr. 21.77
1278-1295.....	20.11	1226-1290.....	20.00
1330-1337.....	18.32	1291-1300.....	16.00
1360-1369.....	10.82	1301-1320.....	13.40
1389-1394.....	9.88	1321-1350.....	12.25
1394-1405.....	9.81	1351-1360.....	7.26
1405-1411.....	9.78	1361-1389.....	8.90
1413-1417.....	6.74	1390-1410.....	7.53
1437-1448.....	6.28	1411-1425.....	6.85
1450-1456.....	7.12	1426-1445.....	6.53
1456-1465.....	7.01	1446-1455.....	5.69
1465-1471.....	6.98	1456-1487.....	5.29
1475-1487.....	6.02		
1488-1493.....	5.57	1488-1511.....	4.64
1493-1513.....	5.47		
1521-1533.....	4.73	1512-1540.....	3.92
1533-1541.....	4.38		
1543-1549.....	4.24	1541-1560.....	3.34
1550-1561.....	4.06	1561-1572.....	3.11
1561-1568.....	3.70	1573-1579.....	2.88
1580-1602.....	3.15	1580-1601.....	2.57
1602-1615.....	2.92	1602-1614.....	2.39
1615-1630.....	2.70	1615-1635.....	2.08
1636-1640.....	2.02	1636-1642.....	1.84
1641-1652.....	1.98	1643-1650.....	1.82
1656-1666.....	1.94	1651-1675.....	1.63
1666-1693.....	1.88	1676-1700.....	1.48
1693-1700.....	1.52	1701-1725.....	1.22
1709-1713.....	1.25	1726-1758.....	0.95
1726-1785.....	1.02	1759-1771.....	0.90
1785-1795.....	0.99	1772-1790.....	0.95

1. Ce qu'il y a d'extraordinaire, en présence de telles incertitudes et de telles contradictions, c'est que Wailly s'astreignait à pousser chacune de ses conversions jusqu'aux dix-millonièmes de centime !

Ce tableau est d'une triste éloquence. On y voit la vieille livre d'argent de Charlemagne, déjà dépréciée des trois quarts à la fin du XIIIe siècle, arriver finalement à ne plus valoir que la 80e partie de ce que son nom promettait!

La livre sterling, qui avait eu le même point de départ que la livre tournois, n'est tombée ni si vite ni si bas. Depuis le règne d'Élisabeth, le *sovreign* n'a plus varié et voici, d'après Th. Rogers, Shaw et autres, par quelles étapes successives Édouard Ier, Édouard III, Henri IV, Édouard IV et Henri VIII l'avaient amenée au niveau où elle se tient depuis trois siècles et demi :

Valeurs successives de la livre sterling.

ÉPOQUES.	VALEURS APPROXIMATIVES.	ÉPOQUES.	VALEURS APPROXIMATIVES.
1258-1299.....	fr. 70	1413-1464...	fr. 44
1300-1344.....	63	1465-1527...	36
1345-1346.....	60.50	1528-1543...	31.50
1347-1353.....	59.50	1544-1560...	26 50
1354-1412.....	55.50	1561-1906...	25

Chaque peuple pourrait donner à l'aveu des erreurs monétaires de ses gouvernants la forme d'un tableau du même genre. Le *record* serait tenu, sans conteste, par le Portugal et le Brésil, où l'ancien réal s'est avili à ce point qu'il faut 1.000 *reis* portugais pour faire 5 fr. 60 et 1.000 *reis* brésiliens pour faire 2 fr. 83!

Deuxième question : majoration correspondant au moindre pouvoir de l'unité monétaire. — Sur ce point, le chapitre XVI a dit ce que nous avions à dire. En combinant nos propres observations avec les recherches rétrospectives de M. d'Avenel, nous pouvons établir (sauf rectification, s'il y a lieu) la double échelle que voici :

ÉPOQUES.		ÉCHELLE APPROXIMATIVE DES PRIX.	ÉCHELLE APPROXIMATIVE DES POUVOIRS.
XIVe siècle	1300-1325	28	3.50
	1325-1350	28	3.50
	1350-1375	33	3
	1375-1400	25	4
XVe siècle	1400-1425	24	4.25
	1425-1450	22	4.50
	1450-1475	17	6
	1475-1500	17	6
XVIe siècle	1500-1525	20	5
	1525-1550	25	4
	1550-1575	33	3
	1575-1600	40	2.50
XVIIe siècle	1600-1625	33	3
	1625-1650	40	2.50
	1650-1675	33	3
	1675-1700	43	2.33
XVIIIe siècle	1700-1725	36	2.75
	1725-1750	33	3
	1750-1775	43	2.33
	1775-1800	50	2
XIXe siècle	1800-1825	75	1.33
	1825-1850	75	1.33
	1850-1875	100	1
	1875-1900	100	1

Nous sommes maintenant en mesure de tenter la double traduction qu'exige l'interprétation de toute valeur historique.

Exemple. On nous dit que François Ier, prisonnier de l'empereur Charles-Quint, s'engagea à lui verser (1526) une rançon de 3 millions d'écus d'or, soit 6 millions de livres tournois.

Première opération : les 6 millions de livres représenteraient métalliquement, d'après Wailly, plus de 28 millions de francs (à 4 fr. 73 la livre), d'après M. d'Avenel, 23 millions et demi (à 3 fr. 92 la livre). Avouons que, dans ce cas particulier, le plus sûr nous paraît être de passer directement de l'écu d'or à la pièce de 20 francs, sans faire intervenir la monnaie blanche. Nous arriverions ainsi à 34 millions.

Seconde opération. D'après le tableau ci-dessus, le pouvoir monétaire était, il y a 380 ans, quadruple de ce qu'il est aujourd'hui. Donc donner alors 34 millions, c'était comme si l'on donnait maintenant 136. Et nous voilà à peu près fixés sur la valeur réelle que s'attribuait le roi François Ier. L'histoire disant 6, il faut entendre 136 !

Autre exemple. Henri IV, épousant Marie de Médicis (1600), lui avait constitué un budget personnel de 400.000 livres, et nous sommes informés qu'elle dépensa toujours plus, quelquefois le double. Que représentait donc cette dotation, jugée par elle insuffisante? Pouvoir monétaire, 3. Valeur métallique de la livre, 2 fr. 92 d'après Wailly, 2 fr. 39 d'après M. d'Avenel. Même en tablant sur ce dernier chiffre, voilà la reine Marie aussi opulente qu'une princesse qui, de nos jours, aurait 3 millions de francs à dépenser par an et l'ampleur d'un tel revenu nous permet de juger, sans indulgence, ses persistantes prodigalités.

Encore un exemple, ce sera le dernier. Mme de Maintenon, experte ménagère, soumettait, en 1678, à son frère le comte d'Aubigné, qui venait de prendre femme, un « projet de dépenses », nous dirions un projet de budget, basé sur un revenu de 10 à 12.000 livres. Le chiffre paraît modeste; il le sera moins quand nous l'aurons multiplié, d'abord, par 1 fr. 48 ou 1 fr. 88, valeur métallique de la livre, puis par 3, pouvoir monétaire. L'égal du comte d'Aubigné aurait, au xxe siècle, une cinquantaine de mille francs à dépenser, ce qui commence à compter. Et même ici, au point de vue social, comment ne pas trouver nos coefficients bien faibles quand on voit que le crédit de 1.000 livres inscrit « pour les gages et les habits des gens » promettait à la jeune femme du vieux gentilhomme dix domestiques, savoir : trois

femmes, quatre laquais, un valet de chambre et deux cochers!

Si l'on veut réunir, au moyen d'un multiplicateur unique, les deux opérations que nous avons d'abord tenu à bien séparer, voici, sous les réserves précédemment exprimées, les équivalences que l'on pourrait proposer pour des époques de plus en plus lointaines :

AUX ÉPOQUES CI-DESSOUS :	CENT LIVRES TOURNOIS REPRÉSENTENT :
1775-1790.....	Environ 200 francs d'aujourd'hui.
1750-1775.....	Entre 200 et 250 —
1725-1750.....	Entre 275 et 325 —
1700-1725.....	Entre 275 et 350 —
1675-1700.....	Entre 325 et 425 —
1650-1675.....	Entre 475 et 600 —
1625-1650.....	Environ 500 —
1600-1625.....	Entre 625 et 875 —
1575-1600.....	Entre 650 et 800 —
1550-1575.....	Entre 900 et 1200 —
1525-1550.....	Entre 1400 et 1800 —
1500-1525.....	Entre 2000 et 2500 —
1475-1500.....	Entre 3000 et 3500 —
1450-1475.....	Entre 3000 et 4200 —
1425-1450.....	Entre 2800 et 3000 —
1400-1425.....	Entre 3000 et 4000 —

On peut regretter qu'il y ait parfois tant de marge entre les minimums et les maximums; mais, à vouloir les rapprocher, on ne ferait qu'augmenter les risques d'erreur, et, si large que soit la zone ici tracée, plus d'un historien verra que ses évaluations, à lui, ne s'y trouvent pas contenues.

Tel qu'il est, ce tableau est infiniment suggestif, puisqu'il en résulte qu'en moins de cinq cents ans, tant par les altérations abusives que par l'évolution naturelle des faits, l'unité monétaire se serait appauvrie, en France, dans le rapport de 30 à 1.

Bien des choses, dans l'histoire économique et financière des peuples, s'expliquent par cet amoindrissement graduel de l'unité monétaire.

Exemple. On sait qu'au moyen âge les seigneurs féodaux avaient trouvé avantage à morceler les trop vastes domaines dont le droit de conquête les avait investis et à en concéder des morceaux à leurs gens, moyennant un *cens* ou une rente foncière, fixée une fois pour toutes, *ne varietur*. Ce n'était pas encore la petite propriété, puisque l'exploitant avait à acquitter une sorte de fermage annuel. Mais, de règne en règne, le poids de cette obligation alla s'atténuant, à mesure que dépérissait la livre tournois; et les cens avaient fini par n'être plus que nominaux, de sorte que, en ce qui concerne la possession du sol, la Révolution était faite longtemps avant 1789.

Autre conséquence, plus actuelle. Les nations civilisées peuvent se considérer, depuis cent ans, comme à peu près à l'abri de ces coups d'État monétaires qui, dans l'ancien régime, se comptent par centaines; mais les prix restent sujets à variation et, comme les conventions humaines ne prévoient presque jamais cette éventualité, elles comportent souvent plus d'aléa que ne l'avaient supposé les parties contractantes. Le poids des dettes publiques et privées s'est ainsi allégé au delà de toute prévision et plus d'un gouvernement a été sauvé de la faillite par cette réduction spontanée de ses charges. Pour les rentiers, c'est l'effet contraire qui s'est produit. Par la dépréciation graduelle du numéraire, la « richesse acquise » voit peu à peu ses privilèges s'évaporer. Pendant qu'on dort, au lieu que la fortune vienne, comme dans la fable, elle s'en va tout doucement. Ce n'est que par le travail sous toutes ses formes que les prépondérances sociales peuvent non seulement se fortifier, mais même se maintenir. Et cette décadence fatale des millions oisifs s'accélère encore par la baisse du taux de l'intérêt. On sait que, depuis cent ans, ce taux a presque diminué de moitié.

Tout conspire ainsi contre le riche qui n'est que riche.

Dans une page sensationnelle, M. d'Avenel suppose un ancêtre qui reparaîtrait de siècle en siècle au milieu de ses compatriotes, ayant toujours dans sa poche, non pas 5 sous, comme le Juif-Errant de la légende, mais 1.000 livres, 1.000 livres de capital à placer pour s'en faire du revenu. Et, combinant à son gré la dépréciation intrinsèque de l'unité monétaire, la hausse générale des prix et la moindre productivité du capital, l'auteur calcule que son perpétuel ressuscité, avec ce fond de bourse nominalement identique à lui-même, pourrait être considéré comme jouissant :

Sous Charlemagne, d'un revenu de 73.000 francs;

Sous saint Louis, d'un revenu de 10.000 francs;

En l'an 1400, d'un revenu de 3.388 francs;

En l'an 1500, d'un revenu de 2.319 francs;

En l'an 1600, d'un revenu de 417 francs;

En l'an 1700, d'un revenu de 222 francs;

Au moment de la Révolution, d'un revenu de 90 francs;

Et, en 1892, d'un revenu de 36 francs, soit 3 francs par mois ou 2 sous par jour, deux mille fois moins que sous Charlemagne!

CHAPITRE XVIII

LA MONNAIE DE PAPIER ET LE PAPIER-MONNAIE.

Nous en avons fini avec la monnaie proprement dite, avec la monnaie métallique, or ou argent, nickel ou bronze. Mais des monnaies de papier nous n'avons rien dit encore, ou presque rien. Il est temps d'y arriver. Le rôle qu'elles jouent dans les sociétés contemporaines est tel que nous ne pouvons nous dispenser de leur consacrer au moins un chapitre.

L'antiquité grecque et romaine ne paraît pas avoir pratiqué le billet de banque. Mais en Chine, dès le IXe siècle, et peut-être plus anciennement encore, la difficulté que les particuliers éprouvaient à faire voyager leurs lingots suggéra l'idée d'une institution qui, depuis lors, a, selon les circonstances, rendu de grands services ou joué de mauvais tours aux hommes. A qui leur apportait son argent, les caisses impériales délivraient un certificat imprimé sur soie ou sur écorce d'arbre, et, avec cette « monnaie volante », chacun payait commodément ses impôts ou ses dettes.

Que si l'Europe s'était laissé distancer dans cette voie par les Orientaux, elle a fait depuis un tout autre usage qu'eux des « circulations fiduciaires ». A s'en tenir aux apparences, un observateur superficiel considérerait le papier comme le principal organe monétaire de notre époque. Dans tout coffre-fort un peu opulent, les grosses sommes sont en billets. Sur les 276 millions de numéraire recensés lors de

notre dernière enquête monétaire (octobre 1903), il y avait 236 millions, soit 85.5 p. 100, en billets, contre 25 en or, 10 en écus, 4 en argent divisionnaire... Dans le département de la Seine, en particulier, la proportion du papier dépassait 92 p. 100. Et la Banque de France, dans le mouvement général de ses caisses, en 1905, voit figurer, avec 171 milliards de virements, plus de 48 milliards de billets contre moins de 4 milliards et demi d'espèces. Tout peuple riche, au xxe siècle, remue moins d'or que de billets. Quant aux États que leurs fautes ou leurs malheurs ont appauvris, le papier y règne d'une manière plus exclusive encore. Ce n'est pas le même papier dans les deux cas, mais c'est toujours du papier. L'universalité du fait en marque l'importance, sans infirmer ce que nous avons dit de l'avantage qu'il y a pour les vraies monnaies à posséder une valeur matérielle, une valeur intrinsèque conforme à leur valeur nominale. Filles du crédit, les monnaies de papier participent à ses dangers comme à ses bienfaits. Ce ne sont plus des réalités qui se suffisent à elles-mêmes; ce sont de simples promesses qui valent seulement par les garanties matérielles ou morales dont elles peuvent invoquer le bénéfice.

Passons-les rapidement en revue, sans nous astreindre à suivre l'ordre historique des faits. Nous parlerons d'abord de ces *billets au porteur* qui, dans la vie quotidienne, sont, plus que tout le reste, assimilables aux vraies monnaies. Nous mentionnerons ensuite d'autres instruments de paiement d'ancienneté fort inégale.

Billets au porteur. — Ces billets sont émis, soit par l'État lui-même, soit par une banque privilégiée, soit par toute une série d'établissements de

crédit. Chacun de ces trois systèmes a eu ses partisans. Le premier est dangereux, à cause des tentations qui en résultent pour les gouvernements. Le troisième, qui reste en vigueur aux États-Unis, mais que la Suisse vient d'abandonner, présente de sérieux inconvénients pratiques. La solution la plus sage, pour un pays centralisé, paraît bien être celle qui délègue le monopole de l'émission à une grande institution centrale, en rapport avec l'État, mais assez indépendante pour pouvoir résister à ses exigences si elles devenaient abusives. La Banque de France est, chez nous, cette institution-là et elle a bien mérité le prestige dont elle jouit. Vouloir en exposer l'organisation ou en résumer l'histoire serait oublier le cadre restreint qui nous est assigné. Constatons seulement que, malgré nos révolutions, nos défaites et les trop fréquentes défaillances de notre politique financière, le billet de banque national a presque toujours été accepté à l'intérieur, et même à l'extérieur, comme l'exact équivalent de l'or monnayé. Nos paysans seuls ont eu quelque peine à s'habituer à cette monnaie de papier qu'ils rencontraient rarement et qui leur rappelait les assignats, de lamentable mémoire. Ils commencent à s'y accoutumer et il le faut bien. La circulation s'en est extraordinairement développée, ainsi qu'on en peut juger par les relèvements successifs de la limite légale :

DATES DES LOIS.	LIMITE LÉGALE DE L'ÉMISSION.	DATES DES LOIS.	LIMITE LÉGALE DE L'ÉMISSION.
12 août 1870....	1.800 millions.	30 janv. 1884....	3.500 millions.
14 août 1870....	2.400 —	23 janv. 1893....	4.000 —
29 déc. 1870....	2.800 —	17 nov. 1897....	5.000 —
15 juil. 1872....	3.200 —	9 févr. 1906....	5.800 —

La contrefaçon fut longtemps l'écueil des monnaies de papier; mais la Banque de France a appris à se défendre de mieux en mieux contre les imita-

tions frauduleuses. On connaît le mot de l'étudiant besoigneux qu'un examinateur interrogeait sur les billets de banque : « On dit qu'ils sont bleus. » C'était déjà une précaution prise contre la photographie que la substitution du bleu au noir. Aujourd'hui le rose se mêle au bleu sur un papier d'un grain presque inimitable et telles sont les complications des filigranes, des écritures et des dessins [1] que l'artiste capable de reproduire fidèlement tout cela aurait grand intérêt à exploiter honnêtement ses talents, au lieu de s'exposer aux travaux forcés.

La comptabilité des billets est aussi une garantie. Chacun porte sur lui son état civil : 1° date de création; 2° lettres et chiffres caractéristiques, répétés deux fois, en diagonale; 3° numéro du contrôle, indiquant le rang individuel du billet dans la fabrication. Les billets sont classés par séries, lettres et alphabets : une série se compose de mille billets numérotés de 1 à 1.000; chaque série est désignée par une lettre de A à Z [2]; 25 séries constituent un alphabet.

Voici, à titre d'exemple, les inscriptions d'un billet de 100 fr. pris au hasard :

599	F. 4381
18 — 12 — 1905	
109505599	
F. 4381	599

1. Les dessinateurs à qui sont dus les types actuels de nos billets sont : Barre et Chazal (billets de 1.000 francs); Barre et Cabasson (500 francs); Paul Baudry (100 francs) et Daniel Dupuis (50 francs).

2. A cause de sa ressemblance avec le J, l'I est remplacé par le W.

Le billet porte, en outre, la signature du caissier principal et celle du secrétaire général de la Banque.

Dans ces conditions, le billet de banque est une vignette coûteuse et, comme on la remet à neuf toutes les fois que l'occasion s'en présente, l'entretien d'un milliard en billets arrive à être encore plus onéreux que l'entretien d'un milliard en pièces de 20 francs. Il y a bien, comme compensation, les billets perdus; mais c'est l'État qui s'en réserve le bénéfice. Lorsque la loi du 17 novembre 1897, qui prorogeait le privilège de la Banque, permit au Trésor de réaliser cette aubaine, on comptait, sur les émissions antérieures à 1864 (billets noirs), pour 6 millions et demi de billets non rentrés et les réapparitions annuelles, constamment décroissantes, étaient déjà tombées au-dessous de 40.000 francs.

La vie moyenne d'un billet de banque français ne dépasse guère deux ans. Quand il est revenu au bercail, sali et chiffonné, sinon déchiré, les mêmes autorités qui avaient présidé à sa naissance président à ses funérailles. Il fut un temps où l'on incinérait les billets : maintenant ils sont livrés, avec toutes les précautions voulues, au pilon qui — la soude caustique aidant — les réduit en pâte à carton. Un kilogramme de billets coûte 25 francs à fabriquer et représente des centaines de mille francs; une fois dénaturé, on le revend un sou. *Sic transit gloria mundi.*

Les coupures en usage sont celles de 1.000, 500, 100 et 50 francs. Les billets de 100 francs forment, à eux seuls, la moitié de la circulation totale (2.432 millions de francs sur 4.721, au 25 janvier 1906). Les billets de 500 francs sont les moins nombreux. Il avait été créé, au temps de la guerre, de petits billets de 25, 20 et 5 francs. Il est censé en rester dans

la circulation pour 2.300.000 francs : mais la plupart ont sans doute péri.

Cours légal et cours forcé. — Tout billet mis en circulation représente un prêt fait soit à la Banque, soit à l'État. Et, dans un cas comme dans l'autre, le point essentiel est de savoir si le billet est et restera convertible, c'est-à-dire remboursable à vue en espèces métalliques. Si oui, nous n'aurons nulle raison de préférer le métal au papier. Nous pourrons même, s'il s'agit de grosses sommes et d'opérations à distance, préférer le papier à l'or.

Le maximum de sécurité serait offert par une administration qui délivrerait des billets en échange d'un apport égal d'argent ou d'or et qui ne se dessaisirait de son gage que le jour où le porteur de ce *certificat de dépôt* viendrait reprendre livraison. L'équivalence alors serait évidente. Mais, à moins de conjonctures particulières, comme il s'en est rencontré aux États-Unis, on ne voit pas bien qui voudrait faire les frais d'une pareille entreprise. Ce serait d'ailleurs *renoncer* à ce qui fut souvent le grand avantage des émissions de billets, à savoir le renforcement des circulations monétaires aux moments où le besoin s'en fait sentir.

Reconnaissons qu'aujourd'hui les garanties offertes par la Banque ne sont guère inférieures à celles que nous venons de supposer. En septembre 1905, sans parler du capital même de la Banque, une encaisse de 4.076 millions (or, 2.970; argent, 1.106) gageait une circulation de 4.338 millions; et le portefeuille commercial dépassait un demi-milliard. Et sans doute ce ne fut là qu'une situation momentanée, mais un plus tard (fin octobre 1906) la crise monétaire qui d'Amérique passait en Europe ne laissait encore qu'un écart de 750 millions entre la circulation et l'encaisse.

Autrefois il en allait tout autrement. On estimait que les banques d'émission pouvaient et devaient émettre des billets pour un chiffre très supérieur à celui de leurs réserves métalliques. Ces billets, elles les remettent non seulement à qui leur apporte du métal en échange, mais aussi à qui leur présente, pour être escomptés, des effets de commerce; et selon que le taux de l'escompte sera plus ou moins élevé, le portefeuille plus ou moins rempli, les bénéfices de la banque seront plus ou moins abondants. Une règle empirique, formulée d'abord par Gilbart et généralement acceptée par nos pères, admettait que le montant de la circulation, cumulé ou non avec les autres engagements à vue, pouvait sans témérité aller au triple de l'encaisse. Les billets venaient ainsi accroître dans de grandes proportions les disponibilités monétaires du pays, et le commerce a trouvé là, plus d'une fois, d'inappréciables facilités.

Il est clair, toutefois, que, lorsqu'il y a seulement 100 millions de métal pour gager 300 millions de billets, une crise inopinée peut mettre une banque d'émission dans l'obligation de suspendre ses paiements. Quel désastre, surtout s'il y a monopole! Le remède alors ou du moins l'expédient, c'est le *cours forcé,* édicté par voie législative.

De nos billets de banque, remboursables à vue, on dit qu'ils ont *cours légal,* parce que la loi oblige le débiteur à les accepter, en paiement, tout comme les espèces métalliques. Lorsque au cours légal s'ajoute le *cours forcé,* l'acceptation reste obligatoire et la Banque n'est plus tenue de rembourser les billets en or ou en écus. Du coup la monnaie de papier devient papier-monnaie et sa puissance d'achat dépendra désormais de l'importance des émissions et du plus ou moins de confiance des commerçants et des particuliers. S'ils sont convaincus que la reprise des

paiements en espèces n'est qu'une question de temps, les billets, quoique dépouillés de leur garantie essentielle, feront encore bonne figure sur le marché. Si l'on peut craindre que ce coup d'autorité soit un acheminement vers de plus graves disgrâces, les billets perdront vite une partie de leur valeur. « Le papier à cours forcé, dit M. Arnauné, est la fausse monnaie des gouvernements modernes. Il est l'instrument perfectionné de ces emprunts à la circulation que les anciens souverains opéraient par le procédé plus grossier de l'altération du titre ou du poids. »

Le cours forcé a été, chez nous, une des conséquences immédiates de la guerre franco-allemande et des avances énormes que le Trésor dut demander à la Banque. Proclamé le 12 août 1870, il a pris fin avec l'année 1877, et, dans l'intervalle, le taux de la prime sur l'or, qui donne la mesure de la dépréciation des billets, n'avait jamais atteint 3 p. 100 (2.9 p. 100 au maximum pour l'or en barres et 2.5 pour les pièces de 20 francs, le 16 octobre 1871). Une telle résistance du crédit national, après tant de catastrophes, n'a pas peu contribué à rendre à la France courage, espoir et confiance.

L'expérience que la seconde République avait faite du cours forcé (du 15 mars 1848 au 6 août 1850) ne s'était pas trop mal terminée non plus. La prime de l'or s'était élevée à 7 p. 100, en mars 1848, mais elle s'était vite atténuée.

Tout autre, hélas ! fut le sort des assignats sous la Révolution (1789-1796). Ce fut, comme la loi du maximum, un exemple mémorable de ce que le despotisme peut déchaîner de maux sur un peuple quand, pour échapper aux conséquences de ses propres fautes, il ose déclarer la guerre aux lois économiques les plus certaines. Les assemblées révolutionnaires crurent

pouvoir remédier tout à la fois à l'éclipse totale du numéraire et à la ruine du Trésor en faisant des biens nationaux, que la confiscation leur livrait en foule, le gage d'une émission de billets d'État. On commença par 400 millions. Puis ce furent des milliards, et des milliards encore. Mais plus cette monnaie factice pullulait sur le marché, plus elle se dépréciait. La Convention avait beau menacer de peines terribles les citoyens qui ne lui feraient pas bon accueil : la débâcle s'aggravait de jour en jour. Il arriva, en septembre 1796, qu'il était sorti de la planche aux assignats plus de 45 milliards de papier-monnaie, sans compter les billets faux, et que tout cela était bon à jeter au feu. Faillite des assignats, d'un côté ; faillite des rentes, de l'autre : le déshonneur était complet.

Quand une circulation monétaire, quelle qu'elle soit, s'hypertrophie à ce point, la théorie quantitative redevient forcément une vérité. Les prix montaient en raison inverse de l'avilissement des assignats et ce n'était pas peu dire. La folie semblait s'être communiquée des hommes aux choses. Les comptes de ménage de cette époque tragique nous font sourire malgré nous, tant l'échelle des valeurs s'y trouve bouleversée. Une livre de pain coûtait 10 livres, une course de fiacre 500 livres, une paire de bottes 1.000. M. Silvestre de Sacy voyait un de ses fermiers, plus scrupuleux que d'autres, lui donner le choix, au jour du terme, entre 4.500 livres-papier ou un cochon ; et, sans hésiter, il choisissait le cochon. Le gouvernement s'était vite trouvé réduit à faire lui-même ce qu'il interdisait aux autres et à majorer ses taxes : le port d'une lettre simple de Paris pour Marseille, fut porté à 18 sols, puis à 25, puis à 16 francs !

A l'absolue déchéance des assignats révolutionnaires, nous pourrions opposer le relèvement final

des *greenbacks* américains que la guerre de Sécession avait fait tomber bien bas[1]. Mais, dans tous les pays, y compris la riche Angleterre, l'histoire du crédit est une histoire accidentée; et le mieux est de ne pas insister.

Mandats postaux, chèques... — La circulation fiduciaire d'un pays se substitue, pour partie, à sa circulation métallique et, pour partie, s'y ajoute. La France dispose ainsi, à ce qu'il semble, de quelque chose comme 8 milliards de numéraire. C'est beaucoup et cependant il a fallu imaginer encore, pour la facilité des transactions quotidiennes, un certain nombre d'autres modes de paiement où le crédit est généralement en cause.

La Poste, elle, ne fait pas crédit; mais, moyennant une rétribution légère, chacun peut profiter du don d'ubiquité dont elle jouit. J'ai 25 francs à faire passer d'un bout de la France à l'autre. Un napoléon d'or et un écu feraient l'affaire. Mais la transmission matérielle de ces deux pièces donnerait lieu à certaines difficultés et à certains frais. Si je verse la somme au bureau de poste de mon quartier, à Lille, je reçois en échange un *mandat postal* que je mets sous enveloppe et que j'adresse à mon correspondant de Marseille. Là poste, la-bas, lui en versera le montant. C'est assez simple. La même administration nous offre encore d'autres modes de libération à distance : bons de poste, mandats-cartes, transferts télégraphiques... Quand le chiffre est minime, les timbres-poste, eux-mêmes, peuvent utilement tenir lieu de numéraire.

Autre solution. J'ai des valeurs productives d'in-

1. En juillet 1864, l'or, à New-York, faisait 158 p. 100 de prime et les prix, depuis 1860, avaient plus que doublé.

térêt déposées au Crédit lyonnais. Le compte courant qui m'y est ouvert, crédité des coupons encaissés ou des versements reçus, débité des paiements effectués par mon ordre, me constitue une provision de quotité variable. Cela étant, la banque me remet un *cahier de chèques,* dont chaque feuille me servira, dans les limites de la somme disponible, à acquitter une dette : « Payez à M... la somme de... »; c'est un mode de paiement auquel on prend vite goût. Il permet de ne garder chez soi que peu d'espèces et il a cet avantage, parfois appréciable, que les livres même de la banque peuvent témoigner, s'il y a lieu, de ce qu'elle a payé à la décharge de son client.

Les avantages pratiques du système sont surtout grands là où les titulaires de chèques, au lieu de les aller toucher eux-mêmes, un à un, en confient le recouvrement à leurs propres banquiers et où la neutralisation de toutes ces créances mutuelles, de banque à banque, s'effectue quotidiennement par de simples jeux d'écritures[1]. Telle est, en Angleterre, la fonction des *clearing-houses* ou chambres de compensation. En 1839, le *Clearing-House* de Londres liquidait déjà, de la sorte, pour 25 milliards de francs d'obligations réciproques. Le chiffre de ses opérations est devenu colossal : 239 milliards en 1901 et 307 en 1905. Le *Clearing* de New-York fait plus d'affaires encore : près de 500 milliards en 1905. En Europe, tous les grands centres ont maintenant leurs chambres de compensation. Celle de Paris, plus concur-

1. Les Anglais font grand usage du *crossed cheque* ou chèque barré. Les deux barres verticales qui le traversent signifient qu'il ne doit être réalisé que par un banquier, sans mouvement d'espèces. Au début, on entendait surtout obvier ainsi aux risques de vol ou de perte; mais la généralisation du *crossing* n'a pas peu contribué à faire du chèque le puissant agent de compensation qu'il est devenu chez nos voisins.

rencée qu'alimentée par la Banque de France[1], ne fait encore, annuellement, qu'une dizaine de milliards de compensations.

Le chèque, comme le mandat postal, suppose un apport de fonds préalable. Ce sont presque des certificats de dépôt, comme les bons de monnaie français, comme les *gold and silver certificates* américains. Chacun de ces titres-là représente une certaine quantité d'or ou d'argent qui se tient prête à répondre à son appel. Il ne faut pas y voir de vraies monnaies; mais, en s'en servant, on épargne au numéraire proprement dit beaucoup de mouvement, de travail et d'usure.

Lettres de change et billets à ordre. — La lettre de change a précédé, sinon le billet de banque, du moins le mandat postal et le chèque. Elle fut pratiquée chez les Romains, peut-être même chez les Babyloniens. Mais il n'y a pas plus de deux cents ans que, rendue négociable par la clause à ordre, elle est ainsi devenue l'admirable instrument de crédit et de circulation que l'on sait.

Qu'est-ce exactement que la lettre de change? C'est une missive ouverte dont le signataire (ou tireur) donne au destinataire (ou tiré) mandat de payer à telle date une somme déterminée, soit à son ordre, soit à l'ordre d'un tiers. Elle est transmissible par *endossement* et peut ainsi passer de main en main.

Le billet à ordre se distingue de la lettre de change en ce que le tireur et le tiré se confondent. C'est le signataire même de l'effet qui, à l'échéance, en paiera le montant. Négociable par endossement

1. La Banque de France envoie bien à la Chambre de compensation les effets qu'elle a sur les autres établissements du groupe; mais elle n'admet pas en compensation les effets dont elle est débitrice.

comme la lettre de change, il est propre aux mêmes usages; mais il est moins usité, surtout dans les relations de place à place.

La lettre de change comporte, dans la circulation, trois emplois principaux :

1° Elle sert à effectuer des paiements à distance sans déplacement de numéraire et ce fut même là, dans le principe, sa vraie raison d'être;

2° Elle peut, à la rigueur, et malgré son caractère nominatif, tenir lieu de numéraire. C'est ce qui avait lieu, il y a cent ans, dans certaines régions de l'Angleterre. La circulation du comté de Lancastre consistait alors en lettres de change : au jour de l'échéance, elles portaient parfois plus de cent endossements.

3° Dans la vie commerciale de notre temps, la lettre de change sert surtout à compenser, jusqu'à due concurrence, les engagements de deux ou plusieurs marchés. Il se fait là un travail comparable à celui qui, dans les *clearing-houses*, oppose les chèques aux chèques.

C'est ce qu'expliquera mieux le chapitre suivant. On y montrera aussi le rôle quasi monétaire qu'arrivent à jouer dans les règlements de comptes internationaux les valeurs de bourse ou valeurs mobilières, telles que rentes, actions, obligations.

CHAPITRE XIX

LES BALANCES INTERNATIONALES ET LE CHANGE.

L'ancienne doctrine mercantile était simple, mais fausse. Faisant un but de ce qui ne doit être qu'un moyen, les hommes d'État des temps passés se persuadaient que le peuple le plus riche est nécessairement celui qui possède le plus d'argent et d'or. A cet effet, on considérait que, dans les relations internationales, il est toujours avantageux de vendre, toujours dangereux d'acheter. Les efforts des gouvernements tendaient donc à restreindre l'importation tout en encourageant l'exportation; et, comme ce n'est pas là un programme aisé à remplir, les beaux esprits raisonnaient ou déraisonnaient sans fin sur *la balance du commerce.*

Les physiocrates ont senti les premiers ce que cette politique d'avare avait d'illusoire et de périlleux. Puis est venu J.-B. Say, avec sa théorie des débouchés, qui prêche la confiance, réhabilite le commerce et fait justice du mercantilisme. « Les produits s'échangent contre des produits », tel est le principe qu'il oppose à un préjugé séculaire. Dans ses démonstrations, il n'est guère question que des marchandises proprement dites. Aujourd'hui, pour pouvoir parler comme lui, il suffit d'assimiler aux marchandises les valeurs mobilières et, d'une manière générale, les capitaux qui depuis cent ans

se sont tout à la fois multipliés et mobilisés au delà de toute prévision. Les protectionnistes s'absorbent encore dans l'exclusive contemplation des statistiques douanières, sans se laisser décourager par les flagrantes inexactitudes qui s'y rencontrent. Pour eux, tout est là. Les économistes, ceux du moins à qui la finance et la statistique sont devenues choses familières, ont de plus larges vues et, dans leur vocabulaire, l'antique balance du commerce cède peu à peu la place à ce qu'ils commencent à appeler la *balance économique* des nations[1]. Il s'agit encore là des deux courants contraires que toute frontière voit passer, *entrées* et *sorties :* seulement l'expérience prouve que la composition de ces deux courants s'est singulièrement compliquée. Les éléments primitifs s'y retrouvent, mais plus abondants qu'ils ne l'ont jamais été; et il est venu s'y adjoindre des éléments nouveaux, plus immatériels. Par suite, toute enquête superficielle, à l'ancienne mode, se trouve, d'avance, vouée à l'insuccès.

Sans entreprendre ici, et pour cause, les longues analyses que le sujet comporterait, constatons que, dans les conditions actuelles de la vie civilisée, il passe incessamment d'un pays à l'autre : 1° des hommes; 2° des marchandises; 3° du numéraire; 4° des titres, papiers de valeur, instruments de crédit, etc... Et tout cela, c'est de la richesse qui marche.

I. Circulation internationale des personnes. — Nous n'en dirons qu'un mot, pour ne pas avoir à aborder incidemment une question aussi

1. Voir P. Leroy-Beaulieu, *Traité d'Économie politique*, t. IV, livre IV, chap. IV. Voir aussi les communications faites par MM. Ignaz Gruber, A. de Foville et autres à l'Institut international de statistique, congrès de Londres, août 1905.

délicate que celle du capital humain. Mais comment oublier que, chaque année, près d'un million d'émigrants traversent l'Atlantique et que les États-Unis d'Amérique doivent à cet afflux incessant la majeure partie de leurs merveilleux progrès?

II. Circulation internationale des marchandises. — Le temps est loin où le commerce n'avait pour véhicules que de rares caravanes et de chétives flottilles. Déjà, sous l'ancien régime, partout où régnait quelque sécurité, le mouvement des marchandises avait pris son essor. Au XIXe siècle, grâce aux développements simultanés de la science, du machinisme, du capital, du crédit..., la masse des transports internationaux est devenue énorme, et sur mer et sur terre.

Pour la France, la valeur globale des marchandises importées et exportées ne dépassait guère, à la fin du règne de Louis XIV, 200 millions de livres par an (équivalent actuel 600 millions de francs environ). A la veille de la Révolution, c'était près de 1 milliard, et ce n'était guère plus sous Napoléon Ier. On sait qu'aujourd'hui, malgré le retour offensif du protectionnisme, le commerce spécial tend vers 10 milliards et que le commerce général a dépassé 12 milliards (numéraire non compris).

Pour le monde entier, quelle qu'ait pu être la baisse des prix de gros, les valeurs importées et exportées ont plus que doublé depuis 1870 [1] :

1. Ne pas oublier, en lisant le tableau qui va suivre, que la consistance réelle des transports de marchandises, de pays à pays, s'y trouve au moins doublée, tout objet qui sort d'un État pour entrer dans un autre figurant tour à tour aux exportations de celui-là et aux importations de celui-ci. Il peut même arriver qu'il y ait, non seulement double emploi, mais triple ou quadruple...

Autre observation. Bien qu'il y ait identité matérielle entre les choses exportées et les choses importées, il ne faut pas s'étonner

PÉRIODES.	IMPORTATIONS ANNUELLES.	EXPORTATIONS ANNUELLES.	TOTAUX.
	milliards de francs.		
1868-1870.....	30	27	57
1876-1880.....	39	34	73
1886-1890.....	44	38	82
1896-1900.....	54	48	102
1901-1903.....	63	56	119
1904.....	69	61	130

Ces chiffres, que le Bureau de statistique de Vienne obtient en rapprochant les unes des autres les statistiques commerciales des différents États, autorisent les mêmes critiques ou les mêmes doutes que les matériaux dont elles sont faites : mais toutes les rectifications qu'on pourrait suggérer laisseraient subsister l'extraordinaire progression du trafic international.

III. Circulation internationale du numéraire. — Certains protectionnistes, à commencer par M. Méline, professent encore qu'il a dû forcément sortir un milliard d'argent et d'or d'un pays qui, important 5 milliards de marchandises, n'en a exporté que 4. Peut-on chercher la confirmation ou la réfutation de cette équation naïve dans les statistiques douanières? Oui et non. Oui, puisque le numéraire y a sa place marquée à côté des marchandises; mais non, car c'est là, de l'aveu de tous les hommes compétents, la partie la plus défectueuse des tableaux annuels du commerce extérieur : 500.000 francs d'or échappent bien plus facilement

de voir les importations surpasser toujours de plus de 10 p. 100 les exportations. C'est que le même produit vaut plus quand il arrive au lieu de destination qu'il ne valait quand il a quitté le lieu de provenance. Cette différence de valeur, nécessaire pour assurer à l'expéditeur le remboursement de ses frais de transport et le bénéfice auquel il aspire, est la condition même, la condition *sine qua non* des expéditions.

au contrôle de la Douane que 500.000 francs de houille, de grains ou de tissus. Le voyageur sort avec sa sacoche et ne déclare rien. Les lourdes boîtes qui vont de Paris à Londres et reviennent de Londres à Paris, pleines de sacs ou de lingots, sont sujettes à déclaration, mais la déclaration est souvent mensongère : l'expéditeur, après avoir fait assurer la valeur réelle, peut avoir intérêt à déclarer de l'argent quand c'est de l'or qui passe; et la Douane ne se hasarde pas à vérifier le contenu de ces précieux colis, dûment scellés, qui ne lui doivent rien.

Rappelons l'instructive démonstration dont M. Carlo Ferraris a pris l'initiative, en Italie, et qui s'y poursuit régulièrement depuis plus de vingt années. A la statistique douanière des entrées et sorties d'or et d'argent, le Gouvernement italien oppose lui-même, dans ses publications, une contre-statistique alimentée par les communications périodiques des grandes institutions de crédit et des grandes entreprises de transport du Royaume. Les chiffres ainsi établis ne peuvent, à ce qu'il semble, donner qu'un minimum; et, néanmoins, dans bien des cas, ils se trouvent être très supérieurs à ceux de la Douane. En 1897, par exemple, la statistique commerciale, ainsi qu'on l'appelle, doublait pour l'or importé et quadruplait pour l'or exporté les sommes inscrites dans la statistique douanière. Il ne faut donc accepter que sous toutes réserves les constatations officielles en ce qui concerne le mouvement des métaux précieux.

IV. Circulation internationale des valeurs et instruments fiduciaires. — Dans les mouvements internationaux comme dans beaucoup d'autres phénomènes économiques, il y a — c'est le mot de Bastiat — « ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas ». On voit passer les hommes, sauf i

ignorer les motifs de leurs déplacements. On voit passer les marchandises et l'on se rend à peu près compte de ce qu'il en entre et de ce qu'il en sort, quantités et valeurs. Quant au numéraire, à l'or, à l'argent, on en voit passer une partie; mais une partie seulement. Et, sous ces couches successives de valeurs circulantes, se cache une quatrième catégorie d'importations et d'exportations dont l'importance ne cesse de s'accroître et qui, étrangère à la « balance du commerce » telle que nos pères la concevaient, devient au contraire l'un des facteurs essentiels de la « balance économique ». Des dizaines, des centaines de millions, des milliards peuvent maintenant franchir les frontières et faire le tour du globe *incognito*. De même qu'aux fleuves qui coulent à ciel ouvert s'ajoutent, pour conduire à la mer les eaux continentales, maintes rivières souterraines, de même la richesse suit alternativement, pour se transporter d'une contrée dans l'autre, les canaux extérieurs dont la Douane garde les écluses et les voies secrètes sur lesquelles ne s'exerce aucun contrôle direct. La mobilisation du capital a fait d'énormes progrès dans le monde, et en fait encore tous les jours. Il suffit d'un télégramme, d'un cablogramme, pour que des sommes considérables changent instantanément de propriétaire. Des fortunes entières peuvent tenir dans l'enveloppe d'une lettre et, à certains moments, la Poste, sans même le savoir, charrie des liasses de papiers multicolores, coupons, inscriptions de rentes, obligations, actions, titres au porteur de toutes sortes, qui, sans bruit, sans publicité aucune, viennent acquitter de peuple à peuple des dettes parfois énormes...

Le plus mémorable de ces règlements de comptes internationaux a été l'acquittement de la terrible indemnité que nous avait imposée l'Allemagne vic-

torieuse. Le Trésor français, déjà épuisé par la guerre, eut à trouver 5.315 millions de francs [1] et put s'étonner lui-même d'y être parvenu sans avoir provoqué ni grande perturbation financière, ni crise monétaire aiguë.

Les 5.315 millions furent constitués comme suit :

325 millions par la cession des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine ;

637 millions en numéraire français : or, 273 ; écus, 239 ; billets de la Banque de France, 125 ;

105 millions en numéraire allemand (monnaies et billets de banque) ;

et le surplus, soit 4.248 millions, en lettres de change : thalers, 2.485 ; florins de Francfort, 235 ; marcs banco [2], 265 ; marks de l'Empire, 79 ; florins de Hollande, 251 ; francs de Belgique, 296 ; et livres sterling, 637.

Il m'a été donné d'assister personnellement deux des premiers ministres des finances de la République pour l'apposition de leur signature sur cette multitude infinie de papiers qu'il leur fallait « endosser » pour en faire la rançon de la France. Deux nuits de suite, je fus, par ordre, l'unique gardien d'un coffre de fer qui contenait, ainsi représentées, plusieurs centaines de millions. Il y avait là les éléments d'une inoubliable leçon de choses. « Je me rappelle, écrivait Léon Say en 1883, avoir passé des heures à regarder des lettres de change et des billets de

1. Non compris la contribution de guerre de la ville de Paris et toutes les autres sommes directement levées par les armées allemandes.

2. Avant l'unification de l'Allemagne, il y circulait tant de monnaies différentes que la Banque de Hambourg, institution séculaire, avait pris l'habitude d'exprimer la valeur métallique de toutes celles dont on la faisait dépositaire en une monnaie de compte idéale, correspondant à 1 fr. 875 d'argent fin. C'est ce qu'on appelait le *marc banco*. Cette unité théorique fut, jusqu'en 1873, d'un usage courant dans le monde financier d'outre-Rhin.

toutes formes et de toutes grandeurs dont les uns valaient des millions, les autres des centaines de francs seulement... Toute l'histoire du commerce de l'Europe me passait, pour ainsi dire, sous les yeux. Les gros effets représentaient de colossales opérations de crédit et de change... J'ai trouvé dans ces liasses de bien petits effets, jusqu'à des traites tirées par des marchandes de modes de Paris sur de petites boutiques de Londres. »

D'où donc avaient pu sortir, en trois ans, ces 4 milliards ¼ de lettres de change? Nos exportations de marchandises avaient-elles, à ce point, surpassé nos importations? Loin de là. Mais, nous l'avons dit, les valeurs mobilières sont devenues le régulateur éventuel de la balance économique des peuples. Une faible partie de tout ce papier avait été acquise avec de l'or (un milliard tout au plus). Le surplus représentait surtout les valeurs étrangères, rentes italiennes, fonds turcs, titres autrichiens, espagnols, américains... dont les portefeuilles français s'étaient peuplés pendant les années prospères et qui, après 1871, durent reprendre en foule le chemin de l'étranger, sauf à nous revenir plus tard.

Il y a de cela un tiers de siècle. Depuis lors, les valeurs mobilières ont encore singulièrement pullulé, en France et ailleurs. Pour la France, M. Neymarck, qui en ces matières fait autorité, admet la progression suivante :

Valeurs mobilières appartenant aux Français.

	VALEURS FRANÇAISES.	VALEURS ÉTRANGÈRES.	TOTAUX.
FIN 1850	»	»	9 milliards.
— 1869	»	»	31 —
— 1880	43 milliards.	13 milliards.	56 —
— 1890	56 —	19 —	75 —
— 1902	66 —	28 —	94 —
Actuellement.	70 — (?)	30 — (?)	100 — (?)

Si cette statistique approximative pouvait s'étendre au monde entier, on y trouverait plus de mille milliards de titres négociables. Et une partie notable de cet immense capital reste à l'état flottant, toujours prête à se porter ici ou là, pour rétablir les équilibres rompus ou menacés. Ce n'est pas la guerre seule qui donne lieu, de nos jours, à de tels mouvements. Vingt causes différentes, à commencer par les emprunts publics ou autres grandes émissions, peuvent faire un peuple débiteur d'un autre peuple, un continent débiteur d'un autre continent. A certaines époques, les récoltes ayant été très insuffisantes en Europe, c'est le Nouveau Monde qui s'est chargé de nous alimenter. Les portefeuilles européens détenaient alors beaucoup de valeurs américaines : l'Amérique en a repris une partie et s'est trouvée ainsi plus satisfaite que si nous lui avions restitué l'or sorti de ses mines. Toutes proportions gardées, les liquidations de ce genre sont maintenant chose courante et le mécanisme du « change international » a de plus en plus à compter avec ces flots de capital mouvants et invisibles, qui se portent, comme d'eux-mêmes, des pays débiteurs aux pays créanciers.

Mais qu'est-ce exactement que ce qu'on vient d'appeler le mécanisme du change international? Il faut le dire, sous peine de n'avoir donné qu'un tableau incomplet de la vie monétaire des peuples.

Le change. — Pour toutes sortes de raisons financières, commerciales, économiques ou autres, la France est à tout moment, et pour des sommes considérables, créancière et débitrice de l'Angleterre. Dans la plupart des cas, ces engagements réciproques sont représentés par des papiers négociables.

Si, au jour de l'échéance, chacune de ces promesses devait aboutir à un envoi d'or, la Manche

verrait se croiser sur ses eaux d'innombrables sacs ou coffres cachetés contenant les uns des *sovreigns*, les autres des pièces de 20 francs. Il faudrait pour cela beaucoup de monnaie; notre circulation métallique et celle de nos voisins s'entremêleraient au détriment de l'une et de l'autre. Enfin ce perpétuel va-et-vient coûterait cher aux deux pays.

Il est infiniment plus pratique que chacun d'eux, jusqu'à due concurrence, paye ses dettes avec ses créances. Et, sans doute, ce n'est pas la même personne ou la même maison qui se trouve, au même moment, débitrice et créancière : mais peu importe. Supposons que Thomson, de Londres, soit redevable de 5.000 francs à Duval, de Paris. D'autre part, Lambert, de Paris, doit 5.000 francs à Smith, de Londres. Duval va tirer sur Thomson une traite de 5.000 francs, la vendre à Lambert et, par cela même, se trouvera payé. Lambert se libérera à son tour envers Smith par l'envoi de la traite et Smith rentrera dans son argent en faisant toucher le montant de cette traite chez son concitoyen Thomson. Et, sans doute, il faudrait un heureux hasard pour mettre directement en contact un Lambert et un Duval ayant l'un 5.000 francs à payer à Londres et l'autre 5.000 francs à recevoir de Londres. Mais, le besoin créant l'organe, voilà des banques qui se feront un plaisir d'acheter *du Londres* à ceux qui en ont pour le revendre à ceux qui en cherchent.

Reste à fixer le prix de ces achats et de ces ventes. S'il y avait toujours égalité entre les sommes dues par la France à l'Angleterre et par l'Angleterre à la France, le coût du « change » tendrait à s'immobiliser *au pair*, soit 25 fr. 22 par livre sterling. Mais non : entre l'ensemble des créances françaises et l'ensemble des créances anglaises, le rapport varie selon les circonstances; la loi de l'offre et de la de-

mande va donc jouer ici, comme partout. S'il y a, à Paris, insuffisance de traites sur Londres, les débiteurs se les disputeront et donneront, de ce papier dont ils ont besoin, un peu plus que le pair, 25 fr. 27 par exemple; nous dirons alors, vu cette perte de 5 centimes par livre, que le change nous est défavorable. Le change nous serait favorable, au contraire, si l'abondance de la devise anglaise sur le marché français permettait aux acheteurs de traiter au-dessous du pair, soit par exemple à 25 fr. 15.

Mais à la hausse ou à la baisse du change, il y a des limites naturelles, correspondant au coût du transport matériel de l'or d'une capitale à l'autre. Pourquoi paierais-je le Londres plus de 25 fr. 33 si, moyennant 11 centimes par livre sterling, je puis faire parvenir à destination le montant de ma dette en or anglais ou français? Ou pourquoi vendrais-je ma traite au-dessous de 25 fr. 11 si je puis la faire encaisser à Londres et, moyennant 11 centimes par livre, en amener, en or, le prix à Paris? Ces deux cotes extrêmes (25 fr. 11 et 25 fr. 33) se nomment les points de l'or (*gold points*).

Cependant si l'or se fait trop rare d'un côté ou de l'autre, le change ne s'interdira pas de franchir ces barrières idéales. Paris a vu la livre sterling, au commencement du second Empire, se tenir plusieurs années de suite au-dessous de 25 francs. Par contre elle monta jusqu'à 25 fr. 70 en 1873, jusqu'à 25 fr. 80 en 1872, jusqu'à 26 fr. 225 en octobre 1871. De telles cotes appellent l'or, même de loin; et c'est un précieux levier que celui qui, comme le taux de l'escompte, sait alternativement — et toujours à propos — déconseiller ou prescrire le mouvement au capital ambiant.

Pour les hommes du métier, les oscillations du change constituent des indications plus instructives

encore que celles des statistiques douanières. Elles disent notamment si, à un moment donné, le stock monétaire du pays est en train de grossir ou s'il y a, au contraire, écoulement de numéraire au dehors. Les cours des changes montrent de quel côté le métal est appelé, comme la girouette montre de quel côté le vent souffle. L'intensité des courants s'y révèle en même temps que leur direction. Et ne suffit-il pas, pour condamner le sophisme mercantile, de voir le change rester presque toujours favorable à tel pays où la « balance du commerce », elle, apparaît comme défavorable, en ce sens que les importations de marchandises y sont supérieures aux exportations?

Pour faciliter l'intelligence du système, nous n'avons mis tout à l'heure en présence que deux marchés, France et Angleterre. Mais entre deux États quelconques, la même situation existe et rien n'empêche les opérations que nous avons décrites de s'étendre à trois ou à quatre pays. Smith pourrait être belge au lieu d'être anglais et Lambert pourrait être suisse au lieu d'être français. Le libre jeu des affaires internationales se prête aux combinaisons les plus diverses et les *cambistes,* comme on les appelle, font, dans l'exercice de leur art, preuve d'une vraie virtuosité.

Autre observation utile. Le change le plus simple est celui des billets ou autres papiers payables à vue. Pour les traites à trois mois, comme il y en a tant, le vendeur et l'acheteur ont naturellement à tenir compte du délai restant à courir au moment de la négociation. C'est un calcul d'escompte qui vient se greffer sur un calcul de change.

Il en fut toujours de la sorte. Mais le sens des mots s'altère parfois au contact des faits et nous en avons ici un remarquable exemple. Ce que l'on vient

d'expliquer, c'est le *change normal,* avec ses fluctuations discrètes, tel qu'il se pratique entre peuples pourvus d'un bon régime monétaire. Plus d'un pays, malheureusement, a connu, de nos jours, la disgrâce des monnaies dépréciées. Et ce ne sont plus seulement ceux qui se sont laissé prendre au piège du papier-monnaie et du cours forcé. Là où régnait l'étalon unique d'argent, l'extrême dépréciation du métal blanc a produit les mêmes effets. Le change alors, c'est-à-dire le prix de la monnaie locale en or ou le prix de l'or en monnaie locale, s'éloigne tout à fait du pair et, comparativement à cet écart, ce sont des différences quasi négligeables que celles qui résultent de l'inégalité des engagements réciproques de deux marchés. Tandis qu'entre la France et l'Angleterre, quelques millièmes à peine séparent un *gold point* de l'autre, les pays à étalon d'argent ont vu leur monnaie perdre jusqu'à 50 p. 100 ou même davantage. Et dans les pays à cours forcé, quand ils poussent à l'excès leurs émissions, il n'y a plus de limite à l'avilissement du papier.

Si, néanmoins, le même nom continue de s'appliquer à des phénomènes si dissemblables, c'est que le monde des affaires, qui est là sur son terrain, se pique assez peu de théorie et trouve commode de trouver groupés chaque jour, dans les mêmes tableaux, les cours des diverses devises. Le 25 octobre 1906, mon journal m'apprend que le billet de banque français de 100 francs, aux cours du jour, gagne : en Suisse, 0,6 pour 1000; aux Etats-Unis, 0,9; en Hollande, 2,7; en Allemagne, 4; en Belgique, 4,3; au Japon, 7,8; en Russie, 15,4; que, par contre, le même billet perd en Italie, 0,6 pour 1000; en Egypte, 2,2; en Turquie, 6,5. Voilà, bien que ce soient les cours d'une période assez troublée, ce qu'on peut appeler le change normal. Et voici le change anormal, main-

tenant. Notre billet gagne 85 pour 1000 en Grèce, 95 en Espagne, 322 au Chili, 753 au Brésil, 1272 dans la République Argentine! Ce sont tous pays malades, au point de vue monétaire...

Les monnaies dépréciées ont cependant — le croirait-on? — trouvé d'ardents apologistes, au temps déjà lointain où s'agitaient les ligues bimétallistes. Les champions de l'étalon d'argent s'évertuaient à montrer dans l'avilissement du signe monétaire un sûr moyen de développer le commerce d'exportation. Ils disaient : « La République Argentine, par exemple, a pour monnaie légale une piastre-papier qui vaut seulement le tiers d'une piastre-or. Cela étant, ce qui, avec l'or au pair, coûterait 30 revient seulement à 10 et l'exportateur bénéficie de la différence. » C'était soutenir l'absurde et l'événement l'a bien fait voir. Au début, une brusque exagération du change peut favoriser la spéculation et accroître les gains du négoce, parce que, à l'intérieur, la hausse des prix et surtout celle des salaires sont souvent moins rapides que la baisse des billets. Mais si quelques-uns s'enrichissent de la sorte, c'est aux dépens du pays lui-même, aux dépens des producteurs, aux dépens des salariés... Puis, tôt ou tard, l'équilibre se rétablit. Cependant l'instabilité du change perpétue l'inquiétude, décourage le travail, trouble les rapports internationaux, fait de toute entreprise une sorte de loterie. Les statisticiens et les économistes ont victorieusement réfuté une thèse qui ne tendait à rien moins qu'à la réhabilitation des assignats. Ce qui la condamne mieux encore, c'est que les peuples dont on voulait nous amener à envier la désorganisation monétaire se sont vite lassés de ce régime soi-disant régénérateur. On a vu que l'Inde anglaise n'a pu consolider la roupie qu'en la rattachant à la livre sterling; et le Mexique lui-même, devenu le plus

grand producteur de métal blanc du monde, a dû se résigner à passer de l'étalon d'argent à l'étalon d'or en assimilant sa piastre à un demi-dollar. L'expérience de ces deux pays et de bien d'autres confirme cette proposition, digne de M. de la Palisse, *qu'il vaut mieux pour une nation avoir une bonne monnaie qu'une mauvaise.* Nos successeurs s'étonneront que ce truisme ait pu rencontrer des contradicteurs.

CHAPITRE XX

L'AVENIR DE LA MONNAIE ET LA MONNAIE DE L'AVENIR.

La prudence nous conseillerait peut-être de réduire ce dernier chapitre à un simple point d'interrogation. Il est dangereux de prophétiser quand on n'est pas prophète, et qui peut aujourd'hui se vanter de l'être? Les plus grands faits économiques du XIXe siècle ont été des surprises, non seulement pour la foule ignorante, mais même pour les hommes de science, qui ne les avaient nullement pressentis. Que de vues erronées même chez de puissants esprits! Arago et Thiers se sont trouvés d'accord pour contester aux chemins de fer naissants toute valeur pratique. La crise agricole fut la négation de ce qu'avait dit et prédit Ricardo. Michel Chevalier, loin de s'attendre à la chute du métal-argent, cherchait des remèdes contre la baisse de l'or. Et le géologue Suess venait d'annoncer l'épuisement prochain des richesses aurifères du globe quand la production des mines prit, de tous côtés, l'extraordinaire essor que l'on sait. De tels exemples recommandent la circonspection aux maîtres, à plus forte raison aux disciples. On ne s'essaiera donc pas à esquisser ici l'histoire monétaire des temps futurs; aussi bien nos contemporains s'en inquiètent peu et nos arrière-neveux, pour la connaître, n'auront pas besoin de nous.

Il est néanmoins certaines questions qu'on a peine à ne point se poser, dût-on renoncer d'avance à y répondre. Et voici celle qui prime toutes les autres. La monnaie, telle que l'ont comprise et pratiquée tant de générations, durera-t-elle autant que l'humanité même ou est-elle destinée à disparaître à un moment donné? Elle n'a pas toujours existé : existera-t-elle toujours, ou fera-t-elle place tôt ou tard à d'autres combinaisons?

Les docteurs qui font le procès de la monnaie se montrent pour elle inégalement sévères.

Il en est qui se bornent à lui reprocher de ne pas tenir ce qu'elle promet. Pour mesurer les valeurs, il faudrait une valeur invariable en droit et en fait. Or on a dû reconnaître (chap. XIII) que nos espèces d'argent et d'or ont toujours été, par elles-mêmes, susceptibles de plus-value ou de moins-value, tout comme le fer ou le platine, tout comme le plomb ou l'aluminium. C'est un mètre élastique que la monnaie et cette élasticité, dont Locke lui faisait déjà grief, n'a pas diminué depuis Locke : au contraire. Y a-t-il à cela un remède possible?

Beaucoup l'ont cherché et plusieurs se sont flattés de l'avoir découvert.

Ceux pour qui la théorie quantitative est article de foi se sont quelquefois demandé s'il n'y aurait pas moyen d'immobiliser la valeur de la monnaie en augmentant ou en réduisant, d'office, le volume de la circulation. C'est bien à quoi tendent, quand il y a lieu, le jeu de l'escompte, le cours des changes et les libres courants internationaux; mais, quand ces réactions automatiques ne suffisent point, pourquoi, dit-on, l'autorité gouvernementale n'interviendrait-elle pas, une fois de plus? A l'instar de ces vastes réservoirs qui servent à régulariser le débit de certains fleuves, protégeant tour à tour les riverains contre la

sécheresse et contre l'inondation, l'État ne pourrait-il pas, alternativement, grossir ou raréfier lui-même le numéraire disponible, métal ou papier, et neutraliser ainsi les autres influences qui viennent parfois altérer la valeur propre des monnaies? Sans doute il y a des cas où la sollicitude des pouvoirs publics peut utilement s'exercer en ce sens. L'Inde anglaise en a eu la preuve, depuis 1893, et l'Union latine aussi, il y a trente ans. Mais, dans les circonstances ordinaires de la vie monétaire des peuples, l'ingérence de l'État me semblerait plus inquiétante que désirable. Il lui faudrait, pour éviter les fausses manœuvres, une double infaillibilité : infaillibilité dans l'appréciation du but à atteindre, infaillibilité dans le dosage alternatif des émissions et des retraits. Et que de tentations auxquelles il faudrait résister, sans quoi ce système soi-disant perfectionné ramènerait vite les errements du temps passé, alors que la trésorerie royale faisait la livre tournois lourde ou légère selon qu'il s'agissait pour elle de recevoir ou de payer!

Quelques auteurs donnent à entendre que tout irait bien si, dans les contrats à longue échéance, les seuls, disent-ils, que puissent inquiéter les fluctuations éventuelles de la puissance acquisitive du numéraire, il était loisible aux parties d'exprimer leurs engagements en marchandises, au lieu de les exprimer en or. Je ne vois pas que rien les en empêche. La constitution d'une rente payable en blé serait aussi licite que la constitution d'une rente payable en or. Les particuliers avaient souvent recours à cet expédient au temps des assignats et l'État lui-même en vint alors à chiffrer en « myriagrammes de froment » le traitement des membres du Corps législatif, l'indemnité des académiciens, les gages des nourrices, etc... En Angleterre, la chose n'avait jadis rien d'inusité. La

reine Élisabeth obligea les collèges d'Oxford, de Cambridge, d'Eton, à stipuler en blé le fermage de leurs terres, et Jevons, il y a trente ans, les en félicitait, ces établissements étant ainsi devenus beaucoup plus riches qu'ils ne l'eussent été autrement; mais, depuis trente ans, le mouvement s'est renversé et l'affaire est devenue moins avantageuse. La monnaie-blé, en fait, est sujette à plus d'instabilité encore que la monnaie-or et serait-il juste qu'ayant emprunté la valeur de dix sacs de grain en temps de disette, je pusse me libérer avec une livraison égale en temps d'abondance?

Il y aurait bien ce qu'on a appelé « l'étalon commercial multiple ». Les bimétallistes faisaient au double étalon, argent et or, un mérite de ce qu'en donnant à la valeur monétaire deux bases au lieu d'une, il la consolidait d'autant. Et alors, a-t-on dit, pourquoi ne pas faire dans cette voie un pas de plus? On créerait des papiers convertibles, non pas en une denrée unique, mais en un assortiment de produits variés. Le billet de mille donnerait droit, par exemple, à cinq hectolitres d'orge, plus une demi-balle de coton, plus trois pains de sucre, plus dix kilogrammes de café, etc... Cela étant, ce que l'ayant droit perdrait d'un côté, au cas de baisse, il aurait chance de le regagner de l'autre. Peut-être. Cependant il pourrait y avoir perte ou gain sur toute la ligne, autant et plus qu'avec l'or. Puis quelle complication! On se croirait revenu au troc des âges préhistoriques.

Et ce serait une bien insuffisante simplification que celle dont on trouve l'idée dans Joseph Lowe (1822), dans G. R. Porter (1838), dans Jevons (1876). « On organiserait une commission officielle permanente, revêtue d'une sorte d'autorité judiciaire, dont les employés enregistreraient les prix courants des marchandises et par des calculs judicieux, en déduiraient

les variations du pouvoir de l'or. Les décisions de cette commission seraient publiées, mensuellement, et la quotité des paiements à effectuer par chacun serait fixée en conséquence. » Supposons la présidence de ce tribunal des prix confiée à M. Sauerbeck. Si j'avais, en 1881, prêté à mon voisin 500 livres sterling remboursables en 1900, les *index-numbers* de notre honorable collègue indiquant, d'une date à l'autre, une baisse moyenne de 12 p. 100 (voir page 180), au lieu de 500 livres, je n'aurais à en réclamer que $500 \times \frac{88}{100}$, c'est-à-dire 440. Jevons trouvait cela très simple, très pratique. Moi pas. Et je suis sûr que l'honorable M. Sauerbeck lui-même reculerait devant les responsabilités d'une telle magistrature.

Aussi bien ce serait là régler sur des bases nouvelles l'usage de la monnaie : ce ne serait pas en supprimer l'usage.

Les programmes socialistes, eux, promettent l'abolition pure et simple de la monnaie et prétendent qu'ils serviraient ainsi la morale en même temps que la justice. C'est que, par une équivoque analogue à celle qui fait le fond de la vieille doctrine mercantile, les satiristes imputent volontiers à l'or et à l'argent toutes les iniquités, toutes les misères ambiantes. Dans cet esprit, plus d'un réformateur a déclaré la guerre à cette monnaie autour de laquelle on voit tant de passions s'agiter. Thomas Morus, oubliant le mot de Vespasien, montrait les habitants de son *Utopia* salissant ou déshonorant les métaux précieux pour les vouer au mépris public : « C'est en argent ou en or qu'ils font, dit-il, leurs pots de chambre et leurs chaises percées; les chaînes des esclaves également. » Mais cela se passait au pays d'utopie et les hommes d'aujourd'hui ne se laisseraient facilement dégoûter ni de l'or ni de l'argent. En sera-t-il autrement des générations futures?

Les préventions du collectivisme moderne contre la monnaie métallique s'inspirent surtout des thèses de Karl Marx, thèses mainte fois réfutées et que le simple bon sens condamne, mais qu'applaudissent de confiance les auditoires populaires, parce qu'elles flattent leurs passions. Pour l'auteur du *Capital*, « la substance de la valeur, c'est le travail ; la mesure de sa quantité, c'est la durée du travail ». Il n'est plus question là d'appréciations individuelles ni de libre concurrence. La marchandise n'étant plus que « du travail cristallisé », la valeur devient, comme la densité, une qualité intrinsèque des choses, et deux produits où s'est trouvé incorporé un égal *quantum* de main-d'œuvre ont et garderont par cela même une égale valeur. Cela étant, à quoi bon la monnaie ? Le bon de travail suffira à tout. Quand j'aurai travaillé huit heures, bien ou mal, l'État me donnera un papier le constatant et ce papier ne sera pas « thésaurisable », mais je n'aurai qu'à le rapporter au service compétent pour me faire attribuer en échange, dans les limites de mes besoins, officiellement constatés et mesurés, le produit de huit heures de travail agricole, industriel, artistique : une jaquette ou un jambon, une course en automobile ou un fauteuil d'orchestre à l'Opéra. Quelle administration il faudra, direz-vous ; quelle bureaucratie ! En effet ; mais, dans ce temps-là — heureux Français ! — tout le monde naîtra fonctionnaire. Le boulanger fera du pain pendant six heures : le reste du temps, il fera de la statistique[1]. Telle s'annonce la Cité de l'avenir et comment, s'il y fallait croire, ne pas en envier les fortunés citoyens ?

« Les bons de travail, ce n'est pas pratique », objecte M. Ernest Solvay ; « mais il y a le comptabilisme qui fera merveille quand on voudra bien l'essayer ».

1. Voir Anatole France, *Sur la pierre blanche*.

Qu'est-ce que le comptabilisme? L'opulent fondateur de l'Institut des sciences sociales de Bruxelles s'est essayé plus d'une fois à le dire et, malgré l'obscurité de ses explications, il nous semble qu'on peut résumer comme suit le mécanisme nouveau sur lequel il compte pour régénérer le monde.

Supposez qu'il existe quelque part, en haut lieu, un grand livre, un registre énorme, où chaque particulier aurait un feuillet à son nom. Moyennant hypothèque générale sur votre bien, il vous sera ouvert là un crédit d'importance correspondante, et ce crédit sera, au jour le jour, grossi de toutes vos recettes, réduit de toutes vos dépenses, comme un compte courant. On vous délivrera, d'ailleurs, dans les limites de ce crédit mobile, des carnets qui vous serviront de bourse. Voulez-vous acheter une boîte de bonbons? Rien de plus simple. Elle est marquée 5 francs, ou 5, tout court. Vous détacherez de vos carnets, en le poinçonnant, un coupon de cinq unités : le confiseur le collera sur ses carnets à lui et, dûment averti de la transaction, le registre central augmentera de 5 le crédit du confiseur et réduira le vôtre d'autant. Donc plus d'or, plus d'argent, plus de ces symboles surannés que l'esprit nouveau réprouve : rien que du papier, de la gomme et des écritures ou, comme dit M. Solvay, « des écriturements ». Et, quand tout le monde s'y sera mis, l'unité monétaire, devenue aussi immatérielle qu'un chiffre, échappera par cela même à toutes les causes de perturbation qui peuvent actuellement l'influencer. Ce sera le numérateur, le numéraire par excellence; et, comme les prix n'en continueront pas moins à monter ou à descendre, tout ira bien. Tout ira d'autant mieux que ce ne sont pas seulement les biens présents du capitaliste qui pourront, en s'hypothéquant, autoriser l'ouverture d'un compte, mais aussi les gains futurs du travail-

leur et que, de la sorte, l'enfant même, en naissant, trouvera dans son berceau un bon petit carnet, gagé par les services qu'attend de lui la collectivité. Et alors « comptabilisme et productivisme! libre socialisation! capacitariat-productiviste-généralisé! disparition graduelle de l'anarchisme économique des individus dans la société nationale et de l'anarchisme économique des nations dans la société universelle! etc... etc... » Je condense : je ne songe pas à analyser.

Cette conception grandiose ne semble pas à l'abri des objections : mais l'auteur les craint peu. L'ambition suprême du nouveau Morus est de se voir qualifier d'utopiste, car, dit-il, « l'utopie n'est que la phase préparatoire de la toute grande réalisation ».

Nous venons de feuilleter quelques-uns des plans élaborés, en vue de l'avenir, par des cerveaux ingénieux qui se montrent moins frappés des bienfaits de la monnaie métallique que de ses imperfections. N'est-ce pas le cas de dire que le mieux peut être l'ennemi du bien? A examiner froidement les solutions que je viens de passer en revue et d'autres encore qui leur ressemblent, la conclusion suivante s'impose :

Si, par impossible, la France se trouvait mise au régime des stocks monétaires artificiels, ou au régime de l'étalon commercial multiple, ou au régime des bons de travail, ou au régime du comptabilisme et des écriturements, les difficultés et les protestations seraient telles que la foule acclamerait comme un sauveur, comme un bienfaisant génie, l'homme qui viendrait resubstituer à toutes ces chinoiseries la monnaie pure et simple, la monnaie métallique, la monnaie d'or étalon, et ses fidèles auxiliaires, argent, billon, billets... Ce n'est pas un instrument parfait que notre monnaie : la perfection n'est pas de ce

monde : mais c'est un instrument facile à manier et conforme aux exigences naturelles de la mentalité humaine. La preuve en est que, moyennant quelques variantes, ce mécanisme a pu convenir à toutes les époques, à tous les pays, à toutes les races, à tous les états sociaux. Et, quand il a mal fonctionné, la faute en était moins à la machine elle-même qu'aux mauvais ouvriers qui en avaient pris la direction. Étant donné la souplesse dont elle a toujours fait preuve, il est permis de croire qu'elle saura se prêter encore à de nouvelles évolutions et qu'elle suffira longtemps, sinon toujours, aux besoins de l'humanité. L'histoire des assignats de la Révolution prouve assez qu'une monnaie abstraite, loin d'éviter les inconvénients de nos espèces métalliques, serait plus sujette encore à changer de valeur. La crise de l'argent a été, à son tour une instructive leçon. Le bimétallisme est aujourd'hui jugé et nous ne pensons pas qu'on y revienne de si tôt. Les mines d'or sont maintenant assez productives pour que l'or puisse peu à peu devenir la vraie monnaie du monde entier. Il n'y aurait péril pour l'état de choses actuel que si l'extraction du métal jaune arrivait à se développer outre mesure. On a vu que l'humanité s'est contentée, jusqu'ici, d'un volume d'or qu'on exagérerait en le représentant par un cube de dix mètres de côté. La découverte de quelques montagnes d'or fin serait pour l'économie générale des peuples une terrible secousse et il faudrait alors invoquer le secours de la chimie pour trouver à l'or un digne successeur. Mais, après tant d'explorations et de recherches, il est douteux que les trouvailles qui restent à faire puissent excéder de beaucoup, comme importance, celles qui ont déjà été faites.

L'hypothèse contraire, celle de l'épuisement des dépôts aurifères, semble, pour longtemps, plus im-

probable encore. Il reste sans doute bien des milliards à faire sortir de terre. Et, de plus, nos descendants conserveront mieux sans doute que nos ancêtres leurs richesses métalliques, anciennes ou nouvelles. On les remuera moins. Dans l'antiquité, la majeure partie des métaux précieux venait s'emmagasiner dans les temples et les palais, le plus souvent sous forme d'objets d'art, sceptres et couronnes, vases et statues... A l'avenir, l'or s'accumulera surtout dans les caves des banques, à l'état de monnaies ou à l'état de lingots. Déjà, rien qu'en Europe, les banques d'émission détiennent pour plus de 10 milliards d'or[1] et pour près de 3 milliards d'argent[2].

Les peuples toucheront de moins en moins à ces lourdes réserves, parce que le papier saura de mieux en mieux s'en incorporer la valeur. Souhaitons néanmoins, ne fût-ce que pour le plaisir des yeux, que les hommes n'en arrivent pas à employer exclusivement les billets. Certains États, même en Europe, se sont trouvés à ce point démunis d'espèces métalliques, même de menu billon, qu'on y payait avec du papier ce que nous payons avec des sous. L'Italie, près de nous, a connu cette extrémité, et quels affreux chiffons il y fallait manipuler! C'était pire encore dans telles de nos colonies où les nègres, qui n'ont pas de bourses parce qu'ils n'ont pas d'habits, donnaient à ce qu'on appellerait ici leur argent de poche les plus fâcheux refuges. L'hygiène n'était pas seule à en souffrir. Numismatique à part, une belle pièce

1. Situation au 1er octobre 1906 : Banque de France, 2.836 millions; Banque de l'État russe, 2.177; Banque d'Autriche-Hongrie, 1.185; Banque d'Angleterre, 791; Banque d'Italie, 668; Banque impériale d'Allemagne, 642, etc.

2. Situation au 1er octobre 1906 : Banque de France, 1.044 (au pair); Banque d'Espagne, 616; Banque d'Autriche-Hongrie, 301; Banque d'Allemagne, 202, etc.

d'or, une jolie pièce d'argent seront toujours choses agréables à voir; et, eu égard à la diversité des effigies, ce sont de vrais petits musées que nos porte-monnaies.

L'idée que, dans mille ans, les hommes régleraient encore leurs comptes comme nous n'a donc rien d'inacceptable. Nous le souhaiterions presque en voyant ce que risqueraient d'être les autres solutions du problème. Espérons seulement que d'ici là l'unification se sera faite dans les unités monétaires et que les mêmes valeurs porteront partout les mêmes noms.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE

Théorie et législation.

CHAP. Ier. — Notions générales. — L'Échange. — La valeur. — La monnaie 1

CHAP. II. — Monnaies primitives. — Monnaies africaines. 13

CHAP. III. — L'évolution des formes monétaires dans le monde civilisé 19

CHAP. IV. — Les systèmes monétaires. — Double étalon ou étalon unique 27

CHAP. V. — La valeur comparative de l'or et de l'argent aux différentes époques 38

CHAP. VI. — Le système monétaire français. — L'Union latine 49

CHAP. VII. — Les systèmes monétaires des pays étrangers 63

DEUXIÈME PARTIE

Technique monétaire.

CHAP. VIII. — La fabrication des espèces monétaires. — La Monnaie de Paris 79

CHAP. IX. — Les coins monétaires 94

Pages.

CHAP. X. — L'entretien et la défense de la circulation métallique. — Monnaies frayées, monnaies étrangères, fausses monnaies..... 101

TROISIÈME PARTIE

La vie économique des monnaies.

CHAP. XI. — La production des métaux précieux..... 109

CHAP. XII. — Où vont l'argent et l'or. — Le monnayage. — Les stocks monétaires..... 126

CHAP. XIII. — La valeur de la monnaie et la théorie quantitative..... 139

CHAP. XIV. — Le mécanisme des prix..... 147

CHAP. XV. — Causes extérieures des variations des prix. 159

CHAP. XVI. — La mesure du pouvoir monétaire et du coût de la vie par la statistique collective des prix. — Les *index-numbers*..... 175

CHAP. XVII. — L'interprétation des valeurs historiques. 191

CHAP. XVIII. — La monnaie de papier et le papier monnaie..... 201

CHAP. XIX. — Les balances internationales et le change. 214

CHAP. XX. — L'avenir de la monnaie et la monnaie de l'avenir..... 229

MÊME LIBRAIRIE

BIBLIOTHÈQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Publiée sous la direction de M. HENRI JOLY, de l'Institut

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

VOLUMES PRÉCÉDEMMENT PARUS :

Le Play, d'après sa correspondance, par CHARLES DE RIBBE. *Deuxième édition.*

La Paroisse, par M. l'abbé HENRI LESÊTRE, curé de Saint-Étienne-du-Mont. *Deuxième édition.*

La Réforme électorale, par M. HENRY CLÉMENT, avocat.

Conciliation et Arbitrage, par M. C. DE FROMONT DE BOUAILLE, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

Corporations et Syndicats, par M. GUSTAVE FAGNIEZ, membre de l'Institut. *Deuxième édition.*

La Réglementation du travail, par M. BÉCHAUX, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté libre de droit de Lille.

La Terre et l'Atelier. Jardins ouvriers, par M. LOUIS RIVIÈRE, vice-président de la Société d'Economie sociale. *Deuxième édition.*

Cet ouvrage a obtenu une médaille d'or à l'Académie des Sciences morales et politiques. (Prix Jules Audéoud.)

L'Alcoolisme et les moyens de le combattre jugés par l'expérience, par le Dr JACQUES BERTILLON, chef des travaux statistiques de la ville de Paris. *Deuxième édition.*

L'Enfance coupable, par M. HENRI JOLY. *Deuxième édition.*

La Coopération, par M. P. HUBERT-VALLEROUX, avocat à la Cour d'Appel. *Deuxième édition.*

Cartells et Trusts, par M. Et. MARTIN SAINT-LÉON. *Deuxième édition.*

Cet ouvrage a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de Saint-Louis (1904).

Les Grèves, par M. LÉON DE SEILHAC. *Deuxième édition.*

Mendiants et Vagabonds, par M. LOUIS RIVIÈRE, vice-président de la Société d'économie sociale. *Deuxième édition.*

Ouvrage couronné par l'Académie française.

La Population, par M. DES CILLEULS, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques. *Deuxième édition.*

La Petite Industrie contemporaine, par M. VICTOR BRANTS, de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain. *Deuxième édition.*

Chaque volume in-12. Prix broché : 2 fr.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).